

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

2023 - 2024

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

2023 - 2024

pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

Déposés à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
par madame Sonia LeBel,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Budget de dépenses 2023-2024
**Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes**

Dépôt légal – Mars 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-94156-9 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-94157-6 (en ligne)

ISSN 1498-5241 (imprimé)
ISSN 1929-1175 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Objet du volume Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes..... | 7 |
| 2. Contenu du volume Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes..... | 7 |
| 3. Modifications à la structure de présentation des portefeuilles..... | 11 |
| 4. Termes apparaissant au Sommaire du budget de dépenses et aux sous-sections sur la planification budgétaire..... | 11 |

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES

| | |
|-------------------------|----|
| Budget de dépenses..... | 15 |
|-------------------------|----|

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Affaires municipales et Habitation..... | 21 |
| Agriculture, Pêcheries et Alimentation..... | 35 |
| Conseil du trésor et Administration gouvernementale..... | 47 |
| Conseil exécutif..... | 65 |
| Culture et Communications..... | 79 |
| Cybersécurité et Numérique..... | 105 |
| Économie, Innovation et Énergie..... | 115 |
| Éducation..... | 137 |
| Emploi et Solidarité sociale..... | 155 |
| Enseignement supérieur..... | 171 |
| Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs..... | 185 |
| Famille..... | 205 |
| Finances..... | 217 |
| Immigration, Francisation et Intégration..... | 243 |

| | |
|-------------------------------------------------|-----|
| Justice | 255 |
| Langue française..... | 275 |
| Relations internationales et Francophonie | 281 |
| Ressources naturelles et Forêts | 291 |
| Santé et Services sociaux..... | 305 |
| Sécurité publique | 327 |
| Tourisme | 341 |
| Transports et Mobilité durable | 355 |
| Travail | 373 |

**NOTES
EXPLICATIVES**

1. OBJET DU VOLUME PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Le volume **Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes** présente notamment les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions entreprises pour atteindre les objectifs fixés dans les plans stratégiques. À cet effet, la présidente du Conseil du trésor a la responsabilité de déposer à l'Assemblée nationale les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres, en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01).

De plus, le volume **Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes** regroupe les explications des données budgétaires des entités sous la responsabilité d'un ministre en titre et, lorsque cela s'applique, d'un ministre responsable, c'est-à-dire le ministère, les organismes budgétaires, les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires, reflétant ainsi la réalité budgétaire du portefeuille leur étant dévolu. Il vise à expliquer l'information budgétaire des portefeuilles ministériels présentée au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

2. CONTENU DU VOLUME PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Le volume **Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes** se divise en deux sections.

La première section présente deux sommaires budgétaires du Budget de dépenses 2023-2024, soit un portant sur les dépenses budgétaires totales et l'autre excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023.

La seconde section présente les plans annuels de gestion des dépenses pour chacun des portefeuilles ministériels, composés de quatre sous-sections faisant état de données clés du portefeuille, de sa mission, de l'allocation des ressources ainsi que des actions entreprises par le ministère pour atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique et, lorsque cela s'applique, de deux sous-sections supplémentaires présentant l'information budgétaire des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes budgétaires.

Ainsi, pour chacun des portefeuilles ministériels, sont présentées :

- une première sous-section « Le portefeuille en quelques données » qui présente les données clés représentant bien l'essentiel du portefeuille, en lien avec ses activités, sa clientèle et ses résultats;
- une seconde sous-section « La présentation du portefeuille » qui décrit sommairement la mission du ministère et, lorsque cela s'applique, des organismes budgétaires, des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires composant le portefeuille;
- une troisième sous-section « La planification budgétaire du ministère et des organismes budgétaires » qui expose le budget de dépenses de programmes du ministère et des organismes budgétaires, lorsque cela s'applique, suivi de l'explication des variations significatives pour chaque programme, ainsi que le budget d'investissements, suivi de l'explication des variations significatives des prévisions d'investissements, comprenant les immobilisations tangibles, les immobilisations en ressources informationnelles et les prêts, placements, avances et autres coûts;

- une quatrième sous-section « Les choix budgétaires » qui énonce les objectifs fixés dans le plan stratégique, puis les actions entreprises par le ministère afin de permettre l'atteinte de ces derniers, par orientation du plan stratégique;
- lorsque cela s'applique, une cinquième sous-section « La planification budgétaire des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires » qui fait état de la planification budgétaire des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires et comprend l'explication des variations significatives de revenus, de dépenses et d'investissements;
- lorsque cela s'applique, une sixième sous-section « Les organismes budgétaires » qui se veut une annexe présentant les dépenses des organismes budgétaires.

PREMIÈRE SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES

Cette section présente l'information budgétaire sommaire de chacun des portefeuilles ministériels incluant l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne, dont l'information détaillée est contenue dans le volume **Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

La section est composée des tableaux suivants, soit :

- un tableau « Budget de dépenses » qui compare le budget de dépenses 2023-2024 à la dépense probable 2022-2023. Également, une comparaison est effectuée entre le budget de dépenses 2023-2024, incluant les éléments intégrés au Fonds de suppléance, telles les mesures du Budget 2023-2024, et la dépense probable 2022-2023;
- un tableau « Budget de dépenses excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 » qui compare le budget de dépenses 2023-2024 à la dépense probable 2022-2023, en excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023. Également, une comparaison est effectuée entre le budget de dépenses 2023-2024, incluant les éléments intégrés au Fonds de suppléance, telles les mesures du Budget 2023-2024, et la dépense probable 2022-2023.

DEUXIÈME SECTION : PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Cette section présente, par portefeuille sous la responsabilité d'un ministre en titre et, lorsque cela s'applique, d'un ministre responsable, la mission du ministère et, le cas échéant, les organismes budgétaires, les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires qui composent le portefeuille. Elle présente ensuite l'allocation des ressources ainsi que les actions entreprises par le ministère pour atteindre les objectifs fixés dans son plan stratégique.

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Cette sous-section présente, en un coup d'œil, un portrait du portefeuille en quelques données clés, sous forme d'encadrés, lesquelles représentent bien l'essentiel de celui-ci, en lien avec sa mission, ses activités, sa clientèle et ses résultats. Ces données portent autant sur le ministère et ses organismes budgétaires que sur ses fonds spéciaux et ses organismes autres que budgétaires.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

Cette sous-section présente sommairement la mission du ministère et, le cas échéant, la mission des organismes budgétaires, l'objet des fonds spéciaux et la mission des organismes autres que budgétaires composant le portefeuille. L'information est présentée en parties distinctes par type d'entité.

L'énoncé de mission fait ressortir la nature de l'organisation, de sa clientèle, de ses domaines d'activités et de sa finalité. Pour les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires, le texte de présentation inclut une énumération des principales sources de financement.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Cette sous-section présente, en deux parties distinctes, la planification en lien avec le budget de dépenses et le budget d'investissements du ministère et, le cas échéant, des organismes budgétaires.

Le budget de dépenses

La partie concernant le budget de dépenses débute par une brève description des dépenses de programmes du portefeuille, puis de chaque programme, suivie de l'explication des variations significatives des dépenses de programmes.

Lorsque cela s'applique, les explications des variations des dépenses de programmes excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023 sont présentées.

S'il y a lieu, une précision est ajoutée concernant le montant total des éléments intégrés au Fonds de suppléance, essentiellement les mesures du Budget 2023-2024, à la suite de la description des dépenses de programmes du portefeuille.

Ensuite, la partie est complétée des tableaux suivants, soit :

- un tableau « Le budget de dépenses par programme » qui compare le budget de dépenses 2023-2024 à la dépense probable 2022-2023, incluant une comparaison avec le total des mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance, s'il y a lieu, et qui présente le budget comparatif 2022-2023;
- le cas échéant, un tableau « Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 » qui compare, en excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 à la dépense probable 2022-2023, incluant une comparaison avec le total des mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance, s'il y a lieu, et qui présente le budget comparatif 2022-2023;
- le cas échéant, un tableau « Les éléments intégrés au Fonds de suppléance » qui présente le détail des éléments intégrés au Fonds de suppléance, essentiellement les mesures du Budget 2023-2024.

Le budget d'investissements

La partie sur le budget d'investissements présente l'explication des variations significatives des prévisions d'investissements, lesquelles comprennent les immobilisations tangibles, les immobilisations en ressources informationnelles ainsi que les prêts, placements, avances et autres coûts.

Ensuite, la partie est complétée du tableau « Le budget d'investissements » qui compare le budget d'investissements 2023-2024 au budget d'investissements 2022-2023 pour les immobilisations tangibles, les immobilisations en ressources informationnelles ainsi que les prêts, placements, avances et autres coûts.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Étant donnée la fin des plans stratégiques 2019-2023, cette sous-section présente, pour l'exercice financier 2023-2024, un état des faits saillants du Plan stratégique 2019-2023 qui se termine et des résultats obtenus, ou dans le cas des ministères concernés par les changements de structure annoncés le 20 octobre 2022 à la composition du Conseil des ministres, un état des faits saillants et des résultats obtenus des principales orientations reliées aux responsabilités composant le nouveau portefeuille. Cet état inclut la présentation des priorités qui ont guidé l'élaboration du cadre financier 2023-2024 et des grandes priorités gouvernementales.

Ainsi, cette sous-section présente les objectifs fixés dans le plan stratégique, puis les actions entreprises par le ministère afin d'atteindre ces derniers.

À cette fin, chaque orientation du plan stratégique fait l'objet d'une présentation distincte comme suit :

- rappel de l'orientation du plan stratégique accompagnée de sa description sommaire;
- présentation des résultats obtenus, représentant les actions entreprises par le ministère depuis l'exercice financier 2019-2020, permettant de mieux comprendre la stratégie utilisée ayant permis d'atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique avec les ressources mises à sa disposition. Ces résultats sont présentés pour chaque orientation en plus de fournir des renseignements sur les moyens mis en œuvre pour la réalisation des objectifs associés à l'orientation.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Cette sous-section est composée de deux parties distinctes, la première concernant l'information budgétaire des fonds spéciaux et la seconde, celle des organismes autres que budgétaires.

Ces informations sont constituées de l'explication, pour l'exercice financier 2023-2024 et celui de 2022-2023, des variations significatives de revenus, de dépenses et d'investissements, et ce, pour chacun des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires du portefeuille.

Ensuite, la sous-section est complétée des tableaux suivants, soit :

- un tableau « Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux » qui présente les revenus, les dépenses et les investissements pour chacun des fonds spéciaux ainsi que la contribution financière du ministère responsable pour les exercices financiers 2023-2024 et 2022-2023 et, le cas échéant, le total des mesures du Budget 2023-2024 et des autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions de dépenses et d'investissements à approuver par l'Assemblée nationale;

- un tableau « Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires » qui présente les revenus, les dépenses et les investissements pour chacun des organismes autres que budgétaires ainsi que la contribution financière du ministère responsable pour les exercices financiers 2023-2024 et 2022-2023 et, le cas échéant, le total des mesures du Budget 2023-2024 et des autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions de dépenses et d'investissements.

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Cette sous-section se veut une annexe, lorsque requise, présentant un tableau « Les dépenses des organismes budgétaires » qui fournit le nom de tous les organismes budgétaires, leur budget de dépenses pour l'exercice financier 2023-2024 ainsi que la dépense probable de l'exercice financier 2022-2023.

3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DES PORTEFEUILLES

Des modifications ont été apportées à la structure de présentation du Budget de dépenses 2023-2024 par rapport à celle en vigueur au cours de l'exercice financier 2022-2023. Ces modifications peuvent porter sur un ministère ou un organisme budgétaire, notamment sur les programmes ou les éléments qui composent le ministère, de même que sur certains fonds spéciaux, organismes autres que budgétaires ou comptes à fin déterminée. Elles permettent notamment de refléter les changements annoncés le 20 octobre 2022 à la composition du Conseil des ministres, les autres changements de responsabilité ministérielle, les changements de statut, de dénomination ainsi que de nouvelles orientations gouvernementales ou des réorganisations internes.

Ces modifications, présentées par portefeuille, se retrouvent à la section 3 des notes explicatives du volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

4. TERMES APPARAISSANT AU SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET AUX SOUS-SECTIONS SUR LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

La définition des principaux termes se retrouve aux sections 4 à 6 des notes explicatives du volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES

Budget de dépenses¹

(en millions de dollars)

| | Budget de dépenses 2023-2024 | Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance | Budget de dépenses 2023-2024 (incluant les mesures) | Dépense probable 2022-2023 | Dépense probable 2022-2023 (excluant la mise hors service ²) | Variation | |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| | | | | | | M\$ | % |
| Assemblée nationale ³ | 176,6 | - | 176,6 | 170,4 | 170,4 | 6,2 | 3,7 |
| Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³ | 143,0 | - | 143,0 | 236,0 | 236,0 | (93,0) | (39,4) |
| Affaires municipales et Habitation | 3 105,4 | 148,8 | 3 254,2 | 3 174,7 | 3 174,7 | 79,5 | 2,5 |
| Agriculture, Pêcheries et Alimentation | 1 190,4 | 22,1 | 1 212,5 | 1 159,9 | 1 159,9 | 52,6 | 4,5 |
| Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁴ | 10 925,2 | (944,9) | 9 980,3 | 14 489,0 | 6 939,0 | 3 041,2 | (3,7) |
| Conseil exécutif | 823,2 | 50,4 | 873,6 | 812,5 | 812,5 | 61,1 | 7,5 |
| Culture et Communications | 1 079,6 | 3,9 | 1 083,5 | 1 079,9 | 1 079,9 | 3,6 | 0,3 |
| Cybersécurité et Numérique | 177,2 | 2,0 | 179,2 | 116,4 | 116,4 | 62,8 | 54,0 |
| Économie, Innovation et Énergie | 1 570,1 | 101,5 | 1 671,6 | 1 740,6 | 1 740,6 | (69,0) | (4,0) |
| Éducation ⁵ | 18 110,6 | 249,1 | 18 359,7 | 17 510,9 | 17 510,9 | 848,7 | 5,3 |
| Emploi et Solidarité sociale ⁶ | 4 719,4 | 53,5 | 4 772,9 | 5 018,3 | 5 018,3 | (245,4) | (3,4) |
| Enseignement supérieur ⁷ | 9 150,2 | 38,0 | 9 188,2 | 8 674,3 | 8 674,3 | 513,9 | 6,0 |
| Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs | 614,6 | 14,5 | 629,1 | 476,9 | 476,9 | 152,3 | 31,9 |
| Famille | 3 623,6 | 39,3 | 3 662,9 | 3 362,5 | 3 362,5 | 300,5 | 8,9 |
| Finances ⁸ | 190,0 | 13,9 | 203,9 | 157,5 | 157,5 | 46,4 | 4,5 |
| Immigration, Francisation et Intégration ⁹ | 725,9 | 29,5 | 755,4 | 470,2 | 470,2 | 285,2 | 18,2 |
| Justice ¹⁰ | 1 308,6 | 16,6 | 1 325,2 | 1 371,7 | 1 371,7 | (46,5) | (3,1) |
| Langue française | 60,9 | 5,6 | 66,5 | 58,4 | 58,4 | 8,1 | 13,9 |
| Relations internationales et Francophonie | 157,7 | 10,7 | 168,4 | 165,7 | 165,7 | 2,7 | 1,6 |
| Ressources naturelles et Forêts | 463,0 | 45,0 | 508,0 | 497,6 | 497,6 | 10,3 | 2,1 |
| Santé et Services sociaux ¹¹ | 52 858,1 | 2,0 | 52 860,1 | 52 096,8 | 52 096,8 | 763,3 | 1,5 |
| Sécurité publique ¹² | 1 965,6 | 29,4 | 1 995,0 | 1 965,3 | 1 965,3 | 29,7 | 2,7 |
| Tourisme | 282,8 | 20,1 | 302,9 | 302,6 | 302,6 | 0,3 | 0,1 |
| Transports et Mobilité durable | 2 027,5 | 49,0 | 2 076,5 | 2 715,7 | 2 715,7 | (639,2) | (23,5) |
| Travail ¹³ | 33,7 | - | 33,7 | 43,4 | 43,4 | (9,7) | (2,2) |
| Dépenses de programmes | 115 482,8 | - | 115 482,8 | 117 867,1 | 110 317,1 | 5 165,7 | 4,7 |
| Service de la dette | 6 356,8 | - | 6 356,8 | 7 307,9 | 7 307,9 | (951,1) | (13,0) |
| Dépenses budgétaires | 121 839,6 | - | 121 839,6 | 125 175,1 | 117 625,1 | 4 214,5 | 3,6 |

Sommaire du budget de dépenses

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.
- ³ L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ⁴ En excluant, du budget de dépenses 2023-2024 et de la dépense probable 2022-2023, le programme 05 – Fonds de suppléance, la variation est de (37,9 M\$) et le pourcentage de variation est de (3,7 %).
- ⁵ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 924,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 5,3 %.
- ⁶ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 2,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de (168,3 M\$) et le pourcentage de variation est de (3,4 %).
- ⁷ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 5,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 519,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 6,0 %.
- ⁸ En incluant, à la dépense probable 2022-2023, la provision de 37,5 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État et la provision de 0,2 M\$ pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé, la variation est de 8,7 M\$ et le pourcentage de variation est de 4,5 %.
- ⁹ En incluant, à la dépense probable 2022-2023, la provision de 168,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, la variation est de 116,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 18,2 %.
- ¹⁰ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 3,5 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de (43,0 M\$) et le pourcentage de variation est de (3,1 %).
- ¹¹ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 0,2 M\$ provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances, la variation est de 775,7 M\$ et le pourcentage de variation est de 1,5 %.
- ¹² En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 22,4 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 52,1 M\$ et le pourcentage de variation est de 2,7 %.
- ¹³ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 9,0 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de (0,7 M\$) et le pourcentage de variation est de (2,2 %).

Budget de dépenses excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19¹

(en millions de dollars)

| | Budget de dépenses 2023-2024 | Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance | Budget de dépenses 2023-2024 (incluant les mesures) | Dépense probable 2022-2023 (excluant la mise hors service ²) | Variation | |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|
| | | | | | M\$ | % |
| Assemblée nationale ³ | 176,6 | - | 176,6 | 170,4 | 6,2 | 3,7 |
| Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³ | 143,0 | - | 143,0 | 236,0 | (93,0) | (39,4) |
| Affaires municipales et Habitation ⁴ | 3 105,4 | 148,8 | 3 254,2 | 3 174,7 | 79,5 | 6,7 |
| Agriculture, Pêcheries et Alimentation | 1 190,4 | 22,1 | 1 212,5 | 1 142,7 | 69,8 | 6,1 |
| Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁵ | 10 925,2 | (944,9) | 9 980,3 | 6 939,0 | 3 041,2 | (2,3) |
| Conseil exécutif | 823,2 | 50,4 | 873,6 | 812,5 | 61,1 | 7,5 |
| Culture et Communications | 1 079,6 | 3,9 | 1 083,5 | 980,9 | 102,6 | 10,5 |
| Cybersécurité et Numérique | 177,2 | 2,0 | 179,2 | 116,4 | 62,8 | 54,0 |
| Économie, Innovation et Énergie | 1 570,1 | 101,5 | 1 671,6 | 1 602,1 | 69,5 | 4,3 |
| Éducation ⁶ | 18 110,6 | 249,1 | 18 359,7 | 17 450,9 | 908,7 | 5,7 |
| Emploi et Solidarité sociale ⁷ | 4 719,4 | 53,5 | 4 772,9 | 4 975,0 | (202,1) | (0,5) |
| Enseignement supérieur ⁸ | 9 150,2 | 38,0 | 9 188,2 | 8 528,8 | 659,3 | 7,8 |
| Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs | 614,6 | 14,5 | 629,1 | 470,1 | 159,1 | 33,8 |
| Famille | 3 623,6 | 39,3 | 3 662,9 | 3 362,5 | 300,5 | 8,9 |
| Finances ⁹ | 190,0 | 13,9 | 203,9 | 157,5 | 46,4 | 4,5 |
| Immigration, Francisation et Intégration ¹⁰ | 725,9 | 29,5 | 755,4 | 339,1 | 416,3 | 48,8 |
| Justice ¹¹ | 1 308,6 | 16,6 | 1 325,2 | 1 371,7 | (46,5) | (3,1) |
| Langue française | 60,9 | 5,6 | 66,5 | 58,4 | 8,1 | 13,9 |
| Relations internationales et Francophonie | 157,7 | 10,7 | 168,4 | 165,7 | 2,7 | 1,6 |
| Ressources naturelles et Forêts | 463,0 | 45,0 | 508,0 | 468,6 | 39,3 | 8,4 |
| Santé et Services sociaux ¹² | 52 858,1 | 2,0 | 52 860,1 | 48 038,9 | 4 821,2 | 10,1 |
| Sécurité publique ¹³ | 1 965,6 | 29,4 | 1 995,0 | 1 965,3 | 29,7 | 2,7 |
| Tourisme | 282,8 | 20,1 | 302,9 | 297,7 | 5,2 | 1,7 |
| Transports et Mobilité durable ¹⁴ | 2 027,5 | 49,0 | 2 076,5 | 2 388,9 | (312,4) | (1,9) |
| Travail ¹⁵ | 33,7 | - | 33,7 | 43,4 | (9,7) | (2,2) |
| Dépenses de programmes¹⁶ | 115 482,8 | - | 115 482,8 | 105 257,2 | 10 225,6 | 10,3 |
| Service de la dette | 6 356,8 | - | 6 356,8 | 7 307,9 | (951,1) | (13,0) |
| Dépenses budgétaires¹⁷ | 121 839,6 | - | 121 839,6 | 112 565,2 | 9 274,4 | 8,7 |

Sommaire du budget de dépenses

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.
- ³ L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ⁴ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, un montant de 124,5 M\$ de mesures du Budget 2023-2024 ayant une portée non récurrente, la variation est de 204,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 6,7 %.
- ⁵ En excluant, du budget de dépenses 2023-2024 et de la dépense probable 2022-2023, le programme 5 – Fonds de suppléance et, de la dépense probable 2022-2023, un montant de 15,0 M\$ de mesures du Budget 2023-2024 ayant une portée non récurrente, la variation est de (22,9 M\$) et le pourcentage de variation est de (2,3 %).
- ⁶ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 984,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 5,7 %.
- ⁷ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le transfert de 2,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances et un montant de 100,0 M\$ de mesures du Budget 2023-2024 ayant une portée non récurrente, la variation est de (25,0 M\$) et le pourcentage de variation est de (0,5 %).
- ⁸ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 5,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 665,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 7,8 %.
- ⁹ En incluant, à la dépense probable 2022-2023, la provision de 37,5 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État et la provision de 0,2 M\$ pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé, la variation est de 8,7 M\$ et le pourcentage de variation est de 4,5 %.
- ¹⁰ En incluant, à la dépense probable 2022-2023, la provision de 168,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, la variation est de 247,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 48,8 %.
- ¹¹ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 3,5 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de (43,0 M\$) et le pourcentage de variation est de (3,1 %).
- ¹² En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 0,2 M\$ provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances, la variation est de 4 833,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 10,1 %.
- ¹³ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 22,4 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 52,1 M\$ et le pourcentage de variation est de 2,7 %.
- ¹⁴ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, un montant de 271,5 M\$ se rapportant à des paiements anticipés pour des projets d'infrastructures, la variation est de (40,9 M\$) et le pourcentage de variation est de (1,9 %).
- ¹⁵ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 9,0 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de (0,7 M\$) et le pourcentage de variation est de (2,2 %).
- ¹⁶ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, les mesures du Budget 2023-2024 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 271,5 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 239,5 M\$, la variation est de 10 736,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 10,3 %.
- ¹⁷ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, les mesures du Budget 2023-2024 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 271,5 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 239,5 M\$, la variation est de 9 785,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 8,7 %.

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Organisation municipale en 2022</p> <p>1 131 municipalités locales</p> <p>87 municipalités régionales de comté</p> <p>2 communautés métropolitaines</p> | <p>Plan québécois des infrastructures 2023-2033</p> <p>7,1 G\$ pour les infrastructures municipales</p> <p>2,9 G\$ pour les logements sociaux et communautaires</p> | <p>Habitation</p> <p>134 747 logements à loyer modique et abordables au 31 mars 2022</p> <p>66 891 audiences au Tribunal administratif du logement en 2021-2022</p> |
| <p>Développement régional et métropolitain</p> <p>1,3 G\$ en aide financière prévue par le Fonds régions et ruralité de 2020-2021 à 2024-2025</p> <p>17,0 M\$ en aide financière du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole en 2021-2022</p> | <p>Partenariat 2020-2024</p> <p>7,2 G\$ en transferts financiers aux municipalités prévus sur une période de cinq ans</p> <p>dont 730,0 M\$ pour le partage de la croissance d'un point de TVQ¹</p> | <p>Éthique et déontologie municipales</p> <p>813 dossiers ouverts en éthique et déontologie municipales à la suite de divulgations ou d'enquêtes à l'initiative de la Commission municipale en 2021-2022</p> <p>98 % des divulgations traitées en 180 jours ou moins</p> |

¹ En considérant la dotation spéciale de fonctionnement de 70,0 M\$ en 2019-2020

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

En tant que responsable de l'organisation municipale, du développement de la métropole et des régions, de l'occupation et de la vitalité des territoires ainsi que de l'habitation, le Ministère a la charge de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines. Sa mission consiste à soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.

Le Ministère fournit également le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités de la ministre des Affaires municipales, de la ministre responsable de l'Habitation et du ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal. Depuis novembre 2022, la ministre responsable de l'Habitation assume ses fonctions et ses responsabilités par le biais de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et du Tribunal administratif du logement.

La Commission municipale du Québec, à titre d'organisme indépendant voué au domaine municipal, a pour mission de contribuer à améliorer la gouvernance, la gestion et la confiance des citoyens dans leurs institutions. À ces fins, elle agit comme tribunal et organisme administratif, comme vérificatrice des comptes et des affaires des municipalités et des organismes municipaux. Elle intervient aussi en tant qu'organisme d'enquête et de conseil.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, le Tribunal administratif du logement a pour mission de décider des litiges dont il est saisi dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations résultant d'un bail de logement, de favoriser la conciliation entre locataires et locataires et de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

FONDS SPÉCIAL

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Le Fonds régions et ruralité (FRR) a été institué le 11 décembre 2019 en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1). La création du FRR fait suite à la mise en œuvre du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, conclu le 30 octobre 2019.

Le FRR vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les organismes équivalents en matière de développement local et régional, en plus d'être affecté à toute autre mesure de développement ou de rayonnement des régions ou de coopération intermunicipale.

Le FRR comporte quatre volets :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions;
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

- Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC;
- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

La Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire prévoit que les revenus du Fonds proviennent des crédits alloués à cette fin par le Parlement.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

La SHQ a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Pour ce faire, elle soutient les citoyens du Québec par une offre de logements à loyer modique et abordables et par un éventail de programmes appuyant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles ainsi que l'accès à la propriété. Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois en contribuant au développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables et en stimulant l'innovation et la concertation des initiatives publiques et privées en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que l'inclusion économique et la participation sociale, l'itinérance, la prévention en santé, l'occupation et la vitalité des territoires et le Plan Nord.

Les activités de la SHQ sont financées par des contributions du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ainsi que par des revenus autonomes.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Habitation » s'établit à 3 105,4 M\$ en 2023-2024. Il s'agit d'une baisse de 69,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 148,8 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la croissance à 79,5 M\$.

PROGRAMME 1

Soutien aux activités ministérielles

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 86,2 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 5,9 M\$ comparativement à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par les ajustements salariaux prévus aux conventions collectives ainsi que par la hausse des coûts en ressources informationnelles.

PROGRAMME 2

Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme permet de soutenir financièrement les municipalités pour maintenir, remplacer, améliorer ou construire des infrastructures de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, des infrastructures collectives ou des infrastructures pour mitiger ou atténuer les impacts des changements climatiques, dont les inondations.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 503,8 M\$ en 2023-2024, soit une diminution de 19,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par les sommes investies en 2022-2023 pour la protection de la source d'eau potable du lac Saint-Charles.

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités

Ce programme englobe des mesures du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux de même que sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 1 214,7 M\$, soit une hausse de 293,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation est due principalement à une hausse des sommes accordées dans le cadre du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ et des paiements de compensations tenant lieu de taxes.

PROGRAMME 4

Développement des régions et des territoires

Ce programme permet de soutenir les organismes dans la réalisation de projets de développement alignés sur les priorités régionales ou qui contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires. Il offre également un soutien financier aux MRC dans l'exercice de leur compétence pour favoriser le développement local et régional, incluant les efforts de vitalisation et de coopération intermunicipale. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement des régions et des territoires.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 270,3 M\$, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2022-2023.

PROGRAMME 5

Promotion et développement de la région métropolitaine

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor territorial, économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 139,5 M\$, soit une augmentation de 5,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation est principalement due à l'ajustement annuel du transfert octroyé à la Ville de Montréal en vertu de l'Entente-cadre pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

PROGRAMME 6
Commission municipale du Québec

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec exerce des compétences de nature juridictionnelle ou administrative. Dans le cadre de ses fonctions juridictionnelles, elle rend des décisions exécutoires, dont des décisions concernant des demandes d'exemption de taxes municipales, des manquements en éthique et en déontologie municipales ou encore en arbitrages municipaux. En matière de compétences administratives, la Commission exerce des fonctions exécutives de contrôle, de surveillance, d'administration ou de conseil, dont des audits dans des municipalités et organismes municipaux, des enquêtes administratives sur les divulgations visant des élus municipaux et des actes répréhensibles qui concernent les organismes municipaux, des administrations provisoires, des tutelles ou l'accompagnement d'une municipalité.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 13,4 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 1,0 M\$ comparativement à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par les ajustements salariaux prévus aux conventions collectives ainsi que par la hausse du coût du loyer.

PROGRAMME 7
Habitation

Ce programme vise à répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Il appuie financièrement le développement d'une offre de logements à loyer modique et abordables, la rénovation et la qualité du parc résidentiel québécois ainsi que les initiatives publiques et privées favorisant l'instauration et la consolidation de milieux de vie de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. Ce programme vise également à soutenir les activités du Tribunal administratif du logement. En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de louage résidentiel, celui-ci a principalement pour mission de décider des demandes dont il est saisi, de favoriser la conciliation entre les locateurs et les locataires et de renseigner les citoyens quant aux droits et obligations résultant d'un bail de logement. Le Tribunal veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

Le budget de ce programme s'établit à 877,6 M\$ en 2023-2024, soit une baisse de 354,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Cette baisse s'explique principalement par les sommes investies en 2022-2023 pour réaliser plus de logements sociaux et abordables au moyen d'un partenariat avec des fonds fiscalisés et Desjardins ainsi que pour compléter la mesure visant à accélérer la réalisation de logements annoncés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Soutien aux activités ministérielles | 86 185,8 | 5 939,0 | 80 088,0 | 80 246,8 |
| 2. Modernisation des infrastructures municipales | 503 812,5 | (19 577,2) | 508 873,9 | 523 389,7 |
| 3. Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités | 1 214 702,4 | 293 177,4 | 895 112,1 | 921 525,0 |
| 4. Développement des régions et des territoires | 270 266,9 | (91,4) | 270 358,1 | 270 358,3 |
| 5. Promotion et développement de la région métropolitaine | 139 506,7 | 5 130,4 | 134 376,3 | 134 376,3 |
| 6. Commission municipale du Québec | 13 356,5 | 1 031,0 | 12 239,2 | 12 325,5 |
| 7. Habitation | 877 555,0 | (354 901,5) | 1 146 455,1 | 1 232 456,5 |
| Sous-total | 3 105 385,8 | (69 292,3) | 3 047 502,7 | 3 174 678,1 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 148 800,0 | 148 800,0 | - | - |
| Total | 3 254 185,8 | 79 507,7 | 3 047 502,7 | 3 174 678,1 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Soutien aux activités ministérielles | 86 185,8 | 5 939,0 | 80 088,0 | 80 246,8 |
| 2. Modernisation des infrastructures municipales | 503 812,5 | (19 577,2) | 508 873,9 | 523 389,7 |
| 3. Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités | 1 214 702,4 | 293 177,4 | 895 112,1 | 921 525,0 |
| 4. Développement des régions et des territoires | 270 266,9 | (91,4) | 270 358,1 | 270 358,3 |
| 5. Promotion et développement de la région métropolitaine | 139 506,7 | 5 130,4 | 134 376,3 | 134 376,3 |
| 6. Commission municipale du Québec | 13 356,5 | 1 031,0 | 12 239,2 | 12 325,5 |
| 7. Habitation | 877 555,0 | (354 901,5) | 1 146 455,1 | 1 232 456,5 |
| Sous-total | 3 105 385,8 | (69 292,3) | 3 047 502,7 | 3 174 678,1 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 148 800,0 | 148 800,0 | - | - |
| Total | 3 254 185,8 | 79 507,7 | 3 047 502,7 | 3 174 678,1 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Mesures du Budget | |
| Rénover le parc d'habitations à loyer modique | 105 000,0 |
| Construire 1 000 logements abordables | 6 300,0 |
| Aider les municipalités et les offices d'habitation à soutenir les ménages sans logis | 5 800,0 |
| Accorder 2 000 unités au programme Supplément au loyer | 5 500,0 |
| Mettre en place un projet pilote pour l'installation de logements modulaires répondant aux besoins du milieu de la santé | 5 000,0 |
| Appuyer l'achat et la construction de logements dans la région Kativik | 4 800,0 |
| Construire 500 logements abordables en collaboration avec le secteur privé | 3 200,0 |
| Construire un entrepôt pour les matériaux d'entretien des logements abordables au Nunavik | 3 200,0 |
| Assurer la reconstruction de logements sociaux sinistrés dans les communautés nordiques | 3 000,0 |
| Revitaliser l'Est de Montréal | 3 000,0 |
| Soutenir le milieu municipal en matière d'aménagement du territoire | 2 300,0 |
| Autres mesures | 1 700,0 |
| Total | 148 800,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------|------------------------------------|
| | Budget d'investissements (1) | Variation (2)=(1)-(3) | Budget d'investissements (3) |
| Immobilisations tangibles | 345,0 | (180,0) | 525,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 1 264,6 | (458,0) | 1 722,6 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | - | - | - |
| Total | 1 609,6 | (638,0) | 2 247,6 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère font état des résultats obtenus pour ses trois orientations stratégiques présentées dans sa planification stratégique 2019-2023.

ORIENTATION 1

OUTILLER ADÉQUATEMENT LES MUNICIPALITÉS

Le Ministère continuera de soutenir les municipalités pour les épauler dans l'accomplissement de leur mission. Il s'assurera que son action envers les collectivités évoluera afin de s'adapter à leurs responsabilités et défis particuliers.

Résultats obtenus

- Signature par le gouvernement et le milieu municipal, le 30 octobre 2019, du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes et mise en place du FRR depuis le 1^{er} avril 2020;
- Publication de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 6 juin 2022;
- Publication du Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie le 3 avril 2020 :
 - adoption, le 24 mars 2021, de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 6). Un régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022;
 - création de dix bureaux de projets, actifs depuis l'été 2021 dans les territoires les plus touchés par les inondations pour la planification de l'aménagement des zones inondables à l'échelle des bassins versants;
 - lancement, le 15 juillet 2021, du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), volet Aménagements résilients.
- Modernisation et bonification des programmes d'infrastructures, dont le Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et création du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);
- Simplification du régime de compensations tenant lieu de taxes depuis le 1^{er} janvier 2022;
- Aide financière de 800,0 M\$ destinée aux municipalités afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur leurs finances, accroissement temporaire de leurs pouvoirs d'aide, assouplissement de certaines règles fiscales afin de favoriser la relance économique;

- Numérisation de processus pour la clientèle municipale dans le contexte de la pandémie;
- Mise en œuvre du plan d'action pour accroître les candidatures féminines aux élections municipales de 2022;
- Lancement du Plan d'action pour favoriser le respect et la civilité le 6 octobre 2021 pour mieux outiller les élus municipaux;
- Adoption, le 4 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (L.Q. 2021, chapitre 31);
- Renouvellement et renforcement de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens;
- Mise à jour du Cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale;
- Élaboration d'un cadre d'intervention en accompagnement spécialisé en finances municipales.

ORIENTATION 2

MOBILISER LES PARTENAIRES DANS LA RÉOLUTION D'ENJEUX IMPORTANTS POUR LES COLLECTIVITÉS

Les pouvoirs publics doivent répondre aux enjeux du 21^e siècle en recourant à un mariage d'expertises variées qu'il serait inefficace de chercher à cloisonner à l'intérieur de l'appareil étatique. En conséquence, pour assurer l'émergence de collectivités dynamiques et résilientes, le Ministère devra mener une action horizontale au sein du gouvernement et de la société en général. Ainsi, il souhaite se définir comme un partenaire du milieu municipal parmi une pluralité de partenaires ayant chacun un rôle à jouer : ministères et organismes gouvernementaux, chercheurs, associations professionnelles, organismes de la société civile, etc.

Dans ce contexte, le Ministère entend jouer un rôle de leader mobilisateur à l'égard des actions des partenaires. Dès lors, les structures de dialogue et de gouvernance transversale qu'il chapeaute prendront une plus grande importance. Il lui appartient de s'appuyer sur ces structures pour concrétiser la concertation gouvernementale et pour faire en sorte que les interventions gouvernementales s'adaptent efficacement aux besoins et aux priorités des collectivités. Ces mécanismes assureront la cohérence de ces actions et en maximiseront les retombées pour les collectivités. C'est pourquoi, en premier lieu, le Ministère se donne pour objectif de stimuler la participation des ministères et organismes à ces structures de gouvernance, telles que la Table gouvernementale aux affaires territoriales et les conférences administratives régionales.

Résultats obtenus

- Actualisation, en février 2020, de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 et prolongation jusqu'en 2024 de sa mise en œuvre;
- Mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025;

- Participation accrue des ministères et organismes aux travaux de la Table gouvernementale aux affaires territoriales et des conférences administratives régionales;
- Mise en place de 14 comités municipaux sous la coordination des bureaux de projets pour la planification de l'aménagement des zones inondables à l'échelle de certains bassins versants.

ORIENTATION 3

ACCROÎTRE LE RÔLE DE L'ÉTAT EN HABITATION

En habitation, il importe de dégager une vue d'ensemble qui permet d'établir une vision commune de l'action de l'État dans ce domaine. Pour ce faire, le Ministère déploiera les efforts nécessaires pour entamer un dialogue avec les partenaires de la société civile et les organismes publics déjà actifs en matière d'habitation afin de répondre aux besoins concrets de la population.

Résultat obtenu

- Actualisation du cadre légal en habitation avec l'adoption, le 5 décembre 2019, de la Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2019, chapitre 28).

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

FONDS SPÉCIAL

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Les revenus

Les prévisions de revenus du FRR s'établissent à 271,1 M\$ en 2023-2024, soit sensiblement le même niveau que les revenus probables 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du FRR s'établissent à 312,6 M\$ en 2023-2024, soit 44,3 M\$ de moins que les dépenses probables 2022-2023.

La variation s'explique notamment par le report en 2022-2023 de versements d'aide financière qui étaient prévus en 2021-2022.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds régions et ruralité | | | | |
| Revenus | 271 109,0 | 269 839,0 | 271 089,0 | 269 839,0 |
| Dépenses | 312 613,5 | - | 356 924,7 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC****Les revenus**

Les prévisions de revenus de la SHQ s'établissent à 1 629,8 M\$ en 2023-2024, en baisse de 30,5 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des revenus provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la SHQ s'établissent à 1 697,1 M\$ en 2023-2024, en hausse de 52,2 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette augmentation, principalement en dépenses de transfert, s'explique notamment par des hausses de dépenses dans les programmes de construction de logements abordables et le Programme de logement sans but lucratif. Les dépenses des programmes pour aider les ménages à faible revenu à payer leur loyer sont également en hausse. Cette variation est partiellement compensée par les sommes supplémentaires investies en 2022-2023 pour appuyer la création rapide de logements et la construction de logements au Nunavik.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 352,0 M\$ en 2023-2024, en hausse de 39,1 M\$ par rapport à 2022-2023. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des investissements visant la rénovation du parc de logements sans but lucratif.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Société d'habitation du Québec | | | | |
| Revenus | 1 629 801,1 | 771 700,1 | 1 660 281,7 | 719 711,7 |
| Dépenses | 1 697 067,1 | - | 1 644 850,7 | - |
| Investissements | 351 977,2 | - | 312 915,9 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 142 100,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|------------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Commission municipale du Québec | 13 356,5 | 12 325,5 |
| Tribunal administratif du logement | 30 854,9 | 29 445,3 |

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>PIB du secteur bioalimentaire québécois¹</p> <p>28,2 G\$</p> <p>soit 7,4 % de l'économie du Québec</p> | <p>Emplois du secteur bioalimentaire québécois¹</p> <p>481 940</p> <p>11,3 % de l'emploi total au Québec</p> <p>au moins 10,0 % de l'emploi dans 14 des 17 régions administratives du Québec</p> | <p>Investissements du secteur bioalimentaire québécois¹</p> <p>2,4 G\$²</p> <p>soit 3,7 % des investissements au Québec</p> |
| <p>Demande alimentaire au Québec¹</p> <p>53,2 G\$</p> <p>ventes alimentaires au détail et dans les services alimentaires</p> <p>dont 31,0 G\$ en contenu québécois</p> | <p>Exportations internationales du secteur bioalimentaire québécois¹</p> <p>10,3 G\$</p> <p>soit 10,3 % des exportations du Québec</p> <p>65,0 % vers les États-Unis</p> | <p>Politique bioalimentaire 2018-2025</p> <p>7</p> <p>cibles pour 2025</p> <p>1,8 G\$</p> <p>pour financer des initiatives découlant de la Politique³</p> |

¹ Données pour l'année 2021, sujettes à des révisions périodiques

² En production, pêches et transformation

³ Discours sur les budgets de mars 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 ainsi que Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » comprend le Ministère, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les interventions portent sur le secteur bioalimentaire, qui englobe les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation et de la distribution alimentaires, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission de favoriser une offre alimentaire de qualité et d'appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. Il veille aussi à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux. À ces fins, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur bioalimentaire.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique. Elle a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Enfin, la Commission de protection du territoire agricole du Québec a pour mission de pérenniser un territoire propice à l'exercice et au développement durable des activités agricoles. À ce titre, elle assure la protection du territoire agricole et des activités agricoles et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations de la collectivité.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée le 1^{er} juillet 2021 en vertu de la Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (RLRQ, chapitre I-13.012) qui a pour mission principale d'offrir une formation technique de niveau collégial, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, dans les domaines agricole, agroalimentaire et agroenvironnemental, de même que dans les domaines connexes à ces derniers. L'organisation peut également offrir une formation relevant d'autres ordres d'enseignement.

L'Institut a également pour mission de faire de la recherche, de réaliser des activités de transfert de connaissances et de dispenser des services destinés à répondre aux besoins de la collectivité qu'il dessert.

L'Institut acquitte ses obligations et finance ses activités à partir des sommes qui proviennent du gouvernement du Québec, des contributions des étudiants et clientèles externes, et des revenus qu'il tire de ses activités.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

La Financière agricole du Québec (la Société) est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1) qui a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, la Société attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

L'organisation met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

La Société acquitte ses obligations et finance ses activités à partir des sommes qui proviennent notamment du gouvernement du Québec, des contributions des entreprises et des revenus qu'elle tire de ses activités. La Société reçoit également des contributions du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » s'établit à 1 190,4 M\$ en 2023-2024, soit 30,5 M\$ de plus que la dépense probable 2022-2023.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 17,2 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses du portefeuille représente une augmentation de 47,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 22,1 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la croissance à 69,8 M\$.

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments

Ce programme a pour objet le développement d'un secteur bioalimentaire prospère, durable et dynamique à l'écoute des consommateurs par le soutien aux entreprises de la production agricole, des pêches, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits bioalimentaires. Il vise également à exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique, de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 761,8 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 14,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 17,2 M\$ sur la dépense probable 2022-2023 et en incluant, pour être sur une base comparable à l'exercice 2022-2023, un réaménagement budgétaire estimé à 20,0 M\$ à prévoir au cours de l'exercice 2023-2024, en provenance du programme 2 « Organismes d'État » au bénéfice du programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments », afin de financer, à partir d'excédents budgétaires de La Financière agricole du Québec, la récurrence des mesures annoncées au Budget 2019-2020 (part de 20,0 M\$ du Ministère de l'enveloppe d'investissements de 250,0 M\$ dans le secteur agricole et agroalimentaire), le budget de dépenses 2023-2024 du programme 1 représente une augmentation de 51,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Cette variation s'explique principalement par la mesure Accroître l'autonomie alimentaire du Québec, annoncée dans le cadre du Budget 2023-2024.

PROGRAMME 2 Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser une gestion responsable des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles, de la pêche et alimentaires, de former des personnes compétentes en agroalimentaire et de préserver la vocation agricole des sols arables. Le budget de dépenses de ce programme regroupe La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Le budget de dépenses de 428,6 M\$ en 2023-2024 est supérieur de 16,1 M\$ à la dépense probable 2022-2023.

En incluant, pour être sur une base comparable à la dépense probable 2022-2023, un réaménagement budgétaire estimé à 20,0 M\$ à prévoir au cours de l'exercice 2023-2024, en provenance du programme 2 « Organismes d'État » au bénéfice du programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments », afin de financer, à partir d'excédents budgétaires de La Financière agricole du Québec, la récurrence des mesures annoncées au Budget 2019-2020 (part de 20,0 M\$ du Ministère de l'enveloppe d'investissements de 250,0 M\$ dans le secteur agricole et agroalimentaire), le budget de dépenses 2023-2024 du programme 2 représente une diminution de 3,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Cette variation s'explique essentiellement par des réaménagements budgétaires entre le programme 2 « Organismes d'État » et le programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments » du portefeuille.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments | 761 830,3 | 14 380,6 | 700 281,9 | 747 449,7 |
| 2. Organismes d'État | 428 558,3 | 16 122,4 | 430 084,1 | 412 435,9 |
| Sous-total | 1 190 388,6 | 30 503,0 | 1 130 366,0 | 1 159 885,6 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 22 100,0 | 22 100,0 | - | - |
| Total | 1 212 488,6 | 52 603,0 | 1 130 366,0 | 1 159 885,6 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments | 761 830,3 | 31 580,6 | 683 081,9 | 730 249,7 |
| 2. Organismes d'État | 428 558,3 | 16 122,4 | 430 084,1 | 412 435,9 |
| Sous-total | 1 190 388,6 | 47 703,0 | 1 113 166,0 | 1 142 685,6 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 22 100,0 | 22 100,0 | - | - |
| Total | 1 212 488,6 | 69 803,0 | 1 113 166,0 | 1 142 685,6 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesures du Budget | |
| Reconnaître et rétribuer les pratiques agroenvironnementales | 11 600,0 |
| Améliorer les infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec | 5 000,0 |
| Soutenir les investissements agricoles à caractère durable | 5 000,0 |
| Accroître les efforts visant à assurer le bien-être animal | 500,0 |
| Total | 22 100,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 7 933,9 | 1 731,9 | 6 202,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 6 033,2 | (418,8) | 6 452,0 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 500,0 | - | 500,0 |
| Total | 14 467,1 | 1 313,1 | 13 154,0 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

En fonction de son contexte, de sa mission et de la disponibilité de ses ressources, le Ministère a établi, dans son Plan stratégique 2019-2023, trois orientations auxquelles ses efforts ont été consacrés en priorité pendant la période 2019-2020 à 2022-2023.

Ci-après sont présentées ces trois orientations.

ORIENTATION 1

RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS D'ICI ET D'AILLEURS

Les attentes des consommateurs, d'ici et d'ailleurs, à l'égard de l'alimentation et du secteur bioalimentaire sont multiples. Elles évoluent au rythme des valeurs individuelles et sociétales ainsi qu'à celui des changements dans les habitudes de vie. La pandémie a démontré plus que jamais que le secteur bioalimentaire est essentiel et névralgique en raison de son rôle de premier plan au regard de l'autonomie alimentaire en privilégiant les aliments québécois. L'achat local fait partie des valeurs des Québécois alors que sur les marchés d'exportation, des entreprises peuvent se démarquer par une offre de produits distinctifs.

Par ailleurs, parmi les principaux critères de choix des aliments par les consommateurs se trouvent la qualité et la salubrité des aliments ainsi que le caractère santé. C'est par l'intermédiaire d'inspections et de la responsabilisation des établissements alimentaires que le Ministère s'assure que les aliments offerts sont salubres et que les risques sanitaires sont contrôlés. De plus, les entreprises doivent innover pour offrir des aliments transformés à caractère santé.

Ainsi, le Ministère favorise l'accroissement de l'achat d'aliments du Québec, appuie la responsabilisation des établissements alimentaires dans la maîtrise des risques sanitaires et soutient l'offre québécoise d'aliments transformés de qualité.

Résultats obtenus

Pour l'orientation 1, le Ministère a notamment mis en œuvre les moyens déterminants suivants :

- déploiement de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques;
- accompagnement et soutien aux entreprises bioalimentaires, notamment par le biais de programmes d'aide financière appuyant la commercialisation de leurs produits bioalimentaires sur les marchés québécois et extérieurs, ainsi que la transformation d'aliments de qualité et à caractère santé;
- contrôle de la sécurité des aliments par l'inspection des établissements alimentaires;
- amélioration de l'accès à de l'information sur l'offre bioalimentaire du Québec par l'instauration du répertoire des aliments québécois.

ORIENTATION 2

SOUTENIR LES ENTREPRENEURS ET LES PARTENAIRES DU SECTEUR

Le Ministère poursuit ses actions d'accompagnement et d'appui au développement des entreprises et des filières sectorielles du secteur bioalimentaire. Le Québec doit compter sur des entreprises bioalimentaires prospères, durables et innovantes.

D'une part, les interventions du Ministère sont orientées vers l'investissement productif, qui constitue un vecteur déterminant pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises, que ce soit pour réduire les frais liés à l'exploitation, pour offrir de nouveaux produits grâce à l'innovation et à la technologie ou pour faire face à la concurrence et à l'ouverture des marchés découlant des accords et ententes de commerce. L'utilisation de services-conseils favorise également l'adoption de pratiques d'affaires durables et responsables. D'autre part, les interventions sont orientées vers la productivité de la main-d'œuvre, la santé et le bien-être des animaux, ainsi que vers le développement en région des potentiels bioalimentaires.

Résultats obtenus

Pour l'orientation 2, le Ministère a notamment mis en œuvre les moyens déterminants suivants :

- déploiement de la Stratégie de croissance des serres afin de soutenir l'alimentation locale au bénéfice des consommateurs, de même que pour augmenter l'autonomie alimentaire du Québec;
- soutien à la croissance de la production et de la productivité des entreprises bioalimentaires, notamment par le biais de programmes d'aide financière appuyant les investissements;
- accompagnement à l'accélération de l'adoption de pratiques agroenvironnementales responsables et performantes dans le cadre du Plan d'agriculture durable;

- soutien d'activités de recherche et d'innovation avec les partenaires, dont les centres de recherche et d'expertise, par l'entremise de programmes d'aide financière;
- accompagnement et soutien financier aux entrepreneurs de la relève agricole et de la pêche;
- mesures d'aide pour accompagner des entreprises agricoles dans leur conversion de la production conventionnelle à la production biologique;
- accompagnement des éleveurs en santé et bien-être des animaux par l'accès à des services vétérinaires;
- mise en œuvre de divers programmes d'aide financière pour mettre en valeur les potentiels bioalimentaires des territoires.

ORIENTATION 3**RENFORCER LA COHÉSION ET LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLES**

Des ressources limitées et la poursuite d'une prestation de services de qualité commandent au Ministère de s'adapter et d'optimiser son efficacité et son efficience. Une organisation plus performante et en cohésion passe par un suivi de la satisfaction de sa clientèle ainsi que par une amélioration en continu de son offre de service, de ses programmes et de la réglementation qu'elle est appelée à appliquer. Pour y arriver, le Ministère doit pouvoir compter sur un personnel engagé et compétent. La Politique-cadre en matière de télétravail pour le personnel de la fonction publique s'applique et le personnel a été équipé en outils technologiques lui permettant, le cas échéant, d'exercer ses fonctions à distance, et ce, tout en assurant la sécurité de l'information et la continuité des services aux clientèles.

Résultats obtenus

Pour l'orientation 3, le Ministère a notamment mis en œuvre les moyens déterminants suivants :

- actualisation et suivi de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens;
- actualisation de la réglementation québécoise sur les aliments en matière de salubrité et de permis, incluant le Règlement sur les aliments de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29);
- poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la taxation foncière agricole avec les instances municipales et le milieu agricole;
- établissement du portrait de la qualité de vie au travail auprès des employés du Ministère et d'une stratégie d'amélioration prenant en compte la nouvelle réalité du télétravail.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus de l'Institut s'établissent à 38,4 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 2,1 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cet écart s'explique principalement par la majoration du financement provenant du portefeuille ministériel en lien avec l'indexation des dépenses salariales et non salariales de l'Institut.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de l'Institut s'établissent à 41,3 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 1,8 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette hausse des dépenses est essentiellement attribuable à l'indexation des dépenses salariales et non salariales de l'Institut.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de l'Institut s'établissent à 18,0 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 9,6 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. Cet écart est principalement attribuable à la majoration du niveau des investissements en immobilisations dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Société s'établissent à 530,8 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 6,3 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cet écart est principalement attribuable à l'augmentation prévue des transferts du gouvernement fédéral, compensée en partie par une diminution nette des transferts provenant du Ministère responsable.

Les prévisions de revenus en 2023-2024 de 358,5 M\$ attribuables aux transferts provenant du Ministère responsable diffère du montant de dépenses de transfert de 378,5 M\$ prévu pour la Société au budget de dépenses 2023-2024 du Ministère. Cet écart de 20,0 M\$ représente le réaménagement budgétaire estimé à prévoir au cours de l'exercice 2023-2024 au bénéfice du Ministère à l'égard de l'enveloppe d'investissements dans le secteur agricole et alimentaire annoncée au Budget 2019-2020. Cette somme sera financée à partir d'excédents budgétaires de la Société.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Société s'établissent à 644,2 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 91,1 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation prévue des dépenses de transfert pour les programmes de financement et d'assurance de la Société.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la Société s'établissent à 46,6 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 5,1 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. Cette variation est principalement attribuable à une révision du niveau des investissements en immobilisations tangibles dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Institut de technologie agroalimentaire du Québec | | | | |
| Revenus | 38 443,0 | 34 474,4 | 36 391,0 | 33 036,0 |
| Dépenses | 41 343,8 | - | 39 540,6 | - |
| Investissements | 18 025,2 | - | 8 407,4 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| La Financière agricole du Québec | | | | |
| Revenus | 530 839,1 | 358 537,1 | 524 540,2 | 362 945,2 |
| Dépenses | 644 241,6 | - | 553 181,2 | - |
| Investissements | 46 623,4 | - | 41 492,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 5 000,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Commission de protection du territoire agricole du Québec | 11 111,7 | 11 476,0 |
| Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec | 4 435,1 | 4 978,7 |

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dépenses de programmes gouvernementales 2023-2024 115,5 G\$ dont 60,5 G\$ en masse salariale | Plan québécois des infrastructures 2023-2033 du gouvernement 150,0 G\$ | Effectifs gouvernementaux (prévus pour 2022-2023) 564 400 ETC |
| Contrats gouvernementaux de 25 000 \$ et plus accordés en 2021-2022 28 725 | Valeur totale des contrats gouvernementaux de 25 000 \$ et plus accordés en 2021-2022 22,1 G\$ | Dossiers traités par le greffe du Secrétariat du Conseil du trésor 2 000 en moyenne par année |

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, de l'Autorité des marchés publics, du Centre d'acquisitions gouvernementales, de la Commission de la capitale nationale du Québec, de l'Office des professions du Québec et de la Société québécoise des infrastructures.

LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le Secrétariat du Conseil du trésor est l'appareil administratif du Conseil du trésor. Il soutient les activités de celui-ci et assiste sa présidente dans l'exercice de ses fonctions ainsi que le gouvernement dans ses responsabilités d'employeur. Il appuie et encadre les ministères et les organismes du secteur public dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des ressources de l'État ainsi qu'en matière de marchés publics et de performance de l'Administration gouvernementale.

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil du trésor en vue, notamment :

- de préparer annuellement le budget de dépenses, en tenant compte des particularités de chacun des ministères et des organismes, de s'assurer de la cohérence de ce dernier avec la politique budgétaire du gouvernement et d'en réaliser le suivi;
- de soumettre annuellement au gouvernement un budget d'investissements pluriannuel à l'égard des infrastructures publiques, de même qu'un rapport de l'utilisation qui en a été faite, pour dépôt à l'Assemblée nationale;
- d'assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique ainsi que de régulateur et de coordonnateur des négociations de l'administration publique;
- de veiller à une bonne gouvernance et d'encadrer la gestion des ressources humaines et financières ainsi que les marchés publics;
- de faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes;
- de faire évoluer le cadre de gestion axée sur les résultats et son application par les ministères et les organismes, notamment par l'utilisation de données opérationnelles et d'indicateurs de performance qui permettent de mesurer le degré d'atteinte des engagements;
- de soutenir, par le biais du Secrétariat à la Capitale-Nationale, le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sur toute question ayant des retombées importantes pour la région ou concernant son développement social, culturel, touristique et économique.

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » compte un organisme budgétaire, soit la Commission de la fonction publique. Comme tribunal administratif, cette dernière entend en appel certaines décisions de nature disciplinaire ou administrative prises par l'employeur à l'endroit des fonctionnaires. Elle assume également un rôle de surveillance relativement au système de recrutement et de promotion des fonctionnaires et s'assure que les décisions prises en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), ou de certaines dispositions de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), qui affectent les fonctionnaires, sont empreintes d'impartialité et d'équité. Enfin, elle fournit ponctuellement aux autorités concernées certains avis, rapports ou certifications.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a pour objet de soutenir les projets qui contribuent au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs (L.Q. 2016, chapitre 31).

Les revenus du FRCN proviennent d'une affectation des crédits alloués au ministre responsable par le Parlement.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Instituée par la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, chapitre A-33.2.1) le 1^{er} décembre 2017, l'Autorité des marchés publics (AMP) est chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics incluant les organismes municipaux. Elle est également responsable d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) concernant le régime d'intégrité des entreprises, notamment celles relatives à l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public.

L'AMP peut notamment examiner la conformité d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat d'un organisme public de sa propre initiative, à la suite d'une plainte portée par une personne intéressée, à la suite d'une demande présentée par la présidente du Conseil du trésor ou par la ministre responsable des Affaires municipales ou à la suite d'une communication de renseignements.

L'AMP peut également, dans certaines circonstances, examiner l'exécution d'un tel contrat. L'AMP doit s'assurer que la gestion contractuelle d'un organisme public désigné par elle ou par le gouvernement s'effectue conformément au cadre normatif.

L'AMP est également chargée d'effectuer une veille des contrats et des sous-contrats publics au fin notamment d'analyser l'évolution des marchés et des pratiques contractuelles des organismes publics et d'identifier les situations problématiques affectant la concurrence.

La Loi confère à l'AMP divers pouvoirs dont des pouvoirs de vérification et d'enquête au terme desquelles elle pourra, selon le cas, rendre des ordonnances, formuler des recommandations ou encore suspendre ou résilier un contrat. Lorsque la vérification ou l'enquête concerne un organisme municipal, toute décision de l'AMP prend la forme d'une recommandation au conseil de l'organisme.

L'AMP peut également faire enquête sur la commission d'une infraction prévue au chapitre VII.1 de la Loi sur l'Autorité des marchés publics ou à la section I du chapitre VIII.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Les revenus de l'AMP proviennent principalement du portefeuille ministériel.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a été institué le 1^{er} septembre 2020 en vertu de la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales (RLRQ, chapitre C-7.01). Le CAG a pour mission de fournir aux ministères et organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables, y compris les principes énoncés à l'article 2 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Le CAG offre également la possibilité aux ministères et organismes de lui confier un mandat pour l'acquisition de biens et services particuliers, incluant ceux en technologies de l'information, ainsi que du soutien en matière de publicité et de placement médias. Le CAG peut également fournir le service de disposition de biens des organismes publics lorsque ces biens ne sont plus requis.

Le CAG finance ses activités notamment par des crédits du portefeuille ministériel. Il peut également tirer des revenus de la tarification ainsi que d'autres formes de rémunération pour la prestation des services qu'il offre. Cette tarification et ces autres formes de rémunération peuvent varier selon les biens et services fournis ou offerts ou selon la clientèle desservie.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

La Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission) veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

À cette fin, la Commission peut notamment, sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;

- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

La Commission veille aussi à l'entretien et à la mise en valeur des lieux de sépulture des premiers ministres du Québec, que ces lieux soient ou non situés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

La Commission peut exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque des circonstances particulières le justifient, aménager des sites, monuments et biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

La Commission contribue à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

Les revenus annuels de la Commission proviennent principalement de la subvention du gouvernement du Québec.

La Commission reçoit également des contributions de partenaires ainsi que des revenus autonomes (locations de salles, stationnements, droits d'entrée, activités éducatives, redevances et revenus d'intérêts).

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

L'Office des professions du Québec (l'Office) est un organisme autonome qui relève de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et Présidente du Conseil du trésor, laquelle, par décret, est la ministre responsable de l'application des lois professionnelles. L'Office veille à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public de façon à ce que les professions s'exercent et se développent en offrant au public des garanties de compétence et d'intégrité.

Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

La Société québécoise des infrastructures (SQI) est un organisme dont la mission consiste notamment à développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de sa clientèle, principalement en mettant à sa disposition des immeubles et en lui fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La SQI a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers du Québec. Elle doit donc maintenir ses actifs dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. De plus, elle doit combler les besoins immobiliers des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant des locaux dont l'emplacement, la disponibilité, la qualité et les coûts répondent à leurs attentes, tout en assurant une occupation optimale de manière à gérer rigoureusement la facture de loyer gouvernementale.

La SQI tire ses revenus principalement de la tarification de ses services.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le Fonds de suppléance, le budget de dépenses du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » s'établit à 978,3 M\$ en 2023-2024, soit 41,4 M\$ de moins que la dépense probable 2022-2023.

Quant au Fonds de suppléance, il inclut notamment une somme additionnelle de 3,5 M\$ afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024.

PROGRAMME 1

Soutien au Conseil du trésor

Ce programme assure le financement de la prestation de services du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor, laquelle a pour objet le soutien au Conseil du trésor, l'élaboration d'avis à l'intention du gouvernement et l'appui à la direction de l'administration gouvernementale en matière de gestion et d'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles.

Le budget de dépenses 2023-2024 s'établit à 96,6 M\$, en hausse de 10,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par le renforcement du soutien aux négociations et aux marchés publics, de même que l'indexation et la progression salariale.

PROGRAMME 2

Soutien aux fonctions gouvernementales

Ce programme contribue au financement des obligations et des services nécessaires au fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

Le budget de dépenses 2023-2024 s'établit à 258,8 M\$, en baisse de 26,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique par une diminution de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique.

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la Loi sur la fonction publique, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et, si elle le juge utile, de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2023-2024 s'établit à 5,8 M\$, en hausse de 0,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette augmentation s'explique par l'indexation, la progression salariale ainsi que le rehaussement des services en sécurité de l'information.

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances. Il regroupe des dépenses totalisant 525,3 M\$, dont 522,1 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges, ainsi que 3,2 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

La baisse de 16,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023 s'explique par une révision des coûts des régimes de retraite.

Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés, tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 5

Fonds de suppléance

Ce programme vise notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier ainsi qu'à certaines mesures qui sont annoncées au Budget. La dépense probable résiduelle s'explique par le niveau de dépenses requis pour procéder à la fermeture de l'année financière, principalement au regard des dépenses additionnelles nécessaires pour financer l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert ainsi que l'effet de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, comprenant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022.

PROGRAMME 6

Soutien aux infrastructures gouvernementales

Ce programme est responsable de la planification et du suivi des investissements publics en infrastructures. Il élabore l'encadrement (politiques, stratégies et directives) nécessaire afin d'assurer une gouvernance optimale des investissements et des projets d'infrastructures publiques et il voit à sa mise en œuvre dans l'application de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3).

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme s'établit à 9,0 M\$, en hausse de 1,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par les ajustements salariaux.

PROGRAMME 7

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le développement et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec à titre de capitale nationale, en contribuant à l'aménagement et à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités et en agissant en complémentarité des milieux locaux et régionaux afin de soutenir leur développement économique, social, culturel et touristique.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme est de 82,8 M\$, en diminution de 10,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par une contribution non récurrente du Secrétariat à la Capitale-Nationale, en 2022-2023, pour encourager la mobilité active dans la Ville de Québec.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Soutien au Conseil du trésor | 96 555,8 | 9 982,1 | 85 909,5 | 86 573,7 |
| 2. Soutien aux fonctions gouvernementales | 258 757,7 | (26 196,6) | 283 412,2 | 284 954,3 |
| 3. Commission de la fonction publique | 5 825,3 | 615,3 | 5 164,2 | 5 210,0 |
| 4. Régimes de retraite et d'assurances | 525 334,5 | (16 671,0) | 542 005,5 | 542 005,5 |
| 5. Fonds de suppléance | 9 946 900,0 | (3 522 491,0) | 15 679 405,3 | 13 469 391,0 |
| 6. Soutien aux infrastructures gouvernementales | 9 025,9 | 1 734,7 | 7 235,4 | 7 291,2 |
| 7. Promotion et développement de la Capitale-Nationale | 82 762,0 | (10 854,5) | 77 093,7 | 93 616,5 |
| Sous-total | 10 925 161,2 | (3 563 881,0) | 16 680 225,8 | 14 489 042,2 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | (944 900,0) | (944 900,0) | - | - |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1 ^{er} avril 2022 | - | - | (7 550 000,0) | (7 550 000,0) |
| Total | 9 980 261,2 | (4 508 781,0) | 9 130 225,8 | 6 939 042,2 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Soutien au Conseil du trésor | 96 555,8 | 9 982,1 | 85 909,5 | 86 573,7 |
| 2. Soutien aux fonctions gouvernementales | 258 757,7 | (26 196,6) | 283 412,2 | 284 954,3 |
| 3. Commission de la fonction publique | 5 825,3 | 615,3 | 5 164,2 | 5 210,0 |
| 4. Régimes de retraite et d'assurances | 525 334,5 | (16 671,0) | 542 005,5 | 542 005,5 |
| 5. Fonds de suppléance | 9 946 900,0 | (3 522 491,0) | 15 679 405,3 | 13 469 391,0 |
| 6. Soutien aux infrastructures gouvernementales | 9 025,9 | 1 734,7 | 7 235,4 | 7 291,2 |
| 7. Promotion et développement de la Capitale-Nationale | 82 762,0 | (10 854,5) | 77 093,7 | 93 616,5 |
| Sous-total | 10 925 161,2 | (3 563 881,0) | 16 680 225,8 | 14 489 042,2 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | (944 900,0) | (944 900,0) | - | - |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1 ^{er} avril 2022 | - | - | (7 550 000,0) | (7 550 000,0) |
| Total | 9 980 261,2 | (4 508 781,0) | 9 130 225,8 | 6 939 042,2 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|---------------------------------------------------------------|--------------------|
| Mesures du Budget du CTAG | |
| Augmenter la productivité dans l'industrie de la construction | 3 500,0 |
| Mesures du Budget des autres portefeuilles | |
| Éducation | (249 100,0) |
| Affaires municipales et Habitation | (148 800,0) |
| Économie, Innovation et Énergie | (101 500,0) |
| Emploi et Solidarité sociale | (53 500,0) |
| Enseignement supérieur | (53 000,0) |
| Conseil exécutif | (50 400,0) |
| Transports et Mobilité durable | (49 000,0) |
| Ressources naturelles et Forêts | (45 000,0) |
| Autres portefeuilles | (198 100,0) |
| Total | (944 900,0) |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements comprend également un montant de 1 650,0 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres coûts », inclus principalement au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Ce programme est constitué de provisions qui ont pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice, ainsi qu'au financement des besoins en investissements.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 1 310,0 | - | 1 310,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 2 337,4 | 22,2 | 2 315,2 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 1 650 125,0 | (302 000,0) | 1 952 125,0 |
| Total | 1 653 772,4 | (301 977,8) | 1 955 750,2 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Malgré le contexte singulier imposé par la gestion de la pandémie, le Secrétariat a maintenu le cap sur ses objectifs stratégiques 2019-2023, avec un taux d'atteinte moyen des cibles annuelles de 88 % entre 2019-2020 et 2021-2022.

De plus, depuis le dévoilement de la composition du nouveau Conseil des ministres, le 20 octobre 2022, la réalisation de la mission du Secrétariat relève de deux ministres : la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor et le ministre responsable des Infrastructures. Le portefeuille intègre également depuis cette date l'Office des professions du Québec sous la responsabilité de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, et la Commission de la Capitale-Nationale, avec la désignation du ministre responsable des Infrastructures comme ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Les priorités gouvernementales énoncées lors du discours inaugural du 30 novembre 2022 ont guidé les choix budgétaires du Secrétariat pour 2023-2024 et constitueront la pierre angulaire de son prochain plan stratégique 2023-2027.

ORIENTATION 1

VEILLER À LA BONNE GOUVERNANCE DES RESSOURCES DE L'ÉTAT

Le Secrétariat veille à la bonne gouvernance des ressources de l'État, notamment en assurant un contrôle des dépenses, des effectifs et des investissements publics en infrastructures et en priorisant les investissements qui assurent la pérennité des infrastructures publiques.

Résultats obtenus

- Une gestion saine et prudente des dépenses publiques a permis non seulement de répondre adéquatement aux besoins importants engendrés par la pandémie mais aussi de financer certaines priorités gouvernementales;
- La grande majorité des conventions collectives applicables dans les secteurs public et parapublic, qui touchent près de 600 000 employés, ont été renouvelées pour une période de trois ans, soit jusqu'au 31 mars 2023. Il est estimé que le gouvernement a signé les conventions collectives d'environ 98 % des employés de l'État. Les travaux se poursuivent pour les groupes dont les conventions demeurent à signer;
- Afin de répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques et soutenir le développement de ce parc, les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures (PQI) sont passés de 115,4 G\$ au PQI 2019-2029 à 150,0 G\$ au PQI 2023-2033. Les niveaux annuels d'investissements planifiés au PQI, au cours des années 2019-2020 à 2021-2022, ont été respectés en excluant les versements anticipés d'aides financières pour des infrastructures. De plus, l'allocation des enveloppes d'investissements en maintien du parc basée sur les besoins établis par les ministères et organismes a permis de prioriser les investissements assurant la pérennité des infrastructures publiques.

ORIENTATION 2

RENFORCER LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Secrétariat contribue au renforcement de la performance de l'administration publique en veillant à une application optimale du cadre de gestion des marchés publics et du cadre de gestion axée sur les résultats en assurant le développement de la vision gouvernementale en matière de gestion des ressources humaines et en soutenant les organismes publics dans la gestion des ressources et de la performance.

Résultats obtenus

- Un des moyens pour assurer une application optimale du cadre normatif en gestion contractuelle et la bonne gestion des ressources de l'État est le regroupement des acquisitions lequel représente une économie d'échelle. La mise en place du CAG en 2019-2020 a permis d'augmenter le pourcentage d'achat regroupés de 3 % et de générer les économies attendues;

- Les efforts réalisés pour augmenter le taux de conformité des organismes publics visés au cadre normatif en gestion contractuelle ont permis de faire progresser ce taux de plus de 7 % par rapport à la mesure de départ de 80,5 % établie en 2017-2018 et d'atteindre un taux de 87,7 % basé sur les données de 2021-2022;
 - À partir de 2021-2022, les données des filiales nouvellement assujetties au cadre normatif ont été incluses dans les résultats, ce qui a entraîné une fluctuation à la baisse du taux de conformité. Toutefois, les actions mises en place auprès de ces organismes ont permis tout de même d'atteindre la cible;
 - Les mesures mises en place par le Secrétariat, soit le soutien-conseil aux organismes publics, la formation aux intervenants en gestion contractuelle, les travaux de vérification ou ceux portant sur la reddition de comptes en gestion contractuelle ont permis d'intervenir auprès des organismes publics dans un objectif d'amélioration continue et de les encadrer dans l'application du cadre normatif;
 - De plus, la production d'information de gestion par le Secrétariat, à partir notamment des données inscrites au Système électronique d'appels d'offres (SEAO), a permis aux organismes publics d'avoir une vue d'ensemble de leurs activités contractuelles et d'identifier les secteurs d'intervention afin d'améliorer leurs résultats en matière de conformité. Ces informations sont diffusées annuellement, notamment dans le portrait personnalisé des activités contractuelles qui est accessible pour l'ensemble des organismes publics et sous l'onglet « Statistiques sur les acquisitions gouvernementales » sur le site du Secrétariat.
- Dès 2019-2020, la note globale moyenne des ministères de 82 % à l'indice de performance de l'administration publique a permis de constater une hausse marquée de la qualité et de l'atteinte des cibles de la planification stratégique (+11 points de pourcentage par rapport à la lecture précédente). Ainsi, cette évolution positive témoigne de la volonté du gouvernement d'accroître la performance de l'État au bénéfice de la population. La diffusion annuelle des résultats se poursuivra dans l'objectif de transformer les façons de faire au sein des organisations publiques en toute transparence;
- L'élaboration de la Politique-cadre en matière de télétravail et son application depuis le 4 avril 2022 permet un tout nouveau mode d'organisation du travail, offrant la possibilité d'exercer du télétravail pour une période maximale de trois jours par semaine pour les emplois qui s'y prêtent. L'implantation du télétravail en mode hybride est un changement d'envergure sans précédent pour l'appareil gouvernemental. Cette formule est tout indiquée afin de maximiser les avantages liés à la prestation de travail en personne et ceux du télétravail. L'objectif est de permettre aux employés de bénéficier des meilleures circonstances pour effectuer leurs tâches, ce qui inclut une présence dans le milieu de travail;
- Les travaux de modernisation de la dotation de la fonction publique qui ont débuté en 2019 et mené au changement de la Loi sur la fonction publique depuis ont donné lieu à un nouveau processus d'embauche qui est à la fois plus simple, plus rapide et plus agile et qui répond davantage aux besoins de main-d'œuvre des ministères et organismes. Les employés de la fonction publique sont désormais recrutés et promus au moyen d'un processus de sélection plutôt que d'un processus de qualification. Cette nouvelle façon de faire permet également aux candidats d'être plus actifs dans leur recherche d'emploi puisque ces derniers postulent sur des emplois précis, qui correspondent à leur profil et leur intérêt.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANIMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Les revenus

Les prévisions de revenus du FRCN s'établissent à 25,0 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024, soit un niveau similaire à celui des revenus probables de l'exercice financier 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du FRCN s'établissent à 25,0 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024, soit un niveau similaire à celui des dépenses probables de l'exercice financier 2022-2023.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le FRCN pour l'exercice financier 2023-2024.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de la région de la Capitale-Nationale | | | | |
| Revenus | 25 000,0 | 25 000,0 | 25 000,0 | 25 000,0 |
| Dépenses | 25 000,0 | - | 25 000,0 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Les revenus

Les prévisions de revenus de l'AMP s'établissent à 37,5 M\$ en 2023-2024, en hausse de 15,5 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par une augmentation du montant de la subvention gouvernementale.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 37,5 M\$ en 2023-2024, en hausse de 7,3 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la masse salariale découlant des obligations additionnelles dévolues à l'AMP en vertu de la Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2022, chapitre 18).

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 0,5 M\$ en 2023-2024, en baisse de 0,5 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. Cette variation s'explique par la baisse du niveau d'investissements en ressources informationnelles.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

Les revenus

Les prévisions de revenus du CAG s'établissent à 54,3 M\$ en 2023-2024, en baisse de 48,6 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par une diminution de la facturation liée à la pandémie à la suite de la levée de l'urgence sanitaire par le gouvernement, notamment en ce qui a trait à l'utilisation des équipements de protection individuelle par les ministères et organismes.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du CAG s'établissent à 55,7 M\$ en 2023-2024, en baisse de 43,9 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation est principalement attribuable à une diminution des dépenses liées à la déclaration de la fin de l'urgence sanitaire, notamment en ce qui a trait aux besoins en acquisitions d'équipements de protection individuelle pour les ministères et organismes ainsi qu'à ceux en publicité.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 0,5 M\$ en 2023-2024, soit sensiblement au même niveau que l'année précédente.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Commission s'établissent à 54,1 M\$ en 2023-2024, en baisse de 10,7 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la contribution ministérielle considérant la fin de travaux en 2023-2024 de projets confiés à la Commission, dont le projet Phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Commission s'établissent à 32,1 M\$ en 2023-2024, en hausse de 6,5 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette hausse s'explique principalement par l'amortissement et les dépenses de fonctionnement liés à la mise en service, en 2023-2024, du projet Phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la Commission s'établissent à 33,3 M\$ en 2023-2024, en baisse de 15,7 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. Cette baisse s'explique par la fin de travaux en 2023-2024 de projets confiés à la Commission, dont le projet Phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus de l'Office s'établissent à 12,4 M\$ en 2023-2024, soit un niveau équivalent aux revenus probables 2022-2023. Cela résulte du taux de contribution des membres des ordres professionnels qui demeure fixé à 29,00 \$ en 2023-2024.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de l'Office s'établissent à 12,9 M\$ en 2023-2024, soit 0,3 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette hausse résulte essentiellement de l'indexation des dépenses de rémunération et fonctionnement.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de l'Office s'établissent à 0,1 M\$ en 2023-2024, soit un niveau équivalent à celui de l'année précédente.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Les revenus

Les prévisions de revenus de la SQI s'établissent à 3 858,7 M\$ en 2023-2024, en hausse de 2 837,3 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette hausse s'explique principalement par un changement au niveau de la constatation des revenus liés aux projets et, dans une moindre mesure, par la tarification en location d'espaces.

Considérant l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2023 du chapitre comptable sur les revenus, la SQI constate à compter de 2023-2024 les revenus et les dépenses à l'avancement des travaux et non plus à l'achèvement pour les projets des ministères et organismes dont elle assure la gestion. De plus, elle constate maintenant des revenus et des dépenses pour les projets des réseaux (santé, éducation et enseignement supérieur), alors qu'avant, ni revenu ni dépense n'étaient constatés pour ces projets.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 3 857,4 M\$ en 2023-2024, en hausse de 2 852,7 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par le changement de méthode comptable relatif à l'inscription des dépenses des projets facturables à l'avancement des travaux, qui se traduit par une hausse des dépenses de fonctionnement. Elle prend également en considération l'augmentation de la rémunération, la hausse des frais de fonctionnement et des dépenses d'intérêt, de même que l'augmentation attendue de la dépense d'amortissement à la suite de la livraison de nouveaux projets.

Considérant l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2023 du chapitre comptable sur les revenus, la SQI constate à compter de 2023-2024 les revenus et les dépenses à l'avancement des travaux et non plus à l'achèvement pour les projets des ministères et organismes dont elle assure la gestion. De plus, elle constate maintenant des revenus et des dépenses pour les projets des réseaux (santé, éducation et enseignement supérieur), alors qu'avant, ni revenu ni dépense n'étaient constatés pour ces projets.

Les investissements

Les investissements prévus pour l'exercice 2023-2024 sont estimés à 349,7 M\$, en baisse de 6,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par un changement de présentation des investissements aux états financiers de la SQI. Notamment, les services de construction aux clients ne se capitalisent plus en immobilisations, car ils sont de nature facturable.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Autorité des marchés publics | | | | |
| Revenus | 37 527,0 | 33 812,9 | 22 033,9 | 18 764,3 |
| Dépenses | 37 527,0 | - | 30 227,9 | - |
| Investissements | 503,0 | - | 974,7 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Centre d'acquisitions gouvernementales | | | | |
| Revenus | 54 336,5 | 30 617,7 | 102 950,0 | 29 948,0 |
| Dépenses | 55 663,7 | - | 99 589,4 | - |
| Investissements | 536,8 | - | 345,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Commission de la capitale nationale du Québec | | | | |
| Revenus | 54 064,0 | 51 002,9 | 64 813,9 | 62 194,8 |
| Dépenses | 32 101,8 | - | 25 635,7 | - |
| Investissements | 33 330,8 | - | 49 031,7 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | 123,0 | - | - | - |
| Office des professions du Québec | | | | |
| Revenus | 12 366,5 | - | 12 440,5 | - |
| Dépenses | 12 865,0 | - | 12 577,2 | - |
| Investissements | 100,0 | - | 100,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Société québécoise des infrastructures | | | | |
| Revenus | 3 858 693,4 | - | 1 021 433,7 | 1 000,0 |
| Dépenses | 3 857 396,7 | - | 1 004 686,4 | - |
| Investissements | 349 651,7 | - | 356 195,2 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 3 500,0 | - | - | - |
| Investissements | 7 741,0 | - | - | - |

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|------------------------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Commission de la fonction publique | 5 825,3 | 5 210,0 |

CONSEIL EXÉCUTIF

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Soutien à la prise de décision gouvernementale</p> <p>1 231</p> <p>dossiers analysés pour présentation au Comité ministériel des services aux citoyens et au Comité ministériel de l'économie et de l'environnement</p> | <p>Législation</p> <p>40</p> <p>projets de loi différents soumis, pour examen, au Comité de législation</p> | <p>Communications gouvernementales</p> <p>2 671</p> <p>activités publiques gouvernementales coordonnées par le Secrétariat à la communication gouvernementale</p> |
| <p>Opération haute vitesse</p> <p>1,1 G\$</p> <p>en financement accordé à ce jour²</p> <p>100 % des foyers rejoints³</p> | <p>Activités de mission</p> <p>401</p> <p>initiatives soutenues en matière de francophonie canadienne, de relations avec les Premières Nations et Inuit</p> | <p>Centre de la francophonie des Amériques⁴</p> <p>129</p> <p>projets lancés et activités réalisées</p> |

¹ Les données statistiques proviennent du Rapport annuel de gestion 2021-2022 du Ministère, à moins d'avis contraire.

² Rapport d'activité du Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité – Opération Haute Vitesse https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/IHV/operationHV/Rapport_Activite_OVH.pdf

³ Données ISDE Canada au 4 novembre 2022 <https://ised-isde.canada.ca/site/acces-internet-haute-vitesse-canada/fr/acces-universel/tableau-de-bord-a-large-bande>

⁴ Données extraites du Rapport d'activités 2021-2022 du Centre de la francophonie des Amériques

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Dans l'exécution de ses fonctions d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décision gouvernementale, le Ministère compte sur les secrétariats suivants :

- le Secrétariat général et coordination gouvernementale;
- le Secrétariat du Conseil exécutif;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

De plus, le Ministère coordonne la communication gouvernementale et il est responsable de mandats particuliers, qui sont assumés par les quatre secrétariats de mission et le bureau de coordination suivants :

- le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et soutient le ministre responsable dans sa mission de veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au Canada. Le Secrétariat assure également la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de relations canadiennes et, dans cet esprit, a pour mandat de coordonner l'ensemble des activités intergouvernementales québécoises au Canada et de maintenir des liens privilégiés avec la francophonie canadienne. Il soutient également les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada;
- le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit assiste le ministre responsable et coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général;
- le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité a pour mandat d'assister les autorités ministérielles dans la coordination de l'ensemble des actions gouvernementales relatives à la réforme des institutions démocratiques, à la participation citoyenne, à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et à la laïcité de l'État. Il est aussi responsable de développer et maintenir en ces matières une expertise reconnue, et ce, au bénéfice des autorités ministérielles et de l'appareil gouvernemental;

- le Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité assiste le ministre responsable dans la mise en œuvre d'initiatives qui visent à accélérer le déploiement d'infrastructures de connectivité afin que tous les citoyens, les entreprises et les organismes aient accès à Internet haute vitesse et à la couverture cellulaire, autant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées;
- le Bureau de coordination de la Lutte contre le racisme assiste le ministre responsable dans l'exercice des rôles et responsabilités qui lui sont dévolus. Il coordonne le suivi gouvernemental des actions prises par les ministères et organismes interpellés par la mise en œuvre des actions recommandées dans le rapport du Groupe d'action contre le racisme.

Tous ces secrétariats ainsi que le Bureau de coordination de la Lutte contre le racisme agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur de l'action des ministères et organismes.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par la Direction générale de la gouvernance et de l'administration, qui fournit l'expertise et le soutien, entre autres, en matière de planification, de reddition de comptes et d'évaluation, de gestion intégrée des documents ainsi que des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES

Le Centre de la francophonie des Amériques contribue à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française dans le contexte de la diversité culturelle en misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la complémentarité d'actions entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques.

Il s'intéresse au développement et à l'épanouissement des francophones et des francophiles et soutient le rapprochement des personnes, groupes et communautés intéressés par la francophonie. Il favorise les échanges, le partenariat et le développement de réseaux francophones afin de soutenir des projets structurants liés aux enjeux de société et diffuse l'information concernant diverses thématiques liées à la francophonie. Le Centre privilégie la créativité et l'innovation, la solidarité et la coopération dans le respect d'un devoir de mémoire.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Conseil exécutif » s'établit à 823,2 M\$ en 2023-2024. Il s'agit d'une augmentation de 10,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Cette hausse est principalement attribuable aux indexations relatives aux grandes ententes avec les Premières Nations et les Inuit ainsi qu'à la croissance du financement accordé dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones IV du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 50,4 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la croissance à 61,1 M\$.

PROGRAMME 1**Cabinet du lieutenant-gouverneur**

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur du Québec d'assumer les fonctions constitutionnelles (exécutive et législative), protocolaires et communautaires qui lui sont dévolues par la loi.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2022-2023.

PROGRAMME 2**Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif**

Ce programme assure le financement des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles requises pour assister le premier ministre, le Conseil exécutif et ses comités dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce programme se compose des éléments suivants :

- le cabinet du premier ministre;
- le Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- la Direction générale de la gouvernance et de l'administration;
- les indemnités de l'exécutif;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale;
- la provision pour soutenir, avec l'approbation du Conseil du trésor, la réalisation de projets de communications gouvernementales.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme s'établit à 107,8 M\$, soit une baisse de 18,3 M\$ comparativement à la dépense probable 2022-2023. Cette variation est notamment attribuable à la diminution de la Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.

PROGRAMME 3**Relations canadiennes**

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;
- le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;
- la représentation du Québec au Canada.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme s'établit à 16,6 M\$, soit une augmentation de 1,0 M\$ comparativement à la dépense probable 2022-2023. Cette hausse est principalement attribuable au Plan d'action gouvernemental en francophonie canadienne.

PROGRAMME 4

Relations avec les Premières Nations et les Inuit

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement politique des activités gouvernementales en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet du ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit;
- le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme s'élève à 405,8 M\$, soit une hausse de 21,8 M\$ comparativement à la dépense probable 2022-2023. Cette variation est notamment liée aux indexations relatives aux grandes ententes avec les Premières Nations et les Inuit ainsi qu'à la croissance du financement accordé dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones IV.

PROGRAMME 5

Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, de transparence des institutions, et de laïcité de l'État. Il vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet du ministre responsable des Institutions démocratiques, le cabinet du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels et le cabinet du ministre responsable de la Laïcité;
- la Commission d'accès à l'information;
- les institutions démocratiques;
- l'Accès à l'information et protection des renseignements personnels;
- la Laïcité de l'État.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme s'établit à 15,9 M\$, ce qui représente une augmentation de 3,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette évolution s'explique principalement par des crédits additionnels octroyés pour renforcer la protection des renseignements personnels et la cybersécurité à l'ère numérique.

PROGRAMME 6

Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité

Ce programme a pour but de compléter les projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural, un service Internet haut débit là où il n'est pas offert, de qualité et à coût comparables au service offert en milieu urbain. De plus, ce programme contribuera à améliorer la couverture mobile sur l'ensemble du territoire habité et du réseau routier du Québec, afin de répondre à des enjeux de sécurité et de connectivité sur le territoire. Finalement, le programme vise à soutenir les projets spéciaux de connectivité nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des régions éloignées.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme s'établit à 276,2 M\$. Il s'agit d'une augmentation de 2,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette hausse est principalement attribuable aux dépenses additionnelles du Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité pour la réalisation de sa mission.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Cabinet du lieutenant-gouverneur | 777,7 | 9,6 | 758,4 | 768,1 |
| 2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif | 107 830,5 | (18 254,5) | 119 433,8 | 126 085,0 |
| 3. Relations canadiennes | 16 622,6 | 1 005,9 | 14 093,3 | 15 616,7 |
| 4. Relations avec les Premières Nations et les Inuit | 405 817,2 | 21 768,7 | 350 944,8 | 384 048,5 |
| 5. Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité | 15 916,2 | 3 212,8 | 10 443,3 | 12 703,4 |
| 6. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité | 276 236,2 | 2 919,4 | 329 090,7 | 273 316,8 |
| Sous-total | 823 200,4 | 10 661,9 | 824 764,3 | 812 538,5 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 50 400,0 | 50 400,0 | - | - |
| Total | 873 600,4 | 61 061,9 | 824 764,3 | 812 538,5 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Cabinet du lieutenant-gouverneur | 777,7 | 9,6 | 758,4 | 768,1 |
| 2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif | 107 830,5 | (18 254,5) | 119 433,8 | 126 085,0 |
| 3. Relations canadiennes | 16 622,6 | 1 005,9 | 14 093,3 | 15 616,7 |
| 4. Relations avec les Premières Nations et les Inuit | 405 817,2 | 21 768,7 | 350 944,8 | 384 048,5 |
| 5. Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité | 15 916,2 | 3 212,8 | 10 443,3 | 12 703,4 |
| 6. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité | 276 236,2 | 2 919,4 | 329 090,7 | 273 316,8 |
| Sous-total | 823 200,4 | 10 661,9 | 824 764,3 | 812 538,5 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 50 400,0 | 50 400,0 | - | - |
| Total | 873 600,4 | 61 061,9 | 824 764,3 | 812 538,5 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesures du Budget | |
| Déployer des initiatives dans la couverture cellulaire | 25 000,0 |
| Poursuivre les engagements en faveur d'une meilleure connectivité Internet | 13 800,0 |
| Assurer la continuité des services d'hébergement pour les Autochtones en situation d'itinérance à Montréal | 6 500,0 |
| Simplifier l'accès aux services publics gouvernementaux au Nunavik | 2 600,0 |
| Autres mesures | 2 500,0 |
| Total | 50 400,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 125,8 | - | 125,8 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 2 363,1 | 1 441,8 | 921,3 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 106,5 | - | 106,5 |
| Total | 2 595,4 | 1 441,8 | 1 153,6 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

SOUTENIR EFFICACEMENT LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

Le processus décisionnel est au cœur même de l'action gouvernementale. Dans son rôle de direction de l'État, le Conseil des ministres prend, au quotidien, des décisions d'ordre normatif, politique et administratif en réponse à des enjeux de société multiples et interdépendants.

Dans ce contexte, le gouvernement doit notamment s'appuyer sur la qualité des analyses et des conseils fournis par le Ministère afin de s'assurer que ses décisions sont prises dans l'intérêt de la population et qu'elles concourent à l'optimisation de son action. De ce fait, il incombe au Ministère de soutenir efficacement le processus décisionnel.

Ainsi, le Ministère fournira davantage l'éclairage nécessaire au Conseil des ministres. Il renforcera son rôle de conseil et d'analyse auprès des membres du Conseil des ministres, notamment en ce qui concerne les lois, les politiques, les programmes et les services qui ont une incidence sur la population québécoise.

Par ailleurs, le soutien au processus décisionnel en vue d'optimiser l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale est également tributaire de la disponibilité d'une relève, dans la haute fonction publique, qui dispose des expertises et des habiletés nécessaires pour accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de ses priorités. Ainsi, le Ministère entend assurer une relève compétente dans le but de favoriser le talent, l'engagement et l'intégrité des personnes nommées à titre de titulaires d'un emploi supérieur.

Résultats obtenus

- Une coordination et définition des priorités stratégiques du gouvernement et de son programme législatif;
- Un fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres qui facilite la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement;
- Le développement d'une relève compétente pour occuper un emploi supérieur.

ORIENTATION 2

RENFORCER LA CONFIANCE DES CITOYENNES ET CITOYENS ENVERS LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Le renforcement de la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques est au cœur des préoccupations gouvernementales. Le Ministère y joue un rôle fondamental en raison de sa position de premier plan dans le soutien au fonctionnement du processus décisionnel du Conseil des ministres et de son expertise de pointe en matière de réforme des institutions démocratiques.

Ainsi, le Ministère s'engage à renforcer la transparence et à assurer l'encadrement de la protection des renseignements personnels qui tient compte des nouvelles tendances sociétales, qui inclut la présence accrue du numérique dans les échanges quotidiens des citoyennes et citoyens avec le gouvernement. Pour ce faire, il se fixe comme objectif d'améliorer l'accessibilité, pour la population, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres et de l'information relative à son fonctionnement. Par ailleurs, il soutiendra le gouvernement dans l'élaboration et la modification des lois et des règlements en matière de réforme des institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi que de laïcité.

Résultats obtenus

- Le soutien offert aux différentes parties prenantes afin d'accroître l'accessibilité des mémoires soumis au Conseil des ministres;
- La coordination des grandes campagnes gouvernementales ainsi que des activités et des annonces publiques;
- L'implantation du numérique dans les communications gouvernementales;
- Le soutien de l'action du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et dans le processus d'adoption de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (L.Q. 2021, chapitre 25), en 2021;
- La coordination de l'ensemble des actions gouvernementales relatives à la réforme des institutions démocratiques, à la participation citoyenne, à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et à la laïcité de l'État;
- Le soutien de l'action gouvernementale dans le cadre de modifications législatives apportées à la Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3) notamment pour permettre la tenue d'élections générales en situation de pandémie;

- Le soutien de l'action du ministre des Institutions démocratiques dans le processus de présentation et d'adoption de la Loi visant à reconnaître le serment prévu par la Loi sur l'Assemblée nationale comme seul serment obligatoire pour y siéger (L.Q. 2022, chapitre 30);
- La remise annuelle du Prix de la laïcité Guy-Rocher afin de saluer la contribution actuelle ou passée d'une personne, d'un organisme ou d'un regroupement en faveur de la laïcité.

ORIENTATION 3

RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Le Ministère compte sur un réseau de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, qu'il importe de renforcer pour optimiser l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale.

Il assurera donc l'offre de service pour les ministères et organismes ainsi que les réseaux de la santé et des services sociaux de même que de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et auprès des municipalités en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il accentuera également son soutien à l'essor et à la mobilité des entreprises québécoises au sein du Canada. Il poursuivra, à cet effet, la consolidation du réseau de représentation du Québec au Canada, notamment quant à son rôle dans l'accroissement des échanges commerciaux avec les autres provinces et les territoires, et contribuera ainsi à la relance économique.

Enfin, la vitalité du français au Canada nécessite un renforcement du partenariat entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes. Pour ce faire, le Ministère contribuera à l'action gouvernementale par l'exercice d'un leadership rassembleur en matière de francophonie canadienne. Plus précisément, il améliorera la qualité de la prestation de services rendus dans la mise en œuvre des programmes d'appui financier en matière de francophonie canadienne.

Résultats obtenus

- Un rôle-conseil auprès des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics qui se traduit notamment par la production d'outils d'information et d'accompagnement (bulletin, guide, etc.) dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et des règlements adoptés en vertu de celle-ci;
- Des avis en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, notamment sur des projets législatifs ou de développement de systèmes d'information à l'intention des diverses entités gouvernementales;
- La nouvelle Politique du Québec en matière de francophonie canadienne et son premier Plan d'action triennal 2022-2025 qui est soutenu par un investissement additionnel de 8,0 M\$ sur 3 ans, pour un total de 24,5 M\$.

ORIENTATION 4**CONTRIBUER À LA PLEINE PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS ET INUIT**

Le gouvernement fait de la pleine participation des Premières Nations et des Inuit une priorité majeure à la prospérité du Québec.

Dans cet esprit, le Ministère renforcera ses interventions pour favoriser le développement social, culturel et économique des Premières Nations et des Inuit. Il intensifiera ses efforts de coordination et de suivi des résultats des interventions qui sont mis en œuvre par les autres ministères et les organismes.

Le Ministère investira également des efforts afin de créer des conditions qui permettront aux Premières Nations et aux Inuit d'améliorer leur niveau de vie. En respect des droits fondamentaux que le gouvernement reconnaît aux nations autochtones, le Ministère continuera de soutenir des projets que ces dernières jugeront prioritaires, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire.

Résultats obtenus

- La mise en place du Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027, qui comprend six chantiers, 52 mesures et prévoit des investissements de près de 141,1 M\$;
- La mise en place du Fonds d'initiatives autochtones IV, qui prévoit une aide financière globale de 188,4 M\$ sur cinq ans (2022-2023 à 2026-2027), destinée aux milieux autochtones du Québec;
- La création de la direction du soutien aux familles, dont l'objectif est d'offrir du soutien aux familles autochtones dans leurs recherches de renseignements sur les circonstances ayant entouré la disparition ou le décès de leurs enfants.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES****Les revenus**

Les prévisions de revenus du Centre de la francophonie des Amériques pour l'exercice 2023-2024 s'établissent à 2,9 M\$ provenant principalement d'une subvention du gouvernement du Québec pour son fonctionnement et de subventions pour des activités ciblées de la programmation.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses pour l'exercice financier 2023-2024 s'établissent à 3,1 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2022-2023.

Les investissements

Les prévisions d'investissements pour l'exercice financier 2023-2024 vise le développement d'applications, l'acquisition de livres numériques pour la bibliothèque des Amériques et l'acquisition d'équipement informatique.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Centre de la francophonie des Amériques | | | | |
| Revenus | 2 856,0 | 2 670,0 | 2 807,0 | 2 605,0 |
| Dépenses | 3 092,3 | - | 3 130,8 | - |
| Investissements | 63,0 | - | 38,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|------------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Commission d'accès à l'information | 12 593,9 | 9 895,1 |

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Services à la population¹</p> <p>8</p> <p>directions régionales couvrant</p> <p>17 régions administratives</p> | <p>Bibliothèques publiques autonomes soutenues¹</p> <p>175</p> | <p>Programmes d'aide financière²</p> <p>365,6 M\$</p> <p>en soutien aux clientèles</p> <p>57,1 M\$ en soutien aux organismes jeunesse</p> |
| <p>Médias communautaires soutenus¹</p> <p>153</p> | <p>Ententes de développement culturel¹</p> <p>209</p> <p>conclues avec les municipalités et les municipalités régionales de comté</p> | <p>Institutions muséales reconnues et soutenues¹</p> <p>112</p> |
| <p>Programmes visant à soutenir le développement culturel des Premières Nations et des Inuits¹</p> <p>4,6 M\$</p> | <p>Aides financières aux artistes, artisanes, artisans, travailleuses et travailleurs du milieu culturel dans le cadre du Fonds d'urgence pour les artistes et travailleurs culturels des arts de la scène¹</p> <p>2 492</p> <p>aides financières</p> | <p>Soutien aux projets pour le rayonnement de la culture québécoise¹</p> <p>6,3 M\$</p> |

¹ Rapport annuel de gestion 2021-2022

² Budget de dépenses 2023-2024 (excluant le service de la dette)

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a pour mission de contribuer au rayonnement de la culture et des communications, à l'épanouissement individuel et collectif ainsi qu'à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Conformément à sa mission, le Ministère continue de prendre position sur les grands enjeux de l'heure et de défendre les intérêts du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés dans les secteurs de la culture et des communications dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès des personnes, des organismes, des entreprises et des instances locales et régionales.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, par leurs lois constitutives, du ministre de la Culture et des Communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent du ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique, le patrimoine, l'archéologie, les projets d'immobilisations, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art et édition), le numérique, la philanthropie ainsi que le loisir culturel.

Par ailleurs, le Ministère répond à l'appel du gouvernement de miser sur la culture et son rayonnement afin de renouveler le sentiment de fierté des Québécoises et des Québécois. À cette fin, le Secrétariat à la promotion de la culture québécoise a été créé. Son mandat est d'assister le ministre dans sa responsabilité de faire connaître notre culture distinctive, ici et ailleurs, ainsi que d'accroître la portée et les effets des produits culturels à la grandeur du territoire.

Le Secrétariat à la jeunesse conseille le gouvernement et assiste le ministre responsable de la Jeunesse dans l'exercice de ses responsabilités, en assurant la coordination interministérielle et le suivi de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse. De plus, il finance la plupart des interventions du Plan d'action jeunesse 2021-2024 qui découlent de la Politique québécoise de la jeunesse 2030.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS AVENIR MÉCÉNAT CULTURE

Lors du Budget 2014-2015, le gouvernement a confirmé la création du Fonds Avenir Mécénat Culture en vue d'assurer un financement prévisible et stable du programme Mécénat Placements Culture. Les revenus du Fonds proviennent d'un prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2). Les sommes versées à ce fonds servent entièrement au financement des divers volets du programme Mécénat Placements Culture, qui permet aux organismes culturels récoltant des dons auprès de mécènes et donateurs de bonifier les montants récoltés grâce à une aide en appariement du programme Mécénat Placements Culture.

FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS

Le Fonds du patrimoine culturel québécois soutient financièrement des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le Fonds comporte cinq volets :

Volet 1 : biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);

Volet 2 : bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;

Volet 3 : œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;

Volet 4 : expositions permanentes des institutions muséales;

Volet 5 : études, activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaires et de mise en valeur du patrimoine culturel en lien avec la Loi sur le patrimoine culturel.

Les revenus du Fonds proviennent d'un prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac. Ils ont été de 5,0 M\$ en 2006-2007 et de 10,0 M\$ annuellement de 2007-2008 à 2012-2013. Depuis l'exercice financier 2013-2014, les revenus du Fonds sont passés de 10,0 M\$ à 15,5 M\$, et ils étaient prévus à ce niveau jusqu'en 2021-2022.

Au Budget 2018-2019, le gouvernement du Québec a annoncé une bonification de 35,5 M\$ des revenus du Fonds, afin de les augmenter à 19,5 M\$ annuellement. Il a également annoncé le prolongement des versements au Fonds jusqu'en 2022-2023.

De plus, au Budget 2019-2020, le gouvernement du Québec a annoncé une bonification additionnelle de 19,5 M\$ des revenus du Fonds afin de prolonger les versements prévus jusqu'en 2023-2024.

Enfin, au Budget 2021-2022, le gouvernement du Québec a réitéré, une fois de plus, son soutien à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel en annonçant, de nouveau, une bonification du Fonds du patrimoine culturel québécois pour un montant de 12,4 M\$.

Ces revenus auront pour effet de porter le montant total pouvant être engagé à un peu plus de 272,0 M\$, incluant le capital et les intérêts, d'ici la fin prévue du Fonds en 2023-2024. Ainsi, au total, avec la participation des partenaires, ce sont environ 525,0 M\$ qui seront investis dans la protection et la mise en valeur de notre patrimoine culturel à travers le Québec.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a pour mission de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, de même que tout document relatif au Québec et publié à l'extérieur du Québec.

L'organisme a également pour mandat d'offrir un accès démocratique au patrimoine documentaire constitué par ses collections, à la culture et au savoir, et d'agir, à cet égard, comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, contribuant ainsi à l'épanouissement des citoyens.

Enfin, BAnQ a pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. L'organisme est aussi chargé de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

Les revenus annuels de BAnQ proviennent de subventions du gouvernement du Québec et de contributions de la Ville de Montréal. Les autres revenus sont générés par les amendes, la location d'espaces de stationnement, les ventes et la prestation de services divers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion. Les domaines dans lesquels le CALQ exerce ses attributions sont la littérature et le conte, les arts de la scène (théâtre, danse, musique, chanson, arts du cirque), les arts multidisciplinaires, les arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo), les arts visuels, les métiers d'art ainsi que la recherche architecturale. Le CALQ soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres, que ce soit au Québec, ailleurs au Canada ou à l'étranger.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec, des droits de scolarité perçus et d'ententes de service.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

Le Musée d'Art contemporain de Montréal a pour fonction de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les revenus annuels proviennent principalement de subventions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont générés notamment par des subventions fédérales, la billetterie, la location d'espaces et d'expositions, les activités éducatives et culturelles ainsi que les commandites et autres dons.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

Le Musée de la Civilisation a pour mandat de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques.

Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec et de revenus autonomes générés notamment par la visite d'expositions, les commandites financières, les événements privés et spéciaux, la location d'espaces, la boutique et les contributions de la Fondation du Musée.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

Le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) a pour mandat de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec. Le MNBAQ reçoit également des subventions ou des contributions du gouvernement du Canada, de sa fondation ou d'autres partenaires. Les autres revenus sont notamment générés par la visite d'expositions, la location et la diffusion d'œuvres d'art et d'expositions, les activités éducatives et culturelles, la boutique, la location d'espaces et les services alimentaires.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a pour mandat spécifique de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles. Elle contribue à accroître la qualité des produits et des services, ainsi que la capacité de celles-ci à être concurrentielles au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La SODEC a également pour mandat de protéger, de mettre en valeur et de gérer un parc immobilier patrimonial dont elle est propriétaire depuis 1989.

Pour ce faire, la SODEC :

- élabore des programmes et administre l'aide gouvernementale destinée aux entreprises culturelles pour soutenir la production, la mise en marché, la diffusion et l'exportation des œuvres, favorisant ainsi la création. Cette aide est accordée sous forme d'investissements, de subventions ou d'aides remboursables en vertu de différents programmes d'aide;
- offre les services d'une banque d'affaires dans les différents domaines de la culture et des communications. Les outils financiers comprennent le prêt et la garantie de prêt;
- gère, pour le gouvernement du Québec, les mesures d'aide fiscale destinées aux entreprises culturelles. Celles-ci prennent la forme de crédits d'impôt remboursables liés à la production d'œuvres. Le rôle de la SODEC consiste à évaluer l'admissibilité des entreprises et des projets;

- mène ou participe à des recherches et à des analyses sectorielles, et coordonne le travail de diverses commissions consultatives;
- est partenaire du Fonds d'investissement de la culture et des communications et du Fonds Capital Culture Québec.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec et de revenus autonomes résultant essentiellement d'honoraires de gestion des crédits d'impôt, de revenus d'intérêts ainsi que de revenus de loyer du parc immobilier patrimonial.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

La Société de la Place des Arts de Montréal a pour mission d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Les revenus annuels proviennent notamment de subventions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont générés par la location de salles, la billetterie, la location d'espaces de stationnement, les bars et les services que la Société de la Place des Arts de Montréal offre aux producteurs. L'organisme exploite également des espaces locatifs (bureaux, restaurants).

SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

La Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec, des revenus de publicité et de location d'antennes et de locaux. Les dépenses proviennent principalement des droits de diffusion et de la rémunération.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

La Société du Grand Théâtre de Québec a pour mission d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Les revenus annuels proviennent notamment de subventions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont générés par la location de salles, la billetterie, la location d'espaces de stationnement et la production de spectacles.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Culture et Communications » s'établit à 1 079,6 M\$ en 2023-2024 (excluant le service de la dette). Il s'agit d'une diminution de 0,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 99,0 M\$ de la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du portefeuille représente une hausse de 98,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation résulte principalement d'une bonification du budget de dépenses du Ministère pour la mise en œuvre d'initiatives annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, notamment la poursuite du Plan d'action gouvernemental en culture et du soutien au financement des besoins prioritaires des Sociétés d'État sous la responsabilité du ministre de la Culture et des Communications.

En effet, le budget de dépenses du portefeuille inclus une somme de 124,8 M\$, à laquelle s'ajoute un montant de 3,9 M\$ prévu au Fonds de suppléance, afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024.

PROGRAMME 1

Direction, administration et soutien à la mission

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer les services de soutien à la gestion; assurer le classement des films et proposer, à travers les services offerts par le Centre de conservation du Québec, un accompagnement des clientèles du Ministère pour la préservation de biens patrimoniaux. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme s'établit à 72,3 M\$ (excluant le service de la dette), soit un niveau similaire à la dépense probable 2022-2023.

PROGRAMME 2

Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la formation artistique et la sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme s'établit à 947,9 M\$. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 99,0 M\$ de la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du portefeuille représente une hausse de 100,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation résulte principalement d'une bonification du budget de dépenses du Ministère pour la mise en œuvre d'initiatives annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024 et du soutien au financement des besoins prioritaires des Sociétés d'État sous la responsabilité du ministre de la Culture et des Communications.

PROGRAMME 3 Jeunesse

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse, à coordonner des dossiers jeunesse à portée interministérielle et à administrer le plan d'action jeunesse.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme s'établit à 59,5 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2022-2023.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| Dépenses de programmes | | | | |
| 1. Direction, administration et soutien à la mission | 72 268,3 | (1 008,1) | 72 587,9 | 73 276,4 |
| 2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine | 947 881,1 | 1 043,9 | 930 345,7 | 946 837,2 |
| 3. Jeunesse | 59 490,2 | (316,8) | 57 436,8 | 59 807,0 |
| Sous-total | 1 079 639,6 | (281,0) | 1 060 370,4 | 1 079 920,6 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 3 900,0 | 3 900,0 | - | - |
| Total | 1 083 539,6 | 3 619,0 | 1 060 370,4 | 1 079 920,6 |
| Service de la dette | | | | |
| 1. Direction, administration et soutien à la mission | 2 796,6 | (124,4) | 2 921,0 | 2 921,0 |
| Dépenses budgétaires | 1 086 336,2 | 3 494,6 | 1 063 291,4 | 1 082 841,6 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| Dépenses de programmes | | | | |
| 1. Direction, administration et soutien à la mission | 72 268,3 | (1 008,1) | 72 587,9 | 73 276,4 |
| 2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine | 947 881,1 | 100 043,9 | 850 333,5 | 847 837,2 |
| 3. Jeunesse | 59 490,2 | (316,8) | 57 436,8 | 59 807,0 |
| Sous-total | 1 079 639,6 | 98 719,0 | 980 358,2 | 980 920,6 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 3 900,0 | 3 900,0 | - | - |
| Total | 1 083 539,6 | 102 619,0 | 980 358,2 | 980 920,6 |
| Service de la dette | | | | |
| 1. Direction, administration et soutien à la mission | 2 796,6 | (124,4) | 2 921,0 | 2 921,0 |
| Dépenses budgétaires | 1 086 336,2 | 102 494,6 | 983 279,2 | 983 841,6 |

Les mesures intégrées au budget de dépenses

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Mesures du Budget | |
| Poursuivre et adapter le Plan d'action gouvernemental en culture | 59 500,0 |
| Réaffirmer le rôle de Télé-Québec en programmation jeunesse et culturelle | 20 300,0 |
| Affirmer une présence en ligne pour les contenus culturels québécois | 13 200,0 |
| Soutenir les entreprises du secteur de la créativité numérique | 10 000,0 |
| Poursuivre et adapter aux différents contextes le soutien à la diffusion de spectacles | 8 900,0 |
| Bonifier l'enveloppe du programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise | 5 000,0 |
| Promouvoir la culture québécoise sur les marchés étrangers | 2 500,0 |
| Autres mesures | 5 400,0 |
| Total | 124 800,0 |

L'élément intégré au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Mesure du Budget | |
| Poursuivre et adapter aux différents contextes le soutien à la diffusion de spectacles | 3 900,0 |
| Total | 3 900,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|--------------------------|----------------|--------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 540,0 | - | 540,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 2 220,3 | (579,5) | 2 799,8 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | - | - | - |
| Total | 2 760,3 | (579,5) | 3 339,8 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS****ORIENTATION 1****FAVORISER LA PROMOTION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE**

Le Ministère veut favoriser la promotion de la culture québécoise sur son marché intérieur et les marchés internationaux. À cette fin, il s'assure que les contenus culturels québécois bénéficient d'une promotion adéquate pour qu'ils soient facilement repérables dans un environnement numérique et présents sur les marchés hors Québec.

Face aux mutations technologiques et à l'ouverture des marchés domestiques et internationaux, l'enjeu consiste à conserver la capacité du Québec à produire, à diffuser et à distribuer des contenus culturels originaux et de qualité qui reflètent les valeurs et les intérêts de la société québécoise et qui rayonnent sur toutes les plateformes de diffusion et les marchés étrangers.

Les impacts de la pandémie ont mis en relief l'importance pour les divers milieux culturels de pouvoir s'appuyer sur des normes communes afin de faciliter le déploiement d'initiatives ambitieuses dans le but de tirer profit de l'environnement numérique. Cette prise de conscience a accéléré le virage numérique de plusieurs organisations culturelles.

À cette fin, le Ministère a instauré une description normalisée des contenus culturels québécois pour les domaines du patrimoine, de la musique, des arts de la scène, du cinéma et de l'audiovisuel ainsi que du livre afin d'en faciliter la découvrabilité dans l'environnement numérique. Il a également soutenu la participation des créateurs, des producteurs et des diffuseurs à des activités de promotion pour favoriser la diffusion et l'exportation des productions culturelles québécoises. Enfin, les initiatives pour diffuser les productions culturelles québécoises en région ont été soutenues afin de faciliter l'accès à ces contenus sur l'ensemble du territoire.

Résultats obtenus

- Les travaux pour l'élaboration de normes communes de description des contenus culturels pour les secteurs du patrimoine, de la musique et de l'audiovisuel sont terminés. Ceux concernant les arts de la scène sont en cours et devraient se terminer en mars 2023. Malgré la fin du plan stratégique, le Ministère est en développement d'une stratégie visant la réalisation des prochaines étapes pour la mise en place d'une norme dans le secteur du livre. Ce secteur avait été jugé moins prioritaire étant donné l'existence de bonnes pratiques numériques déjà bien établies. En somme, à la fin du plan, ce sont 80 % des secteurs visés qui bénéficieront d'une norme commune;
- Le Ministère visait une hausse progressive du nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus et contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises à partir de 2019-2020 jusqu'à 10 % en 2022-2023, cible qui a été atteinte, à part en 2020-2021, première année de pandémie où la majorité des activités internationales ont été suspendues. La cible a été dépassée de 58 % en 2019-2020 et de 70 % en 2021-2022;
- L'objectif de soutenir la diffusion des productions culturelles québécoises dans l'ensemble des régions est en voie d'être réalisé. La majorité des projets qui concordent avec cet objectif se retrouvent dans les ententes de développement culturel avec des clients partenaires de niveau municipal;
- La cible annuelle de 17 nouvelles initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises a été atteinte en 2019-2020 et 2020-2021. Ce sont 7 nouvelles initiatives qui ont été mises en œuvre pour appuyer la diffusion régionale de productions culturelles québécoises en 2021-2022. Pour l'exercice 2022-2023, ce sont 10 initiatives qui ont été soutenues jusqu'à maintenant.

ORIENTATION 2

SOUTENIR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

Le Ministère reconnaît l'importance de soutenir le milieu municipal dans le respect de ses compétences en ce qui a trait à l'aménagement culturel du territoire. Il accompagne ainsi les milieux dans leurs actions visant à valoriser les composantes culturelles de leur territoire : le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture et l'espace public et l'art public.

De plus, dans le cadre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, le Ministère prévoit des mesures afin que la qualité architecturale fasse partie intégrante des projets d'architecture menés ou financés par l'État et que ceux-ci révèlent les spécificités de chaque milieu par la valorisation du patrimoine culturel et la création contemporaine.

Aussi, en matière d'architecture et d'aménagement culturel du territoire, le Ministère favorise la concertation et la participation des collectivités dans l'élaboration des projets.

En appuyant de telles démarches, qui misent sur les composantes culturelles du territoire comme expressions de notre culture, le Ministère contribue au développement durable du Québec.

Les succès observés en matière d'aménagement culturel du territoire montrent toute l'importance de poursuivre le soutien aux milieux dans la valorisation des composantes culturelles de leur territoire, puisqu'elles contribuent en outre à améliorer la qualité des milieux de vie, au sentiment d'appartenance et à la vitalité des territoires, en les rendant attrayants. De plus, en matière d'architecture, la Politique vise à élever la qualité architecturale, notamment par l'amélioration des pratiques de l'État, afin qu'il puisse appliquer de meilleures normes de qualité, notamment en ce qui a trait aux projets d'infrastructures publiques. L'architecture et les autres composantes culturelles du territoire sont source de fierté pour les communautés et d'affirmation de l'identité québécoise.

De plus, elles constituent un levier durable pour stimuler la prospérité, contribuer au mieux-être de la population, exprimer l'identité culturelle des régions et enrichir leur environnement en révélant leurs traits distinctifs.

Afin de favoriser une amélioration de la qualité architecturale des projets immobiliers menés par l'État et ceux qu'il finance, le Ministère a élaboré, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, dévoilée le 6 juin 2022. Soulignons qu'il est prévu qu'un plan de mise en œuvre soit publié au printemps 2023 pour concrétiser les objectifs de la Politique. De plus, en matière d'aménagement culturel du territoire, le Ministère appuiera le milieu municipal dans ses démarches sur le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture et l'espace public ainsi que l'art public. Il poursuivra également son soutien, plus particulièrement dans la préservation du patrimoine culturel immobilier, par l'entremise des ententes de développement culturel et le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. Enfin, les propriétaires et les communautés pourront bénéficier d'un soutien pour favoriser le changement de vocation d'immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux, afin de leur donner une nouvelle fonction au sein des collectivités.

Résultats obtenus

- Afin de renforcer l'exemplarité de l'État en matière de qualité architecturale, le gouvernement a dévoilé la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 6 juin 2022. Le contenu de la Stratégie québécoise de l'architecture est donc intégré à la Politique. Il est prévu qu'un plan de mise en œuvre soit publié au cours du printemps 2023. Ce plan pourrait contenir plusieurs mesures directement liées à la qualité architecturale, dont la majorité serait portée par le Ministère. Les autres mesures en architecture seraient portées par d'autres ministères et organismes pour lesquelles le Ministère sera appelé à collaborer;
- Il ne sera donc pas possible d'atteindre les résultats planifiés en 2019 pour la proportion des ministères et des organismes gouvernementaux visés par la Stratégie québécoise de l'architecture et disposant d'au moins une mesure en vigueur liée à la qualité architecturale en raison de la priorisation des activités en contexte de pandémie, ainsi que des travaux d'intégration de la Stratégie québécoise d'architecture et de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires;

- La mise en œuvre des ententes conclues se poursuit selon ce qui a été planifié. Au 31 mars 2022, ce sont 38 % des municipalités régionales de comté ainsi que des villes et agglomérations exerçant certaines compétences qui avaient conclu une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire dans le cadre du programme d'Aide aux initiatives de partenariat;
- Le Programme visant la requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux a été mis en œuvre en 2019-2020. C'est le Conseil du patrimoine religieux du Québec qui l'administre. Avec 24,5 % des lieux de culte admissibles dont le propriétaire s'est prévalu du programme, la cible cumulative de 7 % pour 2021-2022 est largement dépassée;
- Le 4 mars 2022, le ministre de la Culture et des Communications a annoncé à 56 bénéficiaires municipaux (31 municipalités régionales et 25 municipalités locales) un soutien financier de près de 35,0 M\$ pour la conservation et la restauration d'immeubles patrimoniaux ainsi que pour l'embauche de ressources spécialisées en patrimoine immobilier au sein des municipalités;
- Depuis 2020, ce sont plus de 179 ententes avec 80 municipalités (35 MRC, dont 9 villes exerçant des compétences de MRC, et 45 municipalités locales) qui ont été conclues. Il y a 50 agents de développement en patrimoine immobilier qui sont actuellement employés par les municipalités avec le soutien financier du MCC.

ORIENTATION 3

SOUTENIR LA TRANSFORMATION DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Le Ministère encourage les médias d'information à transformer leurs modèles d'affaires en s'appuyant sur des solutions innovantes. La viabilité financière des médias d'information est une condition essentielle pour garantir l'accès à une information locale et régionale fiable et de qualité pour l'ensemble de la population québécoise. Il s'agit de contribuer au maintien de ce secteur qui favorise l'exercice de la démocratie et qui permet la diffusion et le rayonnement de la culture québécoise.

La présence de plateformes numériques étrangères qui accaparent des parts de marché de plus en plus importantes au Québec affecte les médias québécois, notamment par une baisse de revenus publicitaires. Or, les médias québécois financent une bonne partie de la production et de la diffusion des contenus d'information, tandis que les plateformes étrangères contribuent très peu à cette même production.

Cela rend donc nécessaire de déployer une aide financière directe et indirecte pour soutenir la transition des entreprises de presse écrite vers des modèles d'affaires viables dans un environnement numérique.

Résultats obtenus

- Dans le cadre du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite, les appels de projets suivent leur cours et les projets reçus sont soumis à l'évaluation par un comité national d'analyse formé d'experts indépendants. Les annonces se font comme prévu au calendrier;

- Les dernières années, notamment avec le contexte de la pandémie, ont été marquées par une accélération de l'adaptation numérique pour plusieurs entreprises de la presse écrite. En 2022-2023, le Ministère a poursuivi les efforts de communication pour faire connaître les ouvertures d'appels et les annonces du programme, et un accompagnement des entreprises a également continué à être offert, ce qui a contribué à l'atteinte des objectifs. La cible de 50 % pour 2022-2023 a été dépassée, la proportion d'entreprises s'étant prévaluées du Programme atteignant plus de 54 %.

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023 DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Le 20 octobre 2022, le ministre de la Culture et des Communications s'est vu confier par le premier ministre la responsabilité des dossiers Jeunesse du gouvernement du Québec.

ORIENTATION 3

RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Le Ministère compte sur un réseau de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, qu'il importe de renforcer pour optimiser l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale. Le Ministère renforcera les relations partenariales avec les acteurs publics et privés afin de maximiser la prise en compte des préoccupations des Québécoises et Québécois des jeunes notamment. À cet effet, il travaillera plus étroitement avec ses partenaires qui représentent ou qui offrent directement des services aux jeunes.

Le Ministère coordonne et suit l'action gouvernementale en matière de jeunesse. Il s'assure de la mise en œuvre des mesures de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, qui a pour but de répondre aux besoins des jeunes dans plusieurs domaines, et ce, en complémentarité des interventions qui sont déjà déployées par les autres ministères et les organismes. D'autres mesures sont mises sur pied par plus de 250 organismes à but non lucratif, qui offrent des programmes aux jeunes de façon directe. Ainsi, les actions du Ministère destinées aux jeunes ne peuvent s'effectuer sans la présence de ces partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. À cet égard précisons que l'objectif 3.3 du Plan stratégique vise à renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des jeunes.

Résultat obtenu

- Le ministère du Conseil exécutif a sondé les promoteurs et les organismes qu'il soutient afin de mesurer leur taux de satisfaction par rapport à la prestation de services qui leur est offerte. Le taux de satisfaction est passé de 85 % en 2019-2020 à 91 % en 2021-2022.

ORIENTATION 4

CONTRIBUER À LA PLEINE PARTICIPATION DES JEUNES ET DES COMMUNAUTÉS

Le gouvernement fait de la pleine participation à la prospérité du Québec, notamment des jeunes, des Autochtones, une priorité majeure. Dans cet esprit, le Ministère renforcera ses interventions pour favoriser le développement social, culturel et économique de ces groupes de personnes.

Les jeunes constituent une force d'avenir pour soutenir la prospérité du Québec, particulièrement dans un contexte démographique marqué par le vieillissement de la population et par la rareté de la main-d'œuvre. Le Ministère continuera d'assurer la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 et des stratégies d'action qui en découleront. Il investira des efforts particuliers pour que les jeunes tirent davantage profit des mesures qu'il finance. Il entend bonifier l'aide aux jeunes pour toutes les régions du Québec afin d'encourager la mise en place de nouvelles mesures par les ministères et organismes ainsi que par les organisations à but non lucratif qui interviennent directement auprès de cette clientèle. À cet égard, l'objectif 4.1 du Plan stratégique consiste à augmenter le nombre de jeunes qui tirent profit des mesures financées par le Ministère.

Résultat obtenu

- Le nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées par l'intermédiaire du Plan d'action jeunesse 2021-2024 a augmenté de près de 57 % en 2021-2022 par rapport à celui enregistré au cours de l'année 2018-2019. Cette hausse est notamment attribuable au renouvellement du plan d'action pour la période 2021-2024.

SOUTIEN AUX ORGANISMES ET AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Une somme de 582,3 M\$ sera affectée aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent du ministre en soutien au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture :

- 144,1 M\$ au Conseil des arts et des lettres du Québec;
- 128,9 M\$ à la Société de développement des entreprises culturelles;
- 81,5 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 80,2 M\$ à la Société de télédiffusion du Québec;
- 23,7 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 10,5 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 28,1 M\$ au Musée de la Civilisation, 24,6 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec, 10,7 M\$ au Musée d'Art contemporain de Montréal et 16,6 M\$ au Musée des beaux-arts de Montréal;
- 33,4 M\$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS AVENIR MÉCÉNAT CULTURE

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 5,0 M\$ en 2023-2024 et sont identiques aux revenus probables 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 5,0 M\$ en 2023-2024, représentant une baisse de 0,3 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette baisse s'explique principalement par le fait que la dépense probable de l'année 2022-2023 comprend une partie des frais de gestion inutilisés de l'année 2021-2022.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu en 2023-2024.

FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 25,4 M\$ en 2023-2024, représentant une baisse de 4,8 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette diminution s'explique par le fait que les revenus de l'année 2022-2023 considéraient une bonification non récurrente des revenus du Fonds annoncée par le gouvernement du Québec au Budget 2021-2022.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 36,3 M\$ en 2023-2024, représentant une hausse de 7,3 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par le report, à l'année 2023-2024, d'initiatives non réalisées au cours des années antérieures.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu en 2023-2024.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds Avenir Mécénat Culture | | | | |
| Revenus | 5 006,0 | - | 5 006,0 | - |
| Dépenses | 5 006,0 | - | 5 258,5 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds du patrimoine culturel québécois | | | | |
| Revenus | 25 380,0 | - | 30 180,0 | - |
| Dépenses | 36 344,2 | - | 29 082,1 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions ¹ | | | | |
| Dépenses | 14 000,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

¹ Le montant de 14,0 M\$ correspond à des dépenses additionnelles à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 103,0 M\$ en 2023-2024, soit 3,2 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la hausse prévue des subventions du gouvernement du Québec pour des projets spécifiques ainsi que la hausse des revenus autonomes, dont la contribution de la Ville de Montréal.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 107,7 M\$ en 2023-2024, soit 7,5 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par l'indexation des dépenses de rémunération et de fonctionnement en raison de la reprise des activités dans un contexte post pandémie.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 20,8 M\$ en 2023-2024, soit 1,4 M\$ de moins que les investissements probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la fin de projets de maintien des actifs.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 145,8 M\$ en 2023-2024, soit 55,8 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par des revenus additionnels reçus du gouvernement du Québec pour le financement de subventions ponctuelles en 2022-2023 pour le soutien des artistes et des organismes culturels dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel ainsi que du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 146,4 M\$ en 2023-2024, soit 55,2 M\$ de moins que les dépenses probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par des dépenses de subventions ponctuelles en 2022-2023 pour le soutien des artistes et des organismes culturels dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel ainsi que du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 0,5 M\$ en 2023-2024, un niveau comparable aux investissements probables 2022-2023.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 35,6 M\$ en 2023-2024, soit 2,6 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par l'augmentation de la subvention du gouvernement du Québec pour soutenir le financement des besoins prioritaires en fonctionnement.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 35,6 M\$ en 2023-2024, soit 0,6 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la hausse prévue des dépenses de rémunération liées à l'indexation et à la relativité salariale ainsi qu'à l'augmentation des dépenses de ressources informationnelles et des frais de loyer.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 0,1 M\$ en 2023-2024, soit 0,5 M\$ de moins que les investissements probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la fin de projets en ressources informationnelles.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 14,1 M\$ en 2023-2024, soit 0,3 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la baisse des revenus autonomes, dont les contributions des partenaires et des subventions fédérales, combinée à une hausse de la subvention du gouvernement du Québec pour soutenir le financement des besoins prioritaires en fonctionnement.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 15,4 M\$ en 2023-2024, soit 1,0 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses en rémunération induite par l'indexation salariale et par la hausse des dépenses liées aux expositions et aux ateliers éducatifs.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 0,3 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable aux investissements probables 2022-2023.

MUSÉE DE LA CIVILISATION**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 47,3 M\$ en 2023-2024, soit 8,8 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la subvention du gouvernement du Québec pour soutenir le financement des besoins prioritaires en fonctionnement et la mise en place du réseau des Espaces bleus, combinés à la diminution des subventions pour des projets ponctuels.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 49,0 M\$ en 2023-2024, soit 9,0 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique principalement par des dépenses additionnelles liées à la mise en place du réseau des Espaces bleus ainsi qu'à l'indexation des dépenses.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 39,7 M\$ en 2023-2024, soit 10,9 M\$ de plus que les investissements probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par des investissements supplémentaires liés à l'acquisition et à l'aménagement d'immeubles du réseau des Espaces bleus.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 30,4 M\$ en 2023-2024, soit 2,0 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la hausse de la subvention du gouvernement du Québec pour les besoins prioritaires en fonctionnement ainsi que par la hausse prévue des revenus autonomes.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 32,4 M\$ en 2023-2024, soit 0,9 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la hausse prévue des dépenses de rémunération et de fonctionnement en raison de leurs indexations.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 18,2 M\$ en 2023-2024, soit 9,4 M\$ de plus que les investissements probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la réalisation du projet Espace Riopelle.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 188,2 M\$ en 2023-2024, soit 49,2 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par des revenus additionnels reçus du gouvernement du Québec pour le financement de subventions ponctuelles en 2022-2023 pour le soutien des entreprises culturelles dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel ainsi que par la fin du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 180,2 M\$ en 2023-2024, soit 48,2 M\$ de moins que les dépenses probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par les dépenses de subventions ponctuelles en 2022-2023 pour le soutien des entreprises culturelles dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel ainsi que par la fin du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023.

Les investissements

Les prévisions d'investissements sont de 38,3 M\$ en 2023-2024, soit 0,5 M\$ de moins que les investissements probables 2022-2023. La variation s'explique par les prêts accordés dans le cadre du programme d'aide aux entreprises Soutien temporaire au fonds de roulement – COVID-19 instauré dans le cadre du Plan de relance économique du milieu culturel.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 44,4 M\$ en 2023-2024, soit 5,4 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la hausse prévue de la subvention du gouvernement du Québec pour soutenir le financement des besoins prioritaires en fonctionnement ainsi que par la hausse prévue des revenus autonomes liée à la reprise des activités.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 44,8 M\$, soit 2,3 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la hausse prévue des dépenses de rémunération et de fonctionnement liées à la reprise des activités ainsi que par la hausse du coût en service de la dette.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 27,1 M\$ en 2023-2024, soit 3,1 M\$ de plus que les investissements probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par l'avancement du projet de transformation du Musée d'art contemporain de Montréal et par la réalisation de projets en résorption du déficit de maintien des actifs.

SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 97,9 M\$ en 2023-2024, soit 4,5 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la hausse prévue de la subvention du gouvernement du Québec pour soutenir le financement des besoins prioritaires en fonctionnement combinée à la fin de subventions ponctuelles en 2022-2023 pour des projets spécifiques de programmation accordées par différents ministères, ainsi que par la baisse des revenus publicitaires causée par la diminution du niveau d'activité du marché.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 97,9 M\$ en 2023-2024, soit 4,3 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par des dépenses additionnelles en ressources informationnelles ainsi que par la bonification de la programmation de télédiffusion.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 7,1 M\$ en 2023-2024, soit 0,6 M\$ de moins que les investissements probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par des travaux moindres en maintien d'actifs à la suite de la fin des travaux à l'immeuble du Pied-du-Courant ainsi qu'à la diminution des enveloppes d'investissements en ressources informationnelles.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 15,6 M\$ en 2023-2024, soit 1,9 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la hausse de la subvention du gouvernement du Québec pour soutenir le financement des besoins prioritaires en fonctionnement.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 16,2 M\$, soit 0,9 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la hausse prévue des dépenses de rémunération et de fonctionnement liées à la reprise des activités ainsi qu'à l'amortissement des immobilisations.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 4,5 M\$ en 2023-2024, soit 3,0 M\$ de plus que les investissements probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la réalisation d'un plus grand nombre de projets en maintien des actifs.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Bibliothèque et Archives nationales du Québec | | | | |
| Revenus | 103 010,2 | 82 580,1 | 99 787,0 | 80 821,9 |
| Dépenses | 107 749,8 | - | 100 291,9 | - |
| Investissements | 20 785,2 | - | 22 198,8 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Conseil des arts et des lettres du Québec | | | | |
| Revenus | 145 823,6 | 144 368,6 | 201 660,4 | 198 088,4 |
| Dépenses | 146 444,1 | - | 201 645,6 | - |
| Investissements | 521,8 | - | 745,8 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec | | | | |
| Revenus | 35 614,9 | 33 807,0 | 33 007,4 | 30 971,3 |
| Dépenses | 35 552,7 | - | 34 928,4 | - |
| Investissements | 130,0 | - | 635,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Musée d'Art contemporain de Montréal | | | | |
| Revenus | 14 145,0 | 12 559,6 | 14 420,9 | 11 901,3 |
| Dépenses | 15 442,3 | - | 14 420,9 | - |
| Investissements | 316,6 | - | 443,2 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Musée de la Civilisation | | | | |
| Revenus | 47 345,8 | 38 410,1 | 38 583,0 | 30 623,4 |
| Dépenses | 49 016,7 | - | 40 054,6 | - |
| Investissements | 39 654,7 | - | 28 797,5 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Musée national des beaux-arts du Québec | | | | |
| Revenus | 30 424,3 | 22 816,9 | 28 393,2 | 21 528,7 |
| Dépenses | 32 384,5 | - | 31 466,6 | - |
| Investissements | 18 179,1 | - | 8 730,7 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Société de développement des entreprises culturelles | | | | |
| Revenus | 188 233,9 | 162 561,1 | 237 431,0 | 213 898,2 |
| Dépenses | 180 233,9 | - | 228 458,6 | - |
| Investissements | 38 337,7 | - | 38 828,1 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Société de la Place des Arts de Montréal | | | | |
| Revenus | 44 419,1 | 17 244,3 | 39 002,1 | 14 266,2 |
| Dépenses | 44 792,9 | - | 42 450,8 | - |
| Investissements | 27 097,6 | - | 23 999,4 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Société de télédiffusion du Québec | | | | |
| Revenus | 97 866,1 | 80 699,3 | 93 404,5 | 69 177,1 |
| Dépenses | 97 866,1 | - | 93 601,6 | - |
| Investissements | 7 087,1 | - | 7 728,6 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Société du Grand Théâtre de Québec | | | | |
| Revenus | 15 584,8 | 9 487,3 | 13 715,5 | 7 685,2 |
| Dépenses | 16 152,4 | - | 15 281,7 | - |
| Investissements | 4 477,2 | - | 1 518,5 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|------------------------------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Conseil du patrimoine culturel du Québec | 593,0 | 542,7 |

CYBERSÉCURITÉ ET NUMÉRIQUE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Projets qualifiés en ressources informationnelles à l'échelle gouvernementale</p> <p>2 144</p> <p>projets (au 20 décembre 2022)</p> <p>740 en phase avant-projet</p> <p>601 en phase de planification</p> <p>803 en phase d'exécution</p> | <p>Main-d'œuvre en ressources informationnelles au gouvernement en 2021¹</p> <p>23 874</p> <p>personnes</p> | <p>Actifs informationnels gouvernementaux en 2021²</p> <p>11 705</p> <p>4 232 (organismes hors réseaux)</p> <p>5 150 (réseau de l'éducation)</p> <p>1 210 (réseau de l'enseignement supérieur)</p> <p>1 113 (réseau de la santé et des services sociaux)</p> |
| <p>Réseau gouvernemental de télécommunication (RGT)</p> <p>5 063</p> <p>points d'accès Internet sans fil dans le RGT</p> | <p>Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) 2021-2022</p> <p>91 081</p> <p>dossiers actifs d'employés dans le système SAGIR</p> | <p>Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) 2021-2022</p> <p>975 299</p> <p>factures payées en 2021-2022</p> <p>463 314 chèques émis</p> <p>511 985 virements bancaires</p> |
| <p>Déploiement du Réseau gouvernemental de cyberdéfense</p> <p>26</p> <p>centres opérationnels de cyberdéfense</p> | <p>Processus administratifs sans papier de bout en bout au gouvernement du Québec³</p> <p>79 %</p> <p>des processus visés pour 26 organismes publics (au 31 mars 2022)</p> | <p>Nombre de paies traitées pour l'ensemble du gouvernement en 2021-2022</p> <p>2 039 034</p> |

- ¹ Donnée tirée des portraits de la main-d'œuvre et du recours à des consultantes et des consultants affectés aux ressources informationnelles 2021
- ² Les actifs informationnels du gouvernement sont les systèmes informatiques (systèmes de mission et de soutien) et les services d'infrastructure des 304 organismes publics du gouvernement du Québec. Les actifs du réseau de l'éducation, du réseau de l'enseignement supérieur et du réseau de la santé et des services sociaux sont inclus à l'inventaire pour la première fois en 2021.
- ³ Donnée tirée du Baromètre numériQc

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) a pour mission d'animer et de coordonner les actions de l'État dans les domaines de la cybersécurité et du numérique, de proposer au gouvernement les grandes orientations en ces domaines, de déterminer les secteurs d'activités où il entend agir en priorité et de lui proposer des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec.

Plus spécifiquement, le MCN :

- énonce la vision globale et intégrée de la transformation numérique gouvernementale en veillant à l'arrimage entre les besoins d'affaires et les ressources informationnelles, et ce, tout en visant à transformer l'accès des citoyens aux services publics;
- regroupe les activités d'élaboration des politiques et des orientations ainsi que les activités de conception, de réalisation et d'exploitation des projets numériques et technologiques communs ou à portée gouvernementale;
- réunit des expertises de pointe favorisant l'innovation et l'excellence au sein de l'administration publique, notamment par l'entremise du Centre québécois d'excellence numérique et du Centre gouvernemental de cyberdéfense;
- est responsable de la gouvernance ainsi que de la planification et de la performance des investissements en ressources informationnelles;
- est responsable de la gestion des données numériques gouvernementales, notamment dans le but de favoriser leur mobilité et leur valorisation au sein de l'administration publique, et ce, au profit des citoyens;
- soutient les organismes publics dans le rehaussement de la sécurité de l'information à l'échelle gouvernementale et assure la coordination ainsi que la concertation des actions dans ces domaines, dont celles du Réseau gouvernemental de cyberdéfense;
- assure la cybersécurité des services qu'il offre aux organismes publics;
- propose des services de télécommunication, de radiocommunication, de téléphonie et de communication mobile;
- agit à titre de Courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics en rendant accessibles, grâce à son catalogue, une multitude d'offres infonuagiques et en accompagnant ceux-ci dans le processus;
- assure l'exploitation de solutions d'affaires administratives pour le compte de nombreux organismes publics et pourvoit également à l'entretien et à l'évolution de ces solutions;
- offre des services en opérations financières et contractuelles SAGIR (solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources) ainsi que le service de soutien et de formation aux utilisateurs;

- fournit aux organismes publics clients une gamme complète de services liés à la rémunération, aux avantages sociaux et à la retraite du personnel.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE

Le Fonds de la cybersécurité et du numérique est institué sous la responsabilité du ministre du MCN en vertu de la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (RLRQ, chapitre M-17.1.1).

Il est affecté au financement des infrastructures technologiques ainsi que des systèmes de soutien communs des organismes publics, des services offerts par le ministre, des projets ou activités dans le domaine de la cybersécurité ou du numérique de même qu'au versement de toute aide financière accordée en application de cette loi.

Ses revenus proviennent principalement des sommes perçues pour les services qu'il fournit, incluant celles pour l'acquisition des biens nécessaires à la fourniture de ces services ainsi que les sommes virées par un ministère ou par un organisme budgétaire.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Cybersécurité et Numérique » s'établit à 177,2 M\$ en 2023-2024, soit 60,8 M\$ de plus que la dépense probable 2022-2023. Cette augmentation est principalement due à une mesure émanant du discours sur le budget 2022-2023, soit le lancement du Programme de rehaussement de la cybersécurité pour lequel une provision a été constituée.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 2,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la croissance à 62,8 M\$.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à allouer les ressources administratives à l'exercice de la mission du MCN et celles permettant d'assumer les différentes responsabilités prévues par la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. En outre, il pourvoit au financement des fonctions de gouvernance du MCN, il permet la conception et la mise en œuvre des politiques, stratégies et cadres de gestion relatifs à la transformation numérique et à la cybersécurité. Ce programme peut aussi inclure le financement de projets majeurs et de transformation numérique ainsi que des activités récurrentes au bénéfice du Fonds de la cybersécurité et du numérique.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme s'établit à 66,2 M\$, ce qui est similaire au niveau de la dépense probable 2022-2023.

PROGRAMME 2

Gestion des ressources informationnelles spécifiques

Ce programme vise à favoriser l'accélération de la transformation numérique et le rehaussement de la cybersécurité au sein de l'administration publique. Ainsi, il contribue au financement des services en infrastructures technologiques lors de la conception et de la réalisation des projets majeurs, de la conception et de la réalisation des solutions communes et des projets appuyant l'accélération de la transformation numérique de l'État, notamment le Service québécois d'identité numérique.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme s'établit à 111,0 M\$, soit une augmentation de 61,3 M\$ comparativement à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par une mesure émanant du discours sur le budget 2022-2023, soit 70,0 M\$ pour le lancement d'un nouveau programme de rehaussement de la cybersécurité.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses (1) | Variation (2)=(1)-(4) | Budget de dépenses (3) | Dépense probable (4) |
| 1. Direction et administration | 66 186,2 | (460,1) | 64 747,8 | 66 646,3 |
| 2. Gestion des ressources informationnelles spécifiques | 110 964,5 | 61 253,8 | 43 243,0 | 49 710,7 |
| Sous-total | 177 150,7 | 60 793,7 | 107 990,8 | 116 357,0 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 2 000,0 | 2 000,0 | - | - |
| Total | 179 150,7 | 62 793,7 | 107 990,8 | 116 357,0 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses (1) | Variation (2)=(1)-(4) | Budget de dépenses (3) | Dépense probable (4) |
| 1. Direction et administration | 66 186,2 | (460,1) | 64 747,8 | 66 646,3 |
| 2. Gestion des ressources informationnelles spécifiques | 110 964,5 | 61 253,8 | 43 243,0 | 49 710,7 |
| Sous-total | 177 150,7 | 60 793,7 | 107 990,8 | 116 357,0 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 2 000,0 | 2 000,0 | - | - |
| Total | 179 150,7 | 62 793,7 | 107 990,8 | 116 357,0 |

L'élément intégré au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Mesure du Budget | |
| Favoriser l'adoption de technologies et pratiques émergentes au sein de la fonction publique | 2 000,0 |
| Total | 2 000,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Aucune variation n'a été attribuée à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|-------------|-----------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 1 000,0 | - | 1 000,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 780,0 | - | 780,0 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | - | - | - |
| Total | 1 780,0 | - | 1 780,0 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du MCN et de ses interactions avec ses différents partenaires et clientèles. Les résultats présentés font état des réalisations et des faits saillants du MCN suivant sa première année d'existence et inscrits dans son tout premier plan d'action ministériel, dont il a rendu compte dans son Rapport annuel de gestion 2021-2022. Il est à noter que le MCN a précisé ses priorités dans l'actualisation de son plan d'action ministériel 2022-2023, dont le plan annuel de gestion des dépenses 2023-2024 tient compte. Par ailleurs, les choix budgétaires considèrent également les priorités gouvernementales en matière de cybersécurité et de numérique.

Dans cette optique, le MCN prévoit intensifier ses actions afin :

- de maximiser la valeur des investissements des organismes publics dans les projets en ressources informationnelles, de soutenir la performance des services publics ainsi que d'implanter un modèle de gestion des données numériques gouvernementales;

- d'intensifier ses actions visant à accroître l'efficacité de la lutte contre les cybermenaces;
- de créer une organisation apprenante qui fidélise ses talents.

ORIENTATION 1

ASSURER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

Poursuivant l'objectif de soutenir et d'accélérer la transformation numérique à l'échelle gouvernementale, le MCN assure la mise en œuvre d'actions concertées en appui à l'amélioration des services publics offrant une expérience centrée sur la personne, l'adoption de la culture numérique au sein de l'administration publique et l'amélioration de la performance de celle-ci grâce aux technologies du numérique. Ces priorités d'actions visent à offrir des services publics plus intuitifs et faciles d'utilisation, en plus d'améliorer la capacité d'innovation, l'efficacité et la transparence de l'administration publique, et ce, en mettant l'accent sur le développement de la culture et des compétences numériques.

Résultats obtenus

Des actions stratégiques ont été mises en œuvre par le MCN depuis sa création afin de soutenir la vision numérique gouvernementale et susciter des changements structurants au sein des organismes publics, notamment par les chantiers suivants :

- la mise en place des premières phases du Programme Service québécois d'identité numérique pour faciliter l'utilisation des services gouvernementaux, notamment par le biais du Service d'authentification gouvernementale;
- la mise en œuvre des changements en matière de sécurité de l'information, de gouvernance et de gestion des données numériques gouvernementales, et de transformation numérique introduite par la mise en œuvre du cadre légal en ressources informationnelles, soit la Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2021, chapitre 22);
- la mise en œuvre de la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026 dans le but d'améliorer l'efficacité de l'État;
- la réalisation des portraits de la main-d'œuvre et du recours à des consultantes et des consultants affectés aux ressources informationnelles, et ce, afin d'améliorer la planification gouvernementale en ressources informationnelles.

ORIENTATION 2

RENFORCER L'OFFRE DE SERVICE DU MCN AUX ORGANISMES PUBLICS

Le MCN assure la gestion d'infrastructures technologiques et de systèmes communs d'organismes publics afin que ceux-ci puissent concentrer leurs efforts sur leur mission et la transformation numérique de leurs opérations. Des choix budgétaires sont donc priorités afin de renforcer l'offre de services destinés aux organismes publics, ce qui permet d'accélérer la disparition d'activités similaires, d'augmenter la sécurité, la performance et la qualité des services, et d'augmenter les économies d'échelle pour le gouvernement.

Résultats obtenus

Plusieurs actions ont été menées depuis la création du MCN afin d'appuyer les organismes publics dans le rehaussement de la cybersécurité et d'offrir des services communs efficaces, efficaces et de qualité. Parmi celles-ci, notons :

- le rehaussement de l'offre de services en ressources informationnelles dans les organismes publics, dont la gestion des postes de travail, le service de collaboration virtuel Teams ainsi que le Réseau gouvernemental de télécommunication;
- la mise sur pied d'une plateforme de signalement de vulnérabilité ainsi que le Programme de prime aux bogues qui permettent aux chercheurs en sécurité de l'information ainsi qu'au grand public de rapporter des vulnérabilités qui pourraient nuire aux actifs informationnels des organismes publics exposés sur Internet, initiatives renforçant le lien de confiance et la collaboration entre la communauté de cybersécurité québécoise et l'administration publique;
- l'inclusion de la desserte policière dans le Réseau national intégré de radiocommunication, dont 6 postes de police en 2021-2022, et la poursuite du Projet urbain de radiocommunication visant à assurer une meilleure couverture en radiocommunication et l'amélioration de la convivialité d'utilisation pour les intervenants de sécurité publique dans les zones urbaines;
- la réalisation de travaux préparatoires liés à la mise en place d'un nuage gouvernemental pour le traitement et le stockage de données numériques névralgiques, et la consolidation de centres de traitement.

ORIENTATION 3**METTRE EN PLACE UN MINISTÈRE EXEMPLAIRE**

Considérant son rôle central au sein de l'administration publique et le leadership qu'il doit exercer dans les domaines de la cybersécurité et du numérique, le MCN se donne comme priorité d'être exemplaire, notamment quant à sa propre transformation numérique et à son expérience employé, afin de se positionner comme un organisme public moderne et efficient axé sur la qualité des services et la transparence.

Résultats obtenus

Plusieurs actions ont été mises en œuvre dès la création du MCN et se poursuivent afin de soutenir l'amélioration de la performance organisationnelle et renforcer l'exemplarité du MCN. L'efficacité des processus de travail et la montée en compétences des ressources sont au cœur des choix organisationnels faisant l'objet d'investissements budgétaires de la part du MCN :

- mise sur pied du premier portefeuille de projets du Ministère et d'un comité de gouvernance des projets en ressources informationnelles assurant la vérification des projets inscrits au portefeuille et leur bon déroulement;
- en collaboration avec l'écosystème scolaire, offre de formation complémentaire en vue de permettre aux étudiants d'intégrer plus facilement le marché de l'emploi en cybersécurité;
- optimisation de processus internes transversaux visés, par la mise en place du programme Alpha, afin de favoriser une performance organisationnelle accrue, une amélioration de l'expérience client et une réduction des délais et formalités associés à ces processus.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 543,9 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024. La hausse de 16,8 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023 est principalement liée aux revenus perçus pour les services offerts, en respect des hausses tarifaires autorisées pour l'exercice 2023-2024.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 558,9 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024, ce qui est similaire au niveau de la dépense probable de l'exercice 2022-2023.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 133,1 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024. L'augmentation de 27,0 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023 s'explique majoritairement par la hausse des montants accordés aux activités de maintien pour le Réseau national intégré de radiocommunication ainsi que pour la portion tangible du projet urbain de radiocommunication.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de la cybersécurité et du numérique | | | | |
| Revenus | 543 898,1 | 41 191,5 | 527 126,0 | 49 710,7 |
| Dépenses | 558 898,1 | - | 555 780,6 | - |
| Investissements | 133 066,5 | - | 106 051,2 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ÉCONOMIE, INNOVATION ET ÉNERGIE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Fonds du développement économique¹</p> <p>2,5 G\$</p> <p>financement accordé</p> <p>10,6 G\$</p> <p>valeur totale des projets</p> | <p>Interventions financières du Ministère¹</p> <p>1,0 G\$</p> <p>aides financières accordées pour le soutien au fonctionnement d'organismes ainsi qu'à des projets de développement économique ou de recherche et d'innovation</p> | <p>Développement régional¹</p> <p>393,5 M\$</p> <p>aides financières accordées pour la réalisation de projets dans les MRC non urbaines</p> <p>1,6 G\$</p> <p>valeur totale des projets</p> |
| <p>Productivité¹</p> <p>354,3 M\$</p> <p>aides financières accordées pour des projets visant une hausse de la productivité des entreprises</p> <p>1,7 G\$</p> <p>valeur totale des projets</p> | <p>Recherche et Innovation¹</p> <p>388,9 M\$</p> <p>aides financières accordées pour des projets de recherche visant l'innovation ainsi qu'au soutien aux Fonds de recherche du Québec</p> | <p>Électricité de sources renouvelables²</p> <p>41 951 MW</p> <p>puissance installée provenant des installations d'Hydro-Québec et de ses contrats d'achat d'électricité au Québec</p> |
| <p>Régie de l'énergie³</p> <p>178</p> <p>décisions rendues en matière réglementaire et de plaintes</p> | <p>Fonds de recherche du Québec⁴</p> <p>3 086</p> <p>titulaires de bourses appuyés par les trois Fonds (Nature et technologies, Santé, Société et culture)</p> | <p>Commission de l'éthique en science et en technologie⁵</p> <p>54</p> <p>interventions réalisées auprès des décideurs publics et à caractère public</p> |

¹ Ministère de l'Économie et de l'Innovation, Rapport annuel de gestion 2021-2022

² Hydro-Québec, Rapport annuel 2022

³ Régie de l'énergie, Rapport annuel 2021-2022

⁴ Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, Rapport annuel de gestion 2021-2022; Fonds de recherche du Québec – Santé, Rapport annuel de gestion 2021-2022; Fonds de recherche du Québec – Société et culture, Rapport annuel de gestion 2021-2022

⁵ Commission de l'éthique en science et en technologie, Rapport annuel de gestion 2021-2022

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- accompagnement des entreprises dans leurs différents projets, dont la transformation numérique, l'accès aux marchés publics, la croissance de la productivité, de même que l'augmentation de la production québécoise et de l'achat local;
- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique et énergétique;
- appui à la production énergétique locale et à l'approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable pour le Québec;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- appui au développement des différents secteurs économiques, dans toutes les régions;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de politiques et stratégies de développement économique et énergétique ainsi que de programmes d'aide;
- coordination des activités visant à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures sur le territoire québécois;
- coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire et de la coopération réglementaire avec les autres juridictions canadiennes;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois;
- élaboration des cibles et orientations gouvernementales en matière de production énergétique pour l'ensemble des filières;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux et défense des intérêts du Québec et des entreprises québécoises lors de différends commerciaux;

- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises;
- soutien aux milieux académiques et aux organismes de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation des résultats de cette recherche.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie, Hydro-Québec, Investissement Québec, la Régie de l'énergie, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

FONDS SPÉCIAUX

CAPITAL RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE

Capital ressources naturelles et énergie est institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1) et son administration est confiée à Investissement Québec.

Ce fonds a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes dont il dispose par des investissements en participations dans des entreprises dont la principale activité correspond à l'une des suivantes :

- l'exploitation ou la transformation, au Québec, de ressources naturelles;
- la production, le stockage, le transport et la distribution de combustibles permettant la réduction de l'intensité en carbone;
- la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie renouvelable ou de matières de substitution aux combustibles fossiles qui permettent la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou contribuent à l'offre en énergie propre ou en hydrogène au Québec;
- le développement, la commercialisation ou l'implantation de technologies favorisant la transition, l'innovation ou l'efficacité énergétique.

Les revenus proviennent principalement des fruits et de l'accroissement résultant des investissements réalisés et des autres revenus générés par ces investissements.

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011 et le Ministère est responsable du volet Gestion des énergies fossiles.

Le volet Gestion des énergies fossiles est affecté au financement des activités nécessaires à l'application de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure (RLRQ, chapitre R-1.01) et de la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole (RLRQ, chapitre S-34.1).

Le financement du volet Gestion des énergies fossiles du Fonds des ressources naturelles provient principalement des sommes virées par le ministre sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement au Ministère, des revenus provenant du placement des sommes constituant le volet Gestion des énergies fossiles, des sommes perçues en vertu de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure ou de la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole ou d'un règlement édicté en vertu de ces lois, à l'exclusion de la partie des droits annuels pour le stockage de gaz et des droits sur le gaz soutiré déterminée par le ministre.

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Fonds du développement économique est institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec et son administration est confiée à Investissement Québec.

Ce fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie.

Les revenus proviennent principalement du Ministère. Les autres revenus sont composés notamment des revenus ou sommes perçues en application des programmes d'aide financière ou dans les mandats gouvernementaux.

FONDS POUR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises est institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec et son administration est confiée à Investissement Québec.

Ce fonds a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes dont il dispose en soutenant des entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent un fort potentiel de croissance ou un caractère stratégique pour l'économie du Québec.

Les revenus proviennent principalement des fruits et de l'accroissement résultant des investissements réalisés et des autres revenus générés par ces investissements.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – NATURE ET TECHNOLOGIES

Le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies est constitué par la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1).

Le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies a pour mission de soutenir financièrement et de promouvoir la recherche universitaire et collégiale, la formation de personnel hautement qualifié, la diffusion de connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie, et ainsi contribuer au développement scientifique et à l'innovation, de même qu'à la prospérité économique et au développement durable du Québec.

Les revenus proviennent principalement du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

Les dépenses sont constituées principalement d'octrois de bourses et de subventions pour le soutien direct à la relève scientifique, le soutien de carrières en recherche, ainsi que le financement de regroupements de chercheurs et de projets de recherche, dont ceux associés aux grands défis de société du Québec de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027.

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SANTÉ

Le Fonds de recherche du Québec – Santé est constitué par la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Le Fonds de recherche du Québec – Santé a pour mission d'agir comme catalyseur de la recherche en santé au Québec en planifiant, coordonnant et soutenant le développement de l'ensemble des secteurs de la recherche publique en santé humaine, en favorisant l'émergence de partenariats de recherche avec le secteur public, l'industrie et le milieu caritatif et en maximisant les retombées de la recherche sur la santé des citoyens, sur le développement économique et sur le rayonnement du Québec au Canada et au niveau international.

Les revenus proviennent principalement du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

Les dépenses sont constituées principalement d'octrois de bourses et de subventions pour le soutien direct à la relève scientifique, le soutien de carrières en recherche, ainsi que le financement de regroupements de chercheurs et de projets de recherche, dont ceux associés aux grands défis de société du Québec de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027.

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture est constitué par la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture se consacre au développement du système de recherche et d'innovation québécois en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres. Pour ce faire, le Fonds soutient financièrement la recherche et la formation des chercheurs dans ces secteurs en plus de favoriser la diffusion et le transfert des connaissances. Il établit aussi les partenariats nécessaires à l'avancement des connaissances scientifiques portant sur des problématiques sociétales.

Le Fonds s'acquitte de sa mission grâce à un partenariat actif avec, d'une part, les universités et les administrateurs de la recherche et, d'autre part, les professeurs-chercheurs qui participent aux comités d'évaluation des demandes d'aide financière soumises au Fonds.

Les revenus proviennent principalement du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

Les dépenses sont constituées principalement d'octrois de bourses et de subventions pour le soutien direct à la relève scientifique, le soutien de carrières en recherche, ainsi que le financement de regroupements de chercheurs et de projets de recherche, dont ceux associés aux grands défis de société du Québec de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

La Régie de l'énergie est un tribunal administratif de régulation économique qui encadre et surveille le secteur énergétique.

Elle fixe, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel, traite les plaintes des consommateurs de gaz naturel et d'électricité, surveille les prix des produits pétroliers et adopte et surveille l'application des normes de fiabilité du réseau de transport d'électricité. Elle exerce ses fonctions de manière à assurer la conciliation de l'intérêt public avec la protection des consommateurs et un traitement équitable des entreprises réglementées, en favorisant la satisfaction des besoins énergétiques du Québec dans une perspective de développement durable.

Les activités de la Régie sont financées principalement par les redevances payables par le transporteur d'électricité et les distributeurs d'électricité et de gaz naturel, ainsi que par les distributeurs de produits pétroliers distribuant plus de 100 millions de litres par année.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Économie, Innovation et Énergie » s'établit à 1 570,1 M\$ en 2023-2024. Il s'agit d'une diminution de 170,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 138,5 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du portefeuille représente une baisse de 32,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation résulte principalement de la fin de mesures annoncées dans le cadre des budgets précédents.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 101,5 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la croissance à 69,5 M\$.

PROGRAMME 1 Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 38,6 M\$ en 2023-2024, soit un montant comparable à la dépense probable 2022-2023.

PROGRAMME 2**Développement de l'économie**

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois à valeur ajoutée, d'augmentation de la productivité et de développement régional. Plus précisément, il favorise la croissance et la compétitivité des entreprises ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs l'accélération et l'attraction des investissements, la diversification et la consolidation de l'économie des régions, l'essor de l'entrepreneuriat collectif, de même que l'ouverture des marchés extérieurs et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 324,8 M\$ en 2023-2024, en baisse de 140,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 68,2 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du programme représente une baisse de 72,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la fin de certaines mesures annoncées dans les budgets précédents, notamment, celles reliées à la mise en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes et au Fonds d'accélération des collaborations en santé.

PROGRAMME 3**Développement de la science, de la recherche et de l'innovation**

Ce programme vise à soutenir la recherche et l'innovation dans une perspective de développement scientifique. Plus précisément, ce programme vise à accroître la capacité d'innovation des entreprises et des organisations par la recherche ainsi que par la valorisation de ses résultats tout en contribuant au développement d'une main-d'œuvre qualifiée et en favorisant la concertation et la mobilisation des acteurs scientifiques et des milieux socioéconomiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 392,8 M\$ en 2023-2024, en baisse de 35,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 15,1 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du programme représente une baisse de 20,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Cette variation s'explique essentiellement par un réaménagement budgétaire vers le programme 4 pour le déploiement d'une partie de la mesure concernant les zones d'innovation et par la fin d'une mesure non récurrente concernant le soutien à la recherche industrielle.

PROGRAMME 4**Interventions relatives au Fonds du développement économique**

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds du développement économique a été institué au sein du Ministère et son administration est confiée à Investissement Québec.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 538,3 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 9,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 38,2 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du programme représente une hausse de 47,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique essentiellement par un réaménagement budgétaire en provenance du programme 3 pour le déploiement d'une partie de la mesure concernant les zones d'innovation et par une augmentation prévue des interventions financières du gouvernement en 2023-2024.

PROGRAMME 5

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation des chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué de l'enveloppe affectée à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 237,0 M\$ en 2023-2024, en hausse de 1,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique essentiellement par des crédits additionnels alloués dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027.

PROGRAMME 6

Énergie

Ce programme vise à soutenir la production énergétique locale et à assurer un approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable pour le Québec. Il a aussi pour objectif de soutenir l'enfouissement des réseaux câblés de distribution.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 38,6 M\$ en 2023-2024, en baisse de 5,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 17,0 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du programme représente une hausse de 11,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par le déploiement de la Stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Direction et administration | 38 603,5 | (774,3) | 37 760,1 | 39 377,8 |
| 2. Développement de l'économie | 324 763,4 | (140 273,5) | 482 501,2 | 465 036,9 |
| 3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation | 392 780,9 | (35 282,2) | 435 116,1 | 428 063,1 |
| 4. Interventions relatives au Fonds du développement économique | 538 250,2 | 9 120,2 | 673 969,4 | 529 130,0 |
| 5. Organismes dédiés à la recherche et à | 237 023,8 | 1 934,0 | 234 957,7 | 235 089,8 |
| 6. Énergie | 38 635,5 | (5 260,6) | 44 894,6 | 43 896,1 |
| Sous-total | 1 570 057,3 | (170 536,4) | 1 909 199,1 | 1 740 593,7 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 101 500,0 | 101 500,0 | - | - |
| Total | 1 671 557,3 | (69 036,4) | 1 909 199,1 | 1 740 593,7 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Direction et administration | 38 603,5 | (774,3) | 37 760,1 | 39 377,8 |
| 2. Développement de l'économie | 324 763,4 | (72 043,4) | 414 271,1 | 396 806,8 |
| 3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation | 392 780,9 | (20 192,3) | 420 026,2 | 412 973,2 |
| 4. Interventions relatives au Fonds du développement économique | 538 250,2 | 47 300,2 | 641 789,4 | 490 950,0 |
| 5. Organismes dédiés à la recherche et à | 237 023,8 | 1 934,0 | 234 957,7 | 235 089,8 |
| 6. Énergie | 38 635,5 | 11 739,4 | 27 894,6 | 26 896,1 |
| Sous-total | 1 570 057,3 | (32 036,4) | 1 776 699,1 | 1 602 093,7 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 101 500,0 | 101 500,0 | - | - |
| Total | 1 671 557,3 | 69 463,6 | 1 776 699,1 | 1 602 093,7 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Mesures du Budget | |
| Appuyer le développement économique régional | 18 600,0 |
| Accroître les sommes disponibles au Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation | 15 000,0 |
| Assurer l'approvisionnement énergétique de certaines régions | 14 000,0 |
| Bonifier les bourses d'excellence | 10 000,0 |
| Appuyer les technologies propres et l'économie circulaire | 10 000,0 |
| Poursuivre l'Offensive de transformation numérique | 10 000,0 |
| Valoriser des terrains industriels pour l'accueil de projets d'envergure | 10 000,0 |
| Prolonger le Programme d'appui au développement des attraits touristiques | 5 000,0 |
| Poursuivre le déploiement des zones d'innovation | 1 900,0 |
| Autres mesures | 7 000,0 |
| Total | 101 500,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements pour les immobilisations est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

La variation du budget d'investissements pour les prêts, placements, avances et autres coûts s'explique par les investissements reliés aux Fonds locaux d'investissement pour l'exercice 2022-2023.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|-----------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 1 050,0 | - | 1 050,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 826,2 | (303,5) | 1 129,7 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 15,0 | (11 000,0) | 11 015,0 |
| Total | 1 891,2 | (11 303,5) | 13 194,7 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires découlent des orientations décrites ci-après. Ce plan annuel de gestion des dépenses présente les principales actions réalisées pour y contribuer.

ORIENTATION 1

CONTRIBUER À UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE

La recherche, la science, la technologie et l'innovation sont essentielles, dans une société axée sur le savoir, pour stimuler la croissance économique ainsi que pour assurer la compétitivité des entreprises québécoises, en plus de soutenir la création d'emplois à haute valeur ajoutée. Le Québec a tout à gagner à travailler au déploiement d'un maximum de conditions favorables qui offrent aux entrepreneurs et aux entreprises l'occasion de réaliser pleinement leurs projets grâce à un environnement d'affaires dynamique.

Résultats obtenus

- L'annonce et la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027;
- La création ou le maintien de plus de 10 000 emplois en recherche et innovation au cours des trois dernières années.

ORIENTATION 2

FAVORISER L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ ET L'ESSOR DURABLE DES ENTREPRISES ET DES RÉGIONS

Cette orientation concerne les produits et services offerts par le Ministère à ses clientèles, directement ou au moyen des partenariats qu'il met en place. D'ailleurs, il travaille en étroite collaboration avec Investissement Québec avec qui il partage des indicateurs et des cibles communs. Le Ministère veille à ce que le Québec dispose d'assises favorables à sa prospérité, aussi est-il engagé dans la croissance et la productivité des entreprises. Il veille aussi à promouvoir et accroître la production québécoise et l'achat local, notamment en favorisant l'insertion de produits, de services, de technologies numériques et de procédés dans les chaînes d'approvisionnement d'ici et d'ailleurs.

Résultats obtenus

- L'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif (L.Q. 2021, chapitre 35);
- L'annonce et la mise en œuvre de plans d'action et de stratégies structurants pour l'économie du Québec, dont :
 - la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2021-2024;
 - la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie;

- la Stratégie québécoise de l'aérospatiale – Horizon 2026;
 - la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025;
 - le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025;
 - le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025;
 - le Plan d'action pour la relance des exportations 2020-2025;
 - le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025.
- La coordination des différents intervenants impliqués dans des projets d'innovation ainsi que dans la promotion et la prospection des investissements étrangers;
 - La création et le déploiement de marques de certification ainsi que le soutien à la commercialisation de produits québécois;
 - La désignation de deux zones d'innovation à Bromont et à Sherbrooke;
 - La mise en place de mesures pour soutenir les entreprises affectées par la pandémie, dont les programmes d'aide d'urgence aux entreprises;
 - La mise en place du réseau Accès entreprises Québec;
 - La mobilisation des différents secteurs industriels, notamment par le soutien aux activités et aux projets des grappes industrielles;
 - Le lancement d'une nouvelle mouture du programme ESSOR;
 - Le soutien à la réalisation de projets d'investissement privé;
 - Le soutien au déploiement des agents de maximisation;
 - Le soutien financier à des projets de décontamination et de valorisation de sites stratégiques.

ORIENTATION 3

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES MILIEUX RÉGIONAUX

La qualité des milieux de vie est une préoccupation importante des résidents des régions du Québec. Le Ministère recherche un équilibre entre sa vocation à caractère économique et la prise en compte de l'équité sociale ainsi que de la protection de l'environnement dans ses interventions. Pour ce faire, il mise sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre en augmentant l'utilisation de l'électricité, des biogaz et des biocarburants. Il se préoccupe également de la sécurité entourant les sites et les puits d'hydrocarbures inactifs.

Résultats obtenus

- L'amorce ou la réalisation de plus de 130 interventions sur 86 sites et puits d'hydrocarbures inactifs afin de les rendre sécuritaires;
- La publication de la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030;
- Le lancement d'appels d'offres en énergie éolienne ou autre énergie renouvelable, autorisés par règlements par le gouvernement, qui entraîneront des retombées économiques significatives pour les communautés locales dans toutes les régions du Québec.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

CAPITAL RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 1,1 M\$ en 2023-2024, soit 7,9 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique par des revenus de dividendes exceptionnels constatés en 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 0,2 M\$ en 2023-2024, soit 0,1 M\$ de moins que les dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique essentiellement par des dépenses plus élevées en 2022-2023 pour les honoraires professionnels.

Les investissements

Les investissements du Fonds prennent la forme de participations dans des sociétés cotées en bourse, dans des sociétés privées et dans des partenariats autres que commerciaux. Les prévisions d'investissements s'établissent à 345,0 M\$ en 2023-2024, soit 327,0 M\$ de plus que les investissements probables 2022-2023.

Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Les revenus

Les prévisions de revenus pour le volet Gestion des énergies fossiles de ce fonds s'établissent à 11,7 M\$ en 2023-2024, soit une diminution de 66,6 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la comptabilisation d'un revenu exceptionnel au cours de l'exercice financier 2022-2023 nécessaire au financement des dépenses en lien avec la sanction de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses pour le volet Gestion des énergies fossiles de ce fonds s'établissent à 15,1 M\$ en 2023-2024, soit une diminution de 64,4 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique par la comptabilisation de dépenses exceptionnelles en lien avec la sanction de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure.

Les investissements

Les prévisions d'investissements pour le volet Gestion des énergies fossiles s'établissent à 0,1 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable aux investissements probables 2022-2023.

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les revenus

Les prévisions de revenus du Fonds s'établissent à 1 248,3 M\$ en 2023-2024, soit 513,8 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. La variation est principalement attribuable à des revenus plus importants en 2023-2024 provenant du ministère responsable pour des dossiers liés aux mandats gouvernementaux.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 1 248,3 M\$ en 2023-2024, soit 513,8 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. La variation s'explique essentiellement par des coûts plus importants en 2023-2024 attribuables à des interventions financières garanties par le gouvernement.

Les investissements

Les aides financières administrées par le Fonds sont notamment composées de prêts, de participations, de garanties d'emprunts et d'engagements financiers (marges de crédit et crédits-acheteurs). Ces investissements s'établissent à 2 236,2 M\$ en 2023-2024, soit 419,7 M\$ de plus que les investissements probables 2022-2023.

Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

FONDS POUR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 0,4 M\$ en 2023-2024, soit un niveau similaire aux revenus probables 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 0,2 M\$ en 2023-2024, soit 1,1 M\$ de moins que les dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique essentiellement par la constatation d'une perte de change en 2022-2023.

Les investissements

Les investissements du Fonds prennent la forme de participations dans des entreprises admissibles ou dans des fonds de toute forme juridique poursuivant le même objet, autre qu'un fonds spécial au sens de l'article 5.1 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Les prévisions d'investissements s'établissent à 180,0 M\$ en 2023-2024, soit 21,5 M\$ de plus que les investissements probables 2022-2023.

Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Capital ressources naturelles et énergie | | | | |
| Revenus | 1 148,0 | - | 9 005,5 | - |
| Dépenses | 175,0 | - | 309,0 | - |
| Investissements | 345 000,0 | - | 18 000,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds des ressources naturelles¹ | | | | |
| Revenus | 11 661,5 | 11 646,1 | 78 258,8 | 77 217,4 |
| Dépenses | 15 107,6 | - | 79 482,5 | - |
| Investissements | 95,0 | - | 93,2 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds du développement économique | | | | |
| Revenus | 1 248 261,0 | 990 566,0 | 734 459,0 | 529 130,0 |
| Dépenses | 1 248 261,0 | - | 734 459,0 | - |
| Investissements | 2 236 192,0 | - | 1 816 495,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 37 600,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds pour la croissance des entreprises québécoises | | | | |
| Revenus | 436,0 | - | 500,0 | - |
| Dépenses | 150,0 | - | 1 236,0 | - |
| Investissements | 180 000,0 | - | 158 545,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

¹ Données attribuables au volet Gestion des énergies fossiles.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – NATURE ET TECHNOLOGIES

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 79,4 M\$ en 2023-2024, soit une diminution de 2,3 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la diminution en 2023-2024 des revenus des partenaires.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 79,4 M\$ en 2023-2024, soit une baisse de 5,0 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation est essentiellement attribuable à la diminution en 2023-2024 des signatures de nouvelles ententes avec des partenaires pour les subventions et bourses.

Les investissements

Les prévisions d'investissements en 2023-2024 s'inscrivent dans le développement des systèmes informatiques administratifs et des outils de gestion des trois Fonds de recherche du Québec.

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SANTÉ

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 127,9 M\$ en 2023-2024, soit une diminution de 2,9 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la diminution en 2023-2024 des revenus des partenaires.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 127,9 M\$ en 2023-2024, soit une baisse de 7,0 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation est essentiellement attribuable à la diminution en 2023-2024 des signatures de nouvelles ententes avec des partenaires pour les subventions et bourses.

Les investissements

Les prévisions d'investissements en 2023-2024 s'inscrivent dans le développement des systèmes informatiques administratifs et des outils de gestion des trois Fonds de recherche du Québec.

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 76,0 M\$ en 2023-2024, soit une diminution de 2,1 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la diminution en 2023-2024 des revenus des partenaires.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 76,0 M\$ en 2023-2024, soit une baisse de 5,0 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation est essentiellement causée par la diminution en 2023-2024 des signatures de nouvelles ententes avec des partenaires pour les subventions et bourses.

Les investissements

Les prévisions d'investissements en 2023-2024 s'inscrivent dans le développement des systèmes informatiques administratifs et des outils de gestion des trois Fonds de recherche du Québec.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 24,4 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 7,2 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette variation est attribuable à une hausse de l'apport des redevances annuelles.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 20,6 M\$ en 2023-2024, soit 3,0 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des dépenses de rémunération et des dépenses de fonctionnement provenant des frais connexes à la fiabilité des réseaux de transport d'électricité ainsi que par la hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles reliées au projet de relocalisation et d'aménagement de nouveaux locaux.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 5,5 M\$ en 2023-2024, soit 5,3 M\$ de plus que les investissements probables 2022-2023. Cette variation est principalement due à un investissement exceptionnel en lien avec la relocalisation et l'aménagement de nouveaux locaux.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies | | | | |
| Revenus | 79 365,7 | 70 025,4 | 81 692,3 | 69 346,3 |
| Dépenses | 79 365,7 | - | 84 316,9 | - |
| Investissements | 220,8 | - | 221,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds de recherche du Québec - Santé | | | | |
| Revenus | 127 929,6 | 98 229,6 | 130 859,7 | 97 537,7 |
| Dépenses | 127 929,6 | - | 134 971,7 | - |
| Investissements | 150,8 | - | 151,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds de recherche du Québec - Société et culture | | | | |
| Revenus | 76 011,8 | 68 083,7 | 78 088,2 | 67 406,2 |
| Dépenses | 76 011,8 | - | 81 061,2 | - |
| Investissements | 110,0 | - | 110,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 2 000,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Régie de l'énergie | | | | |
| Revenus | 24 403,2 | - | 17 202,9 | - |
| Dépenses | 20 575,6 | - | 17 538,9 | - |
| Investissements | 5 507,6 | - | 226,6 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Commission de l'éthique en science et en technologie | 685,1 | 799,6 |

ÉDUCATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES



¹ Données 2022-2023 estimées par le Ministère

² Projets autorisés en 2022-2023 dans le cadre de différents programmes d'infrastructures du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du Ministère

³ Données du rapport annuel 2021-2022 de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de l'Éducation a pour mission d'offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, des milieux de vie inclusifs, sains et respectueux de la diversité des personnes, de leurs besoins et de leurs conditions. À cet égard, il est responsable de l'élaboration des politiques et des programmes relatifs aux domaines de l'éducation, ainsi qu'à ceux du loisir, du sport et du plein air.

Le Ministère remplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement qui sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs.

En matière de loisir, de sport et de plein air, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires aux échelles locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité est de favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport dans un cadre sain et sécuritaire, et de promouvoir la pratique régulière d'activités physiques auprès de toute la population québécoise.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs autres partenaires : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, les directions d'établissements de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Les organismes budgétaires relevant du ministre de l'Éducation sont les suivants :

- la Commission consultative de l'enseignement privé;
- le Conseil supérieur de l'éducation;
- le Protecteur national de l'élève.

FONDS SPÉCIAL

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du Fonds ont commencé le 1^{er} août 2006.

Les revenus annuels du Fonds proviennent notamment d'une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2) et des sommes affectées par le Ministère.

Ces revenus sont alloués à des programmes d'aide financière ayant pour objectif le financement des activités suivantes :

- la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;
- l'organisation d'événements sportifs internationaux;
- la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

INSTITUT NATIONAL DES MINES

L'Institut national des mines a pour objectif de conseiller le gouvernement du Québec dans la mise en œuvre d'une offre de formation d'avant-garde contribuant au développement du plein potentiel du secteur minier.

Les revenus proviennent principalement d'une subvention du gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) est une société d'État en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (RLRQ, chapitre S-13.01). La Sépaq est un organisme à vocation commerciale, administré par un conseil d'administration composé de neuf membres nommés par le gouvernement; le ministre des Finances en est l'actionnaire unique. La ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air est responsable de l'application de sa loi constitutive.

La Sépaq a pour mission de rendre accessibles, de développer et d'assurer la pérennité du territoire, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique.

La Sépaq assume la gestion et la mise en valeur des territoires et des établissements que lui confie le gouvernement du Québec. Par le biais de ses 23 parcs nationaux, auxquels s'ajoute le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, de ses 13 réserves fauniques, de la pourvoirie Sépaq Anticosti ainsi que de ses 8 autres établissements touristiques, la Sépaq offre une panoplie d'activités et de services sachant répondre à l'ensemble des attentes de sa clientèle diversifiée, chaque établissement possédant ses attraits particuliers.

La Sépaq, par la nature même de ses activités, est fortement présente dans les régions du Québec. Elle met à la disposition de ses clientèles des territoires immenses et contrastés, et offre des activités et services touristiques diversifiés. Elle gère plus de 53 000 km² de territoires naturels par le biais de ses établissements répartis dans 14 régions administratives du Québec et 16 régions touristiques. La Sépaq emploie annuellement, en haute saison, plus de 3 255 personnes, dont la majorité sont à l'extérieur des grands centres urbains. Elle a reçu au cours de l'année 2021-2022 plus de 12,1 millions de jours visite. Elle offre à ses visiteurs 752 chalets, 692 hébergements en prêt-à-camper et plus de 7 380 sites de camping.

Le financement de la Sépaq provient de ses revenus commerciaux perçus auprès de ses clientèles en lien avec la fréquentation de ses établissements. Elle est également financée par le Ministère qui verse des contributions relatives à la mission mandataire qui lui est confiée ainsi qu'aux investissements subventionnés.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Éducation » s'établit à 18 110,6 M\$ en 2023-2024, en hausse de 599,6 M\$ en comparaison de la dépense probable 2022-2023.

Par ailleurs, en excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 60,0 M\$ et d'un montant de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du Ministère représente une hausse de 735,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 249,1 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la croissance à 984,5 M\$.

L'enveloppe du portefeuille pourra également être rehaussée d'une somme additionnelle de 200,0 M\$ visant à assurer le financement des besoins en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire.

Ce budget permet le financement des programmes suivants : Administration; Soutien aux organismes; Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal; Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire; Développement du loisir et du sport et Régimes de retraite.

PROGRAMME 1 Administration

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du secteur du loisir et du sport.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 267,5 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable à la dépense probable 2022-2023.

PROGRAMME 2**Soutien aux organismes**

Ce programme vise à réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, à estimer les besoins de formation et à accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines. Il assure aussi le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation, de la Commission consultative de l'enseignement privé et du Protecteur national de l'élève. Enfin, ce programme vise à assurer un soutien financier aux organismes communautaires et partenaires des réseaux de l'éducation.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 111,6 M\$ en 2023-2024, soit une diminution de 4,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette baisse s'explique notamment par la fin du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

PROGRAMME 3**Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal**

Ce programme vise à financer la subvention d'équilibre fiscal afin que chaque centre de services scolaire et commission scolaire puisse obtenir le montant pour le financement de besoins locaux calculé selon les modalités fixées annuellement par règlement. Il finance également les pertes de revenus accessoires à la taxe scolaire.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 1 526,0 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 22,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette hausse s'explique par l'indexation des paramètres de calcul de la subvention.

PROGRAMME 4**Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services éducatifs d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire, incluant la formation professionnelle, l'éducation des adultes, les services de garde en milieu scolaire et les services de transport scolaire, en fournissant les ressources financières aux centres de services scolaires, aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subvention.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 14 663,4 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 661,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 60,0 M\$ et d'un montant de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 représente une hausse de 797,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Cette augmentation permettra le financement des facteurs de croissance de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que la poursuite des investissements annoncés dans les précédents budgets relatifs, notamment, à diverses mesures de soutien et d'accompagnement pour la réussite éducative.

L'enveloppe de ce programme pourra être rehaussée d'une somme additionnelle de 200,0 M\$ visant à assurer le financement des besoins en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire.

PROGRAMME 5

Développement du loisir et du sport

Ce programme vise à favoriser les activités de loisir, de sport et de plein air et à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques dans des environnements sains et sécuritaires par un soutien aux organismes du milieu et à des groupes particuliers. Il porte également sur la sécurité et la protection de l'intégrité des personnes dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 258,1 M\$ en 2023-2024, soit une diminution de 14,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette diminution s'explique principalement par le transfert du programme de soutien à l'action bénévole au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

PROGRAMME 6

Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 1 283,9 M\$ en 2023-2024, soit une diminution de 65,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023, qui s'explique par une mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses (1) | Variation (2)=(1)-(4) | Budget de dépenses (3) | Dépense probable (4) |
| 1. Administration | 267 543,2 | 149,1 | 259 436,7 | 267 394,1 |
| 2. Soutien aux organismes | 111 625,6 | (4 297,1) | 116 473,3 | 115 922,7 |
| 3. Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal | 1 525 955,4 | 22 060,6 | 1 519 197,4 | 1 503 894,8 |
| 4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire | 14 663 438,3 | 661 746,3 | 13 713 590,2 | 14 001 692,0 |
| 5. Développement du loisir et du sport | 258 141,7 | (14 155,7) | 256 075,2 | 272 297,4 |
| 6. Régimes de retraite | 1 283 854,3 | (65 863,6) | 1 349 717,9 | 1 349 717,9 |
| Sous-total | 18 110 558,5 | 599 639,6 | 17 214 490,7 | 17 510 918,9 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 249 100,0 | 249 100,0 | - | - |
| Total | 18 359 658,5 | 848 739,6 | 17 214 490,7 | 17 510 918,9 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses (1) | Variation (2)=(1)-(4) | Budget de dépenses (3) | Dépense probable (4) |
| 1. Administration | 267 543,2 | 149,1 | 259 436,7 | 267 394,1 |
| 2. Soutien aux organismes | 111 625,6 | (4 297,1) | 116 473,3 | 115 922,7 |
| 3. Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal | 1 525 955,4 | 22 060,6 | 1 519 197,4 | 1 503 894,8 |
| 4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire | 14 663 438,3 | 721 746,3 | 13 653 590,2 | 13 941 692,0 |
| 5. Développement du loisir et du sport | 258 141,7 | (14 155,7) | 256 075,2 | 272 297,4 |
| 6. Régimes de retraite | 1 283 854,3 | (65 863,6) | 1 349 717,9 | 1 349 717,9 |
| Sous-total | 18 110 558,5 | 659 639,6 | 17 154 490,7 | 17 450 918,9 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 249 100,0 | 249 100,0 | - | - |
| Total | 18 359 658,5 | 908 739,6 | 17 154 490,7 | 17 450 918,9 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance
(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Mesures du Budget | |
| Rehausser le niveau de littératie et de numératie des jeunes | 50 500,0 |
| Favoriser l'accès aux projets pédagogiques particuliers et valoriser la culture et la citoyenneté québécoise | 33 100,0 |
| Soutenir l'accès aux données et la transformation numérique | 32 900,0 |
| Entretenir les écoles | 26 100,0 |
| Diversifier les voies d'accès à la formation professionnelle | 21 000,0 |
| Soutenir la réussite et le bien-être des élèves | 18 200,0 |
| Accompagner les élèves ayant des besoins particuliers | 12 000,0 |
| Contrer la pénurie de main-d'œuvre en éducation | 11 900,0 |
| Accroître l'efficacité du réseau et du ministère | 11 700,0 |
| Augmenter la pratique du loisir, du sport et de l'activité physique et améliorer leur accessibilité | 7 700,0 |
| Intégrer l'outil de gestion des infrastructures aux pratiques | 5 600,0 |
| Investir dans les établissements de la Sépaq | 5 200,0 |
| Intégrer les nouvelles technologies et effectuer un virage numérique dans la formation professionnelle | 5 000,0 |
| Promouvoir la formation professionnelle | 3 000,0 |
| Poursuivre le développement du Sentier national du Québec | 2 700,0 |
| Autres mesures | 2 500,0 |
| Total | 249 100,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Une somme de 200,0 M\$ est prévue afin d'assurer le financement des besoins en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 893,0 | 853,0 | 40,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 7 512,9 | (2 505,0) | 10 017,9 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 200 003,0 | - | 200 003,0 |
| Total | 208 408,9 | (1 652,0) | 210 060,9 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du Ministère est de 18 110,6 M\$ en 2023-2024. L'essentiel de ce budget, soit 98,1 %, est affecté à des dépenses de transfert visant principalement le soutien aux réseaux de l'éducation.

ORIENTATION 1

OFFRIR À TOUTES ET À TOUS, DÈS L'ENFANCE, LES MEILLEURES CONDITIONS POUR APPRENDRE ET RÉUSSIR TOUT AU LONG DE LEUR VIE

Devant l'importance des changements démographiques et sociaux qui marquent l'évolution de la société québécoise, l'inclusion et la réussite de toutes les personnes, jeunes et adultes, constituent un enjeu primordial pour le Ministère, car il est directement lié à la finalité du système éducatif et à la mission ministérielle. Le système éducatif doit offrir une réponse rapide et adaptée à la diversité croissante des personnes, des besoins et des trajectoires éducatives.

L'acquisition de connaissances et de compétences ainsi que le développement global de la personne sont au cœur d'une démarche que le système éducatif doit soutenir à tous les moments de la vie. De l'enfance à l'âge adulte, la personne empruntera des trajectoires diverses en fonction de ses aptitudes, de ses talents et de l'évolution de ses champs d'intérêt. Son parcours éducatif se poursuivra sur le marché du travail, où son maintien et sa mobilité exigeront de nouveaux apprentissages du point de vue de la littératie et de la numératie, des compétences numériques et de celles plus directement associées à l'exercice d'un emploi.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois axes :

- la prévention, le dépistage et l'accompagnement :
 - une intervention précoce, continue et concertée prépare mieux les enfants et les personnes de tous âges aux différentes transitions qui jalonnent leur parcours scolaire. Elle permet de dépister des difficultés en bas âge, de réaliser les actions qui s'imposent et de recourir à des services spécialisés.

- la diplomation et la qualification :
 - la diplomation et la qualification représentent les extrants les plus tangibles et mesurables issus de la performance du système éducatif. Le Ministère doit aussi considérer les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves, dont les plus significatifs sont ceux observés chez les garçons, les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les personnes issues de milieux défavorisés.
- les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air :
 - le gouvernement affirme l'importance de proposer une offre de services de qualité et sécuritaire qui favorise la régularité et le maintien de l'activité physique dans l'ensemble de la population. À cet égard, développer le goût de bouger chez les élèves, les étudiantes et les étudiants des différents ordres d'enseignement est une démarche qui doit s'ancrer dans leur quotidien pour devenir une habitude qui persistera tout au long de leurs études et de leur vie.

Résultats obtenus

Cette section présente les résultats obtenus des principales actions envisagées et non une liste exhaustive. Seuls sont énumérés les résultats les plus récents ou particulièrement significatifs pour le Plan stratégique 2019-2023, et qui sont inhérents à l'atteinte des cibles. Il est important de préciser que l'atteinte des cibles est principalement générée par l'effet de programmes et de mesures dont les budgets sont récurrents.

- La prévention, le dépistage et l'accompagnement :
 - Pour l'année 2021-2022, la cible d'ajout d'intervenants en soutien aux élèves a été dépassée (cible d'ajout de 1 000 nouveaux intervenants, et résultat de 1 464,5);
 - Toutefois, en ce qui concerne la maternelle 4 ans, en raison des nombreux défis que le réseau a rencontrés (espaces non disponibles, retards dans les agrandissements et la construction d'écoles, pénurie de main-d'œuvre, mouvements de clientèle souvent en lien avec la pandémie, baisse des ratios maître-élèves dans les milieux défavorisés ayant eu pour effet, dans les milieux à forte concentration de défavorisation, de limiter le nombre de nouvelles classes pouvant être ouvertes), la cible de 1 410 classes n'a pu être atteinte en 2021-2022;
 - Pour soutenir le réseau dans le déploiement de la maternelle 4 ans et répondre aux défis que certains centres de services scolaires ou commissions scolaires ont rencontrés, plusieurs actions sont néanmoins mises en place, notamment :
 - un accompagnement individualisé pour tous les centres de services scolaires et les commissions scolaires ayant manifesté un besoin de soutien ou lorsque des contextes particuliers l'exigent;
 - la possibilité de proposer des classes multiprogrammes si celles-ci comptent au moins six élèves et qu'elles correspondent à des critères clairement identifiés;
 - une vaste opération visant à bonifier le financement des projets d'infrastructures, dans la perspective d'assurer la disponibilité des locaux pour le déploiement de la maternelle 4 ans à temps plein;

- diverses mesures ayant déjà été déployées par le Ministère, pour agir positivement sur les enjeux liés à la rareté du personnel enseignant dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires;
 - L'accès à une boîte courriel spécifiquement dédiée à la maternelle 4 ans (où les réponses sont généralement transmises dans les 72 heures);
 - la possibilité de consulter un site Sharepoint dédié à la maternelle 4 ans pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires et sur lequel on retrouve une panoplie d'informations et de références.
- La diplomation et la qualification :
 - Pour la cohorte de 2016 (suivie jusqu'en 2020-2021), le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après cinq ans est de 77,0 %, soit 0,8 point de pourcentage de plus que celui de la cohorte de 2015 (suivie jusqu'en 2019-2020) et 4,3 points de pourcentage de plus que celles de 2014 (suivie jusqu'en 2018-2019) et de 2013 (suivie jusqu'en 2017-2018). Cette dernière cohorte représente la valeur de départ de la planification stratégique en cours;
 - Depuis, les résultats connaissent une variation positive, mais une forte progression observée en 2019-2020 peut s'expliquer par la situation liée à la pandémie et l'absence d'épreuves uniques en juin 2020. Les élèves de la cohorte de 2015 qui n'avaient accumulé aucun retard scolaire au secondaire et qui fréquentaient la 5^e secondaire au cours de l'année scolaire 2019-2020 n'ont pas eu d'épreuves uniques à réussir en juin 2020 en raison de leur annulation;
 - En raison des conséquences transitoires et durables de la pandémie, il paraît difficile de prévoir la variation du taux de diplomation pour les prochaines cohortes. Au sortir de la pandémie, sa progression reposera notamment sur la réussite des élèves les plus en difficulté;
 - En ce qui concerne les écarts de réussite, l'écart de réussite entre les garçons et les filles des dernières cohortes observées¹ est relativement stable (se situant entre 8,5 et 9,2 points de pourcentage). Le taux de diplomation plus faible chez les garçons que chez les filles peut être partiellement expliqué par l'attractivité conjoncturelle du marché du travail;
 - L'écart de réussite entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) et les autres élèves permet d'établir un portrait des différences entre ces deux groupes sur le plan de la réussite scolaire. Le résultat présenté pour la cohorte de 2015 (suivie jusqu'en 2021-2022) situe l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les autres élèves à 28,8 points de pourcentage. Les élèves HDAA font face à des défis importants qui doivent continuer de retenir l'attention du Ministère;
 - Enfin, l'écart de réussite entre les élèves des écoles de milieux défavorisés présenté pour la cohorte de 2015 (suivie jusqu'en 2021-2022) situe l'écart de réussite entre les élèves des écoles de milieux défavorisés et les autres élèves à 6,1 points de pourcentage. Si des efforts accrus ont été consacrés au soutien au personnel des écoles de milieux défavorisés, il demeure nécessaire de poursuivre ces efforts sans relâche afin que la persévérance des élèves vivant en contexte de défavorisation augmente et que leur décrochage scolaire diminue.

¹ En 2019-2020, c'était la cohorte de 2013 qui était observée. En 2020-2021, c'était celle de 2014. Pour l'année 2021-2022, la mesure concernait la cohorte de 2015.

- Les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air :
 - L'objectif d'accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population et de faire croître subséquemment la proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe ne sera pas atteint puisque la pandémie a eu une incidence majeure sur la pratique d'activités physiques et récréatives, lesquelles ont été mises en pause à la suite de la fermeture des différents espaces récréatifs et sportifs. En effet, tant les écoles que les espaces récréatifs et sportifs ont été fermés au cours de la pandémie;
 - Pour soutenir la reprise de ces activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, le gouvernement du Québec a annoncé, dans le cadre du Budget 2022-2023, la mise en place d'un plan d'action sur cinq ans en sport et en activité physique pour inciter la population québécoise à bouger.

ORIENTATION 2

OFFRIR DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS, SAINS ET SÉCURITAIRES

Un des grands enjeux du système éducatif consiste à offrir des milieux de vie et d'apprentissage qui contribuent à l'atteinte de sa mission. Ces milieux doivent être propices à l'effort, au développement, à l'excellence, à l'innovation et à la réussite, mais ils doivent aussi favoriser des relations humaines harmonieuses, l'ouverture à la diversité, la bienveillance et le vivre-ensemble.

La prestation des services éducatifs se réalise dans des environnements où doivent se conjuguer de façon optimale une grande variété de ressources et d'activités. Elle doit se déployer dans des espaces intérieurs et extérieurs conformes aux meilleures normes d'architecture, de santé et de sécurité. Cette orientation concerne toutes les clientèles sur tout le territoire, car elle est non seulement liée à la réussite, mais aussi à l'équité et à l'égalité des chances.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois axes :

- le bien-être et l'engagement à l'école :
 - les activités physiques et parascolaires engendrent des effets bénéfiques dans plusieurs aspects du développement des personnes. Elles contribuent à consolider l'effort, la persévérance et la confiance des personnes dans leur engagement vers la réussite. Elles favorisent également des relations humaines saines et ouvertes à la diversité et elles développent la participation, l'esprit de collaboration et l'esprit d'équipe.
- le personnel scolaire :
 - le renforcement de l'éducation dans nos valeurs collectives implique que le personnel scolaire soit pleinement valorisé. Le personnel scolaire peut être davantage valorisé de plusieurs manières afin, d'une part, d'attirer les jeunes et leur proposer une carrière enrichissante et, d'autre part, de retenir celles et ceux qui en ont déjà fait leur profession.

- les infrastructures :
 - les lieux physiques ont un impact direct sur le bien-être, la motivation et la réussite de l'élève, d'où l'importance qu'il puisse évoluer dans un contexte sain et sécuritaire favorisant notamment les sentiments d'appartenance et de confiance. Il s'avère essentiel de déployer tous les efforts nécessaires pour soutenir l'amélioration des infrastructures scolaires, que ce soit par la construction, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments s'appuyant sur des solutions architecturales ou d'ingénierie de qualité.

Résultats obtenus

- Le bien-être et l'engagement à l'école :
 - En 2021-2022, 1 507 écoles publiques offrant les services d'éducation préscolaire et/ou d'enseignement primaire sur 1 789 (84 %) ont bénéficié de la mesure « À l'école, on bouge ! ». Les écoles sélectionnées par les centres de services scolaires et les commissions scolaires reçoivent un soutien financier du Ministère. De plus, elles peuvent s'inscrire gratuitement au programme Force 4, qui consiste à leur offrir de l'équipement et à leur proposer des idées pour faire bouger les jeunes au moins une heure par jour;
 - Aussi, pour l'année scolaire 2021-2022, 444 des 528 écoles secondaires ont confirmé leur adhésion à la mesure – Activités parascolaires au secondaire, soit 84 % des écoles secondaires publiques.
- Le personnel scolaire :
 - Les variations statistiques rendent compte d'une relative croissance de l'effectif étudiant dans les programmes en enseignement. En suivant les données comparatives des trimestres de l'automne et de l'été, le nombre d'élèves est ainsi passé de 18 525 en 2018-2019 à 19 900 en 2021-2022, soit une croissance de 7,4 %. L'effectif étudiant de l'année 2021-2022 est composé de 70,3 % à temps plein et de 29,7 % à temps partiel;
 - Malgré le contexte de la pandémie qui perdure, on remarque une croissance significative de l'effectif étudiant inscrit à l'été et à l'automne 2021 par rapport à celui de l'été et de l'automne 2020. Cette croissance se traduit par une augmentation de 2,5 % d'élèves inscrits dans les programmes d'enseignement au préscolaire et au primaire, de 4,7 % dans les programmes destinés à l'enseignement au secondaire, de 0,2 % dans les programmes menant à une spécialité au primaire ou au secondaire, de 14,3 % en enseignement professionnel et de 0,2 % à l'éducation des adultes;
 - De plus, de 2020-2021 à 2021-2022, une croissance de 30 % de l'effectif étudiant inscrit à la maîtrise en enseignement est observée.
- Les infrastructures :
 - En ce qui a trait à l'ajout d'espace, un retard a été constaté dans certains projets qui devaient débuter en 2020-2021, et ce, à la suite d'une révision de la planification des travaux dans certains organismes scolaires. En raison de l'état de vétusté du parc immobilier, les organismes scolaires priorisent parfois les projets de maintien d'actifs afin de freiner la dégradation des bâtiments;

- La surchauffe du marché de la construction, la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux et des délais d'acquisition de terrains ont notamment eu pour effet de retarder certains projets. Dans la dernière année, plusieurs organismes scolaires ont lancé leurs appels d'offres pour démarrer la réalisation de leurs projets, ce qui devrait permettre d'augmenter le taux de réalisation l'an prochain;
- Une situation inverse est constatée pour le maintien des actifs. Lors de l'opération de reddition de comptes de l'année 2020-2021 pour le Plan québécois des infrastructures 2022-2032, une dépense réelle de 1 372,9 M\$ a été constatée comparativement à une prévision de 1 320,0 M\$, soit un taux de réalisation de 104,0 %;
- Plusieurs facteurs expliquent cet écart positif, notamment le devancement de l'annonce des enveloppes budgétaires concernant le maintien d'actifs, le rattrapage effectué par les organismes scolaires qui avaient des sommes non dépensées d'années antérieures, la stabilisation des annonces ministérielles concernant la construction et la rénovation d'écoles auprès des organismes scolaires, la vétusté du parc immobilier ainsi que la hausse des coûts dans le secteur de la construction.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 185,5 M\$ en 2023-2024, en augmentation de 53,7 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des revenus en provenance du ministère de l'Éducation résultant de l'augmentation du nombre de projets en réalisation financés par le Fonds.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'élèvent à 191,3 M\$ en 2023-2024, en augmentation de 93,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de projets en réalisation financés par le Fonds.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 71,7 M\$ en 2023-2024, en hausse de 38,8 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par une augmentation prévue des acquisitions de placements.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique | | | | |
| Revenus | 185 515,3 | 92 911,8 | 131 811,0 | 39 546,2 |
| Dépenses | 191 348,5 | - | 97 944,6 | - |
| Investissements | 71 705,9 | - | 32 914,9 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

INSTITUT NATIONAL DES MINES

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à près de 1,0 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable à celui des revenus probables 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 1,3 M\$ en 2023-2024, soit sensiblement le même niveau que les dépenses probables 2022-2023.

Les investissements

L'Institut national des mines ne prévoit aucun investissement majeur.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus s'élèvent à 247,5 M\$ en 2023-2024, en augmentation de 11,7 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse prévue des revenus commerciaux.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'élèvent à 255,5 M\$ en 2023-2024, en augmentation de 19,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses liées au volet commercial et mandataire en regard de l'achalandage anticipé dans les établissements, par l'indexation des différents postes budgétaires de la Sépaq, ainsi que par la hausse de la charge d'intérêt en regard des investissements subventionnés réalisés.

Les investissements

Les investissements de la Sépaq sont composés des immobilisations réalisées dans le cadre de divers financements subventionnés ainsi que des projets de maintien de ses actifs réalisés à même ses fonds autogénérés. La réalisation des investissements est tributaire notamment des conditions météorologiques et des autorisations de conformité diverses devant être obtenues.

Les prévisions d'investissements s'établissent à 94,8 M\$ en 2023-2024, en augmentation de 24,3 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023 en lien avec le Plan québécois des infrastructures. Cette hausse s'explique par la mise en chantier de projets annoncés lors des budgets précédents.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Institut national des mines | | | | |
| Revenus | 962,5 | 959,5 | 966,0 | 959,5 |
| Dépenses | 1 300,4 | - | 1 136,1 | - |
| Investissements | 2,5 | - | 2,5 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Société des établissements de plein air du Québec | | | | |
| Revenus | 247 549,4 | 28 324,9 | 235 852,5 | 30 486,5 |
| Dépenses | 255 549,4 | - | 235 852,5 | - |
| Investissements | 94 773,5 | - | 70 467,4 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 100,0 | - | - | - |
| Investissements | 7 545,0 | - | - | - |

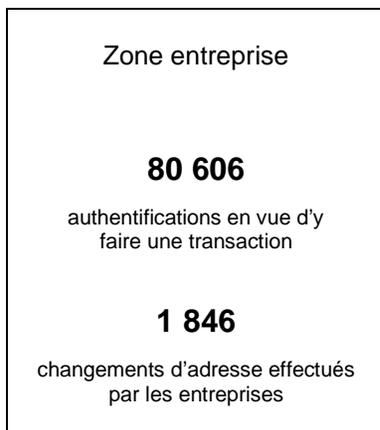
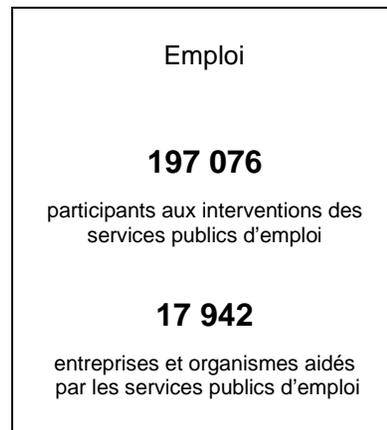
ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Commission consultative de l'enseignement privé | 190,4 | 187,0 |
| Conseil supérieur de l'éducation | 3 540,1 | 3 473,2 |
| Protecteur national de l'élève | 2 030,0 | - |

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹



- ¹ Sauf avis contraire, les données présentées ici couvrent la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.
- ² Depuis septembre 2018, certains contenus des sites Web du Ministère sont transférés dans Québec.ca. Les statistiques de visites présentées ici comptabilisent donc, d'une part, les visites sur les sites du Ministère et, d'autre part, celles sur les contenus du Ministère dans Québec.ca.
- ³ Sont compris : Centre de communication avec la clientèle, Centre de relations avec la clientèle de Services Québec, Directeur de l'état civil, Centre de service à la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale et Centre de recouvrement. Parmi ces appels, 1 465 883 sont liés à la pandémie de la COVID-19.
- ⁴ Au 31 mars 2022
- ⁵ Année civile 2021
- ⁶ Parmi ces montants, 68,9 M\$ ont été versés par le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) et le Fonds québécois d'initiatives sociales à 380 organismes. Ce montant exclut les activités d'aide humanitaire internationale pour le FAACA.
- ⁷ Il s'agit des projets financés par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans le cadre des mesures et programmes destinés aux entreprises et à la main-d'œuvre en matière de développement des compétences.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) soutient la participation de la population, des entreprises, des organismes et des communautés au développement et à la prospérité du Québec. Il accompagne ses clientèles et en favorise l'autonomie. Il offre un accès simplifié aux services gouvernementaux.

Les services du Ministère se déploient suivant trois modes de prestation, à savoir les services en ligne, les services téléphoniques et ceux offerts dans les comptoirs et bureaux de services répartis dans les 17 régions administratives.

- Le Ministère offre, par l'entremise de Services Québec, un guichet multiservice permettant un accès simplifié à des services publics. Il veille à ce que soit développée une prestation intégrée des services publics en encourageant la concertation et le partenariat dans la prestation des services publics. Il offre également des services de renseignements généraux sur les services publics et assure l'aiguillage quant aux services qui peuvent être rendus aux citoyens et aux entreprises. Le site Web « Entreprises Québec » permet aux entreprises d'avoir accès à divers renseignements concernant leurs droits et obligations et d'accéder à des services en ligne;
- Le Ministère assure les services aux citoyens et aux entreprises en matière d'emploi et de solidarité sociale;
- Le Centre de recouvrement est responsable de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère;
- Le Ministère coordonne l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'action communautaire et d'action bénévole. Il est responsable de la campagne d'Entraide pour les secteurs public et parapublic, confiée au Secrétariat Entraide;
- Le Ministère offre des services de remplacement du revenu aux nouveaux parents en administrant le Régime québécois d'assurance parentale;
- En matière de registres d'État, le Ministère offre notamment les services du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises, et il assure les activités opérationnelles du Service d'immatriculation des armes à feu, du Registre des contrats d'arrangements funéraires préalables et du Registre des documents en relations du travail. Il poursuit également le déploiement d'un pôle d'expertise gouvernemental en gestion et en développement de registres;
- Le Ministère assure les services des Publications du Québec, agissant notamment à titre d'éditeur officiel du gouvernement du Québec, et ceux des bibliothèques gouvernementales.

Le Ministère joue un rôle de coordination auprès de ses partenaires, dont la contribution est capitale pour le développement économique et social du Québec et pour favoriser le dialogue social. Le Ministère s'associe également à de nombreux ministères et organismes gouvernementaux, entre autres pour simplifier l'accès aux services, en assurer la continuité et en améliorer l'efficacité.

Commission des partenaires du marché du travail

La Commission des partenaires du marché du travail est une instance nationale de concertation qui contribue à l'élaboration des politiques et mesures gouvernementales dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Elle a pour mission d'orienter les interventions en matière de main-d'œuvre et d'emploi, particulièrement celles favorisant l'adéquation entre l'offre de formation, les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail, et de contribuer au développement, à la reconnaissance et à la mise en valeur des compétences de la main-d'œuvre en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA), constitué par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), a pour mission le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale. Ce fonds est administré par le MESS pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) pour les activités d'aide humanitaire internationale.

Les revenus du FAACA proviennent du MESS et du MRIF.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le Fonds de développement du marché du travail (FDMT) vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi.

Les revenus du FDMT proviennent principalement du MESS et d'ententes avec le gouvernement fédéral.

FONDS DES BIENS ET DES SERVICES

Le Fonds des biens et des services (FBS) est affecté au financement des biens et des services qui sont liés aux fonctions du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises ainsi qu'aux services aux citoyens et aux entreprises. Ce fonds est aussi affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services afférents au savoir-faire du MESS.

Les revenus du FBS proviennent du MESS, des services du Directeur de l'état civil et d'ententes de services avec différents ministères et organismes.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été institué par un décret du gouvernement du Québec, selon les dispositions prévues à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Ce fonds est affecté au financement de charges engagées par le MESS dans le cadre de ses projets d'investissements en technologies de l'information et de ses travaux de mise à niveau des actifs informationnels commencés après la date de début des activités du Fonds.

Les revenus de ce fonds proviennent principalement du MESS, ainsi que du FBS et du FDMT.

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été institué par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7). Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable de l'application de la Loi, est aussi chargé d'administrer le Fonds.

Les revenus du FQIS proviennent majoritairement du MESS.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

OFFICE DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES CHASSEURS CRIS

L'Office de la sécurité économique des chasseurs cris (l'Office) est constitué en vertu de la Loi sur l'Office de la sécurité économique des chasseurs cris (RLRQ, chapitre O-2.1). Il a pour mission d'administrer le Programme de sécurité économique pour les chasseurs cris établi par cette loi aux fins de fournir à sa clientèle une garantie de revenu.

Les revenus de l'Office proviennent en totalité du MESS.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » s'établit à 4 719,4 M\$ en 2023-2024, soit 298,9 M\$ de moins que la dépense probable 2022-2023. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 43,3 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, ainsi qu'un montant de 75,0 M\$ provenant annuellement de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) de la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 représente une diminution de 180,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 53,5 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la variation à la baisse à 127,1 M\$.

PROGRAMME 1**Gouvernance, administration et services à la clientèle**

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère tels que les mesures d'aide financière, les mesures d'aide à l'emploi ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Ce programme vise aussi à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à l'exercice de la mission dévolue au Ministère. Également, il permet d'assurer l'administration de la Commission des partenaires du marché du travail. Aussi, il vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyens, ainsi qu'à contribuer au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme est de 541,5 M\$, ce qui représente une diminution de 23,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation est notamment expliquée par des transferts, en 2022-2023, en provenance de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI et de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

PROGRAMME 2**Solidarité sociale et Action communautaire**

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer à l'Office de la sécurité économique des chasseurs crisis les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme prévoit le financement à des organismes communautaires en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise à pourvoir les actions du FQIS.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme est de 3 183,3 M\$. Il s'agit d'une diminution de 75,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la mise en place, en 2022-2023, du Programme spécifique d'aide pour les Ukrainiens, ainsi que par le transfert d'un montant de 40,8 M\$, en 2022-2023, en provenance de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI.

PROGRAMME 3**Emploi**

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail. Le Ministère est responsable de l'offre de services publics d'emploi dont l'information sur le marché du travail ainsi que des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Le Ministère est également responsable de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme totalise 994,6 M\$, soit une diminution de 200,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette diminution s'explique notamment par un transfert, en 2022-2023, en provenance de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI et par la fin des mesures de soutien et de relance COVID-19.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Gouvernance, administration et services à la clientèle | 541 544,1 | (22 973,4) | 540 434,3 | 564 517,5 |
| 2. Solidarité sociale et Action communautaire | 3 183 254,1 | (75 008,4) | 2 944 859,5 | 3 258 262,5 |
| 3. Emploi | 994 619,2 | (200 912,9) | 1 062 632,1 | 1 195 532,1 |
| Sous-total | 4 719 417,4 | (298 894,7) | 4 547 925,9 | 5 018 312,1 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 53 500,0 | 53 500,0 | - | - |
| Total | 4 772 917,4 | (245 394,7) | 4 547 925,9 | 5 018 312,1 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Gouvernance, administration et services à la clientèle | 541 544,1 | (22 973,4) | 540 434,3 | 564 517,5 |
| 2. Solidarité sociale et Action communautaire | 3 183 254,1 | (75 008,4) | 2 944 859,5 | 3 258 262,5 |
| 3. Emploi | 994 619,2 | (157 612,9) | 1 019 332,1 | 1 152 232,1 |
| Sous-total | 4 719 417,4 | (255 594,7) | 4 504 625,9 | 4 975 012,1 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 53 500,0 | 53 500,0 | - | - |
| Total | 4 772 917,4 | (202 094,7) | 4 504 625,9 | 4 975 012,1 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesures du Budget | |
| Prolonger le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale | 15 100,0 |
| Prolonger le financement à la mission globale de certains organismes communautaires | 13 600,0 |
| Soutenir l'action bénévole | 12 000,0 |
| Assurer un financement stable en soutien à la mission globale des carrefours jeunesse-emploi | 4 500,0 |
| Favoriser l'intégration des demandeurs d'asile dans des emplois de secteurs ciblés | 4 000,0 |
| Améliorer la sécurité alimentaire | 2 000,0 |
| Encourager l'intégration en emploi et la participation à des mesures d'employabilité | 1 800,0 |
| Offrir un service d'accompagnement spécialisé en matière de productivité et de main-d'œuvre | 500,0 |
| Total | 53 500,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 1 853,8 | 1 853,8 | - |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 30,6 | 30,6 | - |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 1 680,0 | - | 1 680,0 |
| Total | 3 564,4 | 1 884,4 | 1 680,0 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils ont permis le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens et aux entreprises en s'inscrivant à l'intérieur des orientations de son plan stratégique 2019-2023.

L'élaboration du budget de dépenses 2023-2024 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale », tient également compte des mesures et actions réalisées au cours des derniers mois. Notamment, l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, le soutien envers les demandeurs d'asile, ainsi que le soutien apporté dans le cadre des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière de dernier recours.

ORIENTATION 1

SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX SERVICES ET EN AMÉLIORER LA QUALITÉ

Par cette orientation, le Ministère veut s'assurer que l'ensemble des services rendus à sa clientèle répond adéquatement aux besoins de celle-ci. Ainsi, la simplification de l'accès aux services, l'amélioration de la qualité de l'information relativement aux programmes et aux services et la diversité de son offre sont autant de facteurs contribuant à offrir une expérience client de qualité. Le Ministère souhaite donc accroître le degré de satisfaction de sa clientèle au regard des services rendus.

Résultats obtenus

- Réalisation de sondages afin de mesurer l'évolution du degré de connaissance par les citoyens de l'offre de services de Services Québec;
- Mise en œuvre d'actions visant à améliorer la qualité de l'information rendue disponible et transmise à la clientèle;
- Poursuite du déploiement du site Web sécurisé « Zone entreprise » afin de simplifier les démarches des entreprises auprès de l'État;
- Adoption du Plan d'action gouvernemental de simplification des démarches administratives à la suite d'un décès 2022-2027;
- Poursuite de la mise en œuvre du pôle d'expertise en gestion et développement de registres, notamment par la conclusion d'ententes de partenariat avec divers ministères et organismes publics pour le regroupement des registres, afin d'offrir un accès simplifié aux registres de l'État;
- Mise en œuvre d'actions pour améliorer le degré de satisfaction de la clientèle à l'égard des services reçus.

ORIENTATION 2

ADAPTER LES INTERVENTIONS AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE

Les caractéristiques et les besoins de la clientèle du Ministère ont évolué au cours des dernières années. Cette situation amène ce dernier à adapter ses interventions, à les diversifier, voire à les repenser. À ce titre, il intervient auprès des individus et des partenaires, auprès des entreprises, et enfin, auprès des milieux du travail.

Résultats obtenus

- Soutien à la requalification et au rehaussement des compétences des personnes sans emploi, dont celles ayant perdu leur emploi en raison de la pandémie, notamment par une augmentation du soutien financier accordé pour la participation à une activité de formation;

- Soutien à l'intégration et au maintien en emploi des personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail ainsi que de la clientèle de l'assistance sociale, notamment en leur offrant un accompagnement adapté et en recourant aux services spécifiques prévus pour ces clientèles, selon les besoins du marché du travail de chaque région du Québec;
- Contribution à l'amélioration de la participation sociale des personnes prestataires des programmes d'assistance sociale, qu'elles soient proches ou éloignées du marché du travail, en développant une offre de services axée sur le volet social, complémentaire à l'offre existante de mesures et de services d'emploi;
- Amélioration de l'offre de services offerte à la clientèle de l'aide financière de dernier recours en bonifiant les activités d'accompagnement réalisées par le personnel;
- Sensibilisation des mandataires régionaux des Alliances pour la solidarité 2018-2023 à l'importance d'orienter la mobilisation vers les territoires ayant une concentration élevée de pauvreté, soutien dans la mise en place de leurs actions et vérification de la présence des résultats de cette mobilisation dans la reddition de comptes annuelle;
- Interventions auprès des entreprises, notamment lorsqu'elles éprouvent des difficultés, afin qu'elles améliorent leurs pratiques en gestion des ressources humaines, telles que le recrutement, la rétention d'une main-d'œuvre diversifiée et le développement des compétences du personnel, et ce, pour soutenir l'augmentation de leur productivité;
- Évolution de l'offre de services en fonction des besoins du marché du travail et en tenant compte des résultats des enquêtes post-intervention auprès des entreprises aidées.

ORIENTATION 3

DÉVELOPPER DES APPROCHES INNOVANTES

Pour répondre aux défis technologiques actuels, le Ministère doit prendre le virage numérique, et ce, notamment pour soutenir la transformation de la prestation de services à la clientèle. Ce virage numérique doit, entre autres, s'appuyer sur l'évolution des processus. Par les avenues envisagées, le Ministère entend optimiser la gestion de ses ressources, une optimisation ayant comme résultante une uniformisation des processus et une saine gestion des deniers publics, le tout au profit de la clientèle et de la population en général.

Résultats obtenus

- Bonification de l'offre de services en mode numérique du Ministère, notamment par le déploiement du portail Mon dossier – Aide à l'emploi – Assistance sociale;
- Mesure du degré de satisfaction de la clientèle lié à la mise en ligne des nouveaux services numériques;
- Poursuite de la réalisation des actions du projet d'amélioration de la transparence corporative par une approche d'amélioration continue de l'information qui figure au registre des entreprises.

ORIENTATION 4

SE DÉMARQUER COMME UN EMPLOYEUR DE CHOIX

Par cette orientation, le Ministère vise à attirer la relève et à retenir le personnel actuel, deux incontournables au bon fonctionnement de ses activités ainsi qu'à la livraison de ses services pour maintenir et optimiser la qualité de l'expérience client. À ce titre, le Ministère souhaite se démarquer comme un employeur de choix.

Résultats obtenus

- Mise en œuvre des projets d'amélioration prévus aux planifications annuelles du projet d'amélioration du milieu de travail et mesure du degré de satisfaction quant aux initiatives d'Agir pour notre milieu de travail;
- Mesure du degré de satisfaction au travail et de l'engagement par la réalisation d'un sondage annuel auprès du personnel du Ministère et communication des résultats obtenus;
- Mise en œuvre d'actions visant à susciter l'engagement du personnel en fonction des résultats obtenus dans le cadre des sondages réalisés annuellement, notamment le lancement d'un chantier carrière.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

FONDS SPÉCIAUX

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Les revenus

Pour l'exercice financier 2023-2024, les prévisions de revenus s'établissent à 50,3 M\$, soit un niveau similaire aux revenus probables 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 51,1 M\$ en 2023-2024, soit 3,1 M\$ de moins comparativement aux dépenses probables 2022-2023. Cette diminution s'explique par la fin du soutien financier additionnel provenant du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, partiellement compensée par de nouveaux soutiens financiers prévus en 2023-2024 provenant du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour ce fonds en 2023-2024.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 1 356,0 M\$ en 2023-2024, soit 88,6 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la fin de l'entente pour le Fonds d'intégration des personnes handicapées et par la diminution des revenus provenant de l'entente Stratégie emploi et compétences jeunesse.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 1 483,1 M\$ en 2023-2024, soit 147,0 M\$ de moins que les dépenses probables 2022-2023. Cette variation est principalement liée à la baisse des revenus, auxquels sont associés des mesures pour les entreprises ainsi que pour les services d'aide à l'emploi.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour ce fonds en 2023-2024.

FONDS DES BIENS ET DES SERVICES**Les revenus**

Pour l'exercice financier 2023-2024, les prévisions de revenus s'établissent à 169,8 M\$, soit une hausse de 26,6 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023, attribuable à une nouvelle entente de partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et par l'ajout de l'entente portant sur le Centre interministériel de services partagés (CISP) avec le ministère du Travail.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 184,6 M\$ en 2023-2024, soit 37,6 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette variation est notamment attribuable aux dépenses liées à l'entente de partenariat avec le MSSS et par l'ajout de l'entente CISP avec le ministère du Travail.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du Fonds s'établissent à 8,0 M\$ en 2023-2024, soit 4,1 M\$ de plus que les investissements prévus en 2022-2023. Cette augmentation s'explique principalement par les projets immobiliers du Ministère, notamment par l'achat de mobiliers pour la transformation en milieu de travail.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE**Les revenus**

Pour l'exercice financier 2023-2024, les prévisions de revenus s'établissent à 18,1 M\$, soit un niveau comparable aux revenus probables 2022-2023.

Les dépenses

Pour l'exercice financier 2023-2024, les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 18,1 M\$, soit un niveau comparable aux dépenses probables 2022-2023.

Les investissements

Des investissements totalisant 19,3 M\$ sont prévus pour l'exercice financier 2023-2024 soit une diminution de 1,7 M\$ par rapport aux investissements prévus en 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par la diminution des investissements reliés au projet « Programme de revenu de base ».

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

Les revenus

Pour l'exercice financier 2023-2024, les prévisions de revenus s'établissent à 12,0 M\$ soit 11,3 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. Cette diminution s'explique par la fin du soutien financier provenant du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ainsi que par l'octroi, en 2022-2023, d'un montant supplémentaire provenant du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 13,6 M\$ en 2023-2024, soit 9,3 M\$ de moins que les dépenses probables 2022-2023. Cette diminution s'explique notamment par la fin du soutien financier provenant du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ainsi que par l'octroi, en 2022-2023, d'un montant supplémentaire provenant du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour ce fonds en 2023-2024.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds d'aide à l'action communautaire autonome | | | | |
| Revenus | 50 298,8 | 47 050,7 | 52 145,9 | 48 897,8 |
| Dépenses | 51 056,7 | - | 54 169,5 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de développement du marché du travail | | | | |
| Revenus | 1 355 977,3 | 1 134 484,9 | 1 444 603,1 | 1 189 668,0 |
| Dépenses | 1 483 083,1 | - | 1 630 102,9 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 4 000,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds des biens et des services | | | | |
| Revenus | 169 752,8 | 82 333,5 | 143 194,7 | 85 868,6 |
| Dépenses | 184 602,8 | - | 146 994,7 | - |
| Investissements | 8 020,6 | - | 3 890,7 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale | | | | |
| Revenus | 18 098,0 | 11 172,7 | 17 209,8 | 10 696,9 |
| Dépenses | 18 098,0 | - | 17 209,8 | - |
| Investissements | 19 267,9 | - | 21 003,5 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds québécois d'initiatives sociales | | | | |
| Revenus | 12 037,8 | 11 967,8 | 23 346,0 | 23 027,3 |
| Dépenses | 13 562,7 | - | 22 814,4 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**OFFICE DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES CHASSEURS CRIS****Les revenus**

Pour l'exercice financier 2023-2024, les prévisions de revenus s'établissent à 31,1 M\$, soit un niveau similaire aux revenus probables 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 31,1 M\$ en 2023-2024, soit un niveau similaire aux dépenses probables 2022-2023.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 0,1 M\$ en 2023-2024, soit un niveau similaire aux investissements probables 2022-2023.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Office de la sécurité économique des chasseurs cris | | | | |
| Revenus | 31 138,9 | 31 134,9 | 32 003,2 | 31 999,2 |
| Dépenses | 31 138,9 | - | 32 003,2 | - |
| Investissements | 90,5 | - | 75,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Commission des partenaires du marché du travail | 1 941,9 | 4 349,0 |

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Étudiantes et étudiants
fréquentant le réseau
collégial et universitaire¹

550 024 personnes

235 787 de niveau collégial

314 237² de niveau universitaire

Établissements
d'enseignement³

149 établissements

129 collégiaux (48 cégeps,
70 collèges privés et 11 écoles
gouvernementales)

20 universitaires

Enseignantes
et enseignants⁴

31 197 personnes

20 903 au collégial public

10 294 à l'université

Taux d'accès⁵ au collégial
et à l'universitaire

Taux d'accès à un programme
de DEC chez les 17-25 ans

69,7 %

61,8 % pour les hommes
77,9 % pour les femmes

Taux d'accès à un programme
de baccalauréat chez les 18-25 ans

42,5 %

34,0 % pour les hommes
51,5 % pour les femmes

Taux de persévérance^{6,7}

Taux global de réinscription
au 3^e trimestre dans les programmes
de DEC et Accueil et transition

84,6 % (cohorte 2020)

Taux de persévérance,
après un an, au baccalauréat

89,0 % (cohorte 2020)

Taux de persévérance,
après un an, à la maîtrise

85,6 % (cohorte 2020)

Taux de diplomation

Collégial⁸ :

64,0 % (cohorte 2015)

Baccalauréat⁹ :

79,6 % (cohorte 2015)

Maîtrise¹⁰ :

79,6 % (cohorte 2017)

Diplômes délivrés au
collégial et à l'universitaire¹¹

174 102
diplômes

71 853
de niveau collégial

102 249
de niveau universitaire

Demandes d'aide financière
aux études traitées¹²

150 918
demandes traitées

96 314 demandes
de renouvellement

54 604 premières
demandes

- ¹ Personnes fréquentant le réseau au trimestre d'automne pour l'année 2021-2022
- ² Étudiantes et étudiants dont le statut d'inscription est régulier ou libre
- ³ Établissements pour l'année 2021-2022 (informations au 8 mars 2022)
- ⁴ Collégial : enseignants pour la période du 13 août 2021 au 12 août 2022, Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux (SPOC). Universitaire : professeurs à temps plein, au 1^{er} octobre 2021, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER). Données préliminaires pour les établissements suivants : Université Concordia, École Polytechnique de Montréal, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Université du Québec à Rimouski (UQAR), Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), École nationale d'administration publique (ENAP) et Université TÉLUQ
- ⁵ Le taux d'accès correspond à la proportion de la population, ou d'un sous-groupe de la population, qui accède à un cycle d'études, pour une première et seule fois, par type de diplôme. Il est calculé en divisant le nombre des nouveaux inscrits d'un âge donné (17 à 25 ans, par exemple) par la population de ce même groupe d'âge, de sorte que le taux de chaque groupe d'âge est une somme des taux pour les âges qu'il inclut.
- ⁶ Taux global de réinscription d'études collégiales, au 3^e trimestre, enregistré par les nouveaux inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire, dans un programme de diplôme d'études collégiales (DEC) (incluant les cheminements en accueil ou en transition) au trimestre d'automne de 2020, données provisoires au 19 février 2022 pour l'ensemble du réseau collégial (public, privé subventionné et écoles gouvernementales)
- ⁷ Taux de persévérance des nouveaux inscrits au baccalauréat ou à la maîtrise, à temps plein, au trimestre d'automne, pour la cohorte des nouveaux inscrits de 2020, un an après le début des études
- ⁸ Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou attestation d'études collégiales) deux ans après la durée prévue du programme initial, enregistré par les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, dans un programme de DEC (incluant les cheminements en accueil ou en transition), au trimestre d'automne de 2015, données pour l'ensemble du réseau collégial (public, privé subventionné et écoles gouvernementales), version de septembre 2021
- ⁹ Taux de diplomation des nouveaux inscrits au baccalauréat à temps plein au trimestre d'automne 2015, six ans après le début des études
- ¹⁰ Taux de diplomation des nouveaux inscrits à la maîtrise à temps plein au trimestre d'automne 2017, quatre ans après le début des études
- ¹¹ Diplômes pour l'année civile 2021, excluant les diplômes de 2^e cycle pour les médecins résidents
- ¹² Demandes d'aide financière aux études traitées pour l'année d'attribution 2021-2022

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le Ministère a pour mission de soutenir le développement et promouvoir la qualité de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire afin de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture, notamment par le développement des connaissances et des compétences, à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude.

Ce faisant, il vise une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail et, plus globalement, il mise sur les effets positifs de l'accroissement du niveau de scolarité et de la diplomation de la population sur l'innovation et le développement économique, social et culturel de toutes les régions du Québec.

Il a également pour mission de contribuer à l'essor de la recherche, notamment fondamentale et appliquée, de la science, de l'innovation et de la technologie, entre autres dans les milieux académiques, industriels et sociaux, dans une perspective de développement durable en favorisant particulièrement l'accès au savoir, le développement économique, le progrès social et le respect de l'environnement. Pour ce faire, il favorise la synergie des actions des différents acteurs concernés.

Le Ministère accomplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement supérieur qui sont chargés d'offrir les programmes d'études à la population étudiante. Dans le cas de l'aide financière aux études et des programmes ponctuels et de bourses incitatives, il offre une prestation de service directe aux étudiantes et étudiants.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs regroupements d'organismes d'enseignement, des associations syndicales, des représentants du marché du travail, des organismes socioéconomiques, des ordres professionnels, des organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'enseignement supérieur, des associations étudiantes, des bureaux d'aide financière aux études et des institutions financières. Le Ministère œuvre également de concert avec de nombreux partenaires qui sont actifs à l'échelle québécoise, canadienne et internationale.

Les organismes budgétaires relevant de la ministre sont les suivants :

- le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;
- la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial.

FONDS SPÉCIAL

FONDS POUR L'EXCELLENCE ET LA PERFORMANCE UNIVERSITAIRES

Institué en vertu de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1), le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires vise à associer la contribution gouvernementale à des objectifs prédéfinis en matière de philanthropie, laquelle est octroyée dans le cadre du programme Placements Universités.

La totalité des activités du Fonds est financée par des revenus d'affectation du Ministère.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a pour objet de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines. Les activités de formation professionnelle comprennent notamment des activités de perfectionnement.

L'Institut réalise ses mandats conformément aux dispositions contenues dans sa loi constitutive. À titre de centre d'excellence en matière d'enseignement spécialisé en tourisme, en hôtellerie et en restauration, l'Institut mise sur une approche pédagogique distinctive, des activités de recherches appliquées ainsi qu'une collaboration soutenue avec l'industrie, dans le but de former une relève d'avant-garde et les leaders de demain.

Sur le plan financier, les revenus de l'Institut proviennent principalement d'un transfert du ministère de l'Enseignement supérieur. De plus, l'Institut génère des revenus autonomes grâce à son volet commercial d'hébergement et de restauration ainsi qu'à ses initiatives en matière de recherche et de formation s'adressant aux entreprises et au grand public. Enfin, il peut également compter sur le soutien de la Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec pour l'octroi de bourses à ses étudiantes et étudiants et la réalisation de projets particuliers.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Enseignement supérieur » s'établit à 9 150,2 M\$ en 2023-2024, soit 475,9 M\$ de plus que la dépense probable 2022-2023. Cette hausse, qui s'inscrit dans le cadre d'une priorité collective qui est la réussite de tous, permettra essentiellement le financement des facteurs de croissance des réseaux de l'enseignement supérieur et le soutien à l'accès et à la réussite des étudiantes et étudiants en enseignement supérieur, tout en priorisant les besoins en main-d'œuvre.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 145,4 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du portefeuille présente une hausse de 621,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Ce budget permet le financement des programmes suivants : Administration, Soutien aux organismes, Aide financière aux études et bourses incitatives, Enseignement supérieur et Régimes de retraite.

Le budget de dépense du portefeuille inclut une somme de 48,4 M\$, à laquelle s'ajoute un montant de 38,0 M\$ prévu au Fonds de suppléance, afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024. Ce dernier ajout porte la croissance à 659,3 M\$.

PROGRAMME 1
Administration

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'enseignement supérieur en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études.

Le budget de dépenses 2023-2024 totalise 108,9 M\$, soit une augmentation de 12,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette augmentation vise principalement à permettre d'assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre de mesures gouvernementales, notamment le nouveau programme de bourses Perspective Québec, le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur et le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur.

PROGRAMME 2
Soutien aux organismes

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient le fonctionnement des organismes de consultation relevant de la ministre ainsi que le fonctionnement ou les projets des divers partenaires œuvrant en enseignement supérieur.

Le budget de dépenses 2023-2024 totalise 50,8 M\$, soit une augmentation de 1,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette augmentation est principalement attribuable à l'allocation pour les Centres d'hébergement étudiants autochtones.

PROGRAMME 3
Aide financière aux études et bourses incitatives

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes. Ce programme offre également des bourses incitatives aux étudiantes et étudiants dans des domaines ciblés.

Le budget de dépenses 2023-2024 totalise 1 112,2 M\$ et correspond à une augmentation de 131,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 145,4 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme présente une augmentation de 276,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des montants d'aide financière à la suite de l'indexation des différents paramètres, par les dépenses prévues en lien avec les mesures de bonification annoncées en 2022 et par la hausse des dépenses d'intérêt. Le budget de dépenses 2023-2024 comprend également 48,4 M\$ pour la bonification de manière permanente des frais de subsistance annoncée au Budget 2023-2024.

PROGRAMME 4
Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Enseignement supérieur

Le budget de dépenses 2023-2024 totalise 7 672,5 M\$ et correspond à une augmentation de 337,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Cette hausse permettra essentiellement le financement des facteurs de croissance des réseaux et le soutien à l'accès et à la réussite des étudiantes et étudiants en enseignement supérieur, tout en priorisant les besoins de main-d'œuvre.

PROGRAMME 5 Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le budget de dépenses 2023-2024 est de 205,8 M\$. Une diminution de 6,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023 s'explique par une mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses (1) | Variation (2)=(1)-(4) | Budget de dépenses (3) | Dépense probable (4) |
| 1. Administration | 108 919,3 | 12 384,4 | 98 671,1 | 96 534,9 |
| 2. Soutien aux organismes | 50 803,9 | 1 247,1 | 47 405,6 | 49 556,8 |
| 3. Aide financière aux études et bourses incitatives | 1 112 206,3 | 131 234,5 | 982 721,8 | 980 971,8 |
| 4. Enseignement supérieur | 7 672 498,1 | 337 695,5 | 7 291 174,9 | 7 334 802,6 |
| 5. Régimes de retraite | 205 755,1 | (6 643,9) | 212 399,0 | 212 399,0 |
| Sous-total | 9 150 182,7 | 475 917,6 | 8 632 372,4 | 8 674 265,1 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 38 000,0 | 38 000,0 | - | - |
| Total | 9 188 182,7 | 513 917,6 | 8 632 372,4 | 8 674 265,1 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|------------------------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Administration | 108 919,3 | 12 384,4 | 98 671,1 | 96 534,9 |
| 2. Soutien aux organismes | 50 803,9 | 1 247,1 | 47 405,6 | 49 556,8 |
| 3. Aide financière aux études et bourses incitatives | 1 112 206,3 | 276 659,5 | 837 296,8 | 835 546,8 |
| 4. Enseignement supérieur | 7 672 498,1 | 337 695,5 | 7 291 174,9 | 7 334 802,6 |
| 5. Régimes de retraite | 205 755,1 | (6 643,9) | 212 399,0 | 212 399,0 |
| Sous-total | 9 150 182,7 | 621 342,6 | 8 486 947,4 | 8 528 840,1 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 38 000,0 | 38 000,0 | - | - |
| Total | 9 188 182,7 | 659 342,6 | 8 486 947,4 | 8 528 840,1 |

La mesure intégrée au budget de dépenses

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 |
|---------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesure du Budget | |
| Bonifier de manière permanente les frais de subsistance | 48 400,0 |
| Total | 48 400,0 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesures du Budget | |
| Comblen les besoins d'espace des établissements par des locations immobilières | 20 000,0 |
| Accueillir davantage d'étudiants internationaux dans les programmes d'études en français | 10 000,0 |
| Valoriser la culture de l'innovation et la recherche | 6 000,0 |
| Améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences | 5 300,0 |
| Soutenir la transition des ressources informationnelles vers l'infonuagique | 5 000,0 |
| Rehausser la formation et les services dans les régions | 4 000,0 |
| Favoriser la réussite et la maîtrise des langues | 2 700,0 |
| Autofinancement de mesures | (15 000,0) |
| Total | 38 000,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2023-2024 de 141,2 M\$ est principalement destiné à compenser les établissements financiers lorsqu'un étudiant est en défaut de paiement auprès de son institution financière. Ces rachats se font en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3).

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 10,0 | - | 10,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 2 574,0 | (1 106,4) | 3 680,4 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 138 597,0 | - | 138 597,0 |
| Total | 141 181,0 | (1 106,4) | 142 287,4 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

ACCROÎTRE L'APPORT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC POUR ACCÉDER À DES EMPLOIS DE QUALITÉ

L'adéquation entre la formation et l'emploi par des programmes mieux adaptés aux besoins tant structurels que conjoncturels du marché du travail permet aux diplômées et diplômés des établissements d'enseignement supérieur d'accéder rapidement à des emplois de qualité. Le Ministère met ainsi de l'avant une orientation qui vise à consolider et à accroître l'apport des réseaux de l'enseignement supérieur à la prospérité économique du Québec et de ses régions.

Résultats obtenus

En adéquation avec sa vision, le Ministère est en action pour augmenter le nombre d'inscriptions et de diplômés dans les programmes collégiaux et universitaires menant aux emplois en déficit de main-d'œuvre visés par l'Opération main-d'œuvre.

La contribution déterminante du Ministère à cette opération a pour principal objectif de favoriser l'attraction et la diplomation des étudiantes et étudiants dans des programmes d'études conduisant à l'exercice de professions en déficit de main-d'œuvre et priorisées par le gouvernement dans des secteurs stratégiques pour l'économie (génie et technologies de l'information) et dans les services publics essentiels (santé et services sociaux, éducation, services de garde éducatifs à l'enfance).

Le contexte de la pandémie qui a sévi depuis le déploiement du Plan stratégique 2021-2023 du Ministère et la décroissance des inscriptions observée dès l'automne 2020 ont nui à l'atteinte des cibles établies. Toutefois, la mise en œuvre de mesures comme le programme de bourses Perspective Québec devraient contribuer à attirer des étudiantes et étudiants dans les programmes d'études en déficit de main-d'œuvre et les encourager à persévérer et à obtenir un diplôme.

ORIENTATION 2

ÉLARGIR L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNES

L'accessibilité des études supérieures est un enjeu stratégique majeur pour le Ministère, car l'objectif d'augmenter significativement le nombre de diplômés et de rehausser le niveau de scolarité de l'ensemble de la population québécoise en dépend directement.

Résultats obtenus

Le Ministère a mis en place des mesures pour accroître le nombre de personnes qui accèdent à l'enseignement collégial et universitaire.

Ainsi, en 2021-2022, le taux d'accès au diplôme d'études collégiales (DEC) des 17-25 ans est de 69,7 %, ce qui représente une augmentation de 6,6 points de pourcentage par rapport à la valeur de départ de 2019-2020. Pour le taux d'accès au baccalauréat des 18-25 ans, il est de 42,5 %, ce qui représente une augmentation de 0,2 point de pourcentage par rapport à la valeur de départ de 2019-2020. Ces augmentations n'ont toutefois pas permis d'atteindre les cibles ambitieuses établies par le Ministère.

L'accessibilité à l'enseignement collégial et universitaire représente un défi important dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de forte demande du marché du travail. Les occasions d'emploi entrent en concurrence avec la poursuite des études. Les formations courtes, comme celles menant à une attestation d'études collégiales (AEC) et aux certificats de 1^{er} cycle, représentent aussi une possibilité de reconnaissance professionnelle auprès des employeurs, ce qui peut diminuer l'attractivité de formations plus longues comme celles menant au DEC ou au baccalauréat. Plusieurs actions gouvernementales dans les dernières années ont d'ailleurs visé la requalification des travailleuses et travailleurs par l'intermédiaire de formations courtes. De plus, le contexte de la pandémie, qui a modifié les modes d'enseignement et d'apprentissage, aurait eu un effet sur l'intérêt porté à la poursuite d'études supérieures par les étudiantes et étudiants terminant leurs études secondaires ou collégiales.

Par ailleurs, compte tenu du virage numérique adopté par le réseau des établissements d'enseignement supérieur, le Ministère a renforcé son soutien au déploiement de la formation en ligne. En décembre 2021, le Ministère a annoncé la mise en ligne d'une banque de ressources éducatives numériques, appelée Pavillon. Cette banque permet à la communauté étudiante et aux acteurs pédagogiques du réseau de l'enseignement supérieur d'accéder à une grande variété de ressources éducatives numériques gratuites visant à soutenir l'enseignement et l'apprentissage.

Le déploiement, qui s'est amorcé en septembre 2021, du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 permettra de soutenir les établissements d'enseignement collégial et universitaire dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et étudiants dans leurs études ainsi que leur diplomation.

ORIENTATION 3

SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DANS LES TRANSITIONS ET LA PLURALITÉ DES PARCOURS EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cette orientation est liée à un second enjeu, soit la flexibilité et la pluralité des parcours. La diversité croissante des clientèles, de leurs besoins et de leurs parcours éducatifs exige un soutien particulier afin de faciliter les passages entre les différents ordres et cycles d'enseignement et de favoriser la réussite tôt dans les parcours collégial et universitaire.

Résultats obtenus

Pour concrétiser cette orientation, le Ministère vise à faciliter le passage entre les ordres d'enseignement, à soutenir la communauté étudiante tôt dans son parcours et à accroître la réinscription dans les programmes après la 1^{re} année au collégial. La réussite des cours au premier trimestre possède une valeur à la fois prédictive et préventive pour identifier les personnes éprouvant des difficultés et leur apporter le soutien nécessaire à la poursuite de leurs études.

Les transitions les plus déterminantes dans le parcours des étudiantes et étudiants sont celles entre les ordres d'enseignement, soit du secondaire au collégial et du collégial à l'université. Elles constituent des moments critiques de leur parcours. Le taux de passage est un indicateur de la propension des finissantes et finissants à réaliser ces transitions. Les taux de passage du secondaire au collégial et du collégial à l'université enregistrés en 2021-2022 sont moins élevés que les cibles établies par le Ministère.

Pour ce qui est du taux de réussite des cours suivis au 1^{er} trimestre dans les programmes de DEC et Accueil et transition, le résultat de 84,2 % observé en 2021-2022 représente une augmentation de 1,0 point de pourcentage par rapport à la valeur de départ de 2019-2020, sans pourtant permettre l'atteinte de la cible établie.

Enfin, en ce qui a trait au taux global de réinscription au 3^e trimestre dans les programmes de DEC et Accueil et transition, le résultat de 84,6 % enregistré en 2021-2022 représente une hausse de 1,4 point de pourcentage par rapport à la valeur de départ de la cohorte 2018 (83,2 %) et dépasse ainsi la cible établie de 84,0 %.

Le Ministère va poursuivre ses efforts pour permettre l'atteinte de ces cibles, notamment par le déploiement du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur, dont le deuxième axe d'intervention vise précisément à assurer des transitions harmonieuses et de qualité en enseignement supérieur.

ORIENTATION 4

ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS SELON LEUR PARCOURS DE FORMATION

La réussite des étudiantes et étudiants constitue le cœur de la mission ministérielle de même que l'objet central de sa vision stratégique. L'évolution du marché du travail, mue par les nouvelles technologies numériques, exige un niveau supérieur de compétences. Un nombre élevé de personnes détenant un diplôme d'études collégiales ou universitaires est un levier essentiel pour l'innovation et le développement économique. Cela est d'autant plus vrai dans un contexte critique de rareté de la main-d'œuvre qui peut mettre un frein au développement des entreprises et aux processus d'innovation.

Résultats obtenus

Le Ministère a mis en place plusieurs mesures pour hausser le niveau de scolarité de la population du Québec et pour augmenter la diplomation dans les collèges et les universités. Ses cibles de diplomation à la maîtrise ont été dépassées, ce qui n'est pas le cas pour celles relatives au baccalauréat et au DEC. Ainsi, le taux de diplomation de la cohorte 2017 est de 79,6 % par rapport à la cohorte 2016 qui était de 78,1 %. Le contexte de la pandémie, qui a perturbé les activités d'enseignement et d'apprentissage en 2020 et en 2021, a pu avoir un effet délétère sur la persévérance et la réussite des étudiantes et étudiants. Ces derniers ont été confrontés à de nombreux défis comme l'insécurité financière, l'adaptation difficile à la formation en ligne, la difficulté de gérer les priorités et de concilier les études avec les obligations familiales, personnelles et professionnelles et l'incertitude envers les perspectives de carrière.

Parmi les actions envisagées pour atteindre les futures cibles, les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre, notamment les bourses Perspective Québec, devraient contribuer à la persévérance des étudiantes et étudiants afin qu'ils terminent leur programme d'études, à temps plein, sans interruption. Les mesures du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur, qui visent, entre autres, à favoriser un meilleur accompagnement pédagogique des étudiantes et étudiants, et celles du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur, qui ont pour but d'encourager le bien-être et le développement d'une santé mentale florissante chez les membres de la population étudiante, contribueraient également à améliorer la diplomation.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

FONDS SPÉCIAL

FONDS POUR L'EXCELLENCE ET LA PERFORMANCE UNIVERSITAIRES

Les revenus

Pour l'exercice financier 2023-2024, le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires est doté d'un montant de 25,0 M\$ pour le financement du programme Placements Universités, soit le même montant qu'en 2022-2023.

Les dépenses

Pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses prévues pour le programme Placements Universités sont les mêmes qu'en 2022-2023 et seront normalisées en fonction de l'enveloppe disponible de 25,0 M\$.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu en 2023-2024.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds pour l'excellence et la performance | | | | |
| Revenus | 25 000,0 | 25 000,0 | 25 000,0 | 25 000,0 |
| Dépenses | 25 000,0 | - | 25 000,0 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

Les revenus

Pour l'exercice 2023-2024, les prévisions de revenus s'établissent à 48,2 M\$, soit 4,4 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par un remboursement de plusieurs années de taxes foncières et scolaires en 2022-2023.

Les dépenses

Pour l'exercice 2023-2024, les prévisions de dépenses s'établissent à 48,2 M\$, soit 0,5 M\$ de moins que les dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la diminution des dépenses relatives aux taxes foncières et scolaires.

Les investissements

Pour l'exercice 2023-2024, les prévisions d'investissements s'établissent à 1,6 M\$, dont 1,3 M\$ pour les investissements tangibles. La diminution de 6,6 M\$ en comparaison de 2022-2023 est attribuable à la fin des travaux de rénovation des chambres de l'hôtel.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec | | | | |
| Revenus | 48 238,2 | 35 877,6 | 52 671,3 | 34 935,2 |
| Dépenses | 48 238,2 | - | 48 691,5 | - |
| Investissements | 1 570,0 | - | 8 193,6 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études | 169,2 | 166,5 |
| Commission d'évaluation de l'enseignement collégial | 2 540,8 | 2 478,0 |

ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Autorisations environnementales</p> <p>3 023</p> <p>demandes d'autorisation ministérielle traitées</p> <p>2 036</p> <p>déclarations de conformité traitées</p> | <p>Surveillance et contrôle</p> <p>28 491</p> <p>interventions effectuées dans le cadre des activités de surveillance et de contrôle²</p> <p>3 830</p> <p>avis de non-conformité notifiés</p> | <p>Aires protégées³</p> <p>272 337,45 km²</p> <p>de superficie d'aires protégées sur le territoire québécois</p> <p>soit 378,39 km² en terres privées, 271 917,75 km² en terres du domaine de l'État et 41,31 km² en terre de tenure mixte</p> |
| <p>Réduction des gaz à effet de serre (GES)</p> <p>1,8 millions</p> <p>de tonnes d'équivalent CO₂</p> | <p>Gestion des barrages</p> <p>918</p> <p>barrages sous la responsabilité du Ministère</p> <p>dont 385 barrages à forte contenance et 48 barrages mécanisés</p> | <p>Ressources en eau⁴</p> <p>112</p> <p>attestations d'assainissement municipales délivrées</p> |
| <p>Marché du carbone</p> <p>1,3 G\$</p> <p>de revenus découlant des quatre ventes aux enchères du marché du carbone et versés au Fonds d'électrification et de changements climatiques</p> <p>6,0 G\$</p> <p>générés depuis 2013</p> | <p>Permis</p> <p>1 349 708</p> <p>permis de chasse, de pêche et de piégeage délivrés</p> <p>37,5 M\$</p> <p>générés</p> | <p>Parcs nationaux et territoires fauniques</p> <p>745</p> <p>parcs nationaux (27) et territoires fauniques structurés, dont les réserves fauniques (21), les zones d'exploitation contrôlée (86), les pourvoies (578) et autres (33)</p> |

¹ Sauf avis contraire, les données présentées ici couvrent la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

² Ces activités de surveillance et de contrôle sont relatives au respect de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et des autres lois relevant du Ministère, en excluant les inspections relatives à la Loi sur la sécurité des barrages (RLRQ, chapitre S-3.1.01).

³ En date du 31 décembre 2022

⁴ Du 1^{er} avril au 31 décembre 2022

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le portefeuille « Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs » comprend le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le Fonds d'électrification et de changements climatiques, le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques, le volet conservation et mise en valeur de la faune du Fonds des ressources naturelles, la Société québécoise de récupération et de recyclage et la Fondation de la faune du Québec. Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est de protéger l'environnement, assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et jouer un rôle clé dans la transition climatique, dans une perspective durable, afin de contribuer aux enjeux prioritaires de la société québécoise.

Le Ministère exerce ses activités dans les domaines suivants :

- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de projets de loi, de projets de règlement et de programmes visant ses champs de compétences;
- la coordination de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique et celle de la stratégie gouvernementale de développement durable;
- la gouvernance intégrée à l'échelle gouvernementale en matière de lutte contre les changements climatiques;
- la protection et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées et de mesures de conservation de même que par la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables et de leurs habitats;
- la conservation et le rétablissement des espèces fauniques en situation précaire ainsi que l'acquisition, le développement et la diffusion de connaissances relatives à ces champs de compétences;
- l'évaluation environnementale de projets et l'évaluation stratégique d'enjeux environnementaux;
- la mise en place de conditions favorables pour assurer un développement optimal des ressources fauniques au bénéfice du Québec et de ses régions;
- la protection et la conservation de la faune et des milieux fauniques et, le cas échéant, leur restauration ainsi que la sécurité du public;
- la gestion et la réglementation concernant les activités de chasse, de pêche et de piégeage;
- l'acceptabilité environnementale des demandes d'autorisation, dans le cadre légal et réglementaire en vigueur et, le cas échéant, la délivrance des autorisations et permis s'y rattachant;

- le respect de la législation environnementale, par la vérification de la conformité des activités susceptibles de causer un dommage à l'environnement et, le cas échéant, par la mise en œuvre de mesures de prévention, de protection et de réparation, par des inspections et des enquêtes et par des recours administratifs;
- la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique du Québec;
- l'exploitation de barrages publics et l'administration de la Loi sur la sécurité des barrages (RLRQ, chapitre S-3.1.01);
- les relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt;
- la gestion du marché du carbone;
- la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques prévues par la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, chapitre M-25.2), à l'exception de l'article 17.1.2 de cette loi;
- le soutien, la stimulation et la promotion de la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques, en assurant une gouvernance intégrée à l'ensemble du gouvernement.

Le Ministère offre également différents services, dont l'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, le traitement des plaintes à caractère environnemental et Urgence-Environnement.

Pour sa part, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour mandat d'éclairer la prise de décisions gouvernementales dans une perspective de développement durable, lequel revêt les dimensions écologiques, sociale et économique.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Fonds d'électrification et de changements climatiques est affecté au financement, dans le respect des principes, des orientations et des objectifs établis dans la politique cadre sur les changements climatiques, de toute mesure visant la lutte contre les changements climatiques, notamment au moyen de l'électrification, ainsi que des activités du Ministère en cette matière.

Le Fonds sert notamment à financer des activités, des projets ou des programmes visant à stimuler l'innovation technologique et sociale, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le Fonds d'électrification et de changements climatiques est une entité qui permet au ministre de verser les revenus afin de soutenir les divers partenaires que sont les ministères, les municipalités, les entreprises et les organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine des changements climatiques.

Le Fonds contribue de façon importante à la réalisation de la mission du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Il est une constituante du portefeuille ministériel. Les revenus sont utilisés aux fins pour lesquelles ils sont perçus. Ce fonds s'inscrit dans la vision ministérielle en contribuant au développement québécois pour un environnement sain et une croissance économique responsable. Les principales sources de revenus du fonds sont :

- les revenus provenant de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (marché du carbone);
- les crédits budgétaires affectés au Fonds par le Ministère;
- les revenus de placements;
- les contributions du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente de financement pour le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC).

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

Le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État a été créé à la suite de l'adoption et de la sanction, le 23 mars 2017, de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert (L.Q. 2017, chapitre 4).

Le Fonds vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Il sert notamment à financer des activités, des projets ou des programmes visant à stimuler l'innovation technologique, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population.

Le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État est une entité qui permet au ministre de verser les revenus afin de contribuer à la réalisation de la mission du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les principales sources de revenus du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État sont notamment :

- les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;
- la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau;
- la tarification des autorisations environnementales, les amendes et les sanctions administratives;
- les droits annuels relatifs aux attestations d'assainissement en milieu industriel;
- les sommes perçues dans le cadre d'une concession des droits du domaine hydrique de l'État;
- les sommes perçues dans le cadre de l'accréditation des personnes et des municipalités;
- les sommes perçues en application de la Loi sur la sécurité des barrages et des montants versés en compensation par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente de transfert de la gestion de trois barrages;
- la contribution du gouvernement du Canada découlant des ententes fédérales-provinciales conclues.

Ces revenus permettent notamment de financer les dépenses liées aux activités visées par la tarification, d'assurer la surveillance et le contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et de ses règlements, de mettre en œuvre le Programme de réduction des rejets industriels, de veiller à la surveillance hydrométrique sur le territoire québécois ainsi que d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des trois barrages du Témiscamingue dont la responsabilité a été transférée au gouvernement du Québec par le gouvernement fédéral. De plus, à la suite du transfert de la gestion des matières résiduelles et de la gouvernance de l'eau, les revenus perçus en lien avec ces deux volets du Fonds permettront de financer leurs activités respectives.

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES – VOLET CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011. Le volet Conservation et mise en valeur de la faune, en vigueur depuis le 11 juin 2021, est affecté au financement d'activités liées à la conservation, la gestion et l'aménagement d'habitats fauniques.

Le financement provient principalement de compensations financières ou de garantie confisquées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1).

FONDS DE TRANSITION, D'INNOVATION ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES

La responsabilité du Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques a été confiée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le 20 octobre 2022, suivant la composition du Conseil des ministres. Ces responsabilités comprennent notamment l'élaboration du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques et le pilotage de la transition du secteur énergétique.

Le Fonds a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Il coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement et en assure le suivi.

Les activités du Fonds sont principalement financées par la quote-part annuelle que ce fonds reçoit de la part des distributeurs d'énergie, par des contributions du gouvernement du Québec ainsi que par d'autres sommes qu'il reçoit entre autres du gouvernement fédéral.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

La Fondation de la faune du Québec a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Le financement provient principalement des contributions versées par tous les détenteurs de permis de pêche sportive, de chasse ou de piégeage ainsi que de dons de particuliers ou d'entreprises, de contributions de ministères, de municipalités ou d'organismes partenaires et de collectes de fonds.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

Soucieuse de faire du Québec un modèle de gestion novatrice et durable des matières résiduelles pour une société sans gaspillage, RECYC-QUÉBEC a pour mission de favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. RECYC-QUÉBEC influence ainsi les modes de production et de consommation. Elle est l'organisme désigné pour coordonner les activités de mise en valeur prévues à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

La Société a pour objet de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. À ces fins, elle peut, notamment :

- administrer tout système de consignation;
- réaliser des travaux de recherche ou de développement et mettre au point ou implanter des technologies;
- favoriser, par toute mesure technique ou financière appropriée, la création et le développement d'entreprises œuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage ou la valorisation;
- promouvoir, développer et maintenir des marchés pour les contenants, emballages, matières ou produits récupérés et pour les produits issus du recyclage ou de la valorisation;
- promouvoir, par des projets éducatifs appropriés, des mesures de conservation des ressources, de réduction, de réemploi, de récupération, de recyclage ou de valorisation;
- administrer tout programme du gouvernement, de l'un de ses ministères ou organismes, dans un domaine connexe à ses objets, ou les assister dans l'élaboration de ces programmes.

De plus, la Société veille à promouvoir la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, prise par le gouvernement en application de l'article 53.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les principales sources de revenus sont les droits environnementaux sur les pneus, la contribution du gouvernement du Québec, la consignation des contenants à remplissage unique et la contribution des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs » s'établit à 614,6 M\$ en 2023-2024, soit 137,8 M\$ de plus que la dépense probable 2022-2023. Le budget de dépenses se répartit en deux programmes : Protection de l'environnement et de la faune et Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 6,8 M\$ de la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du portefeuille représente une hausse de 144,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la hausse du financement en transport collectif prévue au Plan pour une économie verte 2030, dont celui du Programme d'aide au développement du transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Le budget de dépenses du portefeuille inclus une somme de 113,1 M\$, à laquelle s'ajoute un montant de 14,5 M\$ prévu au Fonds de suppléance, afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024. Ce dernier ajout porte la croissance à 159,1 M\$.

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement et de la faune

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources, le développement du réseau d'aires protégées, la réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales ainsi que la protection de la faune et des parcs. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation sécuritaire et la pérennité des barrages publics sous l'autorité du Ministère ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme s'établit à 606,2 M\$, soit une augmentation de 136,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 6,8 M\$ de la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du portefeuille représente une hausse de 142,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la hausse du financement en transport collectif prévue au Plan pour une économie verte 2030, de même que par la mise en œuvre d'initiatives annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024.

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme s'établit à 8,4 M\$, ce qui représente une augmentation de 1,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique essentiellement par le financement de la poursuite du mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-----------------------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Protection de l'environnement et de la faune | 606 222,1 | 135 980,5 | 546 671,9 | 470 241,6 |
| 2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement | 8 427,4 | 1 808,5 | 8 220,0 | 6 618,9 |
| Sous-total | 614 649,5 | 137 789,0 | 554 891,9 | 476 860,5 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 14 500,0 | 14 500,0 | - | - |
| Total | 629 149,5 | 152 289,0 | 554 891,9 | 476 860,5 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-----------------------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Protection de l'environnement et de la faune | 606 222,1 | 142 780,5 | 539 871,9 | 463 441,6 |
| 2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement | 8 427,4 | 1 808,5 | 8 220,0 | 6 618,9 |
| Sous-total | 614 649,5 | 144 589,0 | 548 091,9 | 470 060,5 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 14 500,0 | 14 500,0 | - | - |
| Total | 629 149,5 | 159 089,0 | 548 091,9 | 470 060,5 |

Les mesures intégrées au budget de dépenses

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 |
|-----------------------------------------------------|------------------|
| Mesures du Budget | |
| Mettre en œuvre le Plan nature 2030 | 63 100,0 |
| Mettre en œuvre des initiatives du futur Fonds Bleu | 34 200,0 |
| Poursuivre la Stratégie québécoise de l'eau | 15 800,0 |
| Total | 113 100,0 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|----------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesures du Budget | |
| Continuer la restauration du territoire nordique | 5 000,0 |
| Soutenir le développement des activités de plein air | 5 000,0 |
| Soutenir la mise aux normes de barrages municipaux | 3 700,0 |
| Soutenir et développer l'action communautaire en environnement | 800,0 |
| Total | 14 500,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- les travaux nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics sous sa responsabilité;
- le développement de systèmes informatiques;
- l'acquisition d'équipements scientifiques.

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 54 989,0 | (9 729,0) | 64 718,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 13 276,9 | 862,8 | 12 414,1 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 20,0 | - | 20,0 |
| Total | 68 285,9 | (8 866,2) | 77 152,1 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023 DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ORIENTATION 1

SOUTENIR LES ACTIONS VISANT LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

À titre de responsable de la protection de l'environnement, le Ministère compte depuis plusieurs années sur la collaboration de partenaires afin de réaliser sa mission. L'apport d'une contribution efficace et efficiente de ses partenaires est essentiel à la réduction de l'empreinte écologique au Québec. En ce sens, le Ministère compte améliorer les outils mis à leur disposition, notamment dans les domaines de la réduction des quantités de matières résiduelles éliminées et de la protection de l'environnement.

Également, avec le Plan pour une économie verte 2030 et le plan de mise en œuvre quinquennal qui y est associé, les actions liées aux changements climatiques du gouvernement vont se décliner en cinq axes :

- atténuer les changements climatiques;
- construire l'économie de demain;
- renforcer la résilience du Québec face aux impacts des changements climatiques;
- créer un environnement prévisible propice à la transition climatique;
- développer et diffuser les connaissances nécessaires pour guider la transition.

Résultats obtenus

Les principales réalisations du Ministère depuis 2019 sont :

- la publication et la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 et de son Plan de mise en œuvre quinquennal;
- la réalisation du projet INFO-Crue visant à cartographier les zones risquant d'être inondées;
- la mise en place de plusieurs mesures structurantes contribuant à l'atteinte des cibles et des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, dont la modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective;
- la mise en œuvre du cadre d'intervention pour assurer une gestion rigoureuse et responsable des pesticides;
- l'atteinte des cibles internationales fixées par les parties à la Convention sur la diversité biologique pour décembre 2020 en matière d'aires protégées en milieu terrestre et d'eau douce ainsi qu'en milieu marin;
- la poursuite des actions favorisant l'approvisionnement écoresponsable.

ORIENTATION 2

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ET LA TRANSPARENCE DES SERVICES LIÉS À LA MISSION

Le Ministère souhaite faciliter l'accès aux services, connaissances et informations utiles dont il dispose relativement à la protection de l'environnement. À cet effet, de nouvelles procédures pour augmenter la satisfaction de sa clientèle quant aux services dispensés seront mises de l'avant tout en s'assurant que l'environnement est bien protégé.

Résultats obtenus

Les principales réalisations du Ministère depuis 2019 sont :

- la mise en œuvre du nouveau régime d'autorisation environnementale et la réduction des délais de traitement des autorisations gouvernementales;
- l'amélioration de l'efficacité des actions de surveillance environnementale, notamment par le biais du contrôle des déclarations de conformité;
- l'implantation des services en ligne pour la transmission des déclarations de conformité et des autorisations ministérielles;
- la tenue de sondages auprès des clientèles pour améliorer l'accompagnement offert.

ORIENTATION 3

UTILISER PLEINEMENT LES RESSOURCES DISPONIBLES

Le Ministère a la responsabilité de s'assurer que les outils rendus disponibles à son personnel permettent efficacité et performance. En ce sens, il renforcera la culture de la gestion axée sur les résultats et modernisera ses outils technologiques.

Résultats obtenus

Les principales réalisations du Ministère depuis 2019 sont :

- l'amélioration des processus et des outils de suivi du Ministère;
- l'optimisation des outils technologiques en fonction des besoins du personnel.

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023 DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES SECTEURS FORESTIER ET FAUNIQUE¹

En ce qui a trait au secteur faunique, des sommes ont été investies par le gouvernement du Québec au cours des dernières années pour le développement de la pêche sportive et de la pêche au saumon tout en soutenant le développement du réseau des zones d'exploitation contrôlée et les pourvoiries.

¹ Seul le volet relatif au secteur faunique est présenté dans les résultats obtenus.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts, dont l'objectif consiste à stimuler le développement économique du secteur faunique au moyen de ces nombreuses actions, lesquelles sont soutenues par ses stratégies et son expertise.

Résultats obtenus

Les principales réalisations du Ministère depuis 2019 sont :

- le financement et la mise en œuvre, notamment en collaboration avec la Fédération québécoise pour le saumon atlantique et la Fondation de la faune du Québec, du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec;
- la mise en œuvre, avec les fédérations concernées, des mesures budgétaires de soutien au développement des pourvoiries et du réseau des zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche;
- la réalisation d'enquêtes sur les chasseurs, les pêcheurs, les piégeurs et sur l'observation de la faune au Québec afin d'estimer les retombées économiques générées;
- la publication de la Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel 2021-2026;
- la réalisation d'activités destinées à la relève de chasseurs, notamment la fin de semaine de la relève à la chasse au cerf de Virginie.

ORIENTATION 2

ASSURER LA CONTRIBUTION DES SECTEURS FORESTIER ET FAUNIQUE À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT²

Quant au réseau des parcs nationaux du Québec, il contribue à la conservation des milieux naturels et de la biodiversité. On compte 27 territoires protégés auxquels s'ajoute le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, géré conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Le Ministère souhaite également conserver, à long terme, la santé des écosystèmes terrestres et aquatiques pour favoriser le maintien des espèces fauniques et de leurs habitats. Ainsi, le Ministère s'investit dans diverses actions en matière d'acquisition de connaissances, de protection et d'éducation en vue de favoriser le rétablissement de ces espèces et de leurs habitats.

Résultats obtenus

Les principales réalisations du Ministère depuis 2019 sont :

- la diffusion d'une carte interactive sur la réglementation de la pêche sportive au Québec;
- la poursuite des travaux devant mener à la révision du Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables (RLRQ, chapitre E-12.01, r. 2) et leurs habitats ainsi qu'à la modernisation du Règlement sur les habitats fauniques (RLRQ, chapitre C-61.1, r. 18);

² Seul le volet relatif au secteur faunique est présenté dans les résultats obtenus.

- la révision de six plans directeurs de parcs nationaux sur une cible 2022-2023 de six plans sur huit.

ORIENTATION 3

MISER SUR UNE COMMUNICATION CENTRÉE SUR LES CITOYENS

La confiance de la population à l'égard de la gestion des ressources fauniques demeure un défi constant à l'égard des politiques et des pratiques mises en œuvre par le Ministère. Plusieurs moyens sont utilisés par le Ministère pour que les décisions à l'égard de la gestion des ressources fauniques respectent les valeurs, les croyances et les attentes des citoyens et des communautés autochtones.

Le Ministère mise sur l'acceptabilité sociale pour être en mesure, en privilégiant une communication ciblée, de parvenir à un rapprochement avec le citoyen et les parties prenantes. En conséquence, il axera ses efforts autant sur la compréhension de la perception que sur la participation.

Résultats obtenus

Les principales réalisations du Ministère depuis 2019 sont :

- la promotion des initiatives de sensibilisation destinées à améliorer les connaissances de la population à l'égard de la gestion de la faune;
- le maintien et le renforcement des relations avec les nations et les communautés autochtones, en favorisant leur participation aux processus de gestion, les partenariats et les initiatives visant à soutenir leur développement socioéconomique;
- la diffusion d'une carte interactive sur la pêche sportive au Québec;
- l'évaluation de l'évolution de la satisfaction des participants aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et aux tables régionales de la faune par le biais d'un sondage.

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023 DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

ORIENTATION 2

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES MILIEUX RÉGIONAUX

La qualité des milieux de vie est une préoccupation importante des résidents des régions du Québec. Les objectifs stratégiques du Ministère sont de réduire l'empreinte environnementale et d'augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public dans une perspective de développement durable.

Résultats obtenus

Les principales réalisations du Ministère depuis 2019 sont :

- la mise à niveau et la prolongation du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec à l'horizon 2026;
- la poursuite et l'amélioration des programmes en efficacité et conversion énergétiques.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les revenus

Pour l'exercice financier 2023-2024, les revenus prévus du Fonds d'électrification et de changements climatiques sont de 1 607,4 M\$, en augmentation de 191,1 M\$ comparativement aux revenus probables 2022-2023. L'écart s'explique principalement par la hausse des crédits budgétaires affectés au fonds par le Ministère ainsi que par la hausse des revenus découlant des placements du Fonds.

Les dépenses

Pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses prévues du Fonds d'électrification et de changements climatiques s'élèvent à 1 605,6 M\$, en hausse de 189,3 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette augmentation est attribuable à la poursuite du Plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du Fonds d'électrification et de changements climatiques s'établissent à 1,2 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit 1,2 M\$ de moins que les investissements probables 2022-2023. Cette diminution est attribuable à la réévaluation des acquisitions prévues.

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

Les revenus

Pour l'exercice 2023-2024, les prévisions de revenus du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État s'élèvent à 294,8 M\$, soit une augmentation de 23,6 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. L'augmentation observée est principalement attribuable à la hausse des redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles ainsi qu'à la hausse du financement ministériel pour le programme ClimatSol Plus.

Les dépenses

Pour l'exercice 2023-2024, les prévisions de dépenses du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État s'établissent à 244,0 M\$, soit une diminution de 18,4 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. La diminution des dépenses est principalement attribuable aux activités en lien avec la gestion des matières résiduelles et plus spécifiquement à un ralentissement du rythme de réalisation pour le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État s'élèvent à 0,3 M\$ pour l'exercice 2023-2024. Ce montant est prévu pour l'acquisition de biens tangibles.

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Les revenus

Pour l'exercice 2023-2024, les prévisions de revenus s'établissent à 0,1 M\$, soit une augmentation de 0,1 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. L'augmentation observée est principalement attribuable aux revenus provenant des amendes et des infractions en vertu de l'article 171 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Les dépenses

Pour l'exercice 2023-2024, les prévisions de dépenses s'élèvent à 0,1 M\$, alors qu'il n'y a aucune dépense probable pour 2022-2023. La dépense prévue provient d'une ordonnance de remise en état qui découle de l'application de l'article 171.5.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour l'exercice 2023-2024.

FONDS DE TRANSITION, D'INNOVATION ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES

Les revenus

Pour l'exercice 2023-2024, les prévisions de revenus s'établissent à 274,7 M\$, soit une augmentation de 67,5 M\$ en comparaison des revenus probables 2022-2023. Cette augmentation provient principalement d'une hausse au niveau des contributions provenant du gouvernement fédéral en lien avec le programme Subvention canadienne pour des maisons plus vertes.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 288,5 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit une augmentation de 130,0 M\$ en comparaison des dépenses probables 2022-2023. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des dépenses attribuables à la gestion de programmes d'aides financières en transition énergétique et à la contribution du gouvernement fédéral en lien avec le programme Subvention canadienne pour des maisons plus vertes.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 0,2 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit une augmentation de 0,1 M\$ en comparaison de la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique par le début d'un projet en ressources informationnelles pour la gestion intégrée des programmes.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds d'électrification et de changements climatiques | | | | |
| Revenus | 1 607 416,4 | 126 000,0 | 1 416 326,1 | - |
| Dépenses | 1 605 577,4 | - | 1 416 319,3 | - |
| Investissements | 1 200,0 | - | 2 420,6 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État | | | | |
| Revenus | 294 758,1 | 18 900,0 | 271 169,1 | 13 100,0 |
| Dépenses | 244 013,7 | - | 262 399,8 | - |
| Investissements | 250,0 | - | 250,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds des ressources naturelles ¹ | | | | |
| Revenus | 117,4 | - | 13,1 | - |
| Dépenses | 80,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques | | | | |
| Revenus | 274 723,5 | 20 525,4 | 207 242,7 | 21 500,9 |
| Dépenses | 288 452,9 | - | 158 499,6 | - |
| Investissements | 191,4 | - | 92,9 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

¹ Volet Conservation et mise en valeur de la faune

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Fondation de la faune du Québec s'élèvent à 13,2 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit une diminution prévue de 1,9 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des contributions autres que gouvernementales.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Fondation de la faune du Québec s'élèvent à 13,2 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit une diminution de 1,9 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à une diminution prévue des dépenses de transfert aux fonds dédiés.

Les investissements

La Fondation de la faune du Québec ne prévoit aucun investissement majeur.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Société pour l'exercice 2023-2024 s'élèvent à 75,6 M\$ comparativement à des revenus de 78,1 M\$ prévus pour l'exercice 2022-2023. Cette diminution de 2,5 M\$ s'explique principalement par des baisses des revenus destinés au Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage et par des revenus supplémentaires provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Société pour l'exercice 2023-2024 s'élèvent à 80,2 M\$ comparativement à des dépenses de 79,8 M\$ prévues pour l'exercice 2022-2023. Les dépenses demeurent relativement stables pour les deux années.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 31,9 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit une diminution de 19,8 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une diminution des placements de portefeuille.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fondation de la faune du Québec | | | | |
| Revenus | 13 182,0 | 6 363,0 | 15 109,1 | 5 615,3 |
| Dépenses | 13 157,0 | - | 15 045,8 | - |
| Investissements | 15,0 | - | 15,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Société québécoise de récupération et de recyclage | | | | |
| Revenus | 75 559,9 | 21 885,4 | 78 052,1 | 21 276,5 |
| Dépenses | 80 199,7 | - | 79 810,4 | - |
| Investissements | 31 867,9 | - | 51 654,9 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|--------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Bureau d'audiences publiques sur l'environnement | 8 427,4 | 6 618,9 |

FAMILLE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Services de garde éducatifs à l'enfance</p> <p>291 025 places offertes en centres de la petite enfance (CPE), milieu familial, garderies subventionnées et non subventionnées au 31 décembre 2022</p> <p>2 862,5 M\$ en financement¹</p> | <p>Services de garde éducatifs à l'enfance</p> <p>10 270 places subventionnées en installation mises sous permis entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 décembre 2022</p> | <p>Services de garde éducatifs à l'enfance</p> <p>29 668 places subventionnées en installation en réalisation au 31 décembre 2022</p> |
| <p>Services de garde éducatifs à l'enfance</p> <p>12 397 enfants soutenus grâce à l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde en 2021-2022</p> | <p>Soutien financier aux partenaires</p> <p>288 organismes communautaires Famille et regroupements financés en 2021-2022</p> <p>39,1 M\$ en soutien</p> | <p>Soutien financier aux partenaires</p> <p>289 organisations engagées aux côtés du Ministère en faveur de la conciliation famille-travail en 2021-2022</p> <p>2,1 M\$ en soutien</p> |
| <p>Soutien financier aux partenaires</p> <p>44 centres de pédiatrie sociale en communauté reconnus dans le cadre du partenariat entre le gouvernement et la Fondation Dr Julien en 2021-2022</p> <p>7,0 M\$ en soutien</p> | <p>Curateur public</p> <p>13 144 personnes sous régime de protection public au 31 mars 2022</p> | <p>Curateur public</p> <p>16 932 personnes sous régimes de protection privés au 31 mars 2022 dont</p> <p>13 552 sous surveillance</p> |

¹ Montant en financement pour l'exercice financier 2021-2022

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'intervention du ministère de la Famille contribue à la vitalité et au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles et le développement du plein potentiel des enfants. Son intervention concerne particulièrement le renforcement des services en petite enfance, notamment ceux qui s'adressent aux enfants qui vivent dans un contexte de vulnérabilité. Les actions du Ministère portent ainsi sur l'accessibilité aux services de garde et sur la qualité de ceux-ci, sur la présence d'une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant, sur le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants, sur la conciliation des responsabilités familiales, professionnelles et scolaires ainsi que sur le soutien aux enfants handicapés et à leur famille.

Le Ministère assure également la cohérence de l'action gouvernementale touchant les familles et les enfants. En ce sens, il élabore et met en œuvre des politiques, des programmes et des mesures qui répondent aux besoins de ceux-ci, tout en tenant compte de la diversité des réalités familiales et des milieux de vie.

Enfin, le Ministère est responsable de coordonner la lutte contre l'intimidation, sous toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde réel et virtuel.

Au niveau administratif, le Ministère s'est engagé à améliorer sa performance organisationnelle en déployant une vision intégrée de l'approche client et en s'assurant que le développement de ses services numériques prend appui sur celle-ci.

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Le Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance (FSGÉE) a été institué par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1). Il est affecté exclusivement au financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Il est entièrement financé par une affectation de crédits, qui sont alloués par le Parlement au ministère de la Famille.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Famille » s'établit à 3 623,6 M\$ en 2023-2024, soit 261,2 M\$ de plus que la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par la poursuite de la réalisation des mesures du Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 39,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la croissance à 300,5 M\$.

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles et des enfants, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 83,5 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 10,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par le transfert du guichet unique d'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) sous la responsabilité du ministère de la Famille, dans le cadre du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille

Ce programme a pour but d'accorder à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles le financement en lien avec leur mission. Aussi, il soutient financièrement des organismes communautaires offrant des activités de garderies. Il assure le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Il concerne également la coordination de la mise en œuvre et du suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation ainsi que ceux pris pour renforcer la qualité des SGEE, de même que pour soutenir les travaux liés à la planification de la main-d'œuvre, aux conditions et aux relations de travail dans ce secteur. Enfin, le programme finance l'administration de l'Allocation famille, le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que le développement du réseau de centres de pédiatrie sociale en communauté.

Le budget de dépenses s'établit à 152,3 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable à la dépense probable 2022-2023.

PROGRAMME 3
Services de garde

Ce programme a pour but de favoriser l'accès à des SGEE de qualité. Il procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des centres de la petite enfance (CPE), des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC), ainsi que les subventions aux personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial. Il finance aussi les infrastructures des CPE et les régimes de retraite et d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des BC et des garderies subventionnées. Ce programme englobe également le transfert budgétaire au Gouvernement de la nation crie, en vertu de l'entente de délégation de l'exercice de certains pouvoirs en matière de SGEE et autres sujets connexes.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 3 308,4 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 250,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné de la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de l'actualisation des paramètres 2022-2023 de financement du réseau.

PROGRAMME 4
Curateur public

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 79,4 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable à la dépense probable 2022-2023.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses (1) | Variation (2)=(1)-(4) | Budget de dépenses (3) | Dépense probable (4) |
| 1. Planification, recherche et administration | 83 491,4 | 9 958,2 | 72 993,8 | 73 533,2 |
| 2. Mesures d'aide à la famille | 152 281,1 | 619,8 | 149 063,3 | 151 661,3 |
| 3. Services de garde | 3 308 414,5 | 250 364,7 | 3 200 619,4 | 3 058 049,8 |
| 4. Curateur public ¹ | 79 437,1 | 218,3 | 71 818,4 | 79 218,8 |
| Sous-total | 3 623 624,1 | 261 161,0 | 3 494 494,9 | 3 362 463,1 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 39 300,0 | 39 300,0 | - | - |
| Total | 3 662 924,1 | 300 461,0 | 3 494 494,9 | 3 362 463,1 |

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 22,6 M\$ en 2023-2024.

Famille

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Planification, recherche et administration | 83 491,4 | 9 958,2 | 72 993,8 | 73 533,2 |
| 2. Mesures d'aide à la famille | 152 281,1 | 619,8 | 149 063,3 | 151 661,3 |
| 3. Services de garde | 3 308 414,5 | 250 364,7 | 3 200 619,4 | 3 058 049,8 |
| 4. Curateur public | 79 437,1 | 218,3 | 71 818,4 | 79 218,8 |
| Sous-total | 3 623 624,1 | 261 161,0 | 3 494 494,9 | 3 362 463,1 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 39 300,0 | 39 300,0 | - | - |
| Total | 3 662 924,1 | 300 461,0 | 3 494 494,9 | 3 362 463,1 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesures du Budget | |
| Convertir 5 000 places de garde non subventionnées | 18 500,0 |
| Développer le réseau québécois des centres de pédiatrie sociale en communauté | 12 500,0 |
| Soutenir la prestation de services du Curateur public | 3 000,0 |
| Accompagner les enfants ayant des besoins spécifiques | 1 500,0 |
| Appuyer le recrutement international de personnel éducateur | 1 000,0 |
| Poursuivre les projets de garde pour la relâche scolaire et l'été | 800,0 |
| Financer les services de surveillance d'élèves handicapés | 700,0 |
| Suivre l'évolution des besoins des parents | 700,0 |
| Autres mesures | 600,0 |
| Total | 39 300,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget vise à couvrir les investissements liés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du Ministère et du Curateur public.

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| | Budget d'investissements (1) | Variation (2)=(1)-(3) | Budget d'investissements (3) |
| Immobilisations tangibles | 800,0 | 200,0 | 600,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 15 294,9 | (35,3) | 15 330,2 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 2,0 | - | 2,0 |
| Total | 16 096,9 | 164,7 | 15 932,2 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère reflètent les engagements inscrits au Plan stratégique 2019-2023 ainsi qu'au Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance : Grand chantier pour les familles.

ORIENTATION 1

AGIR TÔT ET DE MANIÈRE CONCERTÉE POUR DONNER LA CHANCE À TOUS LES ENFANTS DE DÉVELOPPER LEUR PLEIN POTENTIEL

Les actions du ministère de la Famille visent à consolider les efforts pour améliorer l'accessibilité, la qualité et la continuité des services éducatifs, à détecter rapidement les vulnérabilités de certains enfants et à intervenir dès leurs premières années de vie. L'objectif est d'agir tôt et de manière concertée pour donner la chance à tous les enfants de développer leur plein potentiel.

Pour toute la durée du Plan stratégique 2019-2023, le Ministère a orienté ses actions pour soutenir le développement du réseau des SGEE et en rehausser la qualité. Plusieurs objectifs du Grand chantier pour les familles, lancé en 2021, ont aussi permis de répondre à ces engagements, notamment ceux visant à créer suffisamment de places pour répondre aux besoins des familles, à accroître l'efficacité du réseau pour mieux le développer, à assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant et à remettre l'égalité des chances au cœur de l'action du Ministère.

Résultats obtenus

Depuis le 1^{er} avril 2019, le Ministère a favorisé l'accessibilité aux SGEE notamment en :

- attribuant plus de 31 000 places subventionnées en installation, dont 25 081 places en 2021-2022;
- mettant sous permis plus de 10 000 places subventionnées en installation;

- autorisant la conversion de 3 549 places non subventionnées en places subventionnées;
- relançant la garde éducative en milieu familial en proposant des incitatifs pour les nouvelles personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) et celles qui accueillent 9 enfants, en lançant un projet-pilote de RSGE en communauté, en augmentant les subventions des RSGE, ainsi que par l'adoption de différents allègements administratifs, législatifs et réglementaires;
- apportant plusieurs modifications au modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en SGEE, lesquelles ont permis au Ministère d'augmenter de manière significative la qualité et l'efficacité des données, d'avoir une meilleure lecture des besoins en matière de SGEE et d'ajuster conséquemment la création de places.

Ces différentes actions ont contribué à porter à 89 % au 31 décembre 2022 la part de territoires de bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial où la projection de l'offre répond à la demande.

Certaines de ces réalisations ont été rendues possibles grâce à l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement (L.Q. 2022, chapitre 9), qui donne au Ministère les leviers nécessaires pour améliorer ses interventions.

Afin de rehausser la qualité des SGEE, le Ministère a notamment :

- évalué la qualité éducative des SGEE. Entre le 9 avril 2019 et le 31 mars 2022, 1 342 CPE et garderies ont été évalués, pour un taux de réussite global de 73 %;
- mis en ligne une nouvelle version du programme éducatif Accueillir la petite enfance;
- obligé la tenue d'un dossier éducatif pour chaque enfant fréquentant un SGEE, ce qui permet au personnel éducateur et aux parents de mieux suivre son développement;
- rendu disponible de la formation et des documents de soutien sur le nouveau programme éducatif et sur le dossier éducatif.

Afin d'assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant, le Ministère a notamment :

- lancé l'Opération main-d'œuvre – volet SGEE en collaboration, entre autres, avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Cette opération comprend une série de mesures visant à recruter un total de 18 000 nouvelles éducatrices ou nouveaux éducateurs de la petite enfance et à en qualifier un total de 7 000 qui sont déjà à l'emploi d'un SGEE d'ici le 31 mars 2026;
- fait la promotion et valorisé le métier d'éducatrice ou d'éducateur à l'enfance au moyen de différentes campagnes multiplateformes;
- rehaussé les conditions de travail de l'ensemble du personnel travaillant en SGEE.

Afin d'assurer une meilleure équité financière entre les familles, le Ministère a notamment contribué à ce que :

- le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants soit bonifié pour venir en aide aux familles dont l'enfant occupe une place dans un service de garde non subventionné;
- la contribution additionnelle soit abolie. Cette contribution, d'un montant moyen de 1 100 \$, visait 140 000 familles québécoises;
- l'Allocation famille, qui améliore l'aide aux familles québécoises en la rendant plus simple et plus équitable pour celles qui ont plus d'un enfant, soit mise en place.

Afin de remettre l'égalité des chances au cœur de son action, le Ministère a notamment :

- entrepris des travaux visant à mieux soutenir l'intégration en SGEE des enfants ayant des besoins de soutien particulier, mais n'étant pas handicapés;
- poursuivi la révision des processus liés aux places réservées dans le cadre des protocoles conclus entre les SGEE et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- contribué, par ses actions, à faire diminuer la proportion des enfants de 1 à 4 ans qui ne fréquentent ni le réseau des SGEE reconnus ni le réseau préscolaire;
- participé au déploiement d'un réseau de centres de pédiatrie sociale en communauté (CPSC). En 2021-2022, ce sont 11 016 enfants qui ont bénéficié des services d'un CPSC, une augmentation de plus de 25 % par rapport à 2018-2019.

ORIENTATION 2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE MILIEUX DE VIE ET D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À L'ÉPANOUISSEMENT DES FAMILLES

Les objectifs inscrits au Plan stratégique 2019-2023 et les actions qui en ont découlé ont permis au Ministère de soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles et d'accroître le soutien qu'il leur apporte, notamment en valorisant l'action des partenaires et en favorisant leur engagement et leur mobilisation envers les familles québécoises. Il s'agit d'une volonté claire de renforcer les capacités des différents organismes qui accompagnent les parents et les aident à assumer pleinement leur rôle.

Résultats obtenus

Depuis le 1^{er} avril 2019, le Ministère a :

- soutenu le développement de politiques familiales municipales (PFM), faisant passer de 74 % en 2018-2019 à 76 % en 2022-2023 le pourcentage de municipalités et de MRC impliquées dans une démarche de PFM, ce qui correspond à 905 municipalités et MRC sur un total de 1 195;
- favorisé l'adoption de bonnes pratiques en matière de conciliation famille-travail. Le nombre d'organisations et d'entreprises s'étant associées aux mesures soutenues par le Ministère a considérablement augmenté dans les dernières années, passant de 156 en 2018-2019 à 289 en 2021-2022, ce qui représente un accroissement de 85 %;

- rehaussé le soutien offert aux enfants handicapés et à leur famille. Ainsi, le nombre de soutiens reçus par ceux-ci est passé de 50 358 en 2017-2018 à 57 828 en 2020-2021, ce qui correspond à une augmentation de 15 %.

Le Ministère a en outre augmenté le soutien financier aux organismes communautaires Famille (OCF), ce qui a permis non seulement de mieux soutenir les OCF déjà reconnus, mais aussi d'en soutenir de nouveaux.

Enfin, le Ministère a poursuivi la lutte contre l'intimidation en lançant le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 « S'engager collectivement pour une société sans intimidation », un plan d'action porté par 17 ministères et organismes gouvernementaux.

ORIENTATION 3

AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CLIENT

L'une des facettes de la performance organisationnelle est la qualité des services offerts aux différentes clientèles. C'est pourquoi le Ministère a maintenu les efforts nécessaires pour bonifier l'expérience client et s'assurer de toujours mieux répondre aux attentes de ses clientèles et de ses partenaires, notamment en ce qui concerne les services numériques qui leur sont offerts.

Résultats obtenus

Différentes mesures ont été mises en place afin de s'assurer que le service offert répond aux attentes de la clientèle. Le Ministère a ainsi :

- effectué des sondages de façon régulière et pris appui sur les résultats obtenus pour s'améliorer;
- rendu disponibles différents types de formation en lien avec le service client pour soutenir les employés;
- accordé une attention particulière à l'analyse des commentaires et des plaintes pour bonifier ses pratiques.

Dans la foulée de la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale, le Ministère s'est assuré que l'évolution de sa prestation électronique de services prend appui sur l'expérience de sa clientèle. En 2022-2023, le Ministère a consulté sa clientèle lors de la conception de ses nouveaux services numériques. Cette pratique est maintenant bien ancrée au Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL

FONDS DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Les revenus

En 2023-2024, les prévisions de revenus s'établissent à 3 308,4 M\$, soit 250,4 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique par une augmentation des transferts provenant du Ministère, notamment pour des mesures du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 3 308,4 M\$ en 2023-2024, soit 250,4 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné de la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et l'actualisation des paramètres 2022-2023 de financement du réseau.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance | | | | |
| Revenus | 3 308 414,5 | 3 308 414,5 | 3 058 049,8 | 3 058 049,8 |
| Dépenses | 3 308 414,5 | - | 3 058 049,8 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions ¹ | | | | |
| Dépenses | 41 300,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

¹ Le montant de 41,3 M\$ comprend 18,5 M\$ pour les mesures annoncées au Budget 2023-2024 et 22,8 M\$ pour des dépenses additionnelles à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

| | <u>2023-2024</u> | <u>2022-2023</u> |
|------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Curateur public ¹ | 79 437,1 | 79 218,8 |

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

FINANCES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Mission¹</p> <p>2</p> <p>documents en appui au cycle budgétaire déposés annuellement à l'Assemblée nationale, soit le Discours sur le budget et les Comptes publics</p> | <p>Dépenses fiscales²</p> <p>283</p> <p>dont 153 liées au régime d'imposition des particuliers, 85 associées au régime d'imposition des sociétés et 45 reliées au régime des taxes à la consommation</p> | <p>Fonds des générations</p> <p>La valeur comptable du Fonds des générations devrait s'établir à</p> <p>19,2 G\$</p> <p>au 31 mars 2023</p> |
| <p>Transactions³</p> <p>175,0 G\$</p> <p>en virements électroniques et en chèques émis</p> | <p>Clientèle (Épargne Placements Québec)²</p> <p>175 241</p> <p>personnes</p> | <p>Émissions d'obligations vertes</p> <p>1,8 G\$</p> <p>pour deux émissions réalisées en mai et novembre 2022</p> <p>Huit émissions, totalisant 5,1 G\$ depuis le lancement du programme</p> |

¹ Pour 2022-2023

² Au 31 décembre 2022

³ Du 1^{er} avril au 31 décembre 2022

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité et de développement durable. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

De concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor, il élabore des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.

Le Ministère assure la réalisation des activités sous la responsabilité du ministre et le conseille à l'égard de l'application des lois qui relèvent de lui.

Le Ministère est responsable de la préparation et de la présentation du Discours sur le budget. Il est aussi responsable de la préparation des Comptes publics en deux volumes, soit les états financiers consolidés du gouvernement et les renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu qui présentent une reddition de comptes des opérations des entités qui sont effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu et de celles des fonds spéciaux. Ces opérations sont notamment mises en perspective avec les crédits et les autorisations de dépenser octroyés par le Parlement. Enfin, le Ministère est responsable de la comptabilité gouvernementale et de l'intégrité du système comptable du gouvernement.

Le Ministère est également responsable d'assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise. Il veille à la prise en compte des préoccupations de ces communautés dans les orientations et les décisions gouvernementales provinciales et fédérales pouvant avoir une incidence sur ces communautés.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE FINANCEMENT

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), a pour objectif de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement, comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Le ministre des Finances est responsable du Fonds de financement.

Le Fonds de financement a pour objet de permettre au ministre des Finances, à même les sommes empruntées à cette fin par le gouvernement et versées au Fonds, de faire des prêts aux organismes publics, entreprises du gouvernement, fonds spéciaux et autres organismes déterminés par le gouvernement.

Les surplus cumulés par le Fonds de financement sont versés au fonds général du fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

Le Fonds de financement impute aux emprunteurs des frais d'émission sur les prêts consentis pour compenser ceux encourus par le gouvernement sur les emprunts qu'il effectue pour le compte du Fonds. Ce dernier impute également aux emprunteurs des frais de gestion. Les tarifs reliés à l'émission et aux frais de gestion sont déterminés par le gouvernement.

FONDS DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'INVESTISSEMENT ET DES CONTRATS SPÉCIAUX

Le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (FAFICS), constitué par la Loi concernant le Programme d'aide financière à l'investissement et instituant le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (RLRQ, chapitre P-30.1.1), a pour objet d'assurer le financement :

- du Programme d'aide financière à l'investissement, lequel permet aux entreprises réalisant un projet admissible d'obtenir une aide financière applicable sous la forme d'un paiement partiel de leurs factures d'électricité;
- de la compensation d'Hydro-Québec pour les diminutions de tarifs résultant des contrats spéciaux déterminés par le ministre des Finances et conclus après le 31 décembre 2016.

Le FAFICS est administré par le ministre des Finances. Les revenus du FAFICS sont constitués d'une affectation d'une portion du dividende d'Hydro-Québec.

FONDS DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

Le Fonds de lutte contre les dépendances (FLCD) est institué au ministère des Finances par la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière (L.Q. 2018, chapitre 19).

Les revenus du FLCD proviennent principalement :

- des sommes payées par la Société québécoise du cannabis (SQDC) à titre de dividendes;
- d'une partie des sommes payées par la Société des alcools du Québec et la Société des loteries du Québec à titre de dividendes;
- de la part du Québec du droit d'accise applicable sur les produits du cannabis.

Ses dépenses sont affectées principalement :

- à la résorption de tout déficit que pourrait subir la SQDC;

- au virement des sommes attribuées au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC);
- à la prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

La majorité des revenus, après résorption de tout déficit de la SQDC, doit être versée au FPRMC. Le ministre des Finances peut désigner un ministre afin de lui permettre de venir porter des sommes au débit du FLCD pour la réalisation d'activités de prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même que pour la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

FONDS DES GÉNÉRATIONS

Constitué par la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le Fonds des générations est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement du Québec.

En vertu des dispositions actuelles de la Loi, le Fonds des générations est essentiellement alimenté par les sommes suivantes :

- les redevances hydrauliques provenant d'Hydro-Québec et des producteurs privés d'hydroélectricité;
- les revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale;
- une contribution additionnelle d'Hydro-Québec;
- les revenus miniers perçus par le gouvernement;
- un montant provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
- les biens non réclamés administrés par Revenu Québec;
- une partie du produit des ventes d'actifs du gouvernement;
- les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- les revenus provenant du placement des sommes le constituant.

Conformément à ce qui est annoncé dans le Budget 2023-2024, le gouvernement proposera des changements à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin que les sources de revenus consacrées au Fonds des générations à partir de 2023-2024 soient constituées des redevances hydrauliques d'Hydro-Québec et des producteurs privés d'hydroélectricité, d'une contribution additionnelle d'Hydro-Québec et des revenus de placement. Les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances continueront par ailleurs à être versés au Fonds des générations.

FONDS DU CENTRE FINANCIER DE MONTRÉAL

Le Fonds du centre financier de Montréal est un fonds spécial institué en 1999 par la Loi sur les centres financiers internationaux (LCFI) (RLRQ, chapitre C-8.3). Il est géré par le ministre des Finances et affecté au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale.

Les revenus du Fonds proviennent de crédits de transfert du gouvernement ainsi que des frais et de la contribution annuelle exigibles des exploitants de centres financiers internationaux en vertu de la LCFI.

Les dépenses du Fonds s'effectuent presque exclusivement sous la forme de rémunération des services rendus par Finance Montréal-La Grappe Financière du Québec, un organisme chargé par le ministre de la mise en œuvre de la stratégie de promotion et de démarchage en vue de susciter l'établissement dans l'agglomération de Montréal de nouveaux centres financiers internationaux et de nouvelles activités financières internationales.

FONDS DU PLAN NORD

La Loi instituant le Fonds du Plan Nord (RLRQ, chapitre F-3.2.1.1.1) a été édictée en juin 2011. L'objet du Fonds consiste à favoriser le développement et la protection du territoire du Plan Nord.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011), le 1^{er} avril 2015, le Fonds du Plan Nord est affecté à l'administration de la Société du Plan Nord et au financement de ses activités.

Le Fonds du Plan Nord est principalement alimenté par une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire du Plan Nord, par des contributions d'Hydro-Québec, de même que de partenaires qui bénéficient des investissements du Fonds.

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers est institué par l'article 115.15.50 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier (LESF) (RLRQ, chapitre E-6.1). Il pourvoit aux engagements financiers nécessaires à l'exercice des fonctions juridictionnelles du Tribunal.

Le Tribunal a pour mission principale de tenir des audiences et de rendre des décisions dans les domaines des valeurs mobilières, des instruments dérivés, de la distribution de produits et services financiers, des assureurs, des coopératives de services financiers, des sociétés de fiducie et d'épargne et des institutions de dépôts.

En vertu de la LESF, le Tribunal soumet chaque année, au ministre des Finances, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant. Ensuite, la contribution de l'Autorité des marchés financiers (AMF) au Fonds est déterminée par le gouvernement. Ainsi, suivant l'adoption de ce décret, comme prévu à la LESF, l'AMF verse au Fonds les sommes qui y sont prévues. Les autres revenus du Fonds proviennent des droits, honoraires et frais afférents établis selon les tarifs en vigueur ainsi que des revenus d'intérêts.

FONDS RELATIF À L'ADMINISTRATION FISCALE

Le Fonds relatif à l'administration fiscale (FRAF) a été institué au ministère des Finances par la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003).

D'une part, le FRAF permet la rétribution des services que Revenu Québec rend au ministre, tels que :

- la perception des impôts et des taxes dus au gouvernement;
- l'administration du Programme de perception des pensions alimentaires et des biens non réclamés;
- l'administration et la perception de différents programmes sociofiscaux, comme ceux de Retraite Québec.

D'autre part, le FRAF permet de pourvoir aux obligations du ministre en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002). Selon la Loi sur l'administration fiscale, tout intérêt payable à l'occasion d'un remboursement effectué par le ministre à la suite de l'application d'une loi fiscale est porté au débit du FRAF.

La rétribution de Revenu Québec provenant du FRAF représente environ 75 % de son financement annuel et est fixée, annuellement, par décret après avoir été déterminée conjointement avec le ministère des Finances selon l'Entente de financement et de performance.

Le versement au FRAF par Revenu Québec est constitué de 80 % provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et de 20 % provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés. Ces sommes sont portées au crédit du fonds général par Revenu Québec et versées au FRAF, comme le décret annuel le prévoit.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC

Revenu Québec a la charge :

- d'assurer la perception des impôts et des taxes afin que chacun paie sa juste part du financement des services publics;
- d'administrer le Programme de perception des pensions alimentaires afin d'assurer la régularité du soutien financier prévu auquel ont droit les enfants et les parents gardiens;
- d'administrer les programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement;
- d'assurer l'administration provisoire des biens non réclamés et leur liquidation pour en verser la valeur aux ayants droit ou, à défaut, au ministre des Finances;
- de recommander au gouvernement des modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.

Cette mission est fondamentale pour le gouvernement. Elle est la source du financement de son fonctionnement et de celui de la majorité des services publics. Elle permet aussi à certains citoyens de compter sur les interventions de Revenu Québec pour avoir accès rapidement aux montants auxquels ils ont droit.

Les sources de revenus de Revenu Québec sont :

- les contributions du Fonds relatif à l'administration fiscale (FRAF);
- la tarification de services au gouvernement du Canada;
- les tarifications fiscale et alimentaire;
- la tarification de services à des ministères et organismes provinciaux;
- les honoraires pour l'administration des biens non réclamés;
- les contributions du gouvernement du Canada.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Instituée par la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (RLRQ, chapitre A-33.2), le 1^{er} février 2004, l'Autorité des marchés financiers (AMF) se distingue par un encadrement intégré du secteur financier québécois, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des instruments dérivés, des institutions de dépôt à l'exception des banques et de la distribution de produits et services financiers.

Elle a aussi le mandat de délivrer les autorisations pour les administrateurs de régimes volontaires d'épargne-retraite.

La mission de l'AMF vise à :

- assister les consommateurs de produits financiers et les utilisateurs de services financiers, faciliter le traitement des plaintes et mettre en place des programmes d'éducation;
- assurer le respect des normes de solvabilité applicables aux institutions financières et autres intervenants du secteur financier;
- encadrer la distribution des produits et services financiers;
- encadrer les activités de bourse et de compensation ainsi que celles des marchés de valeurs mobilières;
- assurer l'encadrement des marchés de dérivés, notamment des bourses et des chambres de compensation de dérivés;
- voir à la mise en place de programmes de protection et d'indemnisation des consommateurs de produits et d'utilisateurs de services financiers et administrer le fonds d'indemnisation prévu à la loi.

Les revenus de l'AMF proviennent essentiellement du paiement de droits, de cotisations, de primes, d'intérêts sur placements, de sanctions administratives et amendes et de contributions du gouvernement du Québec (lutte à l'évasion fiscale).

FINANCEMENT-QUÉBEC

Financement-Québec (la Société) a été instituée par la Loi sur Financement-Québec (RLRQ, chapitre F-2.01) entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999. La Société est une personne morale de droit public, mandataire de l'État.

La Société a pour mission de fournir des services financiers aux organismes publics visés par sa loi constitutive. Elle les finance directement en leur accordant des prêts et les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit tout en minimisant leurs coûts de financement. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services en matière d'analyse et de gestion financière.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission sur les prêts consentis pour compenser ceux engagés sur les emprunts effectués. La Société impute également aux emprunteurs des frais de gestion. Le niveau de frais imputés est fixé par la Société conformément aux critères déterminés par le gouvernement. Les titres de créance émis par la Société sont garantis par le gouvernement du Québec.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec (l'Institut) est l'organisme gouvernemental responsable de produire, d'analyser et de diffuser des informations statistiques officielles, objectives et de qualité pour le Québec.

À titre de responsable des statistiques pour le Québec, l'Institut établit un programme statistique public « de base ». Les informations statistiques sont produites sur une base provinciale, régionale ou locale et touchent divers aspects de la société québécoise tels que l'économie, la démographie, la santé, l'éducation, le travail et la rémunération, la culture et les communications. L'Institut établit et tient à jour le bilan démographique du Québec. Il assure également le suivi et la diffusion des indicateurs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

À titre de coordonnateur de la statistique publique pour le Québec, l'Institut est le responsable de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. Ainsi, il répond à des mandats confiés par des ministères et organismes pour lesquels il recueille, produit, analyse et diffuse des informations statistiques fiables et objectives.

L'Institut répond aux besoins statistiques des organismes parapublics des milieux de la santé et de l'enseignement, des municipalités, des centres de recherche, des entreprises privées et des organisations des milieux syndical, patronal et associatif. L'administration publique québécoise constitue toutefois un partenaire de premier plan.

L'Institut agit aussi à titre de porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada.

L'Institut a également le mandat d'assurer l'accès aux données administratives du gouvernement du Québec aux fins de la recherche scientifique.

L'Institut dispose de deux sources de financement, soit une subvention annuelle versée par le ministère des Finances et des revenus autonomes générés par les travaux statistiques réalisés pour différents clients, principalement des ministères et des organismes.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102) en date du 17 décembre 2004.

La SOFIL a pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les revenus de la SOFIL proviennent de quatre sources, à savoir les transferts du gouvernement fédéral, les transferts du gouvernement du Québec, les recettes provenant des droits sur les véhicules munis de moteur de forte cylindrée (droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition) ainsi que les revenus d'intérêts.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Finances » s'établit à 190,0 M\$ en 2023-2024 en excluant le service de la dette. Il s'agit d'une augmentation de 32,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par les provisions pour transférer des crédits dont les dépenses en 2022-2023 sont comptabilisées dans d'autres ministères et par l'aide financière 2022-2023 accordée à la Fondation René Lévesque pour célébrer le centenaire de l'anniversaire de naissance de René Lévesque.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 13,9 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la croissance à 46,4 M\$.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de ce programme en 2023-2024 s'élève à 43,3 M\$, en hausse de 2,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique par des besoins additionnels en ressources informationnelles pour la transformation numérique du Ministère et pour assurer l'entretien et l'évolution des systèmes mission selon les nouvelles normes en vigueur en matière de sécurité de l'information, de même que par les ajustements salariaux.

PROGRAMME 2

Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière

Ce programme vise à conseiller le gouvernement dans l'élaboration de ses politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière, à assurer le financement, la gestion de la dette, les opérations financières ainsi que les activités comptables.

Le budget de ce programme en 2023-2024 s'élève à 53,7 M\$, en baisse de 15,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'aide financière 2022-2023 accordée à la Fondation René Lévesque pour célébrer le centenaire de l'anniversaire de naissance de René Lévesque.

PROGRAMME 3

Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits

Ce programme vise à financer l'Institut de la statistique du Québec, les frais de services bancaires, des initiatives concernant la perception des revenus et les fraudes envers l'État ainsi que la modernisation des systèmes d'information dans le secteur de la santé.

Le budget de ce programme en 2023-2024 s'élève à 80,2 M\$, en hausse de 45,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation est principalement liée aux provisions pour transférer des crédits dont les dépenses en 2022-2023 sont comptabilisées dans d'autres ministères.

PROGRAMME 4

Relations avec les Québécois d'expression anglaise

Ce programme vise à offrir une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés d'expression anglaise du Québec pour s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales, ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux. Il assure un rôle-conseil auprès du gouvernement, des ministères et organismes en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise. Finalement, il assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, les ententes, les programmes ou les politiques qui peuvent avoir une incidence sur les Québécois d'expression anglaise.

Le budget de ce programme en 2023-2024 s'élève à 12,8 M\$, en hausse de 0,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique par une bonification du programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec.

PROGRAMME 5

Service de la dette

Ce programme vise à financer les dépenses gouvernementales relatives aux intérêts sur la dette directe, sur le compte des régimes de retraite, sur le régime de rentes de survivants et sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Les dépenses 2023-2024 affectées à ce programme diminuent de 951,0 M\$ par rapport à 2022-2023. Cette diminution s'explique notamment par l'évolution prévue des taux d'intérêt.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| Dépenses de programmes | | | | |
| 1. Direction et administration | 43 326,4 | 2 690,7 | 40 387,5 | 40 635,7 |
| 2. Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière | 53 677,5 | (15 843,2) | 54 869,4 | 69 520,7 |
| 3. Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits | 80 189,2 | 45 006,7 | 75 158,9 | 35 182,5 |
| 4. Relations avec les Québécois d'expression anglaise | 12 794,9 | 617,2 | 10 167,6 | 12 177,7 |
| Sous-total | 189 988,0 | 32 471,4 | 180 583,4 | 157 516,6 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 13 900,0 | 13 900,0 | - | - |
| Total | 203 888,0 | 46 371,4 | 180 583,4 | 157 516,6 |
| Service de la dette | | | | |
| 5. Service de la dette | 6 354 000,0 | (951 000,0) | 7 305 000,0 | 7 305 000,0 |
| Dépenses budgétaires | 6 557 888,0 | (904 628,6) | 7 485 583,4 | 7 462 516,6 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| Dépenses de programmes | | | | |
| 1. Direction et administration | 43 326,4 | 2 690,7 | 40 387,5 | 40 635,7 |
| 2. Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière | 53 677,5 | (15 843,2) | 54 869,4 | 69 520,7 |
| 3. Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits | 80 189,2 | 45 006,7 | 75 158,9 | 35 182,5 |
| 4. Relations avec les Québécois d'expression anglaise | 12 794,9 | 617,2 | 10 167,6 | 12 177,7 |
| Sous-total | 189 988,0 | 32 471,4 | 180 583,4 | 157 516,6 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 13 900,0 | 13 900,0 | - | - |
| Total | 203 888,0 | 46 371,4 | 180 583,4 | 157 516,6 |
| Service de la dette | | | | |
| 5. Service de la dette | 6 354 000,0 | (951 000,0) | 7 305 000,0 | 7 305 000,0 |
| Dépenses budgétaires | 6 557 888,0 | (904 628,6) | 7 485 583,4 | 7 462 516,6 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesures du Budget | |
| Rehausser la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État | 8 000,0 |
| Renouveler le financement du CIRANO | 2 100,0 |
| Soutenir la Station FinTech de Finance Montréal | 2 000,0 |
| Prolonger et bonifier le programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec | 1 000,0 |
| Bonifier les services d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec | 500,0 |
| Renouveler le financement de l'Institut du Québec | 300,0 |
| Total | 13 900,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|-------------|-----------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 101,2 | - | 101,2 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 864,7 | 30,7 | 834,0 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 924,3 | - | 924,3 |
| Total | 1 890,2 | 30,7 | 1 859,5 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

ASSURER UNE GESTION SAINES ET RESPONSABLE DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Le maintien de l'équilibre budgétaire nécessite une gestion responsable des finances publiques. Il exige que les dépenses soient établies en fonction de l'évolution des revenus et permet la réduction graduelle du poids de la dette au bénéfice des générations actuelles et futures de tous les Québécois et Québécoises.

Résultats obtenus

Malgré les deux dernières années difficiles en raison de la pandémie, les finances publiques sont maîtrisées. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001), le gouvernement a atteint l'équilibre budgétaire au 31 mars 2022. La réduction du poids de la dette se poursuit. Le poids de la dette brute s'est établi à 41,8 % du PIB au 31 mars 2022, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 % établi dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. La saine gestion des finances publiques a permis au Québec de maintenir une cote de crédit élevée et de financer ses emprunts à un coût plus bas que celui de l'Ontario.

Les moyens mis en œuvre pour la réalisation de ces objectifs sont :

- l'élaboration d'un cadre financier responsable;
- la mise en œuvre d'initiatives pour limiter les effets de la pandémie sur la croissance économique et les finances publiques;

- l'engagement du gouvernement à revenir à l'équilibre budgétaire;
- le maintien de versements élevés au Fonds des générations.

ORIENTATION 2**RENDRE LE RÉGIME FISCAL PLUS COMPÉTITIF ET INCITATIF**

Le ministère des Finances est responsable de l'élaboration de la politique fiscale. Par ces actions en la matière, le Ministère peut favoriser la croissance du potentiel économique en mettant en place un régime fiscal qui permet de stimuler les investissements privés et de favoriser la participation au marché du travail, ces éléments étant déterminants dans la croissance économique.

Résultats obtenus

- Le ministère des Finances a atteint les objectifs de l'orientation 2 de son plan stratégique 2019-2023 qui sont d'augmenter le revenu disponible des Québécois et d'offrir un régime fiscal des sociétés concurrentiel à l'égard des investissements. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a notamment mis en place :
 - des mesures visant à rendre le régime fiscal plus incitatif au travail, particulièrement pour les travailleurs d'expérience;
 - des aides fiscales ciblées et destinées aux familles en situation de vulnérabilité;
 - des aides fiscales permettant de stimuler l'investissement et d'augmenter la productivité des entreprises.

ORIENTATION 3**AMÉLIORER LES PRÉVISIONS**

Les écarts entre les prévisions des revenus et des dépenses peuvent avoir des répercussions sur les services offerts à la population, par exemple les services en santé et en éducation.

Résultats obtenus

Le ministère des Finances a atteint, en 2019-2020 et en 2020-2021, l'objectif de l'orientation 3 de son plan stratégique 2019-2023 qui est d'améliorer les prévisions soutenant l'élaboration du cadre financier. À ce jour, seule la cible relative à l'écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus autonomes n'a pas été atteinte pour l'année 2021-2022. Un écart de prévision supérieur à la cible a en effet été observé, reflétant principalement un regain plus important qu'attendu de l'activité économique en 2021 qui a eu un effet positif notable sur les revenus autonomes. À l'instar du Québec, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral ont présenté, pour l'année 2021-2022, des révisions favorables de leurs revenus autonomes dans leurs comptes publics, par rapport à la prévision du budget 2021-2022. Les moyens mis en œuvre pour la réalisation de cet objectif sont les suivants :

- effectuer des analyses rétroactives des écarts entre les résultats réels et les prévisions correspondantes émises au cours des années antérieures, et ce, afin d'identifier les possibilités d'amélioration aux modèles prévisionnels;

- valider en continu les hypothèses utilisées dans les modèles de prévision afin de s'assurer qu'elles demeurent appropriées;
- parfaire l'automatisation de certaines données dans les modèles de prévision afin de minimiser les risques d'erreurs;
- sensibiliser, à chaque prévision, les ministères et les organismes à l'importance d'établir des prévisions budgétaires de qualité et documentées, qui prennent en compte les données les plus récentes disponibles, dont les dernières orientations et les annonces du gouvernement.

ORIENTATION 4

DIFFUSER UNE INFORMATION PLUS TRANSPARENTE ET ACCESSIBLE

Les finances publiques sont considérées comme un domaine complexe, réservé à des spécialistes. Dans un souci de transparence et d'équité pour tous les Québécois et Québécoises, le Ministère entend augmenter la diffusion d'informations financières, et ce, en les rendant accessibles au plus grand nombre.

Résultats obtenus

Le ministère des Finances a atteint l'objectif de l'orientation 4 de son plan stratégique 2019-2023 qui est d'augmenter la diffusion numérique de documents et de données financières. En date du 31 mars 2022, 10 nouveaux jeux de données avaient été mis en ligne sur la plateforme de partage Données Québec et une nouvelle section Web a été créée pour la publication Statistiques fiscales des sociétés. Les moyens mis en œuvre pour la réalisation de cet objectif sont les suivants :

- poursuivre l'identification des sources d'information et effectuer un inventaire des données potentielles pour les données ouvertes;
- poursuivre les rencontres du comité sectoriel pour évaluer l'inventaire, prioriser les jeux de données et établir un calendrier de diffusion;
- rédiger et mettre en place le processus de formatage des données selon les standards préconisés par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- promouvoir les données ouvertes auprès du personnel;
- publier des analyses d'impacts économiques en lien avec la lutte contre les changements climatiques.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE FINANCEMENT

Les revenus

Pour l'exercice financier 2023-2024, les revenus prévus s'élèvent à 2 746,3 M\$, en hausse de 328,9 M\$ comparativement aux revenus probables 2022-2023. Cette variation est attribuable notamment à l'augmentation de l'encours des prêts consentis à la clientèle.

Les dépenses

Pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses prévues s'établissent à 2 703,1 M\$, en hausse de 333,7 M\$ comparativement aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation est attribuable notamment à l'augmentation de l'encours des avances contractées auprès du fonds général, concomitante à l'augmentation de l'encours des prêts consentis à la clientèle.

Les investissements

Pour l'exercice financier 2023-2024, les investissements prévus s'élèvent à 10 229,7 M\$, en baisse de 2 046,6 M\$ comparativement aux investissements probables 2022-2023. Cette variation est principalement attribuable à la diminution des nouveaux prêts à court terme consentis à la clientèle.

FONDS DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'INVESTISSEMENT ET DES CONTRATS SPÉCIAUX

Les revenus

Les prévisions de revenus du FAFICS s'établissent à 231,0 M\$ pour l'exercice 2023-2024, en hausse de 10,0 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique par l'augmentation de la portion du dividende d'Hydro-Québec affectée au FAFICS, laquelle correspond aux sommes nécessaires au paiement des dépenses.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du FAFICS s'établissent à 231,0 M\$ pour l'exercice 2023-2024, en hausse de 10,0 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance prévue de l'utilisation du Programme d'aide financière à l'investissement, auquel est affecté le Fonds. En effet, en fonction de l'évolution du nombre de demandes des entreprises qui souhaitent participer au programme et de la réalisation des investissements qui donnent droit à l'aide financière, il est prévu que le montant des subventions accordées en 2023-2024 soit en légère hausse par rapport à 2022-2023.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le FAFICS.

FONDS DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

Les revenus

En 2023-2024, les prévisions de revenus du FLCD s'établissent à 213,2 M\$, soit une augmentation de 4,8 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. La variation s'explique par la hausse des revenus provenant du droit d'accise.

Les dépenses

En 2023-2024, les prévisions de dépenses du FLCD s'établissent à 213,1 M\$, soit une augmentation de 4,8 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. La variation est principalement attribuable au montant plus élevé qui sera viré au FPRMC en 2023-2024.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le FLCD.

FONDS DES GÉNÉRATIONS

Les revenus

Les prévisions de revenus du Fonds des générations s'établissent à 2 373,0 M\$ en 2023-2024, soit 978,0 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023.

La variation s'explique principalement par les modifications prévues dans le Budget 2023-2024 concernant les sources de revenus consacrées au fonds des générations à partir de 2023-2024.

Les dépenses

Le fonds n'a aucune dépense.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du Fonds des générations s'établissent à 2 373,0 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024.

FONDS DU CENTRE FINANCIER DE MONTRÉAL

Les revenus

Les prévisions de revenus du Fonds s'établissent à 2,0 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit un montant semblable aux revenus probables de l'exercice 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 1,9 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit un montant supérieur de 0,5 M\$ aux dépenses probables de l'exercice 2022-2023. Cette variation s'explique par la nouvelle entente à conclure avec Finance Montréal-La Grappe Financière du Québec.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le Fonds.

FONDS DU PLAN NORD**Les revenus**

Pour l'exercice financier 2023-2024, les prévisions de revenus du Fonds du Plan Nord sont de 106,9 M\$, soit 1,0 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique par une révision à la baisse des revenus de placement du Fonds du Plan Nord.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds du Plan Nord sont estimées à 128,3 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024, en hausse de 13,8 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation est notamment attribuable à la révision des dépenses par la Société du Plan Nord en raison de retard dans la réalisation de projets par ses partenaires.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le Fonds.

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS**Les revenus**

Les prévisions de revenus du Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers pour l'exercice 2023-2024 s'établissent à 3,3 M\$, soit une baisse de 0,5 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette diminution s'explique principalement par l'application d'une nouvelle formule de financement impliquant une réduction de la contribution de l'AMF de 0,4 M\$ afin de compenser le surplus réalisé en 2021-2022.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers pour l'exercice 2023-2024 s'établissent à 3,8 M\$, soit 0,4 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation annuelle des salaires, par des paiements rétroactifs ainsi que par l'évolution de certaines dépenses en fonctionnement telles que celles en cybersécurité et en services informatiques.

Les investissements

Des investissements de 11,1 M\$ sont prévus en 2023-2024. Il s'agit principalement de placements de moins d'un an.

FONDS RELATIF À L'ADMINISTRATION FISCALE

Les revenus

En 2023-2024, les prévisions de revenus du FRAF s'établissent à 1 174,2 M\$, soit une augmentation de 63,3 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023.

L'augmentation est attribuable à la hausse de la rétribution à Revenu Québec en 2023-2024.

Les dépenses

En 2023-2024, les prévisions de dépenses s'établissent à 1 174,2 M\$, soit 1 139,2 M\$ en rétribution à Revenu Québec et 35,0 M\$ pour le paiement d'intérêts (obligation du ministre en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'administration fiscale).

Les dépenses en rétribution à Revenu Québec de 2023-2024 sont supérieures de 63,3 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le FRAF.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de financement | | | | |
| Revenus | 2 746 328,5 | - | 2 417 459,8 | - |
| Dépenses | 2 703 138,8 | - | 2 369 450,5 | - |
| Investissements | 10 229 713,2 | - | 12 276 273,1 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux | | | | |
| Revenus | 231 000,0 | - | 221 000,0 | - |
| Dépenses | 231 000,0 | - | 221 000,0 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de lutte contre les dépendances | | | | |
| Revenus | 213 175,2 | - | 208 342,6 | - |
| Dépenses | 213 057,3 | - | 208 224,7 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds des générations | | | | |
| Revenus | 2 373 000,0 | - | 3 351 000,0 | - |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | 2 373 000,0 | - | 3 351 000,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds du centre financier de Montréal | | | | |
| Revenus | 1 953,4 | 600,0 | 1 951,3 | 600,0 |
| Dépenses | 1 859,0 | - | 1 404,5 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds du Plan Nord | | | | |
| Revenus | 106 922,0 | - | 107 942,2 | - |
| Dépenses | 128 294,7 | - | 114 514,5 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 18 000,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers | | | | |
| Revenus | 3 342,0 | - | 3 799,2 | - |
| Dépenses | 3 778,8 | - | 3 347,4 | - |
| Investissements | 11 141,7 | - | 18 414,4 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds relatif à l'administration fiscale | | | | |
| Revenus | 1 174 243,2 | - | 1 110 907,5 | - |
| Dépenses | 1 174 243,2 | - | 1 110 907,5 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC****Les revenus**

Les prévisions de revenus du budget 2023-2024 s'établissent à 1 471,0 M\$, soit 60,7 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique par la contribution du FRAF.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du budget 2023-2024 s'établissent à 1 471,0 M\$, soit 60,7 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette variation est principalement due à l'ajout de dépenses relatives aux besoins technologiques.

Les investissements

Les investissements prévus pour l'exercice 2023-2024 s'établissent à 109,5 M\$, en baisse de 7,5 M\$ par rapport à ceux de 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par une baisse des investissements en ressources informationnelles.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Les revenus

Les prévisions 2023-2024 de revenus de l'AMF s'établissent à 275,2 M\$, soit 21,3 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023.

Cette variation s'explique principalement par une augmentation des revenus de droits, de placements, ainsi que des autres revenus.

Les dépenses

Les prévisions 2023-2024 de dépenses de l'AMF s'établissent à 184,0 M\$, soit 18,2 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023.

Cette variation s'explique principalement par des augmentations de dépenses en rémunération reliées essentiellement à une variation d'effectifs et à la progression et l'indexation salariales des employés de l'AMF. Elle est également attribuable à des augmentations de dépenses en services professionnels et infonuagiques.

Les investissements

Les prévisions 2023-2024 d'investissements de l'AMF s'établissent à 108,6 M\$, dont 91,1 M\$ en placements, ce qui représente 21,6 M\$ de plus que les investissements probables 2022-2023.

Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation des investissements en placements de portefeuille.

FINANCEMENT-QUÉBEC

Les revenus

Pour l'exercice financier 2023-2024, les prévisions de revenus de la Société s'élèvent à 352,9 M\$, en hausse de 76,9 M\$ comparativement aux revenus probables de l'exercice 2022-2023. Cette variation est principalement attribuable à l'augmentation des prêts consentis à sa clientèle.

Les dépenses

Pour l'exercice financier 2023-2024, les prévisions de dépenses de la Société s'établissent à 343,7 M\$, en hausse de 80,4 M\$ comparativement aux dépenses probables de l'exercice 2022-2023. Cette variation est notamment attribuable à l'augmentation des emprunts de la Société qui seront réalisés pour financer la hausse des prêts consentis à sa clientèle.

Les investissements

Pour l'exercice financier 2023-2024, les investissements prévus de la Société se chiffrent à 2 599,6 M\$, en hausse de 462,3 M\$ comparativement aux investissements probables de l'exercice 2022-2023. Cette variation est notamment attribuable à une hausse des besoins de financement à long terme de la clientèle en 2023-2024.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus de l'exercice 2023-2024 s'établissent à 50,1 M\$, soit 0,9 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la diminution des revenus provenant des ministères du gouvernement du Québec clients de l'Institut.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023-2024 s'établissent à 51,6 M\$, soit une augmentation de 0,6 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par les ajustements salariaux.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de l'exercice 2023-2024 s'établissent à 0,7 M\$, ce qui représente une diminution de 1,2 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la baisse des investissements liés aux développements informatiques du Registre des événements démographiques et du Guichet d'accès aux données de recherche.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

Les revenus

Pour l'exercice financier 2023-2024, la SOFIL prévoit des revenus de 719,9 M\$, soit 402,4 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. Cette diminution des revenus est essentiellement attribuable à un report des revenus de transfert du gouvernement fédéral aux années subséquentes. Ces transferts fédéraux proviennent du Fonds pour le développement des collectivités et sont comptabilisés à titre de revenus selon l'avancement des projets d'infrastructures subventionnés par la SOFIL.

Les dépenses

Pour l'exercice financier 2023-2024, la SOFIL anticipe des dépenses de 666,5 M\$, soit 428,7 M\$ de moins que les dépenses probables 2022-2023. La SOFIL anticipe pour cet exercice une baisse du volume des projets d'infrastructures locales réalisés de la part des municipalités et des organismes municipaux bénéficiant d'un soutien financier de la SOFIL. De nombreux projets sont reportés aux années subséquentes.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu par la SOFIL.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Agence du revenu du Québec | | | | |
| Revenus | 1 470 984,7 | - | 1 410 293,5 | - |
| Dépenses | 1 470 984,7 | - | 1 410 293,5 | - |
| Investissements | 109 541,9 | - | 117 090,1 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | 2 000,0 | - | - | - |
| Autorité des marchés financiers | | | | |
| Revenus | 275 167,1 | 3 312,6 | 253 848,6 | 3 243,1 |
| Dépenses | 183 971,4 | - | 165 739,4 | - |
| Investissements | 108 558,0 | - | 86 966,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Financement-Québec | | | | |
| Revenus | 352 925,9 | - | 276 039,5 | - |
| Dépenses | 343 657,2 | - | 263 272,7 | - |
| Investissements | 2 599 638,3 | - | 2 137 345,9 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Institut de la statistique du Québec | | | | |
| Revenus | 50 067,0 | 23 838,5 | 51 013,2 | 22 734,7 |
| Dépenses | 51 605,0 | - | 51 013,2 | - |
| Investissements | 732,8 | - | 1 937,6 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 500,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Société de financement des infrastructures locales du Québec | | | | |
| Revenus | 719 857,0 | 10 643,0 | 1 122 288,0 | 30 107,0 |
| Dépenses | 666 522,0 | - | 1 095 235,0 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Système de déclaration d'intérêt Arrima</p> <p>148 000</p> <p>déclarations d'intérêt actives au 31 décembre 2022</p> | <p>Nombre de personnes immigrantes admises au Québec de 2018 à 2022¹</p> <p>235 854</p> <p>personnes</p> <p>dont 68,5 % sélectionnées par le Québec</p> | <p>Francisation²</p> <p>38 192</p> <p>personnes distinctes participantes aux services de francisation</p> <p>12 589 personnes à temps complet, 23 788 personnes à temps partiel, 3 137 personnes en ligne et 121 partenaires en francisation</p> |
| <p>Intégration</p> <p>7 152</p> <p>personnes immigrantes accompagnées dans le cadre d'Accompagnement Québec³</p> <p>69 379 personnes immigrantes distinctes ayant reçu des services de soutien à l'installation et à l'intégration⁴</p> | <p>Collectivités et entreprises</p> <p>65 municipalités</p> <p>112 OBNL ayant bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités⁵</p> <p>110 OBNL ayant reçu une aide financière dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration⁶</p> <p>1 307 entreprises accompagnées⁷</p> | <p>Communications avec la clientèle</p> <p>253 396</p> <p>appels téléphoniques⁸</p> <p>122 502 courriels traités⁹</p> <p>20 450 322 vues uniques en ligne¹⁰</p> |

¹ Les données comprennent la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022. À noter : les données sont préliminaires pour 2021 et provisoires pour 2022.

² Données du 1^{er} avril au 31 décembre 2022. À noter : une personne peut avoir suivi des cours dans plus d'un de ces services.

³ Nombre d'entrevues réalisées du 1^{er} avril au 31 décembre 2022

⁴ Nombre de personnes immigrantes distinctes ayant bénéficié entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022 d'au moins un service du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration offert par les organismes partenaires du Ministère

⁵ Nombre de municipalités et d'organismes à but non lucratif (OBNL) ayant bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2022

⁶ Nombre d'OBNL ayant bénéficié du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2022

⁷ Nombre d'entreprises distinctes ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'offre de services du Ministère entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2022. À noter : cette donnée est provisoire.

⁸ Total des appels traités du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

⁹ Total des demandes de renseignements par courriel traitées du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

¹⁰ Le nombre de pages vues uniques correspond au nombre de sessions lors desquelles la ou les pages spécifiées ont été consultées au moins une fois entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 pour les contenus du Ministère sur le site gouvernemental Québec.ca (Quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration) et la section Apprendre le français pour les cours offerts aux personnes immigrantes (Quebec.ca/education/apprendre-le-francais).

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

La mission du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est de sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et de favoriser leur francisation, leur intégration et ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec.

Sanctionnée le 1^{er} juin 2022, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, chapitre 14) prévoit un ensemble de dispositions pour assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec. Elle institue Francisation Québec au sein du Ministère comme réponse au besoin pressant de refonte de la gouvernance de la francisation au Québec et modifie la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11) pour instaurer le droit à des services d'apprentissage du français pour toute personne domiciliée au Québec. Le Ministère dispose d'un an pour adapter ses programmes, ses mesures, définir les modalités d'admissibilité de l'ensemble des clientèles et mettre en œuvre Francisation Québec, en collaboration avec les ministères et organismes impliqués.

Le budget de dépenses 2023-2024 du portefeuille « Immigration, Francisation et Intégration » totalise 725,9 M\$. Le budget du Ministère comprend aussi les montants réservés aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Ces montants sont regroupés dans une provision qui totalise 238,6 M\$.

Le budget attribué au Ministère permettra de mettre en œuvre les priorités ministérielles et gouvernementales qui seront définies dans le prochain plan stratégique 2023-2027. Ces priorités sont les suivantes :

- la poursuite des travaux en vue de moderniser et de simplifier le système d'immigration afin de mieux répondre aux besoins diversifiés du Québec et des clientèles, notamment augmenter la performance des programmes d'immigration et maximiser les bénéfices de la plateforme Arrima;
- l'attraction et le recrutement de talents répondant aux besoins du Québec et le passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente chez les personnes qui se trouvent déjà au Québec;
- l'attraction et le recrutement de personnes candidates dans les territoires francophones et francotopes afin de faciliter l'intégration de ces personnes au Québec en français;
- l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers, d'une part, pour attirer ces personnes dans les programmes ciblés dans les professions en rareté de main-d'œuvre et, d'autre part, favoriser leur établissement au Québec à la fin de leurs études;
- une sélection sur une base temporaire ou permanente en adéquation avec les besoins du marché du travail du Québec et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec;
- l'amélioration et l'accélération de la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin de leur permettre d'occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences et ainsi faciliter leur intégration en emploi et répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs;

- l'accessibilité aux services de francisation pour toute personne adulte souhaitant recevoir des services d'apprentissage du français dans le cadre de Francisation Québec;
- le développement à son plein potentiel d'Accompagnement Québec en vue de favoriser la pleine participation des personnes immigrantes;
- la poursuite du développement des services d'accompagnement personnalisé pour les entreprises afin de les mettre en lien avec des personnes candidates à l'immigration à la recherche d'un emploi et qui détiennent les compétences requises;
- une offre de services permettant aux collectivités de mieux accueillir, intégrer et assurer un établissement durable des personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec, en renforçant les actions du Ministère en matière de régionalisation, et ce, dès l'étranger;
- l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2023-2024 du portefeuille « Immigration, Francisation et Intégration » s'établit à 725,9 M\$, soit 255,7 M\$ de plus que la dépense probable 2022-2023. À ce montant s'ajoutent les revenus associés au crédit au net provenant des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 131,1 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du Ministère présente une hausse de 416,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 29,5 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la croissance à 285,2 M\$.

PROGRAMME 1

Direction et soutien aux activités du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 69,3 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable à la dépense probable de l'exercice 2022-2023. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19, le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme présente une croissance de 4,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

PROGRAMME 2
Immigration, francisation et intégration

Ce programme vise à assurer une sélection de l'immigration en adéquation avec les besoins du Québec, tout en favorisant une société francophone et inclusive qui vise la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Ce programme inclut également les montants qui seront transférés aux quatre autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 656,6 M\$ en 2023-2024, soit 256,0 M\$ de plus que la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par le fait que la dépense probable 2022-2023 exclut les montants de 168,7 M\$ qui sont transférés en cours d'exercice au MEQ, au MES, au MSSS et au MESS pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes. Elle s'explique également par l'ajout d'une somme s'élevant à 42,8 M\$ à ce programme en lien avec des mesures annoncées au Budget 2022-2023 et d'une somme de 32,0 M\$ annoncée dans le cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021 afin de combler les besoins de main-d'œuvre dans le secteur de la santé et des services sociaux.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19, le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme présente une croissance de 382,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|----------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses (1) | Variation (2)=(1)-(4) | Budget de dépenses (3) | Dépense probable (4) |
| 1. Direction et soutien aux activités du Ministère | 69 291,0 | (247,8) | 66 255,2 | 69 538,8 |
| 2. Immigration, francisation et intégration | 656 597,8 | 255 972,1 | 579 589,9 | 400 625,7 |
| Sous-total | 725 888,8 | 255 724,3 | 645 845,1 | 470 164,5 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 29 500,0 | 29 500,0 | - | - |
| Total | 755 388,8 | 285 224,3 | 645 845,1 | 470 164,5 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|----------------------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Direction et soutien aux activités du Ministère | 69 291,0 | 4 178,2 | 61 829,2 | 65 112,8 |
| 2. Immigration, francisation et intégration | 656 597,8 | 382 646,1 | 452 915,9 | 273 951,7 |
| Sous-total | 725 888,8 | 386 824,3 | 514 745,1 | 339 064,5 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 29 500,0 | 29 500,0 | - | - |
| Total | 755 388,8 | 416 324,3 | 514 745,1 | 339 064,5 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesures du Budget | |
| Bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français par le déploiement de Francisation Québec | 20 000,0 |
| Favoriser l'attraction et la rétention de travailleurs | 6 500,0 |
| Mettre en place un projet pilote de régionalisation des demandeurs d'asile | 3 000,0 |
| Total | 29 500,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 300,0 | (100,0) | 400,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 9 149,2 | 1 937,0 | 7 212,2 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 86,0 | - | 86,0 |
| Total | 9 535,2 | 1 837,0 | 7 698,2 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****SÉLECTIONNER DES PERSONNES IMMIGRANTES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DU QUÉBEC**

En 2019, le Ministère s'est assuré d'établir des orientations pluriannuelles permettant de répondre aux besoins du Québec en matière d'immigration. Ces orientations portant notamment sur la composition de l'immigration ainsi que sur les cibles quant au nombre de personnes à admettre et à sélectionner ont été traduites en indicateurs stratégiques pour la période 2019-2023.

Résultats obtenus

- L'adoption, le 16 juin 2019, de la Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (L.Q. 2019, chapitre 11);
- Une hausse importante du nombre de Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) délivrés à des travailleurs étrangers temporaires : de 10 818 en 2019 à 39 298 en 2022 soit une augmentation de 263 %. Au total, 76 510 CAQ ont été délivrés au cours de la période;
- La délivrance de 196 721 Certificats de sélection du Québec (CSQ) à des personnes immigrantes de 2019 à 2022;
- La tenue de 51 missions de recrutement international Journées Québec entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 décembre 2022 qui ont permis d'embaucher plus de 7 000 travailleurs étrangers temporaires afin de pourvoir les postes n'ayant pu être pourvus localement;
- L'introduction d'une nouvelle condition de sélection relative à l'attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12) dans l'ensemble des programmes d'immigration économique et l'implantation de l'évaluation en ligne au 1^{er} janvier 2020;
- La mise en place, le 14 décembre 2020, du Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19 en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), qui a permis aux demandeurs d'asile ayant offert des soins directs aux personnes durant la première vague de la pandémie de présenter une demande de résidence permanente;

- Un premier exercice d'invitation par le Ministère, le 12 août 2021, aux ressortissants étrangers ayant le meilleur potentiel en matière de réponse aux différents besoins du Québec et d'intégration à présenter une demande de sélection permanente dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés sur la base du classement des profils dans la banque de déclaration d'intérêt, suivi de nouvelles invitations en 2022. Depuis cette date jusqu'au 31 décembre 2022, 9 150 personnes ont été invitées;
- La signature d'ententes, en septembre 2021, portant sur l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers avec Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville afin de promouvoir des programmes d'immigration appropriés auprès des diplômés internationaux;
- Les modifications apportées au Programme des personnes réfugiées à l'étranger (Parrainage collectif) en 2022, permettant de renforcer l'intégrité du programme et de mieux protéger les personnes réfugiées parrainées;
- L'annonce, en avril 2022, d'une programmation annuelle de missions de recrutement international, les Journées Québec, qui permet de répondre aux objectifs de l'Opération main-d'œuvre lancée par le gouvernement en novembre 2021. Les missions priorisent notamment les secteurs de la santé et des services sociaux, des technologies de l'information et du génie;
- La mise en œuvre d'assouplissements au Programme des travailleurs étrangers temporaires et le lancement du Programme de mobilité internationale plus (PMI+) de façon concertée avec le gouvernement fédéral pour faciliter l'embauche de travailleurs étrangers temporaires et accélérer la venue de certains travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec, entre décembre 2021 et mai 2022;
- L'annonce, en mai 2022, d'une mesure permettant d'offrir une exemption des droits de scolarité supplémentaires à des personnes étudiantes étrangères qui feront des études postsecondaires en français dans l'un des programmes d'études ciblés par l'Opération main-d'œuvre au sein d'un établissement d'enseignement qui se situe à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Cette mesure entrera en vigueur à l'automne 2023;
- La mise en place, en 2022, du projet de reconnaissance des compétences pour recruter à l'international 1 000 infirmières et infirmiers provenant de pays francophones, qui pourront exercer leur profession au Québec à compter de 2023.

ORIENTATION 2

AUGMENTER LA CONNAISSANCE DU FRANÇAIS CHEZ LES PERSONNES IMMIGRANTES

Le Ministère travaille à favoriser la francisation des personnes immigrantes afin qu'elles puissent participer pleinement, en français, à la vie collective dans toutes ses dimensions et dans toutes les régions du Québec. Pour ce faire, le Ministère a poursuivi la mise en place des mesures visant à simplifier l'accès aux services gouvernementaux de francisation, afin de l'élargir à toutes les personnes immigrantes et d'améliorer son offre de services.

Résultats obtenus

- La mise en place de cours de français à distance en 2020, notamment pour les personnes immigrantes installées en région, qui a permis aux élèves de poursuivre leur apprentissage du français malgré le contexte de pandémie;

- Une bonification de l'allocation de participation pour les cours à temps complet. Cette allocation est passée de 141 \$ à 185 \$ en juillet 2019, pour graduellement augmenter à 205 \$ par semaine en juillet 2022, montant présentement en vigueur. De plus, une allocation de participation pour les cours à temps partiel a été ajoutée dès 2019. À l'époque, cette allocation était de 15 \$ par jour de formation et se chiffre aujourd'hui à 26 \$;
- La bonification des formations et du soutien pédagogique offerts au personnel enseignant la francisation grâce à l'enrichissement de la plateforme ministérielle Références francisation. Le personnel et les élèves ont accès à plus de matériel et d'outils pédagogiques en ligne libres d'accès pour l'enseignement et l'apprentissage du français;
- Une simplification des conditions d'admissibilité pour permettre aux travailleurs étrangers temporaires de bénéficier des services de francisation du gouvernement du Québec;
- La poursuite des projets de francisation dès l'étranger pour les travailleuses et travailleurs temporaires recrutés lors des Journées Québec, leur permet d'accroître leur connaissance du français avant leur arrivée au Québec;
- Un accès aux services de Francisation en ligne avec tutorat ou en autoformation élargi, le 1^{er} juillet 2021, à deux nouvelles clientèles, soit les personnes titulaires du Certificat d'acceptation du Québec à l'étranger et celles demandeuses d'asile;
- L'élaboration de nouveaux référentiels et outils de description et d'évaluation des compétences en français, qui comprennent, entre autres, l'actualisation de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes;
- Le lancement, à l'été 2022, de la campagne promotionnelle Fiers de parler français, qui met en vedette des personnes immigrantes d'origines variées ayant appris le français dans les classes du Ministère et qui a généré une augmentation de 46 % du temps passé sur la page d'information;
- Une hausse de participation aux cours de français en constante évolution pour atteindre le nombre record de 37 317 personnes participantes durant l'année financière 2021-2022. La hausse se poursuit pour l'année financière 2022-2023 avec 38 192 participants uniques au 31 décembre 2022;
- La sanction, le 1^{er} juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français qui officialise, au sein du Ministère, l'institution de Francisation Québec à compter du 1^{er} juin 2023. Cette loi vise à renforcer le statut de la langue française au Québec, dans toutes les sphères de la société et le Ministère devient l'unique point d'accès gouvernemental pour les personnes adultes souhaitant recevoir des services d'apprentissage du français.

ORIENTATION 3

SOUTENIR L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PERSONNES IMMIGRANTES

Le Ministère s'engage à réviser et à bonifier ses programmes offerts aux personnes immigrantes afin de favoriser leur intégration en emploi et dans la société québécoise. En ce sens, le Ministère offre le service d'intégration Accompagnement Québec, mis en place en août 2019 sous le nom de Parcours d'accompagnement personnalisé. Ce service gratuit et personnalisé, offert par le Ministère en collaboration avec ses partenaires, a pour objectif d'atteindre le plus grand nombre de personnes immigrantes, d'évaluer leurs besoins, de les diriger et de les accompagner vers les services qui peuvent leur être utiles, de contribuer à la réussite de leur francisation et de leur intégration puis d'assurer les suivis nécessaires à la contribution de leur pleine participation à la société québécoise.

Résultats obtenus

- L'entrée en vigueur du Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences, le 30 novembre 2020, qui offre aux personnes immigrantes un soutien financier pour qu'elles suivent une formation d'appoint ou un stage non rémunéré leur permettant d'obtenir la reconnaissance de leurs compétences par un organisme de réglementation, soit une allocation de 500 \$ par semaine si la personne est à temps plein ainsi qu'un remboursement des frais de garde et de transport le cas échéant;
- La mise en œuvre, le 7 décembre 2021, du Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes qui vise à accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin de faciliter leur intégration en emploi;
- La révision du Programme d'aide à la reconnaissance des compétences pour mieux répondre aux besoins des ordres professionnels, établissements d'enseignement et autres organismes de réglementation dans leurs actions pour faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger;
- L'accompagnement de 18 564 personnes immigrantes dans le cadre du service Accompagnement Québec depuis le lancement du service en août 2019 jusqu'au 31 décembre 2022;
- Le financement, au 31 décembre 2022, de 110 organismes par le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration dont 41 pour offrir un accompagnement aux personnes immigrantes dans leurs démarches de régionalisation.

ORIENTATION 4

SOUTENIR LA VITALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Le Ministère assure une coordination renforcée en matière de régionalisation, et ce, dès l'étranger, avec l'appui de partenaires locaux et régionaux qui mettent en œuvre diverses initiatives dans toutes les régions du Québec. En misant sur une approche partenariale concertée, diverses actions ont été déployées pour inciter les personnes immigrantes à choisir un établissement hors de la Communauté métropolitaine de Montréal le plus tôt possible dans leur processus d'immigration. Le Ministère travaille également avec ses partenaires de divers milieux afin de consolider les pratiques interculturelles, mettant ainsi en place les conditions propices à un établissement durable.

Résultats obtenus

- Le lancement par le Ministère, le 20 octobre 2020, du Programme d'appui aux collectivités (PAC), qui a permis la signature de 246 conventions d'aide financière avec les partenaires, couvrant les 17 régions administratives du Québec, contribuant ainsi à l'édification des collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et les autres minorités ethnoculturelles;
- Le lancement, le 9 mai 2022, d'un Plan d'action pour favoriser la régionalisation de l'immigration au Québec. Ce plan permettra d'atteindre une meilleure répartition régionale de l'immigration afin que les personnes immigrantes contribuent au développement social, économique et culturel, tout en assurant la croissance démographique de l'ensemble du Québec;
- La création de nouvelles directions régionales du Ministère sur le territoire québécois, portant le total à 9 directions régionales et 73 antennes dans l'ensemble des régions du Québec au 31 décembre 2022, pour engendrer les conditions gagnantes d'une intégration réussie;

- L'organisation, par les équipes déployées à l'international, de 17 séances d'information visant la promotion des régions du Québec en 2021-2022 et de 20 séances en 2022-2023.

ORIENTATION 5

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DANS LEURS EFFORTS DE CROISSANCE ET DE PROSPÉRITÉ

Le renforcement de l'offre de services aux entreprises du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration demeure nécessaire pour inciter et préparer les entreprises à recruter de la main-d'œuvre immigrante dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre. Cette offre de services soutient les entreprises dans leur recherche de candidats tout en accompagnant les personnes immigrantes à trouver un emploi lié à leurs compétences. Elle permet de consolider la capacité du Ministère à diriger les personnes immigrantes vers des partenaires et des initiatives à valeur ajoutée.

Résultats obtenus

- Le déploiement de l'offre de service aux entreprises sur l'ensemble du territoire québécois;
- Des centaines de missions de prospection et séances d'informations réalisées en personne et en ligne auxquelles ont participé des milliers de personnes;
- Le déploiement, le 5 novembre 2020, du Portail employeurs qui permet aux entreprises de rechercher des profils de ressortissantes et de ressortissants étrangers selon une combinaison de critères correspondant aux caractéristiques socioprofessionnelles répondant à leurs besoins de main-d'œuvre et faciliter la liaison avec des personnes ayant déposé une déclaration d'intérêt sur la plateforme Arrima;
- Entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 décembre 2022, ce sont 5 045 entreprises qui ont bénéficié de l'offre de services aux entreprises du Ministère et d'un accompagnement personnalisé pour contribuer à répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoise, qui connaissent une pression élevée dans un contexte de rareté de main-d'œuvre¹.

ORIENTATION 6

DÉVELOPPER LE CAPITAL COMPÉTENCE ET LE CAPITAL INFORMATIONNEL

Le Ministère doit compter sur l'expertise et la compétence de son personnel afin de réaliser la mise en œuvre de la prestation de ses services électroniques et en faire bénéficier sa clientèle par la mise en ligne de nouveaux services. La prestation électronique de services devient le mode de communication privilégié par le Ministère dans ses échanges avec la clientèle. Le Ministère a procédé à la révision de son offre de services en offrant des outils technologiques qui permettent à la clientèle bénéficie d'une expérience client optimale. Pour ce faire, il s'est assuré que son personnel possède les connaissances numériques et technologiques nécessaires.

¹ Il s'agit de données provisoires. Une même entreprise a pu être comptabilisée sur plus d'une période de référence allant du 1^{er} avril au 31 mars.

Résultats obtenus

- La poursuite du développement de la plateforme Arrima qui permet aux personnes immigrantes de présenter des demandes en ligne en offrant des services en ligne intuitifs, faciles d'utilisation et accessibles en tout temps et en tout lieu;
- Depuis le 27 mai 2020, les étudiants étrangers peuvent transmettre leurs documents de preuve par voie électronique sécurisée sur la plateforme Arrima;
- La livraison, en janvier 2021, d'un service numérique pour le Programme de l'expérience québécoise permettant aux ressortissants étrangers de transmettre leur demande de sélection permanente et les documents de preuve et de procéder au paiement en ligne des droits exigibles;
- La mise en place, en avril 2021, d'un service numérique pour la présentation des demandes d'engagement dans le cadre du Programme des personnes réfugiées à l'étranger (Parrainage collectif) pour les groupes de deux à cinq personnes et pour les personnes morales;
- Le lancement, le 30 mars 2022, de l'Outil de rétroaction de la clientèle externe pour le service Accompagnement Québec qui permet d'obtenir la rétroaction de la clientèle de façon plus agile en collectant des données en continu sur l'efficacité d'intervention du Ministère et sur la satisfaction de la clientèle;
- La signature, en juin 2022, d'un contrat de service avec LinkedIn pour analyser les bassins de talents mondiaux, effectuer une promotion ciblée des offres d'emploi reliées aux missions de recrutement international Journées Québec et mettre en valeur l'expérience d'immigration au Québec;
- La mise en place par le Ministère, le 4 novembre 2022, d'un outil de gestion et de suivi des demandes d'accompagnement aux entreprises qui permet de mieux servir la clientèle des entreprises;
- La mise en ligne à l'hiver 2023 d'un outil en soutien au projet de reconnaissance des compétences qui permet aux employeurs du Québec et aux personnes à l'étranger la recherche en libre-service des diplômes étrangers comparables aux diplômes québécois;
- L'adoption d'une nouvelle politique de développement des personnes, visant à favoriser le maintien et le développement des savoirs et de l'expertise au sein de l'organisation afin de bénéficier des effets positifs sur la productivité, la capacité d'innovation et la rétention de talents;
- Ce sont 91,1 % des personnes employées du Ministère qui ont bénéficié d'activités de développement des compétences numériques en 2021-2022, notamment grâce aux plateformes d'apprentissage numériques du Ministère;
- L'actualisation, en janvier 2022, de la Politique en matière de mieux-être et de santé globale et de son Plan d'action à la suite du sondage de mobilisation du personnel, afin de favoriser des retombées positives.

JUSTICE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Activités judiciaires en matière criminelle¹</p> <p>82 337 causes ouvertes</p> <p>80 613 causes fermées</p> <p>103 321 causes actives</p> | <p>Activités judiciaires en matière pénale¹</p> <p>227 713 causes ouvertes</p> <p>202 576 causes fermées</p> <p>38 738 causes actives</p> | <p>Médiation¹</p> <p>16 878 couples ayant eu recours à des séances de médiation familiale gratuite</p> <p>2 134 dossiers ayant fait l'objet d'une médiation à la Division des petites créances</p> |
| <p>Accompagnement et information¹</p> <p>232 015 appels reçus par les services téléphoniques de justice du 1^{er} décembre 2021 au 31 mars 2022</p> | <p>Accompagnement et information¹</p> <p>3 080 causes ayant fait l'objet d'un programme de mesures de rechange</p> | <p>Accompagnement et information²</p> <p>370 séances d'information de groupe sur la parentalité après la rupture</p> <p>7 154 participants</p> |
| <p>Accès à la justice</p> <p>15 organismes financés pour des projets visant à favoriser l'accès à la justice</p> | <p>Accompagnement et information¹</p> <p>66 179 personnes ayant reçu de l'aide des centres d'aide aux personnes victimes d'actes criminels</p> | <p>Accompagnement et information²</p> <p>19 157 rencontres d'information juridique traitées par les centres de justice de proximité</p> <p>11 076 personnes rejointes grâce aux rencontres de médiation et aux séances d'information offertes par les centres de justice de proximité</p> |

¹ Tiré du Rapport annuel de gestion 2021-2022

² Tiré du Rapport détaillé des activités du Fonds Accès Justice 2021-2022

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) a pour mission de favoriser la confiance des citoyens¹ en la justice et le respect des droits individuels et collectifs par le maintien au Québec :

- d'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre;
- de la primauté du droit.

Le Ministère seconde le ministre de la Justice dans les rôles et les responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), notamment le rôle de juriconsulte du gouvernement, de Procureur général, de notaire général et de registraire du Québec. Il l'appuie également dans ses fonctions d'administrateur de la justice et l'assiste dans ses autres responsabilités.

En conséquence, les mandats du Ministère consistent à :

- conseiller le gouvernement et ses ministères sur les questions touchant la légalité de leurs actions et celles relatives à la rédaction des lois et des règlements;
- appuyer le ministre de la Justice dans ses fonctions de Procureur général en matière civile par des représentations devant les tribunaux;
- élaborer et recommander aux autorités les orientations et les politiques à mettre en œuvre en matière de justice et d'accès à la justice;
- assurer le soutien à l'activité judiciaire, ce qui implique l'administration des ressources nécessaires au bon fonctionnement des différentes cours de justice qui forment l'appareil judiciaire du Québec et de certains tribunaux spécialisés;
- établir et assurer les droits fonciers du gouvernement et de ses ministères;
- enregistrer et conserver les documents d'État, les proclamations, les commissions sous le grand sceau dont il est le gardien et tout autre document dont l'enregistrement est requis par le gouvernement;
- veiller à la tenue du Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), du registre des commissaires à l'assermentation, du registre des lettres patentes foncières et du registre des ventes, ainsi qu'à l'administration de l'infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG);
- voir à l'administration des rapports et des constats d'infraction donnant lieu à des poursuites, principalement de la part du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), conformément au Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1), et à exécuter les jugements rendus par les tribunaux en matière criminelle et pénale lorsqu'ils comportent une condamnation à une amende ou à une suramende;

¹ Le mot « citoyen » comprend la population et les entreprises, le cas échéant.

- conseiller les autorités en matière criminelle et pénale ainsi qu'en matière de droit de la jeunesse et des victimes, notamment au regard des orientations et des mesures concernant la conduite générale des affaires criminelles et pénales par le DPCP;
- conseiller les autorités en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales, particulièrement en ce qui a trait aux modifications législatives potentielles en matière criminelle;
- conseiller les autorités sur les stratégies à adopter afin d'adapter les dispositions relatives à l'exercice de la justice aux besoins des clientèles particulières, tels les Premières Nations et les Inuit, les aînés, les jeunes, les femmes, la famille, les victimes et les personnes qui vivent avec une déficience intellectuelle;
- gérer les ententes internationales et les conventions dans les domaines de l'entraide judiciaire, de l'exécution réciproque des pensions alimentaires et de l'enlèvement international d'enfants;
- favoriser la promotion des droits que reconnaît la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (LAPVIC) (RLRQ, chapitre P-9.2.1). Veiller aussi à l'élaboration de programmes d'aide aux personnes victimes, ainsi qu'à la concertation et à la coordination des actions des personnes, ministères et organismes qui offrent des services aux personnes victimes. Favoriser également l'implantation et le maintien des centres d'aide aux victimes d'actes criminels.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS ACCÈS JUSTICE

Le Fonds Accès Justice (FAJ) a été institué au sein du ministère de la Justice le 5 avril 2012. Ce fonds spécial soutient les actions qui ont pour objectif d'améliorer, dans la collectivité, la connaissance et la compréhension du droit ou du système de justice québécois ainsi que l'utilisation de celui-ci. Pour sa part, le Règlement sur l'aide financière pour favoriser l'accès à la justice (RLRQ, chapitre M-19, r. 0. 1), qui prévoit les conditions à remplir pour recevoir de l'aide du ministre de la Justice ainsi que les catégories de personnes ou d'organismes exemptées de son application, est entré en vigueur le 25 juillet 2013.

La principale source de financement du FAJ provient de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale.

FONDS AFFECTÉ À L'AIDE DES PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES

Le Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles, communément appelé le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, a été institué au ministère de la Justice le 13 octobre 2021 lors de l'adoption de la LAPVIC. De plus, l'article 195 de cette loi indique que la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (RLRQ, chapitre A-13.2) est abrogée.

Conformément à la LAPVIC, le Fonds permet d'offrir une aide financière à toute personne ou organisme qui favorise :

- le développement et le maintien de services et programmes offerts aux personnes victimes d'infractions criminelles;

- la recherche sur toute question relative à l'aide, à l'accompagnement ou à l'exercice des droits des personnes victimes d'infractions criminelles ou qui favorise l'accompagnement de celles-ci de même que la réalisation et la diffusion de programmes d'information, de sensibilisation et de formation.

Les sources de revenus du Fonds sont notamment constituées des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46) et des sommes provenant du partage des produits de la criminalité. S'ajoute à ces sommes, depuis le 1^{er} juillet 2003, une partie de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale dans la mesure qui y est déterminée.

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le Fonds des registres du ministère de la Justice est un fonds spécial qui a pour objet la gestion et le financement des biens et services fournis sous l'autorité du ministre de la Justice et qui sont reliés :

- à l'enregistrement, à la publicité des documents d'État en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice, à l'inscription et à la publication des droits personnels, des droits réels mobiliers et des autres documents dont l'inscription et la publication au RDPRM sont prévues par le Code civil du Québec (RLRQ, chapitre CCQ-1991);
- à la certification requise pour assurer la sécurité des échanges électroniques impliquant le gouvernement, ses ministères et ses organismes, dans le cadre de fonctions qui ont été déléguées en application de l'article 66 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) ou à toute autre activité découlant des fonctions assignées au ministre par le gouvernement ou de mandats gouvernementaux qui lui sont confiés en vue de mettre à profit l'expertise développée pour le RDPRM en matière d'utilisation sécurisée des technologies de l'information;
- à tout registre dont la tenue est confiée au ministre de la Justice ou à l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers.

Les principales sources de revenus proviennent des secteurs d'activités suivants :

- le Registre des droits personnels et réels mobiliers;
- le Service de certification de l'ICPG;
- le Registre des commissaires à l'assermentation;
- le Registre des lettres patentes en matière foncière ainsi que la délivrance de documents d'État émis sous le grand sceau;
- le Registre des ventes.

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Le Fonds du Tribunal administratif du Québec finance le Tribunal administratif du Québec qui a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions et les municipalités. Les revenus annuels du Tribunal administratif du Québec proviennent principalement des contributions du ministère de la Justice, de la Société de l'assurance automobile du Québec, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de Retraite Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

FONDS RELATIFS AUX CONTRATS PUBLICS

Le Fonds relatif aux contrats publics avait pour but la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion de contrats publics. Afin de réaliser la mission du Fonds, le Programme de remboursement volontaire à durée déterminée visant à permettre que soient remboursées de telles sommes lorsqu'il aurait pu y avoir fraudes ou manœuvres dolosives est entré en vigueur le 2 novembre 2015 et a pris fin le 15 décembre 2017.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

La Commission des services juridiques (CSJ) est l'organisme chargé d'appliquer la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques (RLRQ, chapitre A-14). Elle veille à ce que l'aide juridique soit fournie de façon cohérente et uniforme sur l'ensemble du territoire québécois par les centres régionaux aux personnes financièrement admissibles tout en s'assurant de la gestion efficace de ses ressources.

De plus, depuis 2010, par l'ajout du chapitre III de la Loi, elle fournit certains autres services juridiques, notamment lorsque le droit aux services d'un avocat rémunéré par l'État a été reconnu par une ordonnance judiciaire. Les revenus annuels de la CSJ proviennent principalement d'un transfert en provenance du Ministère.

La Loi favorisant l'accès à la justice en instituant le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (RLRQ, chapitre A-2.02), sanctionnée le 15 juin 2012, a créé deux nouveaux services offerts et disponibles à toute la population du Québec.

Le Service d'aide à l'homologation a été ajouté au panier de services offerts dans le cadre de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques depuis le 10 octobre 2013.

Depuis le 1^{er} avril 2014, la CSJ a le mandat de gérer le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants.

Depuis septembre 2021, un nouveau service de consultation est offert gratuitement à toutes les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Le Fonds d'aide aux actions collectives a pour mandat d'assurer le financement des actions collectives en première instance et en appel, devant la Cour d'appel du Québec ou la Cour suprême du Canada, ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces actions.

Les revenus du Fonds proviennent des revenus de subrogations et de reliquats perçus en application du Code de procédure civile du Québec (RLRQ, chapitre C-25.01), ainsi que des intérêts de placements.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) a pour mission d'analyser, d'organiser, d'enrichir et de diffuser le droit au Québec, ce qui permet d'accompagner les professionnels dans leurs recherches de solutions ainsi que l'ensemble de la population dans sa compréhension du droit.

Les revenus annuels de la SOQUIJ proviennent principalement des consultations d'informations juridiques incluant des résumés et textes intégraux de jugements, des plunitifs et des doctrines qui sont accessibles par le biais de son site de recherche juridique. Des revenus sont aussi attribuables à la vente de publications et de bulletins électroniques, aux services, en lien avec le droit, offerts à différentes organisations, et à des revenus de transfert en provenance du portefeuille ministériel pour le développement et le maintien du projet JuridiQc.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 1 308,6 M\$ en 2023-2024, soit 63,1 M\$ de moins que la dépense probable 2022-2023.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 16,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024.

PROGRAMME 1

Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, et à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 458,1 M\$ en 2023-2024, en baisse de 31,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cet écart s'explique principalement par des dépenses additionnelles réalisées en 2022-2023 liées à certains coûts informatiques, notamment l'infonuagique et le rehaussement de la sécurité, et aux créances douteuses relatives aux infractions et amendes.

PROGRAMME 2

Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire.

Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 159,9 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable à la dépense probable 2022-2023.

PROGRAMME 3

Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 23,9 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable à la dépense probable 2022-2023.

PROGRAMME 4

Indemnisation et reconnaissance

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux personnes victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 237,3 M\$ en 2023-2024, en baisse de 50,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette baisse s'explique par des dépenses additionnelles réalisées en 2022-2023 pour l'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels.

PROGRAMME 5

Autres organismes relevant du ministre

Ce programme vise à financer un organisme autre que budgétaire et deux organismes budgétaires. La Commission des services juridiques vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12). L'Office de la protection du consommateur vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1).

Le budget de dépenses de ce programme est de 213,6 M\$ en 2023-2024, en hausse de 5,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation du financement octroyé à la Commission des services juridiques pour la mise en place d'un service d'urgence en contexte de violence conjugale et l'instauration d'un tribunal spécialisé en violence conjugale et sexuelle.

PROGRAMME 6

Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 215,8 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 10,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette hausse s'explique principalement par les sommes allouées à la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, aux mesures visant à prévenir les agressions sexuelles et les féminicides, ainsi que celles allouées à l'instauration du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses (1) | Variation (2)=(1)-(4) | Budget de dépenses (3) | Dépense probable (4) |
| 1. Administration de la justice | 458 080,2 | (31 023,9) | 453 769,2 | 489 104,1 |
| 2. Activité judiciaire | 159 868,7 | 2 300,8 | 155 627,6 | 157 567,9 |
| 3. Justice administrative | 23 921,2 | 917,2 | 23 022,6 | 23 004,0 |
| 4. Indemnisation et reconnaissance | 237 283,3 | (50 849,1) | 288 132,4 | 288 132,4 |
| 5. Autres organismes relevant du ministre | 213 594,6 | 5 063,7 | 207 825,9 | 208 530,9 |
| 6. Poursuites criminelles et pénales | 215 815,7 | 10 451,4 | 189 174,1 | 205 364,3 |
| Sous-total | 1 308 563,7 | (63 139,9) | 1 317 551,8 | 1 371 703,6 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 16 600,0 | 16 600,0 | - | - |
| Total | 1 325 163,7 | (46 539,9) | 1 317 551,8 | 1 371 703,6 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Administration de la justice | 458 080,2 | (31 023,9) | 453 769,2 | 489 104,1 |
| 2. Activité judiciaire | 159 868,7 | 2 300,8 | 155 627,6 | 157 567,9 |
| 3. Justice administrative | 23 921,2 | 917,2 | 23 022,6 | 23 004,0 |
| 4. Indemnisation et reconnaissance | 237 283,3 | (50 849,1) | 288 132,4 | 288 132,4 |
| 5. Autres organismes relevant du ministre | 213 594,6 | 5 063,7 | 207 825,9 | 208 530,9 |
| 6. Poursuites criminelles et pénales | 215 815,7 | 10 451,4 | 189 174,1 | 205 364,3 |
| Sous-total | 1 308 563,7 | (63 139,9) | 1 317 551,8 | 1 371 703,6 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 16 600,0 | 16 600,0 | - | - |
| Total | 1 325 163,7 | (46 539,9) | 1 317 551,8 | 1 371 703,6 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesures du Budget | |
| Rendre le système de justice plus efficace et assurer la confiance du public | 5 600,0 |
| Maintenir et pérenniser au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales les effectifs affectés aux dossiers en matière de violence sexuelle et conjugale | 4 100,0 |
| Mettre en place des solutions visant à rendre la médiation obligatoire et l'arbitrage automatique pour certains litiges à la Cour des petites créances | 4 100,0 |
| Bonifier l'offre de services de la Commission des services juridiques | 2 300,0 |
| Améliorer la situation de la cour itinérante et de l'administration de la justice au Nunavik | 500,0 |
| Total | 16 600,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 2 075,8 | 514,3 | 1 561,5 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 37 222,6 | (9 347,7) | 46 570,3 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 44,1 | - | 44,1 |
| Total | 39 342,5 | (8 833,4) | 48 175,9 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère découlent notamment des orientations stratégiques de son Plan stratégique 2019-2023, des actions prévues au Plan pour moderniser le système de justice ainsi que sur des mesures sous la responsabilité du Ministère qui émanent du Rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale et de la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale (RLRQ, chapitre T-15.2, article 25).

Plus concrètement, en cohérence avec les priorités gouvernementales en matière de justice, le ministère de la Justice unit ses forces autour de trois grandes priorités, soit une justice plus rapide et efficace, une justice plus humaine et une protection accrue des consommateurs québécois.

ORIENTATION 1

METTRE LA JUSTICE AU SERVICE DES CITOYENS

Pour que les citoyens puissent faire valoir leurs droits et obtenir justice, ils doivent avoir confiance envers le système de justice et ce dernier doit leur être accessible. Le Ministère et ses partenaires poursuivent donc l'amélioration de l'accompagnement et du soutien offerts à tous les citoyens qui doivent interagir avec le système de justice. Ensemble, ils rendent disponibles des services adaptés aux multiples situations que peuvent vivre les citoyens en matière de justice.

Le Ministère, par l'entremise de son Plan stratégique 2019-2023, s'est donc engagé à :

- rehausser le niveau de confiance des citoyens envers le système de justice;
- améliorer l'accompagnement et le soutien des citoyens en matière de justice;
- réduire les coûts pour les citoyens et les entreprises par le recours aux modes de prévention et de règlement des différends en matière civile;
- favoriser l'accessibilité par le recours aux programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice en matière criminelle et pénale.

Résultats obtenus

Les objectifs mis en place par le Ministère ont été atteints grâce à la réalisation des actions suivantes :

- la création de l'indice québécois d'accès à la justice, lequel permet de mesurer différentes composantes de la perception des citoyens eu égard au droit et à la justice, y compris la confiance à l'endroit du système de justice, et de la perception de l'expérience de justice. L'indice permettra d'identifier les composantes de l'accès à la justice nécessitant une intervention de la part du Ministère et de ses partenaires;
- un soutien accru des Centres de justice de proximité pour le maintien et l'amélioration de la qualité des services offerts à la clientèle;
- l'évaluation et l'amélioration des services offerts aux usagers des services téléphoniques en matière de justice, entre autres par l'implantation d'un numéro de téléphone unique;
- l'accroissement de l'utilisation de la Trousse des petites créances et de la satisfaction de ses usagers;
- la réduction des coûts et des délais pour les citoyens grâce au recours croissant à des modes de prévention et de règlement des différends à la Division des petites créances;
- l'élargissement de la médiation familiale gratuite aux couples sans enfant commun à charge;
- le déploiement du Programme de mesures de rechange général dans tous les districts judiciaires du Québec ainsi que dans certaines cours municipales, ce qui permet maintenant à environ 3 000 adultes accusés d'assumer la responsabilité de leurs actes et de régler le conflit qui les oppose à la justice autrement que par les procédures judiciaires.

ORIENTATION 2

RENDRE LA JUSTICE PLUS INNOVANTE ET PLUS EFFICIENTE AU BÉNÉFICE DES CITOYENS

Dans son Plan stratégique 2019-2023, le Ministère s'est donné comme orientation de rendre la justice plus innovante et plus efficiente au bénéfice des citoyens, notamment par l'entremise du Plan pour moderniser le système de justice.

Il s'est ainsi engagé à :

- mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies, entre autres par l'offre de services disponibles en mode numérique pour le citoyen;
- offrir une justice dans les meilleurs délais.

Résultats obtenus

Les acteurs du système de justice ont posé et porté des actions concrètes au cours des dernières années afin d'améliorer l'efficacité du système de justice, notamment par :

- le déploiement de plusieurs services numériques offerts aux citoyens ainsi qu'aux acteurs du système de justice, dont le paiement des amendes par voie électronique et le dépôt en ligne de certains actes de procédure en matière civile, jeunesse, criminelle et pénale, grâce à l'implantation du Greffe numérique judiciaire du Québec (Cour du Québec et Cour supérieure), ainsi que le dépôt en ligne d'un cautionnement en matière criminelle, la fin de semaine et les jours fériés, sur cette même plateforme;
- la poursuite de la mise en œuvre de solutions de rechange au processus judiciaire conventionnel, entre autres l'implantation du Programme de mesures de rechange général pour adultes dans l'ensemble des districts judiciaires à la Cour du Québec et dans certaines cours municipales ainsi que le déploiement des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice (PAJR) avec les partenaires;
- la mise en œuvre de plus de 30 projets d'amélioration continue des processus opérationnels au sein du Ministère et des palais de justice;
- la poursuite du programme de formation Lean au sein du Ministère et des palais de justice. Ainsi, environ 470 membres du personnel ont reçu la formation ceinture blanche, près d'une quarantaine de gestionnaires ont reçu la formation ceinture jaune et près d'une dizaine de personnes ont reçu la certification liée à la ceinture verte.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS ACCÈS JUSTICE

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 24,6 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable aux revenus probables 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 32,2 M\$ en 2023-2024, soit 5,2 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par une augmentation des dépenses pour les centres de justice de proximité, et les coûts liés aux interprètes et traducteurs autochtones.

Les investissements

Le Fonds ne prévoit aucun investissement en 2023-2024.

FONDS AFFECTÉ À L'AIDE DES PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 31,0 M\$ en 2023-2024, soit 2,5 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par une hausse des sommes en provenance de la suramende compensatoire fédérale.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 50,6 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable aux dépenses probables 2022-2023.

Les investissements

Le Fonds ne prévoit aucun investissement en 2023-2024.

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 40,2 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable aux revenus probables 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 46,3 M\$ en 2023-2024, soit 2,9 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique principalement par l'indexation des dépenses de rémunération.

Les investissements

Les prévisions en investissements s'établissent à 2,9 M\$ en 2023-2024, soit 0,6 M\$ de moins par rapport aux investissements probables de 2022-2023. Cette variation est attribuable aux développements informatiques.

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 54,8 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable aux revenus probables 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 54,1 M\$ en 2023-2024, soit 2,2 M\$ de moins que les dépenses probables 2022-2023. Cette baisse est principalement expliquée par la diminution anticipée en 2023-2024 des dépenses en services techniques et professionnels en ressources informationnelles.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 1,5 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable aux investissements probables 2022-2023.

FONDS RELATIF AUX CONTRATS PUBLICS

Les revenus

Les prévisions de revenus sont quasi nulles en 2023-2024. Ils sont constitués uniquement de revenus d'intérêts.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses sont quasi nulles en 2023-2024.

Les investissements

Le Fonds ne prévoit aucun investissement en 2023-2024.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds Accès Justice | | | | |
| Revenus | 24 648,7 | 7 106,3 | 26 485,7 | 9 070,8 |
| Dépenses | 32 155,1 | - | 26 989,1 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles | | | | |
| Revenus | 31 033,9 | 8 379,8 | 28 526,2 | 11 586,2 |
| Dépenses | 50 608,2 | - | 49 790,2 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds des registres du ministère de la Justice | | | | |
| Revenus | 40 200,0 | - | 41 021,8 | - |
| Dépenses | 46 305,4 | - | 43 386,8 | - |
| Investissements | 2 895,4 | - | 3 457,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds du Tribunal administratif du Québec | | | | |
| Revenus | 54 764,1 | 22 683,0 | 55 911,4 | 22 218,6 |
| Dépenses | 54 089,2 | - | 56 304,7 | - |
| Investissements | 1 543,8 | - | 1 435,4 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds relatif aux contrats publics | | | | |
| Revenus | 44,7 | - | 49,7 | - |
| Dépenses | 6,3 | - | 6,3 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 186,3 M\$ en 2023-2024, soit 4,7 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique principalement par une contribution ministérielle additionnelle afin de fournir des services juridiques en violence conjugale et sexuelle dans les tribunaux spécialisés et un service juridique d'urgence en contexte de violence conjugale.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 214,5 M\$ en 2023-2024, soit 8,3 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des honoraires à verser aux avocats de la pratique privée à la suite du nouveau tarif et les recommandations du Groupe de travail indépendant, et par les coûts liés à la transformation numérique.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 3,8 M\$ en 2023-2024, soit 1,3 M\$ de plus que les investissements probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique par la transformation numérique en cours.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 3,9 M\$ en 2023-2024, soit une baisse de 7,6 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique par la diminution anticipée des revenus de subrogations et de reliquats.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 4,5 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable aux dépenses probables 2022-2023.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 5,7 M\$ en 2023-2024, soit une baisse de 5,9 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. Cette variation s'explique par les revenus exceptionnellement élevés en 2022-2023 qui ont permis des placements plus importants.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 21,5 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable aux revenus probables 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 21,5 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable aux dépenses probables 2022-2023.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 1,6 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit une baisse de 3,4 M\$ comparativement aux investissements probables 2022-2023. Cette variation s'explique par une réduction des investissements dans le projet JuridiQc et l'achèvement des travaux d'aménagement lié à la relocalisation de la SOQUIJ en 2022-2023.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Commission des services juridiques | | | | |
| Revenus | 186 290,9 | 181 920,9 | 181 555,9 | 177 300,9 |
| Dépenses | 214 465,3 | - | 206 147,0 | - |
| Investissements | 3 847,9 | - | 2 583,5 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds d'aide aux actions collectives | | | | |
| Revenus | 3 900,0 | - | 11 500,0 | - |
| Dépenses | 4 510,9 | - | 4 313,6 | - |
| Investissements | 5 732,0 | - | 11 599,4 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Société québécoise d'information juridique | | | | |
| Revenus | 21 516,7 | 2 579,6 | 20 865,4 | 3 468,5 |
| Dépenses | 21 516,7 | - | 20 865,4 | - |
| Investissements | 1 585,8 | - | 4 976,3 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales | 400,0 | 400,0 |
| Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales | 300,9 | 0,6 |
| Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse | 22 753,8 | 22 749,2 |
| Conseil de la justice administrative | 822,4 | 785,4 |
| Conseil de la magistrature | 3 234,9 | 4 633,4 |
| Directeur des poursuites criminelles et pénales | 205 123,9 | 205 363,7 |
| Office de la protection du consommateur | 8 919,9 | 9 038,8 |
| Tribunal des droits de la personne | 292,2 | 297,1 |

LANGUE FRANÇAISE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Accompagnement et
information

1 917

ministères et organismes, dont
1543 organismes municipaux qui ont
été accompagnés en 2021-2022

Soutien financier aux
partenaires

97

projets financés visant à valoriser,
promouvoir et protéger le
français en 2021-2022

Communication sur la
situation linguistique

9

Activités de diffusion des
résultats des études produites
par l'Office sur les enjeux
linguistiques au Québec
en 2021-2022

Accompagnement et
information

63 257

personnes jointes par les
initiatives favorisant l'exercice
des droits linguistiques que leur
confère la Charte de la langue
française en 2021-2022

Réponse aux besoins
de la clientèle

53 196

Consultations en ligne des
vocabulaires relatifs aux
secteurs d'activité économique
prioritaires en 2021-2022

Francisation
des entreprises

8 805

entreprises inscrites à l'Office
québécois de la langue française
dans le but d'amorcer une démarche
de francisation en 2021-2022

6 608

entreprises certifiées

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de la Langue française a pour mission de promouvoir, valoriser et protéger la langue française et son statut au Québec, où le français est la seule langue officielle ainsi que la langue commune. Le Ministère élabore et fait connaître les grandes orientations définissant l'aménagement linguistique au Québec, en plus de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine linguistique francophone du Québec.

Le Ministère a aussi pour mission de veiller à la cohérence de l'action de l'Administration et à sa conformité aux dispositions de la Charte de la langue française. Pour ce faire, il entretient des liens étroits avec les ministères et organismes du gouvernement québécois, de même qu'avec les organismes municipaux, et travaille en collaboration avec eux.

Le portefeuille « Langue française » comprend le Ministère ainsi que l'organisme budgétaire institué par la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11), soit l'Office québécois de la langue française (OQLF), incluant la Commission de toponymie. L'OQLF conduit la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique et de terminologie, veille à la mise en œuvre des mesures de francisation des entreprises et surveille l'évolution de la situation linguistique au Québec.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Langue française » s'établit à 60,9 M\$ en 2023-2024.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 5,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la croissance à 8,1 M\$.

PROGRAMME 1 Langue française

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect, la valorisation, la promotion et la défense du français et de son statut dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique. Il vise enfin à renforcer l'exemplarité des pratiques linguistiques de l'État.

Le budget de dépense 2023-2024 de ce programme est de 60,9 M\$, soit une hausse de 2,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette hausse s'explique par l'ajout de sommes en lien avec des mesures annoncées au Budget 2022-2023 afin de renforcer le statut du français.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Langue française | 60 939,8 | 2 499,2 | 57 968,0 | 58 440,6 |
| Sous-total | 60 939,8 | 2 499,2 | 57 968,0 | 58 440,6 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 5 600,0 | 5 600,0 | - | - |
| Total | 66 539,8 | 8 099,2 | 57 968,0 | 58 440,6 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Langue française | 60 939,8 | 2 499,2 | 57 968,0 | 58 440,6 |
| Sous-total | 60 939,8 | 2 499,2 | 57 968,0 | 58 440,6 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 5 600,0 | 5 600,0 | - | - |
| Total | 66 539,8 | 8 099,2 | 57 968,0 | 58 440,6 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Mesures du Budget | |
| Assurer la mise en œuvre de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français | 3 100,0 |
| Appuyer la campagne nationale de défense, de promotion et de valorisation de la langue française | 2 500,0 |
| Total | 5 600,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|--------------|-----------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 405,0 | 400,0 | 5,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 662,0 | 295,2 | 366,8 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | - | - | - |
| Total | 1 067,0 | 695,2 | 371,8 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

RENFORCER LE STATUT DU FRANÇAIS COMME SEULE LANGUE OFFICIELLE ET COMME LANGUE COMMUNE AU QUÉBEC

Afin de renforcer le statut du français comme seule langue officielle et comme langue commune au Québec, des actions visant à renforcer l'exemplarité des pratiques linguistiques de l'État et à favoriser l'exercice des droits linguistiques conférés par la Charte de la langue française ont été priorisées.

Résultats obtenus

Le Ministère coordonne les actions de plusieurs partenaires gouvernementaux pour consolider la connaissance du personnel des ministères et organismes du gouvernement au sujet des grands principes de la politique linguistique québécoise. C'est ainsi qu'il a été produit une page Web pour la campagne Au service de la langue française, comprenant une capsule vidéo, des infographies et un questionnaire. De plus, des partenariats avec des relayeurs d'information au sein des ministères et organismes du gouvernement ont été établis. Ainsi, le personnel de 19 de ces ministères et organismes a été joint, pour un total de 42 951 personnes en 2021-2022.

Par ailleurs, des programmes de soutien financier ont contribué à la réalisation d'activités qui visent à sensibiliser la population à l'importance d'exercer les droits linguistiques conférés par la Charte de la langue française relativement à cette langue. Ces activités ont consisté en des messages de sensibilisation de formats variés, tels que des capsules sur les réseaux sociaux, des plateformes numériques ou des publicités géolocalisées. Par cette initiative, 63 257 personnes ont été jointes en 2021-2022.

Le 1^{er} juin 2022, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, chapitre 14), a été sanctionnée. Cette loi vient modifier la Charte de la langue française, adoptée en 1977, afin d'assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec. La Loi instaurait par ailleurs le ministère de la Langue française, structure nécessaire afin d'atteindre la stabilité requise pour définir un aménagement linguistique qui vient pérenniser le statut du français au Québec. La Loi comporte quatre grands objectifs, qui ont guidé l'élaboration du cadre financier 2023-2024, soit :

- consacrer le français en tant que seule langue officielle et langue commune au Québec;
- renforcer le statut du français au Québec, dans toutes les sphères de la société;
- assurer l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation du français;
- aménager une gouvernance linguistique à la fois neutre et forte.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Conseil supérieur de la langue française ¹ | - | 163,1 |
| Office québécois de la langue française | 35 422,7 | 37 932,2 |

¹ Le Conseil supérieur de la langue française a été aboli le 1^{er} juin 2022 et ses activités intégrées au Ministère.

RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES



¹ Cette donnée représente une augmentation de 101 % par rapport à 2018-2019.

² Cette donnée représente une augmentation de 155 % par rapport à 2018-2019.

³ Les retombées économiques brutes annuelles générées par les organisations internationales établies à Montréal sont estimées à plus de 396,4 M\$ (excluant les activités de l'Organisation de l'aviation civile internationale) et à près de 2 000 emplois directs.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le portefeuille « Relations internationales et Francophonie » a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les compétences du Québec sur la scène internationale en s'assurant de la cohérence et de la pertinence de l'action gouvernementale. Le Ministère planifie, organise et dirige l'action internationale du gouvernement ainsi que celle des ministères et organismes, et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère assume les responsabilités suivantes :

- assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- coordonner l'organisation des missions officielles à l'international et l'accueil de dignitaires étrangers, sous la direction du Protocole du gouvernement du Québec;
- mener des actions de diplomatie économique et d'influence afin de faire avancer les intérêts du Québec en matière de commerce international et de prospection d'investissements étrangers;
- coordonner l'action humanitaire internationale et l'appui d'initiatives d'aide d'urgence à l'étranger;
- conseiller le gouvernement et développer des politiques et des stratégies sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- établir et maintenir les relations avec les gouvernements étrangers, leurs représentants ainsi qu'avec les organisations et les forums internationaux, notamment en favorisant leur établissement et leur rétention sur le territoire québécois;
- s'assurer de la mise en œuvre de la Vision internationale du Québec (VIQ);
- veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'ententes internationales dans le respect des compétences constitutionnelles du Québec;
- favoriser le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe, en tenant compte des intérêts du Québec;
- soutenir l'action des organismes de coopération internationale (OCI) québécois ainsi que celle des entreprises, des organisations et des institutions québécoises œuvrant à l'étranger;
- représenter, devant l'Assemblée nationale, l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

Le Ministère a également la responsabilité d'assurer l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il assure la coordination, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

OFFICE QUÉBEC-MONDE POUR LA JEUNESSE

L'OQMJ a pour mission de développer les relations entre les jeunes (18 à 35 ans) du Québec et ceux de territoires et de pays que la ministre lui indique et qui ne sont pas couverts par l'OFQJ. Ces relations ont pour objet de favoriser chez ces jeunes la connaissance mutuelle de leur culture respective, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

Plus particulièrement, l'OQMJ est chargé d'établir des contacts avec des organismes publics ou privés de ces territoires et de ces pays en vue d'élaborer, en partenariat avec ces organismes, des programmes d'échange et de coopération accessibles aux jeunes de tous les milieux. Les programmes d'échange et de coopération ont en commun de comporter des activités formatrices sur le plan personnel, scolaire ou professionnel dans des domaines aussi variés que l'entrepreneuriat, l'engagement citoyen, l'insertion socioprofessionnelle, le développement de carrière et la mobilité étudiante. L'OQMJ peut également apporter son soutien financier ou technique à la conception et à la réalisation de projets de coopération dont l'initiative provient du milieu.

Les revenus annuels de l'OQMJ proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec, notamment celles du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et du Secrétariat à la jeunesse.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Relations internationales et Francophonie » s'établit à 157,7 M\$ en 2023-2024, soit 8,0 M\$ de moins que la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la fin de mesures annoncées dans les budgets antérieurs.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 10,7 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la croissance à 2,7 M\$.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme permet au Ministère d'assurer les activités nécessaires à la réalisation de sa mission.

Le budget de dépenses du programme 1 s'établit à 21,0 M\$, soit sensiblement au même niveau que la dépense probable 2022-2023.

PROGRAMME 2

Affaires internationales

Ce programme vise à promouvoir les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect des compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

Le budget de dépenses du programme 2 s'établit à 107,5 M\$, en baisse de 5,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la fin de mesures annoncées dans les budgets antérieurs.

PROGRAMME 3

Condition féminine

Ce programme vise à assurer l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes par la coordination, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 29,3 M\$, soit une diminution de 2,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette diminution s'explique notamment par la fin du financement de mesures annoncées dans les budgets antérieurs.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses (1) | Variation (2)=(1)-(4) | Budget de dépenses (3) | Dépense probable (4) |
| 1. Direction et administration | 20 959,5 | (473,4) | 21 171,1 | 21 432,9 |
| 2. Affaires internationales | 107 499,1 | (5 550,9) | 110 166,0 | 113 050,0 |
| 3. Condition féminine | 29 265,2 | (1 950,0) | 28 558,4 | 31 215,2 |
| Sous-total | 157 723,8 | (7 974,3) | 159 895,5 | 165 698,1 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 10 700,0 | 10 700,0 | - | - |
| Total | 168 423,8 | 2 725,7 | 159 895,5 | 165 698,1 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Direction et administration | 20 959,5 | (473,4) | 21 171,1 | 21 432,9 |
| 2. Affaires internationales | 107 499,1 | (5 550,9) | 110 166,0 | 113 050,0 |
| 3. Condition féminine | 29 265,2 | (1 950,0) | 28 558,4 | 31 215,2 |
| Sous-total | 157 723,8 | (7 974,3) | 159 895,5 | 165 698,1 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 10 700,0 | 10 700,0 | - | - |
| Total | 168 423,8 | 2 725,7 | 159 895,5 | 165 698,1 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesures du Budget | |
| Pérenniser la Vision internationale du Québec | 7 000,0 |
| Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028 | 2 900,0 |
| Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie | 800,0 |
| Total | 10 700,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|--------------------------|--------------|--------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 18 649,1 | 977,5 | 17 671,6 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 633,1 | (518,2) | 1 151,3 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 1 500,0 | - | 1 500,0 |
| Total | 20 782,2 | 459,3 | 20 322,9 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires du Ministère reflètent ses priorités, dans la poursuite de celles établies dans la VIQ adoptée en 2019 ainsi que dans les orientations du Plan stratégique 2019-2023 du Ministère. Ces orientations sont les suivantes :

ORIENTATION 1

PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS, LA CULTURE, LES VALEURS ET L'IDENTITÉ DU QUÉBEC SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Afin de répondre à cet impératif d'accroissement de l'influence du Québec à l'étranger, le Ministère veillera à renforcer ses leviers diplomatiques en mettant en œuvre des approches innovantes. À cette fin, il intensifiera son action diplomatique bilatérale, multilatérale et numérique afin d'approfondir et de diversifier sa capacité d'influence auprès des décideurs, des partenaires et des publics étrangers. Par ailleurs, le Ministère renforcera l'appui aux projets internationaux des organisations québécoises dans le cadre des coopérations institutionnelles bilatérales et multilatérales. Il promouvra aussi la qualité et la créativité du capital humain du Québec en soutenant le développement des compétences professionnelles des jeunes Québécois dans un contexte international.

Résultats obtenus

- Augmentation significative des actions de diplomatie d'influence auprès des décideurs, des partenaires et des publics étrangers;
- Première place pour le Québec au classement international des États fédérés en matière de pouvoir d'attraction (soft power);
- Renforcement du soutien aux projets internationaux des organisations québécoises par le biais des programmes de coopérations institutionnelles;
- Lancement du nouveau programme Québec sans frontières afin de mieux appuyer les organismes québécois de solidarité internationale;

- Contribution accrue aux expériences internationales et au développement de compétences des jeunes Québécois dans le cadre de programmes de stage adaptés au contexte pandémique;
- Élaboration et mise en œuvre de cinq stratégies territoriales permettant de consolider les relations du Québec avec ses partenaires historiques et stratégiques tout en favorisant un meilleur positionnement auprès des pays émergents, notamment au sein de l'espace francophone;
- Implantation à Québec de la nouvelle Représentation extérieure de l'Organisation internationale de la Francophonie pour les Amériques.

ORIENTATION 2

AUGMENTER LA FORCE DE FRAPPE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Pour concrétiser les ambitions économiques du Québec sur la scène internationale, le Ministère intensifiera sa diplomatie économique et contribuera à la nécessaire diversification des marchés pour les entreprises et les organisations québécoises, ainsi qu'à leur succès commercial. Il opérera ce virage économique de l'action internationale en étroite concertation avec les ministères, les organismes et les partenaires à vocation économique.

Résultats obtenus

- Réalisation d'un virage économique majeur dans la politique internationale du Québec par une hausse marquée des actions de diplomatie économique sur des territoires ciblés;
- Création d'un nouveau sous-ministériat consacré aux affaires économiques et interministérielles ayant permis d'enrichir l'action économique internationale du Québec;
- Adoption de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation (L.Q. 2019, chapitre 29), réaffirmant le rôle de coordination du Ministère dans l'exercice des relations internationales économiques, notamment en matière de prospection d'investissements et de nouveaux marchés;
- Mise à contribution renforcée du réseau des représentations du Québec à l'étranger dans le repérage d'occasions d'affaires dans le cadre du Plan d'action de relance des exportations;
- Attraction de l'International Sustainability Standards Board à Montréal, principale instance internationale de normalisation en matière de comptabilité financière environnementale;
- Partage amélioré d'informations stratégiques sur les marchés étrangers à fort potentiel auprès des clientèles économiques québécoises.

ORIENTATION 3

RENFORCER LA COORDINATION DE L'ACTION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT AU QUÉBEC ET À L'ÉTRANGER

Le Ministère renforcera la coordination de l'action internationale du gouvernement, tant au Québec qu'à l'étranger, en veillant à accroître la synergie entre les ministères et les organismes concernés. Leurs actions collectives et concertées, sous la coordination du Ministère, permettront d'exercer un effet de levier maximisant les retombées sociales et économiques pour le Québec.

Résultats obtenus

- Création du Bureau des missions et de la gestion des opérations du Protocole du gouvernement du Québec permettant d'offrir une expertise en matière de planification et d'organisation des missions à l'étranger des membres du Conseil des ministres;
- Élaboration et diffusion d'une stratégie de marque pour le Québec comprenant un ensemble d'outils mis à la disposition de tous les intervenants du secteur public qui doivent effectuer des communications promotionnelles à l'international et au Canada;
- Lancement du Système de partage de l'information internationale et canadienne, une plateforme numérique interministérielle collaborative et sécurisée qui permet d'échanger des informations stratégiques sur l'action internationale du Québec.

ORIENTATION 4

AUGMENTER LA PERFORMANCE DE L'ACTION INTERNATIONALE

Le Ministère veillera au renforcement et à l'amélioration des capacités d'action du gouvernement sur la scène internationale. Pour ce faire, il mettra en place de nouvelles initiatives visant le développement d'une expertise de pointe en matière de diplomatie d'influence et de diplomatie économique au sein du gouvernement. Il procédera également à la modernisation de bon nombre de représentations à l'étranger afin d'en faire de véritables carrefours en appui aux clientèles québécoises souhaitant développer de nouveaux marchés internationaux.

Résultats obtenus

- Création de l'Institut de la diplomatie, lequel a permis de développer l'expertise et les compétences professionnelles du personnel de la fonction publique québécoise au regard du métier de diplomate;
- Utilisation accrue et efficace des outils numériques au sein des représentations du Québec à l'étranger ayant permis d'augmenter la portée de l'action internationale, notamment en établissant des pratiques innovantes en diplomatie virtuelle et en maximisant l'impact de la présence du Ministère sur les médias sociaux et les plateformes numériques.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

OFFICE QUÉBEC-MONDE POUR LA JEUNESSE

Les revenus

Les prévisions de revenus de l'OQMJ s'établissent à 9,4 M\$ en 2023-2024, à la baisse de 1,9 M\$ par rapport aux revenus probables de l'exercice 2022-2023. Cette diminution s'explique par la réduction temporaire des montants versés par le Secrétariat à la jeunesse, notamment pour résorber les soldes inutilisés découlant du gel de la mobilité jeunesse pendant la pandémie.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de l'OQMJ s'établissent à 10,3 M\$ en 2023-2024, à la baisse de 1,2 M\$ par rapport aux dépenses probables de l'exercice 2022-2023. Cette diminution s'explique par la réduction des revenus disponibles pour le soutien à la mobilité jeunesse, ce qui a pour conséquence une variation à la baisse des dépenses.

Les investissements

Les investissements prévus en 2023-2024 sont principalement dus aux améliorations locatives qui seront engendrées par le déménagement des bureaux des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) à Montréal.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Office Québec-Monde pour la jeunesse | | | | |
| Revenus | 9 352,2 | 2 385,8 | 11 244,1 | 2 385,8 |
| Dépenses | 10 256,2 | - | 11 479,4 | - |
| Investissements | 536,5 | - | 54,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|-------------------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Conseil du statut de la femme | 3 613,0 | 3 552,0 |

RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Claims miniers actifs</p> <p>208 956</p> <p>titres miniers actifs détenus par des promoteurs leur donnant le droit exclusif de rechercher des substances minérales</p> | <p>Baux actifs</p> <p>50 105</p> <p>droits d'utilisation d'une terre publique en vigueur</p> | <p>Retombées économiques</p> <p>5,8 G\$</p> <p>produit intérieur brut du secteur forestier en 2021</p> |
| <p>Travailleurs du secteur forestier</p> <p>56 756</p> <p>emplois en 2021 dans le secteur de la foresterie, de l'exploitation forestière, des activités de soutien à la foresterie et de la fabrication de produits en bois et de papier</p> | <p>Possibilités forestières</p> <p>34,1 millions</p> <p>de mètres cubes bruts toutes essences de possibilités forestières par année pour la période allant de 2018-2023, en ce qui concerne les forêts publiques, sans les territoires forestiers résiduels</p> | <p>Plants plantés</p> <p>136,7 millions</p> <p>de plants destinés, annuellement, au reboisement en forêts publique et privée</p> |

¹ Selon les informations disponibles dans les rapports annuels de gestion 2021-2022 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a pour mission d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et du territoire pour contribuer à la vitalité économique de toutes les régions du Québec. Plus spécifiquement, dans le cadre de ses principales responsabilités, le Ministère :

- promeut et encadre la mise en valeur durable des ressources minérales et forestières du Québec ainsi que du territoire public;
- agit à titre de propriétaire des terres du domaine de l'État et veille au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec;
- soutient l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier et du cadastre;
- produit et diffuse des connaissances au bénéfice des citoyens, des professionnels et des entreprises.

Le Ministère est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet Aménagement durable du territoire forestier, le volet Patrimoine minier et le volet Gestion de l'activité minière, ainsi que du Fonds d'information sur le territoire.

Deux organismes autres que budgétaires sont également sous la responsabilité de la ministre, soit la Société de développement de la Baie-James et la Société du Plan Nord.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011 et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts est responsable du volet Aménagement durable du territoire forestier, du volet Patrimoine minier et du volet Gestion de l'activité minière.

Le volet Aménagement durable du territoire forestier, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, est affecté au financement des activités liées à l'aménagement durable des forêts et à sa gestion, à l'intensification de la production ligneuse, à la recherche forestière et à d'autres activités liées à la sensibilisation et à l'éducation forestière ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur ou à la transformation des ressources du milieu forestier.

Le volet Patrimoine minier est affecté au financement d'activités favorisant le développement du potentiel minéral, incluant des activités d'acquisition de connaissances géoscientifiques, de recherche et de développement des techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers et de soutien au développement de l'entrepreneuriat québécois.

Le volet Gestion de l'activité minière est affecté au financement des activités liées à l'application de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1), à l'exception de celles liées au pétrole, au gaz naturel, aux réservoirs souterrains et à la saumure, et celles liées à l'application de la Loi sur l'impôt minier (RLRQ, chapitre I-0.4).

Le financement provient principalement du virement de sommes provenant de la vente des bois et des droits exigés, de crédits alloués par le Parlement, ainsi que d'une partie des sommes perçues à titre de droits miniers.

FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

Le Fonds d'information sur le territoire regroupe les activités liées à l'arpentage, au cadastre et au registre foncier de même qu'aux produits et services afférents, et ce, dans les domaines de l'information foncière et géographique. Il agit également en matière d'élaboration de politiques et de stratégies de mise en valeur du territoire public ainsi que de défense de l'intégrité du territoire du Québec.

Le financement provient de la tarification perçue pour les biens et services offerts aux diverses clientèles.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

La Société de développement de la Baie-James a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Le financement provient de la tarification perçue pour les biens et services offerts aux clientèles, notamment la gestion d'infrastructures de transport, les ventes du relais routier (carburant, hébergement et restauration), les revenus de location ainsi que des revenus de placements.

Le financement du projet de réfection de la route Billy-Diamond provient de la Société du Plan Nord, de la Société de développement de la Baie-James, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et du gouvernement fédéral.

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

La Société du Plan Nord, créée par la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.11), est entrée en fonction le 1^{er} avril 2015. Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relativement au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Les activités qu'elle réalise ont trait, notamment, à la réalisation d'infrastructures, à l'appui aux communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaires, sociaux et économiques, à la réalisation d'activités de recherche et de développement, à la mise en place de mécanismes assurant la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité ainsi qu'à la maximisation des retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles du Plan Nord.

Le financement provient des contributions qu'elle reçoit, des droits qu'elle perçoit et des sommes provenant du Fonds du Plan Nord qui sont mises à sa disposition.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Ressources naturelles et Forêts » s'établit à 463,0 M\$ en 2023-2024 et comprend le programme Gestion des ressources naturelles et forestières.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 29,0 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du Ministère présente une hausse de 39,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 45,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024.

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles et forestières

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées, ainsi qu'à assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources minérales du Québec, dans une perspective de développement durable. Il vise également à soutenir les autorités du Ministère dans la gestion et la coordination des activités de nature législative, gouvernementale et ministérielle et couvre les activités administratives de l'organisation.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 463,0 M\$, soit une diminution de 34,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 qui ont pour effet d'augmenter la dépense probable 2022-2023 de 29,0 M\$, le budget de dépenses 2023-2024 représente une diminution de 5,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'accélération des versements, en 2022-2023, de sommes dédiées au Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages compensées par l'augmentation des mesures de Budgets précédents dont la mesure visant à Accroître la contribution de l'industrie à la lutte contre les changements climatiques annoncée au Budget 2020-2021. En considérant les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024 de 45,0 M\$, il s'agit d'une croissance de 39,3 M\$ qui est constatée à ce programme.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-----------------------------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Gestion des ressources naturelles et forestières | 462 966,4 | (34 663,9) | 495 060,2 | 497 630,3 |
| Sous-total | 462 966,4 | (34 663,9) | 495 060,2 | 497 630,3 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 45 000,0 | 45 000,0 | - | - |
| Total | 507 966,4 | 10 336,1 | 495 060,2 | 497 630,3 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-----------------------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Gestion des ressources naturelles et forestières | 462 966,4 | (5 663,9) | 466 060,2 | 468 630,3 |
| Sous-total | 462 966,4 | (5 663,9) | 466 060,2 | 468 630,3 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 45 000,0 | 45 000,0 | - | - |
| Total | 507 966,4 | 39 336,1 | 466 060,2 | 468 630,3 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesures du Budget | |
| Augmenter le niveau d'investissement en travaux sylvicoles | 18 000,0 |
| Poursuivre les efforts de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette | 12 000,0 |
| Maintenir la structure industrielle forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides | 10 000,0 |
| Assurer un développement harmonieux et responsable de la filière des minéraux critiques et stratégiques | 5 000,0 |
| Total | 45 000,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 3 949,2 | (8 335,0) | 12 284,2 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 2 274,9 | 570,7 | 1 704,2 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 100,4 | - | 100,4 |
| Total | 6 324,5 | (7 764,3) | 14 088,8 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le 20 octobre 2022, le premier ministre réorganisait le partage des responsabilités ministérielles relatives aux forêts, aux mines et au territoire en les confiant à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts. Les choix budgétaires présentés à même cette section sont donc en fonction des responsabilités concernées par les plans stratégiques 2019-2023 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023 DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

ORIENTATION 1

FAVORISER LA CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS ET DES REVENUS EN RESSOURCES NATURELLES

Les projets d'investissement peuvent contribuer à enrichir les régions où ils s'implantent. Étant donné la conjoncture de plusieurs facteurs, tels que le financement, la concurrence mondiale pour attirer les investisseurs, la réglementation, l'attraction de la main-d'œuvre qualifiée, les enjeux environnementaux, lesquels influencent la création et le développement de projets en ressources naturelles, le gouvernement se doit d'agir afin de favoriser la croissance des investissements observés principalement dans le secteur minier. Il faut tout de même préciser que la situation économique du marché minier mondial joue un rôle primordial dans la croissance des investissements miniers et sur la valeur des livraisons.

Considérant l'importance des ressources naturelles pour le développement économique du Québec, le Ministère va agir pour favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles.

Résultats obtenus

- Acquisition, traitement et diffusion de connaissances géoscientifiques sur les ressources minérales dans le but d'évaluer et de promouvoir, dans une perspective durable, le potentiel minéral du Québec;
- Soutien financier accordé à l'exploration minière de base pour les minéraux critiques et stratégiques par la mise en œuvre du Programme de soutien à l'exploration minière pour les minéraux critiques et stratégiques 2021-2024;
- Réduction des délais de délivrance des droits miniers par la mise en place du Bureau de coordination des droits;
- Diminution du fardeau administratif et réglementaire des entreprises du secteur minier;
- Contribution active dans la conclusion d'ententes ou la prise de décrets concernant plusieurs communautés ou organisations autochtones.

ORIENTATION 2**AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES MILIEUX RÉGIONAUX**

La qualité des milieux de vie est une préoccupation importante des résidents des régions du Québec. La sécurité des personnes et la protection de l'environnement étant des préoccupations majeures, le Ministère mobilise son expertise et ses ressources pour résoudre des problèmes connus concernant les sites miniers abandonnés qui sont sous la responsabilité de l'État. Le cadre légal et réglementaire actuel vise à assurer que les erreurs du passé ne se reproduisent pas. Les objectifs stratégiques du Ministère sont de réduire l'empreinte environnementale et d'augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public dans une perspective de développement durable. En agissant ainsi, le Ministère recherche un équilibre entre sa vocation à caractère économique et la prise en compte de l'équité sociale ainsi que la protection de l'environnement dans ses interventions.

Résultats obtenus

- Soutien financier accordé pour encourager l'exploration et l'exploitation minières de manière responsable par la mise en œuvre du Programme de soutien au développement durable pour les entreprises du secteur minier 2022-2024;
- Soutien financier accordé à la filière des minéraux critiques et stratégiques en matière de transformation, de recyclage et d'économie circulaire;
- Poursuite de la restauration et du suivi environnemental des sites miniers abandonnés pris en charge par l'État;
- Réduction des sites d'enfouissement et des dépotoirs illicites sur le territoire public;
- Octroi de nouveaux baux de villégiature offerts annuellement aux citoyens;
- Dépôt du Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026 et du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public 2022-2026.

ORIENTATION 3

ACCROÎTRE NOTRE PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ET LA QUALITÉ DES SERVICES

La mobilisation du personnel et l'offre de services numériques aux clientèles sont deux éléments clés qui ressortent de l'analyse de l'environnement interne du Ministère pour accroître sa performance organisationnelle. D'abord, l'interdépendance des secteurs d'activités du Ministère nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs qui y travaillent. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'engagement du personnel est gage de la réussite dans la mise en œuvre des priorités ministérielles, dont le présent Plan stratégique 2019-2023. La mobilisation du personnel devient ainsi une composante incontournable de la performance organisationnelle. Par ailleurs, le numérique fait désormais partie de la vie de tous les jours des citoyens. Il contribue à une meilleure offre de services de l'État aux citoyens et ainsi améliore la performance de l'organisation. Le numérique est au cœur des priorités gouvernementales qui suggèrent que la transformation numérique est fondamentale pour définir l'administration publique québécoise comme moderne et innovante. En vertu de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, le Ministère entend augmenter son offre de services numériques à la clientèle.

Résultats obtenus

- Développement d'un guichet ministériel de gestion et de diffusion des droits miniers;
- Publication et mise en œuvre de la Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier;
- Mise en ligne du registraire électronique des droits miniers et bonification du Système d'information géomineière du Québec;
- Amélioration de l'évaluation du potentiel en ressources minérales par le développement et l'utilisation des données massives et de l'intelligence artificielle;
- Réalisation de sondages sur la mobilisation et le bien-être des employés ayant permis d'identifier des forces et des zones d'amélioration;
- Mise en place de la transformation numérique.

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023 DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SECTEUR FORESTIER

Depuis plusieurs années, le Ministère favorise la transformation de l'industrie des produits forestiers pour répondre aux différents enjeux, notamment en matière d'innovation et de diversification de ses produits. L'aménagement des forêts publiques et privées demeure également un levier incontournable de création de richesse au Québec par l'augmentation du volume de bois récolté annuellement en forêt, dans le respect de la possibilité forestière, en misant à la fois sur la production d'un plus grand volume de bois ayant les caractéristiques recherchées par l'industrie et sur la valorisation du potentiel forestier actuel.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts, dont l'objectif consiste à stimuler le développement économique au moyen de ces nombreuses actions, lesquelles sont soutenues par ses stratégies, et au moyen de son expertise.

Résultats obtenus

- Mise en œuvre de la révision ciblée du régime forestier;
- Atteinte de l'objectif provincial visant à faire progresser de 200 % à 300 % la réserve de secteurs de récolte de bois devant être planifiés et harmonisés, soit l'équivalent de trois années à venir de besoins en volume de bois des industriels forestiers;
- Soutien financier accordé pour stimuler l'innovation dans le secteur forestier par l'entremise du Programme Innovation Bois;
- Mise en œuvre des mesures de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023;
- Accompagnement des entreprises de l'industrie des produits forestiers par le Ministère en leur offrant son expertise dans la réalisation de leurs projets;
- Amorçe des mesures du Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2022-2025;
- Renforcement du pôle économique de l'aménagement durable des forêts par la mise en œuvre de la Stratégie nationale de production de bois;
- Simplification du processus de planification forestière tout en considérant davantage les aspects opérationnels;
- Protection de forêts vulnérables à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette par des pulvérisations aériennes d'insecticide biologique.

ORIENTATION 2**ASSURER LA CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Depuis le 1^{er} avril 2018, la pratique des activités d'aménagement forestier en forêt publique est encadrée par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RLRQ, chapitre A-18.1, r. 0.01). Ce règlement s'appuie sur les nouvelles connaissances et les changements dans les pratiques forestières pour mieux assurer la protection des ressources du milieu forestier.

Résultats obtenus

- Adoption de la Politique d'intégration du bois dans la construction, notamment pour accroître l'utilisation du bois dans la construction et réduire l'empreinte carbone des bâtiments;
- Exécution de travaux sylvicoles en surplus des travaux planifiés dans les forêts du domaine de l'État et en forêt privée dans le but de séquestrer du carbone;
- Consultation publique et des communautés autochtones sur le projet de la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques;
- Soutien financier accordé par le Programme d'innovation en construction bois visant à stimuler l'utilisation du bois dans la construction pour ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre des nouveaux bâtiments et des ouvrages de génie civil;

- Diffusion d'un guide d'application du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État qui vise à faciliter la compréhension des objectifs de protection de l'environnement, des normes et de son application.

ORIENTATION 3

MISER SUR UNE COMMUNICATION CENTRÉE SUR LES CITOYENS

La confiance de la population à l'égard de la gestion des ressources forestières demeure un défi constant à l'égard des politiques et des pratiques mises en œuvre par le Ministère. Plusieurs moyens sont utilisés par le Ministère pour que les décisions à l'égard de la gestion des ressources forestières respectent les valeurs, les croyances et les attentes des citoyens et des communautés autochtones.

Le Ministère mise sur l'acceptabilité sociale pour être en mesure, en privilégiant une communication ciblée, de parvenir à un rapprochement avec le citoyen et les parties prenantes. En conséquence, il axera ses efforts autant sur la compréhension de la perception que sur la participation.

Résultats obtenus

- Promotion de la carte interactive Web Forêt ouverte, qui permet un accès simple et gratuit à différentes données cartographiques, notamment à la forêt et au territoire québécois;
- Mise en œuvre des activités prévues à la programmation de la campagne de promotion « Une forêt de possibilités » visant notamment à amorcer un changement de perception du grand public et de la relève en changeant les perceptions face au secteur forestier;
- Adoption de la Politique de consultation en matière d'aménagement et de gestion du milieu forestier;
- Contribution active à la négociation, à l'approbation et à la conclusion de plusieurs ententes avec des communautés ou organisations autochtones;
- Mise en place d'un mécanisme visant à déterminer le degré de satisfaction relativement aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ORIENTATION 4

MISER SUR L'ENGAGEMENT ET LA CRÉATIVITÉ

Pour améliorer l'attractivité et la rétention du personnel, le développement d'un fort degré d'engagement organisationnel chez les employés est une stratégie gagnante, tout en mettant en valeur leur contribution et leur potentiel. C'est donc dans cet esprit que le Ministère souhaite poursuivre, avec ses employés, une relation basée notamment sur l'écoute, la satisfaction et l'ouverture, l'objectif étant de mettre en valeur son image de marque tout en attirant et en conservant les meilleurs talents.

La performance du Ministère passe également par l'amélioration de son offre de services. La créativité, autant en ce qui concerne les employés qu'en ce qui a trait à la population et aux acteurs de l'industrie, peut être utilisée pour introduire de nouvelles solutions en mode numérique permettant de faire avancer les domaines d'activité du Ministère.

Ainsi, ces approches serviront d'assise pour améliorer la performance ministérielle dans le but d'offrir de meilleurs services à la population.

Résultats obtenus

- Développement et amorce du déploiement d'une approche ministérielle en matière d'expérience employé;
- Élaboration d'un plan d'action triennal pour agir sur les priorités identifiées par un diagnostic concernant l'expérience employé des gestionnaires du Ministère;
- Mise en place de la transformation numérique.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**FONDS SPÉCIAUX****FONDS DES RESSOURCES NATURELLES****Les revenus**

Les prévisions de revenus de ce fonds pour l'exercice financier 2023-2024 s'établissent à 663,8 M\$, soit une baisse de 27,1 M\$ comparativement à l'exercice précédent. La variation s'explique principalement par l'accélération des versements, en 2022-2023, de sommes dédiées au Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages ainsi que par une diminution des transferts fédéraux en provenance du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de ce fonds pour l'exercice financier 2023-2024 s'établissent à 691,6 M\$, soit une baisse de 29,7 M\$ comparativement aux dépenses probables de l'exercice 2022-2023. La variation s'explique principalement par l'accélération des versements, en 2022-2023, de sommes dédiées au Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 23,8 M\$, soit un montant comparable à l'exercice financier précédent.

FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE**Les revenus**

Les prévisions de revenus du Fonds s'établissent à 186,6 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit 12,3 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. Cette variation provient principalement d'une diminution prévue des transactions sur le marché immobilier.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 181,0 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit 32,9 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique par l'augmentation des dépenses prévues pour la mise en œuvre du Plan de protection du territoire face aux inondations et pour les activités du Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026, ainsi que par une augmentation des dépenses prévues en ressources informationnelles.

Les investissements

Les investissements prévus du Fonds pour l'exercice 2023-2024 s'établissent à 36,6 M\$, soit 64,4 M\$ de moins que les investissements probables 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par une diminution des acquisitions de placements de portefeuille.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds des ressources naturelles ¹ | | | | |
| Revenus | 663 778,5 | 288 524,2 | 690 892,8 | 324 901,9 |
| Dépenses | 691 609,1 | - | 721 306,5 | - |
| Investissements | 23 847,4 | - | 24 098,3 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 10 000,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds d'information sur le territoire | | | | |
| Revenus | 186 609,8 | - | 198 874,1 | - |
| Dépenses | 181 017,5 | - | 148 156,0 | - |
| Investissements | 36 569,7 | - | 101 013,4 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | 400,0 | - | - | - |

¹ Volets Aménagement durable du territoire forestier, Gestion de l'activité minière et Patrimoine minier

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

Les revenus

Pour l'exercice 2023-2024, les prévisions de revenus s'établissent à 97,3 M\$, soit une augmentation de 21,4 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par des mandats additionnels en gestion d'infrastructures de transport donnés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi que par une augmentation des contributions du gouvernement fédéral au projet de réfection de la route Billy-Diamond.

Les dépenses

Pour l'exercice 2023-2024, les prévisions de dépenses s'établissent à 83,1 M\$, soit une augmentation de 20,6 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par des dépenses de rémunération et de fonctionnement nécessaires à la réalisation des mandats additionnels donnés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que par l'amortissement du projet de réfection de la route Billy-Diamond.

Les investissements

Les investissements prévus pour l'exercice 2023-2024 s'établissent à 46,0 M\$, soit une augmentation de 21,5 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des investissements prévus dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond et des activités d'exploitation de la Société.

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Société s'établissent à 138,4 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit une augmentation de 11,7 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de la quote-part du gain d'une participation dans la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Société s'établissent à 131,4 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit une augmentation de 7,4 M\$ en comparaison avec l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une augmentation du montant des subventions versées dans le cadre de sa mission.

Les investissements

Les prévisions d'investissements pour l'exercice 2023-2024 s'établissent à 0,1 M\$. La diminution des investissements de 28,2 M\$ en comparaison avec l'exercice précédent s'explique principalement par une diminution des investissements dans la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, le niveau des investissements dans cette société ayant atteint 167,9 M\$ au 31 mars 2022.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Société de développement de la Baie-James | | | | |
| Revenus | 97 286,9 | 3 704,9 | 75 919,2 | 5 596,8 |
| Dépenses | 83 112,8 | - | 62 517,5 | - |
| Investissements | 46 012,7 | - | 24 515,4 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Société du Plan Nord | | | | |
| Revenus | 138 435,4 | 1 000,0 | 126 737,3 | 1 000,0 |
| Dépenses | 131 383,9 | - | 124 016,2 | - |
| Investissements | 121,3 | - | 28 278,9 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 18 000,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Ressources humaines</p> <p>330 884 salariés ou cadres dans les établissements publics ou privés conventionnés¹</p> <p>9 926 médecins omnipraticiens ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec²</p> <p>11 058 médecins spécialistes ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec²</p> | <p>Ressources financières</p> <p>52,9 G\$</p> <p>Budget de dépenses pour l'année financière 2023-2024</p> | <p>Capacité³</p> <p>139 établissements (51 publics, dont 22 CISSS, CIUSSS et CIUSSS-CHU, ainsi que 88 établissements privés, dont 38 établissements privés conventionnés)</p> <p>1 594 installations (lieux physiques) gérées par les établissements publics et privés</p> <p>21 774 lits d'hôpitaux</p> <p>43 735 places en CHSLD</p> |
| <p>Soins et services rendus dans les milieux hospitaliers⁴</p> <p>3 306 756 visites à l'urgence</p> <p>5 972 459 consultations médicales en établissement</p> <p>474 103 chirurgies</p> | <p>Services rendus en soutien à domicile, en adaptation et en réadaptation⁴</p> <p>28 341 242 heures de services en soutien à domicile</p> <p>3 162 229 heures de services en adaptation et réadaptation en déficience physique</p> | <p>Services rendus en première ligne⁴</p> <p>37 431 usagers ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ayant reçu des services de soutien et d'adaptation à la personne, à la famille et aux proches</p> <p>129 383 usagers ayant reçu des services ambulatoires de première ligne en santé mentale</p> <p>72 314 usagers ayant reçu des services en dépendance</p> |

¹ En date du 31 mars 2021

² En date du 31 mars 2022

³ En date du 1^{er} avril 2022

⁴ Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le secteur de la santé et des services sociaux doit rendre accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, afin de maintenir et d'améliorer la santé et le bien-être des Québécois, tout en contribuant au développement social et économique du Québec.

Le rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) porte principalement sur la régulation et la coordination du secteur de santé et de services sociaux. Le MSSS définit les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et évalue les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il assure également le financement et la coordination interrégionale des soins et des services.

Pour réaliser sa mission, le MSSS agit en étroite collaboration avec les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), notamment les établissements de santé et de services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et les autres organismes.

Comme pour l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et le centre intégré universitaire de santé et de services sociaux – centre hospitalier universitaire (CIUSSS-CHU) doivent dispenser des services de santé et des services sociaux à la population, et répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services.

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) stipule que le financement et la reddition de comptes financière des établissements de santé et de services sociaux doivent se faire en fonction des programmes-services.

Pour assurer l'intégration des services offerts, chaque CISSS, CIUSSS ou CIUSSS-CHU est au cœur de son réseau territorial de services (RTS). Ceux-ci ont plusieurs fonctions et responsabilités en lien avec la coordination de la mise en place des services de santé et des services sociaux de chaque région, à savoir :

- partager avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrée correspondant aux besoins de la population de son territoire, visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de la population;
- planifier et coordonner les services fournis à la population de son territoire en fonction des orientations ministérielles, des besoins de la population et des différentes réalités locales qui composent son territoire;
- mettre en place des mesures visant la protection de la santé publique et la protection sociale des individus, des familles et des groupes;
- assurer la prise en charge de l'ensemble de la population de son territoire, notamment les clientèles les plus vulnérables;

- établir les corridors de services régionaux ou interrégionaux requis, et conclure des ententes avec les autres établissements et les autres partenaires de son RTS (centres hospitaliers universitaires, cliniques médicales, groupes de médecine de famille, cliniques réseau, organismes communautaires, pharmacies communautaires, partenaires externes, etc.);
- assurer le développement et le bon fonctionnement des réseaux locaux de services (RLS) de son territoire;
- accorder des subventions aux organismes communautaires et attribuer les allocations financières aux ressources privées concernées.

Par ailleurs, les sept établissements publics suivants ne sont pas fusionnés ou intégrés à la structure d'un CISSS, d'un CIUSSS, ou d'un CIUSSS-CHU et offrent des services spécialisés et surspécialisés au-delà de leur région sociosanitaire d'appartenance : le Centre hospitalier universitaire de Québec – Université Laval, l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, le Centre universitaire de santé McGill, le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, l'Institut de Cardiologie de Montréal et l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.

Enfin, cinq établissements publics servent une population nordique et autochtone.

La structure budgétaire de financement des établissements en programmes-services et en programmes-soutien se retrouve dans les éléments du programme 2 – Services dispensés à la population.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisés dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux, ou encore aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune. Il existe actuellement neuf programmes-services, soit :

- deux programmes-services pour les besoins touchant l'ensemble de la population :
 - Santé publique, qui permet d'assurer la promotion, la prévention, la protection de la santé et du bien-être, ainsi que la surveillance de l'état de santé de la population;
 - Services généraux – activités cliniques et d'aide, qui couvre les services de première ligne en matière de santé ou de problèmes sociaux ponctuels.
- sept programmes-services consacrés à des problématiques particulières :
 - Soutien à l'autonomie des personnes âgées : soins et services à domicile et hébergement;
 - Déficience physique, pour les incapacités liées à l'audition, à la vision, au langage et à la parole ou aux activités motrices;
 - Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
 - Jeunes en difficulté;

- Dépendances, telles que l'alcoolisme, la toxicomanie, le jeu pathologique et l'itinérance;
- Santé mentale;
- Santé physique, qui couvre les services d'urgence, les services spécialisés et surspécialisés, incluant les activités chirurgicales, les services en continu exigeant un suivi systématique (par exemple, maladies chroniques ou cancer) et les soins palliatifs.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services. Les trois programmes-soutien sont les suivants :

- Administration;
- Soutien aux services;
- Gestion des bâtiments et des équipements.

Le Commissaire à la santé et au bien-être est responsable d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux aux fins d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Pour ce faire, il prend en compte l'ensemble des éléments systémiques interactifs du RSSS et fournit à la population les éléments nécessaires à une compréhension globale des actions entreprises par le gouvernement eu égard aux grands enjeux dans le domaine de la santé et des services sociaux.

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a pour mission de faire respecter la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1). À cette fin, l'OPHQ joue un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les soutient et les représente individuellement et collectivement. L'OPHQ doit également s'assurer que, dans les limites de la Loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées, et de leur permettre de participer pleinement à la vie en société.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE PRÉVENTION ET DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE CANNABIS

La Loi encadrant le cannabis (RLRQ, chapitre C-5.3) constitue, au MSSS, le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis. Ce fonds est affecté au financement :

- d'activités et de programmes de surveillance et de recherche concernant les effets du cannabis sur l'état de santé de la population;
- de soins curatifs en lien avec l'usage du cannabis;
- d'activités et de programmes de prévention des méfaits du cannabis et de promotion de la santé.

Les revenus du Fonds proviennent principalement du Fonds de lutte contre les dépendances qui est sous la responsabilité du ministre des Finances.

FONDS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS

Découlant d'un partenariat entre le MSSS et Sojecci II Ltée, société de la famille de Lucie et André Chagnon, le Fonds soutient les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des aînés ayant une incapacité significative ou persistance susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Les revenus annuels du Fonds proviennent des intérêts produits sur les sommes portées au crédit du fonds général. Le Fonds a cessé ses activités en octobre 2021.

FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Ce fonds est affecté au financement des activités relatives aux services d'installation, d'entretien et de réparation de tout support technologique utilisé par le Ministère, par un établissement de santé et de services sociaux ou par un autre organisme ou une autre personne liée au réseau de la santé et des services sociaux. Il assure aussi le financement des services de soutien aux utilisateurs de ces supports technologiques, des services de gestion de leurs ressources informationnelles, ainsi que des services de conception, de réalisation et de fourniture d'actifs informationnels pour ces intervenants.

Les revenus annuels du Fonds proviennent de la facturation de services au réseau de la santé et des services sociaux et des crédits du Ministère.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

La Corporation d'urgences-santé a pour mission de planifier, d'organiser et de coordonner l'organisation des services préhospitaliers d'urgence sur son territoire, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Par ailleurs, elle exploite un centre de communication santé et un service ambulancier. Les revenus proviennent principalement d'une subvention du Ministère et de revenus de facturation pour les transports ambulanciers.

FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Le Fonds de l'assurance médicaments (FAM) a été institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (RLRQ, chapitre R-5). Il a pour but d'assumer le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis à toute personne admissible qui n'a pas accès à un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux.

Ses sources de revenus sont les primes des personnes assurées et la contribution du fonds général du fonds consolidé du revenu pour en assurer l'équilibre financier.

HÉMA-QUÉBEC

Héma-Québec a pour mission de répondre avec efficacité aux besoins de la population québécoise en sang et ses dérivés, en tissus humains, en sang de cordon, en lait maternel et en produits cellulaires sécuritaires et de qualité optimale tout en développant et en offrant une expertise et des services spécialisés et novateurs dans le domaine des produits biologiques humains.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux, les autorités régionales de santé publique ainsi que les établissements dans l'exercice de leurs responsabilités, en rendant disponibles son expertise et ses services spécialisés de laboratoire et de dépistage.

L'INSPQ est également appelé à soutenir d'autres acteurs tels que les ministères et organismes gouvernementaux, les milieux de l'enseignement et de la recherche, les organismes canadiens et internationaux en santé publique, les milieux autochtones, le secteur privé et le grand public.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux.

L'INESSS évalue notamment les avantages cliniques et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux personnels. Il émet des recommandations quant à leur adoption, à leur utilisation ou à leur couverture par le régime public, et il élabore des guides de pratiques cliniques afin d'en assurer l'usage optimal.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

La RAMQ a pour fonction d'administrer les régimes publics d'assurance maladie et d'assurance médicaments, ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement du Québec lui confie. Elle informe la population, gère l'admissibilité des personnes, rémunère les professionnels de la santé et assure une circulation sécuritaire de l'information.

Ses revenus proviennent principalement du Fonds des services de santé, du Fonds de l'assurance médicaments, du fonds général du fonds consolidé du revenu, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, du Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux et des ententes réciproques avec d'autres provinces.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Santé et Services sociaux » s'établit à 52 858,1 M\$ en 2023-2024, soit 761,3 M\$ de plus que la dépense probable 2022-2023. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 4 057,9 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 représente une hausse de 4 819,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Le budget de dépenses du portefeuille inclut une somme de 1 016,0 M\$, à laquelle s'ajoutera un montant de 2,0 M\$ prévu au Fonds de suppléance, afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024.

PROGRAMME 1

Fonctions de coordination

Ce programme vise à procurer au Ministère ainsi qu'à l'organisme-conseil du Commissaire à la santé et au bien-être les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, et à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation de services de santé et de services sociaux.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 275,2 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 16,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 16,9 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme représente une hausse de 33,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique par les ajustements salariaux, l'indexation des autres dépenses au 1^{er} avril 2023, ainsi que par le développement d'activités relatives au guichet d'accès à la première ligne.

PROGRAMME 2

Services dispensés à la population

Ce programme vise à offrir à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de santé et de bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 41 141,2 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 114,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 4 041,0 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme représente une hausse de 4 155,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Cette variation s'explique notamment par l'augmentation des soins et services à la population, dont :

- 928,8 M\$ pour le maintien d'activités mises en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19, incluant notamment :
 - les activités de vaccination contre la COVID-19 et de dépistage;
 - la distribution et la gestion logistique des équipements de protection individuelle;
 - le rattrapage des chirurgies et les activités cliniques associées.
- 356,5 M\$ pour le renforcement des effectifs d'infirmières praticiennes spécialisées et d'autres professionnels contribuant au renforcement de la fluidité et au désengorgement des hôpitaux, pour le financement de services reliés aux maladies chroniques et aux maladies rares, ainsi que pour d'autres activités de santé physique, incluant le financement associé à l'introduction au Québec de nouveaux traitements et médicaments innovants;
- 333,5 M\$ pour le renforcement des soins et services offerts aux personnes âgées et aux personnes proches aidantes, notamment par :
 - la poursuite de l'ouverture des maisons des aînés et des maisons alternatives;
 - l'intensification du virage pour le renforcement des services de soutien à domicile;
 - le soutien aux personnes proches aidantes;
 - le renforcement de l'appui aux résidences privées pour aînés;
 - la poursuite de l'harmonisation des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) publics et privés.
- 140,6 M\$ pour renforcer les services préhospitaliers d'urgence et améliorer les soins en première ligne;
- 71,7 M\$, dont 41,0 M\$ en lien avec des mesures du Budget 2023-2024, pour le renforcement de l'appui à la mission globale des organismes communautaires, pour le renforcement de l'appui aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, ainsi que pour le rehaussement des services des organismes venant en aide aux hommes violents et aux pères en difficulté;
- 66,6 M\$ pour le rehaussement de soins et services offerts aux jeunes en difficulté, en santé mentale ainsi qu'en déficience physique et intellectuelle;
- 45,0 M\$ pour la poursuite du Plan de modernisation technologique;
- 31,2 M\$ pour le renforcement des services de santé et de services sociaux dans les communautés autochtones;
- 30,0 M\$ pour lancer un programme provincial de vaccination contre le zona;
- 15,1 M\$ pour rehausser les interventions en prévention et la promotion de la santé.

Le solde de la croissance résulte principalement de l'impact des ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2023 de 784,7 M\$, et de l'indexation des dépenses autres que salariales de 296,9 M\$.

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 22,8 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 3,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par le financement de la poursuite du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes pour les personnes handicapées et leurs familles.

PROGRAMME 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à financer le coût des services assurés et les frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 11 364,6 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 591,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'évolution prévue dans le financement de la rémunération médicale et des coûts relatifs aux médicaments et services pharmaceutiques, ainsi que par l'ajout du financement prévu pour le déploiement de la plateforme de prise de rendez-vous Votre santé.

PROGRAMME 5

Condition des Aînés

Ce programme finance des mesures qui permettent de favoriser le vieillissement actif des Québécois. Par ailleurs, il permet la mise en place des mesures visant à lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et à soutenir de façon particulière les personnes âgées les plus vulnérables. Enfin, ce programme permet de planifier, conseiller, coordonner et soutenir les politiques et mesures les plus à même de combattre les préjugés et l'âgisme, et de favoriser la participation, la santé et la sécurité des personnes âgées, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 54,3 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 35,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la consolidation des mesures favorisant le vieillissement actif des personnes âgées, ainsi que par le renforcement de la lutte contre la maltraitance et des initiatives de promotion de la bientraitance envers les personnes âgées.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|---------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Fonctions de coordination | 275 192,7 | 16 662,2 | 256 735,9 | 258 530,5 |
| 2. Services dispensés à la population | 41 141 188,4 | 114 833,0 | 40 760 826,0 | 41 026 355,4 |
| 3. Office des personnes handicapées du Québec | 22 829,2 | 3 090,7 | 19 609,6 | 19 738,5 |
| 4. Régie de l'assurance maladie du Québec | 11 364 646,8 | 590 981,8 | 10 773 665,0 | 10 773 665,0 |
| 5. Condition des Aînés | 54 265,2 | 35 737,3 | 18 497,9 | 18 527,9 |
| Sous-total | 52 858 122,3 | 761 305,0 | 51 829 334,4 | 52 096 817,3 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 2 000,0 | 2 000,0 | - | - |
| Total | 52 860 122,3 | 763 305,0 | 51 829 334,4 | 52 096 817,3 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Fonctions de coordination | 275 192,7 | 33 522,2 | 253 975,9 | 241 670,5 |
| 2. Services dispensés à la population | 41 141 188,4 | 4 155 856,4 | 37 195 693,9 | 36 985 332,0 |
| 3. Office des personnes handicapées du Québec | 22 829,2 | 3 090,7 | 19 609,6 | 19 738,5 |
| 4. Régie de l'assurance maladie du Québec | 11 364 646,8 | 590 981,8 | 10 773 665,0 | 10 773 665,0 |
| 5. Condition des Aînés | 54 265,2 | 35 737,3 | 18 497,9 | 18 527,9 |
| Sous-total | 52 858 122,3 | 4 819 188,4 | 48 261 442,3 | 48 038 933,9 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 2 000,0 | 2 000,0 | - | - |
| Total | 52 860 122,3 | 4 821 188,4 | 48 261 442,3 | 48 038 933,9 |

L'élément intégré au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Mesure du Budget | |
| Bonifier les services offerts par les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence | 2 000,0 |
| Total | 2 000,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures. Par ailleurs, une somme de 1 295,0 M\$ est prévue pour assurer le financement des réinvestissements visant à améliorer l'accès et la pertinence des services de médecine spécialisée.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 145,0 | - | 145,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 4 168,8 | (673,9) | 4 842,7 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 1 348 478,4 | (997 081,3) | 2 345 559,7 |
| Total | 1 352 792,2 | (997 755,2) | 2 350 547,4 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PROFESSIONNELS ET AUX SERVICES**

Le premier accès au système de santé et de services sociaux se fait souvent par l'entremise du médecin de famille ou d'un autre professionnel en première ligne. Ensuite, la personne accède à toute une gamme de soins et services qui doivent être adaptés à ses besoins.

Au 31 mars 2022, 78,3 % de la population québécoise était inscrite auprès d'un médecin de famille. Toutefois, au 31 mars 2022, 1 015 067 personnes étaient toujours en attente d'un médecin de famille au Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF). Même lorsqu'ils sont inscrits, notamment en groupes de médecine de famille (GMF), plusieurs usagers éprouvent des difficultés à obtenir un rendez-vous et à rencontrer un médecin, une infirmière ou un autre professionnel de la santé le jour même ou le lendemain, lorsque requis. Certaines personnes se présentent donc à l'urgence et attendent plusieurs heures avant une prise en charge médicale, et ce, en dépit des efforts constants pour diminuer l'attente.

En ce qui a trait aux services spécialisés, au 31 mars 2022, 57 096 personnes étaient toujours en attente d'une chirurgie depuis plus de six mois. Les personnes qui requièrent une consultation pour des services médicaux spécialisés doivent elles aussi faire face à des délais d'attente s'échelonnant parfois sur plusieurs mois.

Par ailleurs, certaines clientèles plus vulnérables, dont les personnes âgées, les jeunes en difficulté et les personnes vivant avec des déficiences ou divers troubles mentaux et de dépendance, peuvent avoir d'importants besoins de soins et services, parfois complexes, et font face à des problèmes d'accès.

Résultats obtenus

Mise en œuvre d'actions visant à poursuivre les efforts entamés dans le but de :

- offrir un accès plus rapide aux services de première ligne en :
 - poursuivant les travaux d'amélioration du GAMF;
 - déployant les guichets d'accès à la première ligne (GAP);
 - développant l'interdisciplinarité et en mettant davantage à profit, au service des usagers et de la population, l'expertise des infirmières praticiennes spécialisées et des pharmaciens.
- diminuer le temps d'attente à l'urgence en :
 - réorientant les usagers en première ligne;
 - déployant des guichets d'accès à la première ligne pour éviter des visites à l'urgence;
 - améliorant la coordination des interventions des différents partenaires du RSSS;
 - implantant des équipes STAT (soutien, transformation, accès, terrain) pour soutenir la mise en œuvre de solutions dans les urgences en difficulté.
- améliorer l'accès aux services en santé mentale en :
 - augmentant les effectifs dédiés dans le réseau;
 - déployant les services du Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie dans l'ensemble des établissements visés;
 - implantant des outils d'intervention numérique, dont le programme Retrouver son entrain;
 - développant les synergies avec les partenaires du secteur privé pour diminuer les listes d'attente.

- améliorer l'accès aux services en dépendance en :
 - poursuivant la coordination du Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028.
- améliorer l'accès aux services spécialisés en :
 - analysant périodiquement les données pour identifier les spécialités et les régions pour lesquelles des défis d'accessibilité doivent être relevés;
 - présentant ces données aux parties prenantes, dont la Fédération des médecins spécialistes du Québec;
 - améliorant l'environnement technologique des centres de répartition des demandes de services;
 - accompagnant les établissements dans la priorisation des chirurgies hors délai.
- améliorer l'accès aux services pour les personnes vivant avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme en :
 - offrant davantage de places en hébergement;
 - développant des modèles d'appartement supervisé et de logement social et communautaire.
- améliorer les services de soutien à domicile en :
 - ajoutant des services de soutien psychosocial dans les milieux de vie pour aînés.
- améliorer l'accès aux services destinés aux enfants, aux jeunes et à leurs familles en :
 - rendant accessible le programme Agir tôt dans l'ensemble des régions.

ORIENTATION 2

MODERNISER LE RÉSEAU ET SES APPROCHES

La diversité des régions du Québec, ainsi que de leurs caractéristiques propres, nécessite de privilégier la collaboration et une approche populationnelle. Les services doivent être mieux adaptés à la population et à ses besoins, et doivent aussi être offerts à proximité des milieux de vie. À cet égard, la mise en place de services numériques facilitera l'accès aux soins et aux services de santé et de services sociaux.

Résultats obtenus

Mise en œuvre d'actions visant à poursuivre les efforts entamés dans le but de :

- favoriser la mise en place de services numériques de santé au sein du réseau en :
 - offrant des services provinciaux en télésanté;
 - poursuivant l'élaboration d'une plateforme provinciale de soins virtuels en ophtalmologie.

ORIENTATION 3

PRENDRE SOIN DU PERSONNEL DU RÉSEAU

Les professionnels du réseau québécois de la santé et des services sociaux ont été fortement sollicités pour répondre aux besoins grandissants de la population en période de pandémie, et ce, dans un contexte de pénurie d'effectifs, ce qui s'est traduit par une importante pression sur le réseau. Pour répondre à cette situation, il a fallu recourir à une main-d'œuvre indépendante pour venir en aide au réseau et maintenir l'accès aux soins et services. Au cours des prochaines années, le MSSS et le réseau viseront à rétablir l'équilibre pour assurer à la population québécoise la continuité, la stabilité, la qualité et la sécurité en matière de soins et services.

Il importe de renforcer la stabilité des équipes en leur offrant des conditions de pratique sécuritaires et de qualité. Le MSSS et le réseau tiennent donc à poursuivre leurs efforts pour améliorer la présence au travail, diminuer le temps supplémentaire et réduire le recours à la main-d'œuvre indépendante.

Résultats obtenus

- Déploiement d'une stratégie nationale de rétention;
- Poursuite du déploiement du Plan d'action national visant la prévention des risques en milieu de travail et la promotion de la santé globale 2019-2023;
- Amélioration des conditions d'exercice par le biais de projets d'autogestion des horaires;
- Encadrement accru du recours à la main-d'œuvre indépendante et aux agences.

ORIENTATION 4

GÉRER L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

À l'instar de nombreux pays et juridictions, le Québec continuera de s'appuyer sur les outils déjà éprouvés pour maîtriser l'évolution de la COVID-19 et des autres maladies respiratoires, soit dépister, tracer, recommander l'isolement en période de contagion (le cas échéant), et vacciner.

Résultats obtenus

- Délais de moins de 24 heures entre le prélèvement et l'émission du résultat par les laboratoires du réseau pour 85 % des résultats de dépistage de la COVID-19;
- Augmentation de la couverture vaccinale contre la COVID-19 parmi les Québécois âgés de 12 ans et plus, et ce, pour chaque groupe d'âge, soit un taux cumulé de couverture vaccinale contre la COVID-19 de 90 % pour les personnes de 12 ans et plus.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE PRÉVENTION ET DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE CANNABIS

Les revenus

Les prévisions de revenus du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis s'établissent à 91,8 M\$ en 2023-2024, soit une croissance de 1,0 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par une augmentation des revenus provenant du Fonds de lutte contre les dépendances.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis s'établissent à 118,7 M\$ en 2023-2024, soit une diminution de 28,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la réalisation, en 2022-2023, de dépenses initialement prévues en 2021-2022.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis en 2023-2024.

FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Les revenus

Les prévisions de revenus du Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux s'établissent à 550,0 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024, soit une augmentation de 60,4 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par des besoins de financement supérieurs au regard des coûts associés à la modernisation des technologies de l'information (TI) du système de santé.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 558,2 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024, soit une augmentation de 70,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par les mesures mises en place pour moderniser les TI du système de santé ainsi que par l'augmentation des coûts des projets de développements informatiques.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du Fonds s'établissent à 145,8 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024, soit une augmentation de 55,8 M\$ par rapport à 2022-2023. Cette variation s'explique par l'ajustement des échéanciers de plusieurs projets.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis | | | | |
| Revenus | 91 750,0 | - | 90 715,1 | - |
| Dépenses | 118 670,8 | - | 147 444,4 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux | | | | |
| Revenus | 550 012,6 | 467 444,3 | 489 580,6 | 411 253,8 |
| Dépenses | 558 235,2 | - | 487 288,1 | - |
| Investissements | 145 843,5 | - | 90 040,8 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Corporation d'urgences-santé s'établissent à 192,6 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 5,4 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique par une hausse des revenus provenant du Ministère.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Corporation d'urgences-santé s'établissent à 192,7 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 5,5 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique notamment par l'impact des conventions collectives et des dépenses liées aux immobilisations.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la Corporation d'urgences-santé s'établissent à 27,4 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 17,9 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique notamment par l'introduction de véhicules ambulanciers électriques et les infrastructures de recharge associées, ainsi que par la hausse du prix des véhicules et d'autres équipements.

FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS**Les revenus**

Les prévisions de revenus du FAM s'établissent à 4 377,5 M\$ en 2023-2024, soit 234,7 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. La variation s'explique par une hausse des revenus de prime de 97,2 M\$, et par une hausse de 137,5 M\$ en provenance du budget de dépenses du MSSS.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du FAM s'établissent à 4 377,5 M\$ en 2023-2024, soit 234,7 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par une augmentation des coûts relatifs à la consommation de médicaments et de services pharmaceutiques.

Les investissements

Le FAM ne réalise aucun investissement.

HÉMA-QUÉBEC**Les revenus**

Les prévisions de revenus d'Héma-Québec s'établissent à 516,1 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 5,0 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette hausse s'explique principalement par l'effet combiné de la croissance de la demande des hôpitaux en produits sanguins et d'une fluctuation des tarifs de certains de ces produits.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses d'Héma-Québec s'établissent à 516,1 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 25,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par une mise à niveau au regard des technologies de l'information, de la sécurité et du maintien de l'approvisionnement.

Les investissements

Les prévisions d'investissements d'Héma-Québec s'établissent à 10,7 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 1,6 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par les travaux de réaménagement des espaces de travail planifiés en 2023-2024.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 103,6 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024, soit 4,0 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des revenus provenant du Ministère pour les mandats confiés.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 106,1 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024, soit 4,4 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par l'augmentation des dépenses salariales et par la variation du portefeuille de projets.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 3,6 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024, soit une augmentation de 0,7 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique par une hausse des investissements en équipements spécialisés.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX**Les revenus**

Les prévisions de revenus de l'INESSS s'établissent à 34,4 M\$ en 2023-2024, soit une croissance de 2,1 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique par des revenus supplémentaires en lien avec la réalisation d'activités d'évaluation des innovations non pharmaceutiques, ainsi que par une augmentation des revenus d'évaluation scientifique.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de l'INESSS s'établissent à 34,8 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 2,7 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation annuelle des salaires ainsi que par la mise en place des ressources requises pour soutenir les nouveaux projets.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de l'INESSS s'établissent à 0,2 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable aux investissements probables 2022-2023.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus de la RAMQ s'établissent à 14 181,5 M\$ en 2023-2024, soit 723,8 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par une hausse des transferts provenant du MSSS et par une hausse des revenus provenant du Fonds de l'assurance médicaments. Ces revenus supplémentaires servent à financer la croissance prévue des dépenses pour répondre aux besoins de la population québécoise.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la RAMQ s'établissent à 14 181,5 M\$ en 2023-2024, soit 723,8 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par une hausse des coûts relatifs aux services médicaux et des coûts relatifs aux médicaments et services pharmaceutiques.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 13,0 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 2,2 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajustement des échéanciers de projets immobiliers.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Corporation d'urgences-santé | | | | |
| Revenus | 192 571,4 | 160 861,3 | 187 169,1 | 156 044,2 |
| Dépenses | 192 678,5 | - | 187 169,1 | - |
| Investissements | 27 413,2 | - | 9 530,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de l'assurance médicaments | | | | |
| Revenus | 4 377 491,3 | 2 656 347,0 | 4 142 776,9 | 2 518 810,9 |
| Dépenses | 4 377 491,3 | - | 4 142 776,9 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Héma-Québec | | | | |
| Revenus | 516 131,0 | 61 298,0 | 511 167,0 | 43 672,0 |
| Dépenses | 516 131,0 | - | 490 370,0 | - |
| Investissements | 10 695,0 | - | 9 048,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Institut national de santé publique du Québec | | | | |
| Revenus | 103 622,1 | 74 111,1 | 99 615,5 | 67 033,1 |
| Dépenses | 106 122,1 | - | 101 723,5 | - |
| Investissements | 3 600,0 | - | 2 915,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Institut national d'excellence en santé et en services sociaux | | | | |
| Revenus | 34 432,5 | 27 908,8 | 32 286,9 | 27 006,7 |
| Dépenses | 34 807,5 | - | 32 145,6 | - |
| Investissements | 162,0 | - | 175,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Régie de l'assurance maladie du Québec | | | | |
| Revenus | 14 181 486,7 | 9 427 382,2 | 13 457 735,3 | 8 947 622,9 |
| Dépenses | 14 181 486,7 | - | 13 457 735,3 | - |
| Investissements | 12 965,2 | - | 10 783,5 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|--------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Commissaire à la santé et au bien-être | 5 402,8 | 4 395,5 |
| Office des personnes handicapées du Québec | 22 829,2 | 19 738,5 |

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES



¹ Au 31 mars 2022

² Les données présentées couvrent la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) est responsable d'assurer la sécurité sur le territoire du Québec en protégeant et en informant la population québécoise. Il intervient dans cinq principaux secteurs d'activités : les services correctionnels, les affaires policières, la sécurité civile, la sécurité incendie ainsi que les sciences judiciaires et de médecine légale. Dès lors, il s'engage à agir à la fois en intervention, pendant et après divers événements, mais également en prévention, afin de réduire la probabilité ou l'impact de ces derniers.

La mission du Ministère est d'assurer la sécurité du Québec, par la prévention et ses interventions, de concert avec ses partenaires.

Plus spécifiquement, le ministère et les organismes composant le portefeuille « Sécurité publique » interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- la prévention de la criminalité et des décès, dont ceux survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- la protection des membres du Conseil exécutif, la sécurité dans les palais de justice et l'encadrement des activités policières;
- la sécurité civile et la sécurité incendie;
- l'administration des permis, l'encadrement, la surveillance et le contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- les expertises judiciaires;
- les services correctionnels, la prévention de la récidive et les mesures de remise en liberté progressive;
- la formation des policiers et des pompiers;
- le maintien de la paix et de l'ordre public, le soutien aux corps de police ainsi que l'encadrement et la surveillance de l'intervention policière;
- le traitement des plaintes à l'égard des policiers et des citations à comparaître en déontologie policière;
- la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion dans le secteur public, notamment en matière contractuelle;
- les enquêtes indépendantes lorsqu'une personne décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police, et certaines enquêtes concernant des allégations de nature criminelle à l'égard de policiers.

Également, neuf organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la sécurité du Québec. Il s'agit du Bureau des enquêtes indépendantes, du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DES SERVICES DE POLICE

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Il s'agit essentiellement de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE

L'École nationale de police du Québec a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière. Sa mission est aussi d'effectuer de la recherche, et de conseiller, d'encourager et de faciliter l'échange d'expertise en matière de formation policière.

L'École nationale de police du Québec assure en exclusivité la formation initiale des compétences des policiers québécois dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière. Elle offre des activités de perfectionnement professionnel aux corps de police du Québec et de formation sur mesure aux diverses clientèles du milieu de la sécurité publique. Enfin, elle conseille en matière de formation professionnelle, favorise la concertation des diverses institutions offrant de la formation policière et effectue des recherches et des études dans son domaine d'activité.

Les revenus de l'École nationale de police du Québec proviennent des contributions annuelles des corps de police, des frais de scolarité fixés par règlement, des frais ou honoraires qu'elle fixe en contrepartie de ses autres services ainsi que de la subvention du ministère de la Sécurité publique.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

L'École nationale des pompiers du Québec a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie. À ce titre, elle conseille en matière de formation professionnelle, favorise la concertation des diverses institutions offrant de la formation au personnel municipal travaillant en sécurité incendie et effectue des recherches et des études dans son domaine d'activité.

Les revenus de l'École nationale des pompiers du Québec proviennent des frais de scolarité fixés par règlement et des frais ou honoraires qu'elle fixe en contrepartie de ses autres services.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2023-2024 du portefeuille « Sécurité publique » s'établit à 1 965,6 M\$, soit une hausse de 0,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 29,4 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la croissance à 29,7 M\$.

PROGRAMME 1

Direction de l'administration

Ce programme permet de planifier et de coordonner les activités nécessaires à la gestion des programmes du Ministère.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme est de 114,5 M\$, en baisse de 18,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par des besoins en rémunération, ainsi que par une provision pour les dépenses en santé et sécurité au travail concernant l'exercice 2022-2023.

PROGRAMME 2

Services de la Sûreté du Québec

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 789,2 M\$, en diminution de 62,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des éléments suivants, soit les ajustements salariaux en 2023-2024 et, au cours de 2022-2023, le transfert des sommes de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité, de même que les dépenses relatives à l'assistance de la Sûreté du Québec à certains corps de police autochtones.

Les activités de la Sûreté du Québec sont également financées par des revenus gérés dans un fonds spécial, lesquels proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Samuel-De Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes. De plus, ces activités sont financées par des revenus en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu, lesquels sont gérés dans un compte à fin déterminée.

PROGRAMME 3**Gestion du système correctionnel**

Ce programme vise à protéger la société en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté des services pour favoriser leur réinsertion sociale. Il inclut également la Commission québécoise des libérations conditionnelles, dont le mandat consiste notamment à examiner le cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme est de 643,7 M\$, en hausse de 23,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par la tarification des loyers de la SQI, les ajustements salariaux ainsi que l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2022-2023.

PROGRAMME 4**Affaires policières**

Ce programme assure l'inspection des services de police et prévoit le financement des services policiers autochtones. De plus, il agit dans la lutte contre le terrorisme, et en prévention de la criminalité, voit au transport et à la protection des membres du Conseil exécutif et gère les services de sécurité dans les palais de justice et certains édifices gouvernementaux.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme est de 237,2 M\$, en augmentation de 43,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'allocation de sommes additionnelles dans le cadre du Discours sur le budget 2022-2023 et dans Le Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2022, notamment pour bonifier la lutte contre la violence armée.

PROGRAMME 5**Expertises scientifiques et médico-légales**

Ce programme est chargé de fournir des services divers en matière de médecine légale et d'expertise judiciaire. Il inclut également le Bureau du coroner, dont le mandat est d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme est de 34,0 M\$, en augmentation de 2,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par les ajustements salariaux.

PROGRAMME 6**Encadrement et surveillance**

Ce programme regroupe les organisations qui exercent un rôle dans l'encadrement, la surveillance ou le contrôle des activités policières, des activités d'attribution de contrats pour le secteur public ou des secteurs économiques des boissons, des courses, des jeux et des sports de combat.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme est de 60,3 M\$, en augmentation de 3,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par les ajustements salariaux ainsi que par la tarification des loyers de la SQI.

PROGRAMME 7

Sécurité civile et sécurité incendie

Ce programme veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques de sinistres portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens. Lorsqu'un sinistre survient, ce programme facilite un retour à la vie normale.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme est de 86,7 M\$, en augmentation de 9,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Cette variation s'explique notamment par un renforcement des ressources consacrées à la gestion du rétablissement et à l'adaptation aux sinistres ainsi que l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte des mesures annoncées dans la cadre du Discours sur le budget 2022-2023.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Budget de dépenses (1) | Variation (2)=(1)-(4) | Budget de dépenses (3) | Dépense probable (4) |
| 1. Direction et administration | 114 471,6 | (18 564,9) | 108 164,8 | 133 036,5 |
| 2. Services de la Sûreté du Québec | 789 183,3 | (62 784,8) | 793 227,9 | 851 968,1 |
| 3. Gestion du système correctionnel | 643 745,2 | 23 494,2 | 606 623,9 | 620 251,0 |
| 4. Affaires policières | 237 244,0 | 43 358,8 | 182 142,5 | 193 885,2 |
| 5. Expertises scientifiques et médico-légales | 33 966,7 | 2 014,0 | 32 590,4 | 31 952,7 |
| 6. Encadrement et surveillance | 60 274,9 | 3 818,8 | 58 132,9 | 56 456,1 |
| 7. Sécurité civile et sécurité incendie | 86 709,4 | 8 964,6 | 77 588,3 | 77 744,8 |
| Sous-total | 1 965 595,1 | 300,7 | 1 858 470,7 | 1 965 294,4 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 29 400,0 | 29 400,0 | - | - |
| Total | 1 994 995,1 | 29 700,7 | 1 858 470,7 | 1 965 294,4 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Direction et administration | 114 471,6 | (18 564,9) | 108 164,8 | 133 036,5 |
| 2. Services de la Sûreté du Québec | 789 183,3 | (62 784,8) | 793 227,9 | 851 968,1 |
| 3. Gestion du système correctionnel | 643 745,2 | 23 494,2 | 606 623,9 | 620 251,0 |
| 4. Affaires policières | 237 244,0 | 43 358,8 | 182 142,5 | 193 885,2 |
| 5. Expertises scientifiques et médico-légales | 33 966,7 | 2 014,0 | 32 590,4 | 31 952,7 |
| 6. Encadrement et surveillance | 60 274,9 | 3 818,8 | 58 132,9 | 56 456,1 |
| 7. Sécurité civile et sécurité incendie | 86 709,4 | 8 964,6 | 77 588,3 | 77 744,8 |
| Sous-total | 1 965 595,1 | 300,7 | 1 858 470,7 | 1 965 294,4 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 29 400,0 | 29 400,0 | - | - |
| Total | 1 994 995,1 | 29 700,7 | 1 858 470,7 | 1 965 294,4 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesures du Budget | |
| Poursuivre la lutte contre la violence armée | 10 600,0 |
| Transformer et moderniser l'École nationale de police du Québec | 6 900,0 |
| Rehausser la sécurité dans les établissements de détention | 6 200,0 |
| Continuer d'appuyer des services policiers adaptés aux réalités autochtones | 3 200,0 |
| Appuyer la réforme policière | 2 500,0 |
| Total | 29 400,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|--------------------------|----------------|--------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 21 147,9 | 6 853,0 | 14 294,9 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 14 515,6 | 70,3 | 14 445,3 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 97,4 | - | 97,4 |
| Total | 35 760,9 | 6 923,3 | 28 837,6 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2023-2024 sont toujours liés aux priorités de l'organisation en matière de prévention et d'intervention. Ces dernières se traduisent dans les deux orientations actuelles du Plan stratégique 2019-2023 du Ministère.

ORIENTATION 1**MISER SUR LA PRÉVENTION POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE**

Devant des événements climatiques appelés à s'intensifier, la prévention et l'accroissement de la résilience des collectivités sont parmi les moyens que privilégie le Ministère pour prémunir la population des conséquences difficilement prévisibles et parfois désastreuses de ceux-ci sur la vie, les biens, les infrastructures publiques et l'environnement.

Résultats obtenus

Depuis avril 2019, le MSP a mis en place plusieurs actions visant à atteindre les objectifs relatifs à cette orientation, dont :

- la mise en œuvre de la Politique québécoise en sécurité civile;
- le développement d'outils pour améliorer les connaissances, la prévention et la préparation face aux sinistres des citoyens et des municipalités;
- l'évaluation de la pertinence des actions entreprises en matière de communication auprès des citoyens et des municipalités par le biais de sondages;
- l'investissement soutenu, par le Cadre de prévention de sinistres, dans la mise en œuvre de travaux visant à réduire les risques de sinistres ou à atténuer les conséquences de certains aléas pour protéger les personnes, les biens, les infrastructures et l'environnement;
- les investissements importants dans plusieurs initiatives et programmes de prévention de la criminalité et de renforcement de la lutte contre certains phénomènes criminels;

- la création, en 2021-2022, de nouvelles mesures de soutien ou la bonification de celles déjà en place en matière de prévention et de lutte contre la criminalité (par exemple, le financement de pratiques policières exemplaires et novatrices en lien avec les travaux sur la réalité policière et les nouveaux investissements pour lutter contre les violences armées).

ORIENTATION 2

MIEUX SERVIR EN MODERNISANT ET EN SIMPLIFIANT LES SERVICES

Le Ministère, dans l'exercice de ses responsabilités, entend moderniser et simplifier les services qu'il rend à la population.

Résultats obtenus

Depuis avril 2019, le MSP a mis en place plusieurs actions visant à atteindre les objectifs relatifs à cette orientation, dont :

- l'amélioration de la prestation électronique de services en matière d'aide financière aux sinistrés en vue de faciliter le traitement des demandes;
- la réduction du délai de traitement des dossiers d'aide financière aux sinistrés et l'amélioration du service à la clientèle;
- l'amélioration de l'offre aux personnes contrevenantes condamnées à une peine en détention ou dans la communauté, des services d'évaluation ainsi que des services et programmes d'aide adaptés en vue de favoriser une réinsertion sociale réussie;
- la proposition de pistes d'action et de recommandations visant à parfaire le modèle de police au Québec;
- l'augmentation de la proportion de policiers autochtones au sein des corps de police du Québec, grâce notamment à une sensibilisation accrue des acteurs clés et à la mise en place de diverses stratégies de communication;
- la modernisation des pratiques de comparution par la mise à la disposition des intervenants du système judiciaire des services de visiocomparution dans la totalité des établissements de détention;
- la contribution au virage numérique du système de justice par une diminution importante des transferts interétablissements;
- l'amélioration en continu du processus d'expertises judiciaires et médico-légales afin de diminuer les délais de traitement et ce, dans un contexte de pandémie où les difficultés d'approvisionnement et de soutien technique pour les équipements scientifiques ont eu un impact sur l'atteinte des cibles.

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

En complément aux choix budgétaires du Ministère, la Sûreté du Québec dispose d'une enveloppe qui lui est propre. Les principaux choix budgétaires retenus en 2023-2024 sont liés aux objectifs des trois orientations du Plan stratégique 2020-2023 de la Sûreté du Québec.

ORIENTATION 1

RENFORCER LA MISSION PREMIÈRE

Le sentiment de sécurité pour un citoyen est, entre autres, tributaire de sa perception de la présence policière et de son efficacité dans l'accomplissement de ses opérations, surtout s'il peut en percevoir les effets dans son quotidien.

Résultats obtenus

- Le plan d'atténuation des impacts lié aux opérations policières relatives à la pandémie a amené un nombre de personnes jointes exceptionnellement élevé. La quantité importante d'activités d'atténuation des impacts pour la période donnée peut s'expliquer par la tenue de séances de sensibilisation et des rappels auprès des citoyens à l'égard des nouvelles mesures sanitaires et des outils en soutien disponibles;
- La Sûreté utilise différents outils diagnostics en sécurité routière pour déterminer les sites, les heures et les conditions accidentogènes, ainsi que pour détecter les comportements à risque pouvant causer une collision. Les restrictions de déplacements qui découlaient des mesures prises en pandémie ont également permis d'améliorer le bilan routier;
- La Sûreté a mis en place divers moyens nécessaires afin d'augmenter le nombre d'arrestations de prédateurs sexuels à risque de récidive : consolidation de la coordination entre les équipes, interventions de surveillance, optimisation des suivis des délinquants.

ORIENTATION 2

ADAPTER LA PRESTATION DE SERVICES DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT

Un corps policier fort est un corps policier au diapason des citoyens qu'il dessert. Le développement et la consolidation de partenariats avec les acteurs clés des communautés desservies représentent, pour la Sûreté, une occasion d'enrichir sa compréhension des préoccupations citoyennes et, ainsi, de proposer des services plus complets. Forte de son histoire, la Sûreté a dû faire face aux grands changements imposés par la société. Le contexte actuel, caractérisé par des phénomènes sociaux importants, représente une nouvelle occasion d'adapter sa prestation de services.

Résultats obtenus

- Un modèle de parrainage auprès des acteurs clés est en cours de déploiement;
- Les deux clientèles visées par de nouvelles mesures en prévention de la criminalité ont été rejointes. De plus, la Sûreté a développé, mis à jour et diffusé six outils préventifs;
- La Sûreté a amorcé les travaux visant le déploiement de quatre nouvelles équipes mixtes d'intervention composées de policiers et d'intervenants communautaires. Ces équipes multidisciplinaires favorisent une prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité susceptible de diminuer le nombre de dossiers opérationnels auprès de cette clientèle.

ORIENTATION 3**RENFORCER LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

Dans un contexte où l'environnement évolue à un rythme soutenu, la rapidité à laquelle les organisations sont en mesure de réagir et de s'adapter est cruciale. Cette capacité est tributaire de plusieurs facteurs, dont le fait de disposer d'une information actuelle et de qualité relativement à l'environnement interne et externe de l'organisation ainsi que le fait de disposer de la main-d'œuvre et des moyens technologiques nécessaires, pour ne citer que ces éléments. Pour accroître sa performance, la Sûreté a choisi de concentrer ses efforts sur le déploiement de mesures qui permettront de renforcer, considérant les contraintes auxquelles elle est soumise, sa capacité à remplir sa mission efficacement ainsi qu'à accroître sa faculté d'adaptation.

Résultats obtenus

- La Sûreté a mis en place différents outils de comptabilisation et d'accompagnement en démarche de développement. De plus, la Sûreté a fait la promotion, dans ses communications organisationnelles, de défis en lien avec la santé physique et psychologique;
- Deux démarches en mesure de la performance sur quatre ont été implantées entre 2020 et 2022 et une troisième démarche débutée en 2022 est en cours d'implantation en 2023;
- Toutes les actions prévues en matière de risques en sécurité de l'information sont complétées.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**FONDS SPÉCIAL****FONDS DES SERVICES DE POLICE****Les revenus**

Les revenus proviennent de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7), à raison de 391,3 M\$, ainsi que du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Samuel-De Champlain, la vérification des antécédents judiciaires et les escortes de véhicules hors normes, à raison de 15,6 M\$. S'ajoutent également les revenus découlant d'une affectation de 355,7 M\$ du budget de dépenses en provenance du ministère de la Sécurité publique pour assurer l'équilibre financier du fonds. La variation de 29,1 M\$ s'explique par l'augmentation de la contribution des municipalités et du gouvernement en lien avec la hausse des dépenses afférentes à la desserte policière.

Les dépenses

Les dépenses de 762,6 M\$ prévues en 2023-2024 sont supérieures de 29,1 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération, des dépenses de loyer, du coût de l'essence et par l'intégration du Service de police de Thetford Mines.

Les investissements

Les investissements prévus de 21,7 M\$ sont constitués des montants requis pour le renouvellement des véhicules dans les postes des municipalités régionales de comté, la modernisation des équipements de radiocommunication de l'ensemble des véhicules de transport, les équipements et le développement informatiques ainsi que pour des équipements spécialisés. Le budget d'investissements est en hausse de 1,2 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds des services de police | | | | |
| Revenus | 762 610,9 | 355 727,6 | 733 532,9 | 349 936,7 |
| Dépenses | 762 610,9 | - | 733 532,9 | - |
| Investissements | 21 676,4 | - | 20 526,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 51,4 M\$ pour l'exercice 2023-2024, en baisse de 1,2 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette diminution s'explique notamment par le versement ponctuel, en 2022-2023, d'une subvention du portefeuille ministériel pour la formation d'une cohorte de 72 aspirants policiers dédiée au Service de police de la Ville de Montréal.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 51,5 M\$ pour l'exercice 2023-2024, en baisse de 2,8 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation est en cohérence avec les volumes d'activités.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 7,1 M\$ pour l'exercice 2023-2024, en hausse de 5,5 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. Cette variation s'explique par le report de trois projets d'envergure dont le projet Antenne Montréal.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 2,6 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit l'équivalent des revenus probables 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 3,0 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit une augmentation de 0,3 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par une augmentation des coûts d'impression des manuels.

Les investissements

L'École nationale des pompiers du Québec ne prévoit aucun investissement pour l'exercice 2023-2024.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| École nationale de police du Québec | | | | |
| Revenus | 51 396,3 | 9 194,5 | 52 603,2 | 12 113,1 |
| Dépenses | 51 486,5 | - | 54 248,4 | - |
| Investissements | 7 110,9 | - | 1 590,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 5 700,0 | - | - | - |
| Investissements | 1 400,0 | - | - | - |
| École nationale des pompiers du Québec | | | | |
| Revenus | 2 610,0 | - | 2 642,0 | - |
| Dépenses | 3 034,0 | - | 2 745,3 | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Bureau des enquêtes indépendantes | 9 045,0 | 8 416,3 |
| Bureau du coroner | 12 369,8 | 11 997,3 |
| Comité de déontologie policière | 2 502,3 | 2 276,2 |
| Commissaire à la déontologie policière | 4 835,6 | 4 312,6 |
| Commissaire à la lutte contre la corruption | 25 369,5 | 23 793,7 |
| Commission québécoise des libérations conditionnelles | 7 002,0 | 6 640,1 |
| Régie des alcools, des courses et des jeux | 18 522,5 | 17 657,3 |

TOURISME

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES



LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants qui y sont associés, dans une perspective de développement durable et de prospérité économique pour l'ensemble des régions.

Dans un écosystème touristique complexe, le Ministère joue un rôle central en assurant un soutien technique et financier à l'industrie par un ensemble de leviers financiers, en dispensant des services d'accueil et de renseignements touristiques, en produisant et diffusant des connaissances en intelligence d'affaires relativement au tourisme et en assurant, en collaboration avec ses mandataires, la mise en marché du Québec et de ses régions touristiques.

Pour réaliser ses activités, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé notamment d'associations touristiques sectorielles et régionales, de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de trois sociétés d'État, soit la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, la Société du Centre des congrès de Québec et la Société du Palais des congrès de Montréal.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Le Fonds de partenariat touristique a été institué afin de mettre en œuvre la mission du ministère du Tourisme laquelle est mentionnée précédemment.

Les revenus annuels du Fonds proviennent d'une partie du produit de la taxe de vente du Québec, de la taxe sur l'hébergement, d'une affectation à partir des crédits alloués au Ministère, des sommes provenant de la vente de biens ou services et des contributions versées pour aider à la réalisation des objectifs du Fonds de partenariat touristique.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Création architecturale audacieuse, le Parc olympique a été construit pour la présentation des Jeux olympiques d'été de 1976. Depuis son inauguration, il a accueilli plus de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal du sommet de la plus haute tour inclinée au monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui est aussi l'hôte de compétitions d'envergure nationale et internationale, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade.

La mission de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique est d'exploiter tout le potentiel du Parc olympique, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, en assurant la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural.

Son quadrilatère, en considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par plusieurs millions de visiteurs chaque année. Générateur important d'emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique se positionne comme étant un important moteur de développement économique et touristique.

Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Parc olympique concourt à devenir un parc urbain moderne, un site récréotouristique unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique.

Les revenus du Parc olympique sont composés de revenus autonomes provenant de l'exploitation du Stade, du Centre sportif et de la Tour de Montréal ainsi que d'une subvention du gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

La mission de la Société du Centre des congrès de Québec est de solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure, d'offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Les revenus de la Société sont composés de revenus autonomes résultant des opérations du Centre des congrès de Québec et d'une subvention du gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

La Société du Palais des congrès de Montréal contribue à l'essor économique, touristique et hôtelier de la région de Montréal et de l'ensemble du Québec.

La Société a pour mission de solliciter et d'accueillir des congrès, des expositions, des conférences, des réunions et d'autres événements. Institution publique à vocation commerciale, la Société génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier choix.

Les revenus de la Société sont composés de revenus autonomes provenant de la location d'espaces, de redevances de fournisseurs exclusifs et officiels et de la vente de services ainsi que d'une subvention du gouvernement du Québec.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Tourisme » s'établit à 282,8 M\$ en 2023-2024. Il s'agit d'une diminution de 19,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 4,9 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du portefeuille représente une diminution de 14,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'ajustement à la baisse en 2023-2024 des mesures du Budget 2020-2021 liées au Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain à la hauteur de 9,0 M\$ et de la mesure du Budget 2022-2023 Offrir un accompagnement adapté aux régions touristiques et à leurs entreprises à la hauteur de 6,0 M\$.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 20,1 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, portant la croissance à 5,2 M\$.

PROGRAMME 1

Direction, administration et gestion des programmes

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes dédiés à l'industrie touristique du Québec, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et des stratégies touchant l'industrie touristique ainsi que le traitement des plaintes et les services d'accueil et d'information touristique.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 15,0 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2022-2023.

PROGRAMME 2

Développement du tourisme

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre et en assurant la promotion du Québec.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 169,2 M\$, soit une diminution de 17,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 4,9 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du programme représente une baisse de 12,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'ajustement à la baisse en 2023-2024 des mesures du Budget 2020-2021 liées au Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain à la hauteur de 9,0 M\$ et de la mesure du Budget 2022-2023 Offrir un accompagnement adapté aux régions touristiques et à leurs entreprises à la hauteur de 6,0 M\$.

PROGRAMME 3
Organismes relevant du ministre

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en aménageant et en exploitant les installations publiques à caractère touristique.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 98,6 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2022-2023.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Direction, administration et gestion des programmes | 14 982,8 | (223,9) | 14 993,8 | 15 206,7 |
| 2. Développement du tourisme | 169 187,4 | (17 302,8) | 187 290,2 | 186 490,2 |
| 3. Organismes relevant du ministre | 98 595,8 | (2 264,9) | 100 860,7 | 100 860,7 |
| Sous-total | 282 766,0 | (19 791,6) | 303 144,7 | 302 557,6 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 20 100,0 | 20 100,0 | - | - |
| Total | 302 866,0 | 308,4 | 303 144,7 | 302 557,6 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Direction, administration et gestion des programmes | 14 982,8 | (223,9) | 14 993,8 | 15 206,7 |
| 2. Développement du tourisme | 169 187,4 | (12 402,8) | 182 390,2 | 181 590,2 |
| 3. Organismes relevant du ministre | 98 595,8 | (2 264,9) | 100 860,7 | 100 860,7 |
| Sous-total | 282 766,0 | (14 891,6) | 298 244,7 | 297 657,6 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 20 100,0 | 20 100,0 | - | - |
| Total | 302 866,0 | 5 208,4 | 298 244,7 | 297 657,6 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Mesures du Budget | |
| Permettre le renouvellement de l'entente avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec | 7 000,0 |
| Contribuer au rayonnement et à l'attractivité du Québec comme destination touristique | 5 000,0 |
| Mettre en place une stratégie en tourisme d'affaires | 5 000,0 |
| Renouveler l'accueil touristique au Québec | 2 500,0 |
| Autres mesures | 600,0 |
| Total | 20 100,0 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****AUGMENTER L'ATTRACTIVITÉ DU QUÉBEC**

Le Ministère vise à augmenter l'attractivité du Québec, notamment par une promotion originale et efficace, des outils modernes d'information et de promotion des attraits répondant aux besoins des visiteurs – avant, pendant et après leur voyage – ainsi qu'un accueil chaleureux et de qualité. Ensemble, ces éléments créeront un engouement à l'égard du Québec, suscitant le désir de le visiter.

Résultats obtenus**Objectif 1 – Moderniser l'expérience numérique des voyageurs**

Pour atteindre cet objectif, le Ministère a développé de nouvelles fonctionnalités de l'écosystème numérique, à travers le lancement du nouveau site Web en novembre 2020 auprès des partenaires de l'industrie touristique et en mai 2021 auprès des voyageurs. Ce dernier comporte une carte interactive, un planificateur de voyage, ainsi qu'un moteur de recherche évolué. De plus, dans une perspective d'amélioration continue, un sondage en ligne permet de mesurer l'appréciation des voyageurs à l'égard des services numériques d'information offerts. En 2021-2022, 76,8 % d'entre eux se sont déclarés très satisfaits de leur expérience générale sur le Web alors que la cible était de 60,0 %.

Objectif 2 – Augmenter la qualité de l'accueil des touristes

Le Ministère est conscient de l'importance de l'accueil dans l'expérience globale des voyageurs. Pour se faire, il doit orienter, planifier et coordonner le développement des connaissances stratégiques en matière de tourisme et en assurer la diffusion. Il travaille en étroite collaboration avec ses partenaires pour maintenir un haut niveau de satisfaction des touristes à l'égard de l'hospitalité et du traitement de leurs demandes par les représentants touristiques exerçant leurs activités dans l'un des secteurs associés au tourisme. Il réalise en continu l'acquisition et le traitement de connaissances en matière de tourisme ainsi que de nature économique. Leur diffusion est effectuée au fur et à mesure des productions de données de connaissances.

Selon un sondage réalisé en 2021 auprès des touristes en provenance de chacun des marchés du Québec et de l'Ontario, 63,0 % d'entre eux, alors que la cible était de 60,0 %, se sont déclarés très satisfaits de l'accueil reçu de la part des représentants touristiques, et ce, malgré une offre touristique restreinte par les mesures mises en place dans le contexte de la pandémie. Un sondage a été réalisé à la fin de l'année 2022 auprès des touristes de chacun des marchés du Québec, de l'Ontario, du Nord-Est des États-Unis et de la France. L'ajout de sonder les deux derniers marchés découle de la réouverture de la frontière canadienne aux visiteurs étrangers à la fin de l'été 2021.

Objectif 3 – Développer l'engouement des touristes pour le Québec

Pour atteindre cet objectif, le Ministère poursuit ses efforts promotionnels de la destination québécoise sur les marchés ciblés, notamment en déléguant certaines fonctions à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec. Cette dernière réalise en continu les plans d'action marketing annuels découlant de la stratégie de mise en marché 2021-2023 de la destination touristique du Québec. De plus, chaque année, le Ministère réalise un sondage pour évaluer l'intention des Québécois d'effectuer un ou plusieurs voyages au Québec durant la saison estivale. En 2021-2022, les résultats de ce sondage montrent un intérêt croissant des Québécois alors que 83,0 % d'entre eux ont signifié avoir l'intention d'effectuer au moins un voyage d'une nuitée ou plus au Québec, à l'extérieur de leur ville de résidence. Le contexte de la pandémie a incité de nombreux Québécois à découvrir ou à redécouvrir les destinations québécoises. Les saisons estivales de 2020 et 2021 auront été une occasion pour l'industrie touristique de faire rayonner davantage son offre auprès des Québécois, et ce, dans les différentes régions du Québec.

ORIENTATION 2

MAXIMISER L'APPORT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE À LA VITALITÉ DU QUÉBEC

L'industrie touristique contribue à la vitalité économique du Québec, notamment grâce à l'apport économique des clientèles touristiques, par les investissements faits annuellement pour le développement et le renouvellement de l'offre et des attraits touristiques, de même qu'aux emplois qui y sont associés. Le Ministère poursuivra son soutien au développement de cette industrie, qui génère d'importantes retombées économiques dans toutes les régions.

Résultats obtenus

Objectif 4 – Accroître le niveau d'activité dans l'industrie touristique

Considérant les répercussions de la pandémie sur l'industrie touristique, le Ministère a procédé à l'été 2021 à une mise à jour de son Plan stratégique 2019-2023. Cette situation exceptionnelle l'a amené à revoir plusieurs objectifs, indicateurs et cibles qu'il avait établis en adéquation avec l'analyse des contextes externe et interne, notamment en lien avec l'orientation 2. Ainsi, le Ministère, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux, a consenti des efforts importants à la mise en place d'un Plan de relance touristique, misant sur des retombées économiques dans les régions du Québec. C'est dans ce contexte qu'il a notamment procédé au dévoilement du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain et du Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 : Penser le tourisme différemment, lesquels guident ses actions à plus long terme et contribuent au retour à la performance de l'industrie touristique dans une perspective de développement durable.

Le déploiement du Cadre d'intervention a donné lieu à la mise en œuvre d'un ensemble d'autres mesures qui prennent notamment la forme de programmes, de fonds dédiés ou de subventions directes. À cet égard, le Ministère a mis en œuvre un nouveau Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique qui vise à soutenir les projets de développement touristique en vue de faire du Québec une destination mondialement reconnue. Ce Programme est le premier programme du Ministère permettant une bonification de l'aide financière accordée aux projets répondant à des critères d'écoresponsabilité.

Le Ministère a également bonifié les enveloppes du Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques pour 2021 à 2023, et renouvelé ce programme pour 2023-2026. Il a également mis en place le Fonds de développement en tourisme d'affaires, le Fonds de financement pour les établissements hôteliers, le Programme d'innovation touristique, le Programme Passeport attrait, le Programme Explore Québec sur la route, le Programme de remboursement de la taxe sur l'hébergement ainsi que d'autres initiatives pour relancer l'activité touristique. En 2021-2022, une somme de 73,3 M\$ issue de la taxe d'hébergement a ainsi été allouée aux entreprises et organisations pour stimuler la relance des activités touristiques en région. Finalement, en 2022, le Ministère a procédé à la signature de 21 ententes de partenariat et de transformation numérique en tourisme 2022-2025, avec les associations touristiques régionales. Ces ententes assurent le développement et la structuration de l'offre touristique régionale, en plus de permettre la concertation des acteurs économiques régionaux autour de projets d'entreprises touristiques.

D'autres programmes visant à stimuler l'investissement, mais également à favoriser un tourisme responsable et durable, ont été mis en place durant cette période : le Programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux, le Programme d'accessibilité des établissements touristiques 2022-2024, le Programme de soutien au virage numérique des activités, des attractions et des événements touristiques québécois, les plans montagnes ainsi que l'Incubateur-Accélérateur Nordique.

De plus, le soutien financier aux trois portes d'entrée touristiques québécoises, soit Montréal, Québec et Outaouais, a notamment permis d'accroître la vitalité de l'offre touristique tout en facilitant l'accès aux différentes régions.

Finalement, pour soutenir le développement d'une expertise régionale et sectorielle en appui aux entreprises touristiques du Québec, le Ministère a signé 21 ententes relatives aux mandats confiés aux associations touristiques régionales pour la période 2022-2026 et 12 conventions de subvention avec les associations touristiques sectorielles pour la période 2020-2025.

ORIENTATION 3 **OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ**

Le Ministère s'affairera à maintenir la mobilisation de l'ensemble de son personnel afin de mettre à profit son expertise, sa compétence et son dévouement. Il veillera également à assurer la satisfaction des clientèles, notamment en utilisant davantage les services numériques.

Résultats obtenus

Objectif 5 – Disposer d'une main-d'œuvre mobilisée

Le taux de fidélisation des employés est l'un des principaux indicateurs mesurant la mobilisation et la satisfaction, puisqu'il traduit la proportion des employés qui poursuivent leur contribution au sein de l'organisation. Depuis 2019-2020, le Ministère a entrepris diverses initiatives en matière d'accueil des nouveaux employés, de formation et de perfectionnement ainsi que des activités en matière de santé et de mieux-être en vue de mobiliser et de fidéliser son personnel. De plus, au cours de l'année 2021-2022, le Ministère a élaboré et diffusé la stratégie organisationnelle visant la fidélisation du personnel. Cette stratégie représente l'engagement que prend le Ministère pour la période 2021-2023 auprès de l'ensemble de son personnel, soit de travailler à l'amélioration de l'expérience employé, principal levier de la fidélisation du personnel. Les cibles concernant la fidélisation des employés ont été atteintes et même dépassées depuis 2019-2020.

Objectif 6 – Assurer la satisfaction de la clientèle

Soucieux de la qualité de ses services, le Ministère s'assure de la satisfaction des diverses clientèles. En outre, il s'est donné comme objectif de mesurer, à l'aide de sondages, le taux de satisfaction des clientèles qui utilisent les services dans les centres Infotouriste et le centre d'appels ainsi que le taux de satisfaction des entreprises touristiques à l'égard des services numériques. À cet effet, le taux de satisfaction de l'ensemble des clientèles à l'égard des services rendus par les conseillers en séjour est de 98,0 % pour l'année financière 2021-2022 alors que la cible était de 90,0 %. De plus, le Ministère a lancé des idées novatrices pour développer la connaissance et la compétence des conseillers en séjour touristique telles que la mise à jour du programme de formation offert à ces derniers. Aussi, une nouvelle prestation de services numériques a été mise en ligne en 2020-2021 en appui au traitement des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques. Le déploiement de ce portail Aide financière s'est ensuite poursuivi avec l'intégration de deux nouveaux programmes, soit Explore Québec sur la route et le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique. Un sondage sur le taux de satisfaction des entreprises touristiques à l'égard de ce nouveau service numérique confirme le haut degré de satisfaction de la clientèle avec un pourcentage de 94,0 % en 2021-2022 pour une cible fixée à 80,0 %. Pour satisfaire la clientèle, le Ministère a également procédé à une modernisation du cadre législatif et réglementaire de l'hébergement touristique au Québec afin d'alléger de façon considérable les formalités administratives et de diminuer les coûts pour les exploitants. La Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01) et son règlement d'application qui sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2022 simplifieront également les règles pour assurer aux citoyens et aux entreprises une meilleure compréhension et conformité.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Les revenus

Les prévisions de revenus du Fonds de partenariat touristique s'établissent à 338,8 M\$ en 2023-2024, soit 33,6 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par une diminution des contributions allouées dans le cadre des mesures des Budgets antérieurs pour le Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques de 9,9 M\$, la mise en œuvre du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain. de 9,0 M\$ et par la révision des calendriers de versement du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique de 13,6 M\$ et des projets majeurs de développement touristique de 4,3 M\$, compensées en partie par une augmentation de la contribution pour la mise en œuvre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique de 5,0 M\$.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds de partenariat touristique s'établissent à 338,7 M\$ en 2023-2024, soit 33,5 M\$ de moins que les dépenses probables 2022-2023. La variation s'explique principalement par la diminution des dépenses du Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques de 9,9 M\$ et de celles de la poursuite de la mise en œuvre du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain. de 9,0 M\$, par la révision des calendriers de versement du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique de 13,6 M\$ et des projets majeurs de développement touristique de 4,3 M\$ ainsi que par la fin des mesures Développement événementiel sur les sites du Parc olympique de 1,0 M\$, Soutien au virage numérique des activités, attractions et événements touristiques de 2,0 M\$ et divers projets de développement touristique à la hauteur de 5,0 M\$, compensées en partie par une augmentation des dépenses pour la mise en œuvre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique de 5,0 M\$ et par une augmentation du soutien pour la promotion et la commercialisation de la destination touristique du Québec de 7,0 M\$.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du Fonds de partenariat touristique s'établissent à 1,2 M\$ pour l'exercice 2023-2024, soit un niveau comparable aux investissements probables 2022-2023.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de partenariat touristique | | | | |
| Revenus | 338 807,7 | 202 128,6 | 372 456,4 | 241 171,4 |
| Dépenses | 338 730,5 | - | 372 198,5 | - |
| Investissements | 1 162,3 | - | 1 164,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 20 100,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Les revenus

Les prévisions de revenus du Parc olympique s'établissent à 70,2 M\$ en 2023-2024, soit 0,7 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la contribution du gouvernement du Québec pour le maintien des actifs de la Société.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Parc olympique s'établissent à 81,9 M\$ en 2023-2024, soit 4,7 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette hausse s'explique par la reprise progressive des activités commerciales anticipée après la pandémie. Les frais de financement sont également à la hausse suivant l'augmentation des prévisions d'investissements.

Les investissements

Les prévisions d'investissements en 2023-2024 s'établissent à 145,4 M\$, soit 71,4 M\$ de plus que les investissements probables 2022-2023. Cette hausse est attribuable à l'ordonnancement des travaux du plan d'immobilisations.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Société s'établissent à 27,4 M\$ en 2023-2024, soit 0,7 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la contribution du gouvernement du Québec pour le maintien des actifs de la Société.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Société s'établissent à 30,5 M\$ en 2023-2024, soit 1,1 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023 résultant de la hausse des coûts liée à l'inflation.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la Société s'établissent à 3,4 M\$ en 2023-2024, soit 1,3 M\$ de moins que les investissements probables 2022-2023. Cette baisse s'explique par un projet d'investissement majeur en 2022-2023 pour le maintien des actifs de la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**Les revenus**

Les prévisions de revenus de la Société s'établissent à 54,5 M\$ en 2023-2024, soit 33,6 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. Cette baisse s'explique par une diminution de la contribution du gouvernement du Québec pour le maintien des actifs de la Société de 10,4 M\$ et par une diminution de 23,2 M\$ des revenus autonomes due à la tenue d'un événement extraordinaire en 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Société s'établissent à 56,3 M\$ en 2023-2024, soit 22,5 M\$ de moins que les dépenses probables 2022-2023 résultant de la tenue d'un événement extraordinaire.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la Société s'établissent à 2,2 M\$ en 2023-2024, soit 5,6 M\$ de moins que les investissements probables 2022-2023. Cette baisse s'explique par un investissement supplémentaire en 2022-2023 relié à l'acquisition de terrains pour un éventuel agrandissement du Palais et par une diminution des projets pour le maintien des actifs de la Société en 2023-2024.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique | | | | |
| Revenus | 70 205,3 | 42 963,8 | 69 467,7 | 41 537,9 |
| Dépenses | 81 905,3 | - | 77 216,8 | - |
| Investissements | 145 365,4 | - | 73 924,4 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Société du Centre des congrès de Québec | | | | |
| Revenus | 27 361,2 | 16 035,2 | 26 650,5 | 15 506,7 |
| Dépenses | 30 518,5 | - | 29 407,8 | - |
| Investissements | 3 429,9 | - | 4 736,8 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | 5 550,0 | - | - | - |
| Société du Palais des congrès de Montréal | | | | |
| Revenus | 54 504,4 | 21 416,4 | 88 147,1 | 31 905,6 |
| Dépenses | 56 315,9 | - | 78 817,3 | - |
| Investissements | 2 188,9 | - | 7 741,9 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | 1 011,0 | - | - | - |

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Gestion des infrastructures routières du Québec¹

31 131 km de chaussées du réseau routier supérieur sous la responsabilité du Ministère

6 928 structures du réseau routier supérieur

4 262 ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère

Électrification des transports²

137 321 véhicules électriques en circulation, soit une augmentation de **40 %** par rapport à l'année précédente

202 498 de tonnes d'équivalent CO₂ évitées par les véhicules électriques immatriculés

Transport collectif au Québec¹

244,8 millions de déplacements en transport collectif

5,3 millions de déplacements des personnes admises en transport adapté

Sécurité routière

13,4 %

de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves

1 354 moyenne triennale d'accidents pour les années 2019-2020-2021

Service à la clientèle³

485

événements traités par les centres intégrés de gestion de la circulation en moyenne par jour

4 035 849 pages vues en moyenne par mois sur le site Web de Québec 511

Investissements et dépenses

47,7 G\$

consentis au secteur des transports au Plan québécois des infrastructures 2022-2032

15,2 G\$ en dépenses au Ministère et au Fonds des réseaux de transport terrestre pour l'année 2021-2022

Intermodalité des réseaux

184 292

milliers de tonnes de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec pour l'année 2021-2022

Société de l'assurance automobile du Québec¹

5 655 647

titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire

6 995 085 véhicules en circulation

Société des traversiers du Québec³

3 858 398 passages de

personnes pour les services exploités exclusivement par la Société des traversiers du Québec (STQ)

1 960 283 passages de véhicules pour les services exploités exclusivement par la STQ

¹ Année civile 2021

² Au 31 mars 2022

³ Exercice financier 2021-2022

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

La mission du ministère des Transports et de la Mobilité durable est de favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec, notamment en :

- exploitant nos actifs routiers, maritimes, ferroviaires, aéroportuaires, aériens et immobiliers ainsi que nos équipements roulants de façon responsable et innovante;
- réalisant des projets de maintien, d'amélioration et de développement de nos actifs dans une perspective intégrée de mobilité;
- investissant dans les projets et les mesures favorisant la mobilité durable au bénéfice d'une économie verte, tels que le transport collectif et actif;
- assumant un leadership qui s'exerce par l'ingénierie, l'expertise et l'innovation de même qu'un encadrement normatif et sectoriel.

Le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport qui se concrétisent par les activités suivantes :

- la planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local;
- le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions du Québec;
- le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- le soutien au transport des marchandises en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

FONDS SPÉCIAUX

FONDS AÉRIEN

Partenaire des ministères et des organismes du gouvernement du Québec, le Fonds aérien soutient ceux-ci, sept jours sur sept, jour et nuit, dans la réalisation de leur mission respective.

Le Fonds aérien exploite une flotte diversifiée de 21 aéronefs pour assurer, en collaboration avec ses partenaires, une réponse adéquate lors de situations d'urgence ou nécessitant des services aériens spécialisés sur l'ensemble du territoire québécois. Les quatre principales missions sont :

- le transport sanitaire aérien en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux évacuations aéromédicales d'urgence et vols sanitaires programmés (navettes);
- la lutte contre les incendies de forêt en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) au Québec, au Canada, dans le cadre d'une entente pancanadienne et ailleurs dans le monde selon les besoins des différents organismes gouvernementaux;
- la surveillance aérienne du territoire en collaboration avec la Sûreté du Québec;
- le transport des personnes et des marchandises afin de répondre aux besoins de déplacement des membres des équipes ministérielles via le nolisement d'aéronefs du secteur privé.

Le Fonds aérien est sous la responsabilité du Ministère depuis le 1^{er} janvier 2016.

FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant (FGER) a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports (RLRQ, chapitre M-28). Il est affecté au financement des activités de gestion de l'équipement roulant.

L'objectif premier du FGER est d'offrir aux organismes publics du Québec des services complets de gestion de parc de véhicules, selon les meilleures pratiques d'affaires, dans une perspective d'optimisation des ressources et de développement durable.

Les revenus proviennent de la location clés en main de véhicules, de services de génie-conseil, de la formation des conducteurs, de la réparation et de l'entretien de véhicules selon une tarification horaire, de l'analyse de gestion de parc de véhicules et de la fourniture de carburant.

FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Fonds de la sécurité routière est affecté exclusivement au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Il vise à sauver des vies et à réduire le nombre de blessés en améliorant le bilan routier par un changement de comportement des conducteurs.

Les activités du Fonds ont débuté le 3 septembre 2008 et la première mesure de sécurité routière mise en place a été l'introduction du projet pilote permettant l'utilisation d'appareils de contrôle automatisé (cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges) sur le réseau routier québécois. Les premiers constats délivrés à la suite de l'utilisation de ces systèmes l'ont été pour des infractions constatées le 19 août 2009.

Les revenus du Fonds de la sécurité routière proviennent essentiellement des amendes et des frais découlant des infractions au Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) détectées par les appareils de contrôle automatisé.

FONDS DES RÉSEAUX DE TRANSPORT TERRESTRE

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget du 31 mars 2010, et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q. 2010, chapitre 20), adoptée en juin 2010, a institué le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT). Le FORT est affecté au financement :

- des services de transport en commun des organismes publics;
- de la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun, notamment celles faisant l'objet d'ententes de partenariat;
- des autres activités reliées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers, ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- des frais de fonctionnement des services de transport en commun des conseils intermunicipaux de transport, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun, des conseils régionaux de transport et des régies intermunicipales;
- des services de transport par traversier permettant la liaison entre la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et le village de Tadoussac;
- des programmes d'aide financière dédiés aux véhicules hors route;
- d'un programme d'aide financière pour les titulaires d'un permis de propriétaire de taxi délivré avant le 15 novembre 2000;
- du développement, de l'amélioration, de la conservation et de l'entretien des infrastructures de transport actif et de leurs accessoires.

Les revenus annuels du FORT proviennent principalement :

- d'une partie de la taxe sur le carburant;
- des droits sur les permis de conduire et certains droits d'immatriculation;
- des contributions de partenaires associées à la construction et à l'exploitation de routes;
- des contributions du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PICC);
- d'une partie des revenus de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques;
- d'une contribution du Ministère pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La Société de l'assurance automobile du Québec a pour mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route. À cette fin, elle :

- mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention;
- fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire;
- gère l'accès au réseau routier (le permis de conduire et l'immatriculation des véhicules);
- surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens;
- indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation.

La Société exécute également tout autre mandat qui lui est donné par la loi ou par entente avec le gouvernement, avec l'un de ses ministères ou organismes ou avec la Ville de Montréal.

Les prévisions budgétaires présentées n'incluent pas les activités de nature fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, car ces dernières sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (RLRQ, chapitre S-11.011) prévoit que la Société peut percevoir des frais pour l'immatriculation d'un véhicule et la délivrance d'un permis de conduire.

À l'égard des mandats qui sont confiés à la Société par la loi ou à la suite d'une entente, des ententes en prévoient le financement.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Le mandat de la Société des traversiers du Québec (STQ) est d'assurer le transport de personnes et des marchandises à travers le territoire québécois grâce à son réseau de traverses et dessertes maritimes. Elle utilise sa flotte de traversiers et d'autres embarcations, ainsi que des infrastructures terrestres. La STQ fait également appel, pour certaines traverses et dessertes, à des exploitants qui veillent à la livraison du service. De plus, elle utilise des services de transport aérien ou terrestre, qui se veulent accessoires ou complémentaires.

Les revenus annuels de la STQ proviennent, d'une part, du produit des services qu'elle offre aux clients des services de traversiers et, d'autre part, d'une contribution du Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Transports et Mobilité durable » s'établit à 2 027,5 M\$ en 2023-2024, ce qui représente une diminution de 688,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 326,8 M\$ sur la dépense probable 2022-2023, le budget de dépenses 2023-2024 du Ministère présente une baisse de 312,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Le budget de dépenses du portefeuille inclut une somme de 200,0 M\$, à laquelle s'ajoutera un montant de 49,0 M\$ prévu au Fonds de suppléance, afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024.

PROGRAMME 1

Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'entretien d'hiver des infrastructures routières, de même que l'amélioration, la réfection et l'entretien des infrastructures ferroviaires, maritimes et aériennes. Il vise aussi à établir des politiques et à verser des subventions, notamment en transport adapté et à la STQ. De plus, ce programme comprend une contribution du Ministère au FORT pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 1 956,3 M\$ en 2023-2024, en diminution de 690,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette diminution s'explique principalement par l'accélération en 2022-2023 de projets d'investissements prévus à la Société de transport de Laval, à l'Autorité régionale de transport métropolitain et au Réseau de transport de la Capitale (271,5 M\$), ainsi que par la fin des initiatives annoncées à l'automne 2021 dans la cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec, pour l'amélioration du réseau routier local (120,0 M\$) et le soutien à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le financement du transport collectif (100,0 M\$) et dans le cadre du budget 2022-2023 pour soutenir davantage les services de transport collectif (196,5 M\$).

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19, le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme est inférieur à la dépense probable 2022-2023 de 364,1 M\$.

PROGRAMME 2

Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction et de soutien à la gestion des activités du Ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 71,2 M\$ en 2023-2024, en augmentation de 2,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette croissance s'explique notamment par les indexations salariales.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Infrastructures et systèmes de transport | 1 956 268,0 | (690 893,4) | 1 861 714,8 | 2 647 161,4 |
| 2. Administration et services corporatifs | 71 226,5 | 2 721,8 | 66 423,3 | 68 504,7 |
| Sous-total | 2 027 494,5 | (688 171,6) | 1 928 138,1 | 2 715 666,1 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | 49 000,0 | 49 000,0 | - | - |
| Total | 2 076 494,5 | (639 171,6) | 1 928 138,1 | 2 715 666,1 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Infrastructures et systèmes de transport | 1 956 268,0 | (364 093,4) | 1 753 914,8 | 2 320 361,4 |
| 2. Administration et services corporatifs | 71 226,5 | 2 721,8 | 66 423,3 | 68 504,7 |
| Sous-total | 2 027 494,5 | (361 371,6) | 1 820 338,1 | 2 388 866,1 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance : | | | | |
| Mesures du Budget | 49 000,0 | 49 000,0 | - | - |
| Total | 2 076 494,5 | (312 371,6) | 1 820 338,1 | 2 388 866,1 |

La mesure intégrée au budget de dépenses

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 |
|--------------------------------------------|------------------|
| Mesure du Budget | |
| Soutenir la relance du transport collectif | 200 000,0 |
| Total | 200 000,0 |

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

| Nom de l'élément | 2023-2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mesures du Budget | |
| Encourager l'utilisation du réseau ferroviaire pour le transport des personnes et des marchandises | 20 000,0 |
| Maintenir les services aériens régionaux essentiels | 10 000,0 |
| Poursuivre l'appui à la réhabilitation de la desserte ferroviaire en Gaspésie | 6 000,0 |
| Appuyer la construction du terminal de Contrecoeur | 5 000,0 |
| Appuyer les interventions visant à assurer la sécurité aux passages à niveau municipaux | 4 000,0 |
| Diversifier l'offre de transport pour les personnes à mobilité réduite | 3 000,0 |
| Assurer le maintien de la desserte maritime à l'île d'Entrée | 1 000,0 |
| Total | 49 000,0 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------|------------------------------------|
| | Budget d'investissements (1) | Variation (2)=(1)-(3) | Budget d'investissements (3) |
| Immobilisations tangibles | 174 561,0 | 4 690,4 | 169 870,6 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 7 499,9 | 860,6 | 6 639,3 |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 50,0 | - | 50,0 |
| Total | 182 110,9 | 5 551,0 | 176 559,9 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du ministère des Transports et de la Mobilité durable et des priorités gouvernementales en matière de transport des personnes et des marchandises. Ces choix ont permis de maintenir les activités régulières s'inscrivant à l'intérieur des orientations de son plan stratégique 2019-2023 ainsi que de garantir la continuité des services essentielles à la population.

L'élaboration du budget de dépenses 2023-2024 du portefeuille « Transports et Mobilité durable » prend également en compte les politiques et plans d'actions gouvernementaux, comme le Plan pour une économie verte – 2030, le Plan d'intégration du parc gouvernemental de véhicules et d'équipements roulants et la Politique de mobilité durable – 2030, ainsi que le déficit du maintien des actifs de transports.

ORIENTATION 1

INVESTIR DANS LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DU SYSTÈME DE TRANSPORT

Le maintien des infrastructures de transport constitue un élément central de la mission du Ministère et mobilise la majeure partie de son budget et de sa main-d'œuvre. Le Ministère reconnaît également l'importance d'investir dans des projets pour renforcer la résilience des infrastructures de transport à l'égard des changements climatiques.

Résultats obtenus

En plus des actions directement liées à l'atteinte des cibles du Plan stratégique 2019-2023, plusieurs grands projets ont été menés à terme pour garantir le maintien des infrastructures du système de transport en bon état, dont :

- les dernières infrastructures principales du projet Turcot ont été ouvertes à la circulation. Cet important projet permet aux usagers de bénéficier d'infrastructures améliorées et sécuritaires qui répondront à leurs besoins pour les décennies à venir;
- la réalisation des interventions principales du projet d'élargissement de l'autoroute Henri-IV (73) à Québec;
- la réparation de ponts d'étagement de l'autoroute 13, au-dessus de l'autoroute 40, ainsi que la réfection du pont Louis-Bisson, au-dessus de la rivière des Prairies, entre Montréal et Laval. Les interventions réalisées permettent d'assurer la pérennité et la sécurité de ces infrastructures essentielles.

Le 9 décembre 2019 a eu lieu le premier Sommet sur le transport ferroviaire visant à soutenir le développement du transport ferroviaire des personnes et des marchandises par la mise en place de nouvelles initiatives gouvernementales, dont le Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale.

ORIENTATION 2**ASSURER UN SYSTÈME DE TRANSPORT PERFORMANT, SÉCURITAIRE, À PLUS FAIBLE EMPREINTE CARBONE ET À L'APPUI D'UNE ÉCONOMIE FORTE**

Le système de transport québécois comprend les secteurs routier, aérien, ferroviaire et maritime. Pour assurer un système de transport performant, sécuritaire, à plus faible empreinte carbone et à l'appui d'une économie forte, il importe de conjuguer les actions requises pour l'atteinte des engagements du Plan stratégique 2019-2023 et les cibles de la Politique de mobilité durable – 2030.

Dans cette orientation, le Ministère vise à poursuivre l'électrification des transports, à bonifier l'offre de services de mobilité, à accroître la sécurité des usagers, à améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement pour les marchandises et à appliquer le concept de carboneutralité aux projets routiers de 100,0 M\$ et plus.

Plusieurs actions ont été entreprises par le Ministère; le déploiement du Plan d'intégration du parc gouvernemental de véhicules et d'équipement roulant en est un bon exemple.

Résultats obtenus

Lors de la quatrième année de la mise en œuvre du plan d'action de la Politique de mobilité durable (2021-2022), les mesures suivantes ont été réalisées ou ont franchi un jalon significatif, soit :

- la conclusion et la publication d'un document-synthèse du Chantier sur le financement de la mobilité;
- le renouvellement du Programme d'aide au développement du transport collectif, disposant d'une enveloppe de 327,2 M\$ pour 2021-2022, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2020-2021;
- la réalisation de la première phase d'expérimentation de deux minibus autonomes dans le cadre d'un projet pilote de la Ville de Montréal en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Une deuxième phase a été réalisée en 2022;
- l'octroi de plus de 6,5 M\$ à 21 municipalités et organismes pour le déploiement de vélos en libre-service. Ce soutien est possible grâce au Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service.

Au niveau maritime, le gouvernement du Québec est devenu propriétaire des ports de Rimouski, de Matane, de Gaspé et de Gros-Cacouna à la suite d'une entente avec le gouvernement du Canada. Ce dernier a transféré officiellement ses installations portuaires le 30 mars 2020. En juin 2021, le gouvernement a rendu publique sa nouvelle vision maritime, Avantage Saint-Laurent qui est articulée autour de trois orientations :

- doter le Saint-Laurent d'infrastructures portuaires modernes et compétitives;
- assurer, sur le Saint-Laurent, une navigation efficace et respectueuse des écosystèmes;
- offrir aux communautés maritimes des possibilités de développement prometteuses et durables.

Afin de réduire l’empreinte carbone liée au transport des personnes et des marchandises, le gouvernement du Québec a entrepris un grand chantier d’électrification des transports. Afin de contribuer à ce grand chantier, le Ministère a investi 5 G\$ pour l’électrification des autobus urbains. De plus, le Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec, qui s’est terminé le 31 mars 2021, a octroyé 138 aides financières entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2021. Le nombre de véhicules électriques immatriculés au Québec est également en hausse. Il est passé de 69 052 véhicules en mars 2020 à 137 321 en mars 2022.

ORIENTATION 3

AUGMENTER L’EFFICACITÉ ET L’EFFICIENCE DU MINISTÈRE

La qualité des services offerts à la population, aux entreprises et aux partenaires, est une préoccupation de premier plan pour le Ministère. Ces derniers s’attendent à recevoir des services efficaces, simples, sûrs et fournis en temps opportun. Pour répondre à leurs attentes, et ce, dans une recherche de performance organisationnelle, le Ministère mise sur l’accroissement de son efficacité et de son efficience.

Résultats obtenus

Augmenter l’efficacité et l’efficience fait partie de la culture du Ministère. À titre d’exemple, afin d’accélérer et d’améliorer les services rendus aux partenaires, le Ministère a introduit la prestation électronique de services pour le dépôt et le suivi des demandes d’aide financière.

De plus, afin de développer une gestion plus efficace et agile des projets d’infrastructure publique, le Ministère a implanté un système de modélisation des données, également connue sous l’appellation Building Information Modeling (BIM). Depuis 2021, la modélisation des données des infrastructures est intégrée progressivement.

Le Ministère souhaite offrir un milieu de travail mobilisateur, propice à l’épanouissement professionnel et favorisant la santé et le mieux-être du personnel. En ce sens, il a obtenu la certification Entreprise en santé pour 56 lieux de travail. L’obtention de cette certification est un pas important en matière de développement d’une culture de santé et mieux-être au Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS AÉRIEN

Les revenus

Les prévisions de revenus du Fonds aérien s’établissent à 104,6 M\$ en 2023-2024, soit 13,4 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. Puisque le Fonds aérien facture ses dépenses à ses partenaires, l’augmentation de ses revenus s’explique principalement par la hausse des dépenses d’entretien et de réparation, du coût pour la relève des navettes et par l’augmentation des dépenses d’amortissement.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds aérien s'établissent à 102,3 M\$ en 2023-2024, soit 13,0 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses d'entretien et de réparation due à des réparations majeures sur les moteurs, du coût des programmes d'entretien, du coût pour la relève des navettes et par l'augmentation des dépenses d'amortissement.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 9,7 M\$ en 2023-2024, soit une augmentation de 7,9 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. L'augmentation est causée par l'ajout de projets de mise à niveau de la flotte d'aéronefs.

FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT**Les revenus**

Les prévisions de revenus du FGER s'établissent à 164,0 M\$ en 2023-2024, soit 16,4 M\$ de plus que les revenus probables en 2022-2023. La hausse s'explique par l'augmentation de la clientèle engendrée par le Programme d'intégration des véhicules et des équipements roulants.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du FGER s'établissent à 162,2 M\$ en 2023-2024, soit 16,0 M\$ de plus que les dépenses probables en 2022-2023. Cette hausse s'explique par les coûts additionnels reliés à l'augmentation de la flotte de véhicules et des équipements roulants dus à la clientèle engendrée par le Programme d'intégration des véhicules et des équipements roulants.

Les investissements

Les prévisions d'investissements pour 2023-2024 s'établissent à 53,6 M\$, soit une diminution de 2,2 M\$ en regard des investissements probables en 2022-2023.

FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**Les revenus**

Les prévisions de revenus du Fonds de la sécurité routière s'établissent à 62,2 M\$ en 2023-2024, soit 0,6 M\$ de plus que les revenus probables de 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds de la sécurité routière s'établissent à 79,4 M\$ en 2023-2024, soit 37,7 M\$ de plus que les dépenses probables en 2022-2023.

La hausse des dépenses en 2023-2024 s'explique par des dépenses de transfert additionnelles concernant des versements aux municipalités participantes pour la part des excédents financiers cumulés liés à la mesure de contrôle automatisé ainsi que par des montants supplémentaires alloués au programme d'aide du Fonds.

Les investissements

Les investissements de 1,4 M\$ prévus en 2023-2024, soit une augmentation de 0,8 M\$ en regard des investissements probables en 2022-2023, sont pour l'amélioration des infrastructures déjà en place concernant les appareils de contrôle automatisé et l'informatique.

FONDS DES RÉSEAUX DE TRANSPORT TERRESTRE**Les revenus**

Les prévisions de revenus du FORT s'établissent à 5 476,8 M\$ en 2023-2024, soit 1 204,0 M\$ de moins que les revenus probables 2022-2023. Cet écart s'explique principalement par le fait que des crédits relatifs au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert seront accordés en 2022-2023 pour financer le fonds spécial.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du FORT s'établissent à 5 652,5 M\$ en 2023-2024, soit une variation à la baisse de 1 010,5 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du FORT s'établissent à 3 141,6 M\$ en 2023-2024, soit 301,6 M\$ de plus que les investissements probables 2022-2023.

Ce niveau d'investissement, essentiellement pour le secteur Réseau routier, est présenté au Tableau des investissements par secteur et par année apparaissant au volume « Plan québécois des infrastructures 2023-2033 » du Budget de dépenses 2023-2024.

Les prévisions d'investissements en immobilisations comprennent les projets de 50,0 M\$ et plus présentés au volume « Plan québécois des infrastructures 2023-2033 » pour ce même secteur ainsi que des projets de 50,0 M\$ et moins. Une liste plus exhaustive des projets en immobilisations se retrouve sur le site Internet du ministère des Transports et de la Mobilité durable sous la rubrique Investissements routiers de l'onglet Projet et infrastructures.

L'écart entre le niveau d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033 pour 2023-2024 et les prévisions d'investissements prévues par le FORT s'explique notamment par la contribution de partenaires (ex. : gouvernement fédéral) et les dépenses non capitalisables.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds aérien | | | | |
| Revenus | 104 606,7 | - | 91 225,6 | - |
| Dépenses | 102 326,8 | - | 89 370,1 | - |
| Investissements | 9 748,3 | - | 1 856,4 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds de gestion de l'équipement roulant | | | | |
| Revenus | 164 045,0 | - | 147 618,1 | - |
| Dépenses | 162 245,0 | - | 146 266,7 | - |
| Investissements | 53 607,0 | - | 55 758,8 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds de la sécurité routière | | | | |
| Revenus | 62 187,8 | - | 61 545,6 | - |
| Dépenses | 79 360,1 | - | 41 708,7 | - |
| Investissements | 1 423,0 | - | 634,3 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Fonds des réseaux de transport terrestre | | | | |
| Revenus | 5 476 807,3 | 993 368,9 | 6 680 760,5 | 2 385 700,5 |
| Dépenses | 5 652 511,6 | - | 6 663 020,8 | - |
| Investissements | 3 141 576,0 | - | 2 840 015,5 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions ¹ | | | | |
| Dépenses | 389 000,0 | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

¹ Le montant de 389,0 M\$ comprend 4,0 M\$ pour les mesures annoncées au Budget 2023-2024 et 385,0 M\$ pour des dépenses additionnelles à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Société s'établissent à 318,7 M\$ en 2023-2024, soit 24,4 M\$ de plus que les revenus probables en 2022-2023. La variation s'explique principalement par l'indexation des revenus et la reprise normale des activités de la Société à la suite du ralentissement découlant de la pandémie.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Société s'établissent à 389,6 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 58,1 M\$ par rapport aux dépenses probables en 2022-2023. La variation s'explique principalement par les dépenses nécessaires pour assurer la transformation des services en Accès sécuritaire au réseau routier à l'aide du numérique.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la Société s'établissent à 53,8 M\$ en 2023-2024. La baisse de 84,6 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023 est principalement attribuable aux investissements en technologies de l'information relatifs à la mesure structurante « Modernisation des ressources informationnelles ».

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus de la STQ s'établissent à 323,5 M\$ en 2023-2024, soit 72,7 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. Cette augmentation s'explique principalement par le changement de l'application de la norme sur les paiements de transfert qui a pour effet d'augmenter le total des revenus.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la STQ s'établissent à 270,3 M\$ en 2023-2024, soit 18,7 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023, causé principalement par le contexte économique actuel, notamment la hausse du taux d'inflation et des prix des carburants.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la STQ s'établissent à 54,1 M\$ en 2023-2024, soit un niveau comparable aux investissements probables 2022-2023. Plusieurs projets destinés à assurer la pérennité du service et à en améliorer la qualité se poursuivront en 2023-2024.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Société de l'assurance automobile du Québec | | | | |
| Revenus | 318 700,0 | 12 250,0 | 294 314,0 | 12 250,0 |
| Dépenses | 389 603,0 | - | 331 514,0 | - |
| Investissements | 53 832,0 | - | 138 401,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |
| Société des Traversiers du Québec | | | | |
| Revenus | 323 539,0 | 278 001,0 | 250 886,7 | 200 191,2 |
| Dépenses | 270 292,9 | - | 251 544,5 | - |
| Investissements | 54 076,9 | - | 55 331,2 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | 1 000,0 | - | - | - |
| Investissements | 13 239,8 | - | - | - |

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 |
|-------------------------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Dépense probable |
| Commission des transports du Québec | 11 820,0 | 11 486,6 |

TRAVAIL

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Salaire minimum²</p> <p>14,25 \$ l'heure</p> <p>représentant une hausse de 0,75 \$ par rapport à 2021</p> | <p>Médiation-conciliation</p> <p>483 interventions complétées</p> | <p>Conventions collectives³</p> <p>196 conventions collectives conclues en conciliation sans arrêt de travail ni arbitrage</p> <p>représentant 14 280 personnes salariées</p> |
| <p>Tribunal administratif du travail</p> <p>49 044 dossiers ouverts</p> <p>44 037 audiences convoquées</p> | <p>Régie du bâtiment du Québec</p> <p>14 316 visites d'inspection</p> <p>5 749 avis de correction remis</p> | <p>Bureau d'évaluation médicale</p> <p>9 651 personnes évaluées</p> |

¹ Sauf avis contraire, les données présentées couvrent la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

² Au 1^{er} mai 2022

³ Année civile 2021

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère du Travail contribue à mettre en place des conditions de travail permettant le développement social et économique du Québec et soutient les organisations et les individus par la promotion de milieux de travail sains et des relations de travail harmonieuses.

Le Ministère offre des services en matière de relations du travail. Il offre aussi des services en ce qui concerne la conception de politiques, la recherche, la production et la diffusion d'information sur le travail. Le Ministère délivre des permis de service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Par ailleurs, il offre une expertise médicale par l'intermédiaire du Bureau d'évaluation médicale.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

Le Fonds du Tribunal administratif du travail (FTAT) a été institué par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail (RLRQ, chapitre T-15.1). Il vise à financer les activités du Tribunal administratif du travail (TAT), qui exerce de multiples compétences dans différents domaines du travail, soit les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, les services essentiels ainsi que la construction et la qualification professionnelle.

Le FTAT est constitué des sommes portées à son crédit. Il s'agit des sommes suivantes :

- les sommes virées par le ministre du Travail;
- les sommes versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), par la Commission de la construction du Québec (CCQ), par une corporation mandataire et par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires, aux actes de procédure ou aux autres documents déposés auprès du TAT ou aux services rendus par celui-ci;
- les sommes virées par le ministre des Finances.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

La Régie du bâtiment du Québec a pour mandat de veiller à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des personnes dans les domaines du bâtiment, de l'électricité, de la plomberie, du gaz, des équipements pétroliers, des installations sous pression, des ascenseurs et autres appareils élévateurs, des remontées mécaniques, des jeux et manèges, des lieux de baignade ainsi que de l'efficacité énergétique.

La RBQ veille également à la qualification professionnelle, à la probité et à la solvabilité des entrepreneurs en construction et des constructeurs-proprétaires, et surveille l'application de la réglementation adoptée en vertu de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, chapitre B-1.1) et d'autres lois sectorielles dans les différents domaines techniques de sa compétence.

Elle remplit sa mission en adoptant des normes et des règlements en matière de construction, de sécurité, de garanties financières et de qualification professionnelle, en délivrant les licences conférant des droits d'exercice ainsi que des permis d'utilisation ou d'exploitation, en accordant à des professionnels la reconnaissance pour délivrer des attestations de conformité et en surveillant l'application des normes et des règlements relevant de sa compétence.

Les revenus annuels de la RBQ proviennent principalement de la qualification professionnelle des entrepreneurs, de la tarification sectorielle et de l'émission de permis dans différents domaines d'activités dont le gaz, les équipements pétroliers, les installations électriques, les appareils sous pression, les installations en tuyauterie, les appareils de levage ainsi que les jeux et remontées mécaniques. Elle perçoit également des revenus d'intérêts provenant des placements et des excédents d'encaisse.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Travail » s'établit à 33,7 M\$ en 2023-2024.

PROGRAMME 1

Travail

Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail et de relations du travail.

Le budget de dépenses 2023-2024 de ce programme est de 33,7 M\$, ce qui représente une baisse de 9,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par le transfert, en 2022-2023, d'une somme de 9,0 M\$ de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances versée principalement au titre des activités de la CCQ, de la RBQ et de la CNESST et visant à enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction.

Travail

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Travail | 33 690,5 | (9 732,7) | 33 270,8 | 43 423,2 |
| Sous-total | 33 690,5 | (9 732,7) | 33 270,8 | 43 423,2 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | - | - | - | - |
| Total | 33 690,5 | (9 732,7) | 33 270,8 | 43 423,2 |

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|-------------------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Budget de dépenses | Variation | Budget de dépenses | Dépense probable |
| | (1) | (2)=(1)-(4) | (3) | (4) |
| 1. Travail | 33 690,5 | (9 732,7) | 33 270,8 | 43 423,2 |
| Sous-total | 33 690,5 | (9 732,7) | 33 270,8 | 43 423,2 |
| Éléments intégrés au Fonds de suppléance | | | | |
| Mesures du Budget | - | - | - | - |
| Total | 33 690,5 | (9 732,7) | 33 270,8 | 43 423,2 |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|--------------|-----------------------------|
| | Budget d'investissements | Variation | Budget d'investissements |
| | (1) | (2)=(1)-(3) | (3) |
| Immobilisations tangibles | 485,0 | - | 485,0 |
| Immobilisations en ressources informationnelles | 200,0 | 200,0 | - |
| Prêts, placements, avances et autres coûts | 1,0 | - | 1,0 |
| Total | 686,0 | 200,0 | 486,0 |

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils ont permis le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

Le Ministère peut compter sur des ressources pleinement investies et dédiées à la réalisation de sa mission, fondée sur le développement social et économique du Québec. Combiné aux actions du Ministère, le FTAT et la RBQ contribuent à la réalisation du mandat global du portefeuille ministériel.

ORIENTATION 1

SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX SERVICES ET EN AMÉLIORER LA QUALITÉ

Par cette orientation, le Ministère veut s'assurer que l'ensemble des services rendus à sa clientèle répond adéquatement aux besoins de celle-ci. Ainsi, la simplification de l'accès aux services, l'amélioration de la qualité de l'information relativement aux programmes et aux services et la diversité de son offre sont autant de facteurs contribuant à offrir une expérience client de qualité. Le Ministère souhaite donc accroître le degré de satisfaction de sa clientèle au regard des services rendus.

Résultat obtenu

- Mise en œuvre d'actions visant à améliorer la qualité de l'information rendue disponible et transmise à la clientèle.

ORIENTATION 2

ADAPTER LES INTERVENTIONS AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE

Les caractéristiques et les besoins de la clientèle du Ministère ont évolué au cours des dernières années. Cette situation amène ce dernier à adapter ses interventions, à les diversifier, voire à les repenser. À ce titre, il intervient auprès des individus et des partenaires, auprès des entreprises, et enfin, auprès des milieux du travail.

Résultats obtenus

- Poursuite du déploiement de l'offre de services bonifiée en prévention et en amélioration des relations du travail;
- Promotion des services en matière de relations du travail, notamment par la poursuite de la mise en œuvre d'un plan de promotion et de visibilité.

ORIENTATION 3

SE DÉMARQUER COMME UN EMPLOYEUR DE CHOIX

Par cette orientation, le Ministère vise à attirer la relève et à retenir le personnel actuel, deux incontournables au bon fonctionnement de ses activités ainsi qu'à la livraison de ses services pour maintenir et optimiser la qualité de l'expérience client. À ce titre, le Ministère souhaite se démarquer comme un employeur de choix.

Résultat obtenu

- Mise en œuvre des projets d'amélioration prévus aux planifications annuelles du projet d'amélioration du milieu de travail.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

FONDS SPÉCIAL

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

Les revenus

Pour l'exercice financier 2023-2024, les revenus prévus du FTAT sont de 98,0 M\$, soit 10,8 M\$ de plus que les revenus probables 2022-2023. Cette hausse des revenus s'explique par l'augmentation de la contribution de la CNESST.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du FTAT s'établissent à 98,0 M\$ en 2023-2024, soit 10,8 M\$ de plus que les dépenses probables 2022-2023. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la dépense de rémunération en lien avec les conditions de travail.

Les investissements

Pour l'exercice financier 2023-2024, les prévisions d'investissements s'établissent à 3,5 M\$, soit 6,4 M\$ de moins que les investissements probables 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par la finalisation d'un projet majeur de réaménagement des bureaux de Montréal en 2022-2023.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds du Tribunal administratif du travail | | | | |
| Revenus | 97 967,9 | 5 800,7 | 87 161,2 | 5 531,0 |
| Dépenses | 97 967,9 | - | 87 161,2 | - |
| Investissements | 3 525,0 | - | 9 910,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 99,6 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 6,1 M\$ par rapport aux revenus probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'indexation annuelle des grilles tarifaires et l'augmentation des taux d'intérêt relatifs aux placements.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 89,7 M\$ en 2023-2024, soit une hausse de 12,5 M\$ par rapport aux dépenses probables 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération et par une hausse des dépenses de services professionnels et auxiliaires.

Les investissements

Les prévisions d'investissements pour l'exercice financier 2023-2024 s'établissent à 8,6 M\$, soit une diminution de 18,1 M\$ par rapport aux investissements probables 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par une diminution des prêts, des placements et des avances, partiellement compensée par la hausse des investissements en ressources informationnelles ainsi que par les investissements effectués pour les améliorations locatives.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Régie du bâtiment du Québec | | | | |
| Revenus | 99 612,0 | 1 850,0 | 93 471,0 | 2 800,0 |
| Dépenses | 89 684,8 | - | 77 229,6 | - |
| Investissements | 8 633,0 | - | 26 773,0 | - |
| Mesures du Budget et autres éléments de bonification s'ajoutant aux prévisions | | | | |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Investissements | - | - | - | - |

